

Cousser la Couverture

IMITATIONS DES MONNAIES

AU

5698

TYPE ESTERLIN

FRAPPÉES EN EUROPE

PENDANT LE XIII^e ET LE XIV^e SIÈCLE

PAR

J. CHAUTARD

Professeur à la Faculté des Sciences de Nancy,
Membre de l'Académie de Stanislas, etc.

Sparsa et pretiosa coegi.

1^{er} FASCICULE

230 pages et 30 planches.

NANCY

SORDOILLET ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue Faubourg-Stanislas, 3.

—
1871

Pour ne pas retarder l'apparition de cet ouvrage, dont l'impression, commencée depuis longtemps, a été forcément suspendue par les malheurs de ces derniers mois, l'auteur en donne dès aujourd'hui la première partie comprenant les imitations d'esterlins dans les provinces **belges, françaises et rhénanes**, le tout accompagné de **trente planches**.

La seconde partie, dont le manuscrit et les planches sont entièrement achevés, embrassera l'étude de ces mêmes imitations dans les provinces **hollandaises, scandinaves** et du **midi de l'Europe** et de plus la description des **jetons et poids** au type esterlin. Enfin, après un dernier chapitre, consacré aux additions et aux rectifications suggérées par les communications ou la critique bienveillantes de divers savants, on trouvera une liste des **ateliers monétaires**, un **index bibliographique** ainsi qu'une **table** complète des matières.

Le même auteur prépare également la publication de deux autres ouvrages, l'un sur les imitations des **gros d'argent** au type tournois, le second sur les imitations des monnaies d'or au type du **florin de Florence**. Il prie les personnes qui auraient dans leur collection quelques monnaies inédites de ce genre, de vouloir bien lui en envoyer un dessin ou une empreinte.

Nancy, le 18 mars 1871.

PRIX DE L'OUVRAGE

12 FRANCS.

PAYABLES EN RETIRANT LE PREMIER FASCICULE

S'ADRESSER

soit à l'auteur, soit à **M. Sordoillet, imprimeur**
à **Nancy**.

MONNAIES AU TYPE ESTERLIN

FRAPPÉES EN EUROPE

PENDANT LE XIII^e ET LE XIV^e SIÈCLE

21263

©

IMITATIONS DES MONNAIES

AU

TYPE ESTERLIN

FRAPPÉES EN EUROPE

PENDANT LE XIII^e ET LE XIV^e SIÈCLE

PAR

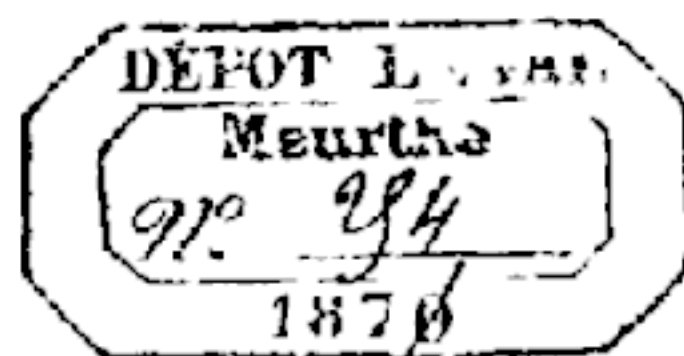
J. CHAUTARD

Professeur à la Faculté des Sciences de Nancy,
Membre de l'Académie de Stanislas, etc.

Sparsa et pretiosa coegi



1^{er} FASCICULE
230 pages et 30 planches.



NANCY

SORDOILLET ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue Faubourg-Stanislas, 3.

—
1871

INTRODUCTION.

1. — Le but que je me suis proposé dans ce travail, a été de rassembler et de décrire les monnaies d'imitation anglaise, au type dit *esterlin*, que nous voyons apparaître en fort grand nombre, dans les contrées au nord de la France, pendant le cours du XIII^e et du XIV^e siècle.

Rudding et surtout Snelling (1), auteurs anglais du siècle dernier, ont les premiers publié un certain nombre de contrefaçons monétaires se rapportant au type esterlin; Doby, dans ses *Monnaies des barons et prélats de France*, en cite également quelques exemplaires (2). Mais depuis cent ans, une foule de pièces nouvelles ont vu le jour et sont venues enrichir les cartons des collectionneurs, de

(1) RUDDING. *Annals of the coinage of Great Britain*. — London, 1740, 3 vol. in-4^o.

THOMAS SNELLING. *A view of the silver coin and coinage from the norman conquest to the present time*. — London, 1769, in-folio.

(2) Le nombre de ces pièces, décrites dans Snelling, est de 57 au type d'Edouard et de 5 seulement au type d'Henri.

Doby de son côté mentionne une quinzaine d'esterlins.

nombreux mémoires ont éclairci bien des points contestés, ou ont fait connaître certains détails complètement ignorés autrefois, préparant ainsi, en les rendant nécessaires, quelques travaux d'ensemble sur cette période, l'une des plus riches et des plus imposantes de la numismatique.

Je ne me dissimule pas les difficultés de cette étude, à laquelle je n'avais d'abord mis la main que pour satisfaire ma curiosité d'amateur et je n'aurais jamais songé à la publier sans les encouragements de deux savants distingués, MM. Robert et Renier-Chalon, dont les indications m'ont été fort utiles dans le cours de ces recherches.

2. — *Origine du mot esterlin.* — Il y a diverses opinions touchant l'étymologie du mot esterlin.

Dans l'origine ce mot aurait été simplement *Sterlin*, dérivant d'un château d'Ecosse de ce nom, où cette monnaie aurait été primitivement fabriquée : « *Sunt qui putant monetam argenteam, quam adhuc Sterlinam vocat vulgus, ibi tum excussam* » ; *ibi* désignant le château de Sterlin.

Le sieur de Clérac, dans ses mémoires sur les anciens poids et monnaies de Guienne, dérive ce mot de l'anglais *Sterling*, qui signifie *bec d'étourneau*, non que cette image fût gravée sur les monnaies, mais par sobriquet à cause de la figure qui ressemblait au bec d'un étourneau que les Anglais nommaient *sterling*.

L'explication la plus plausible du mot esterlin, ou esterling, est celle qui consiste à y voir le mot saxon *Easterling* qui signifie *homme de l'est*, par allusion aux ouvriers néerlandais employés à la fabrication des monnaies et

dont on a pris le nom pour désigner les monnaies elles-mêmes (1).

Quoi qu'il en soit, le mot sterlin, appliqué en Angleterre pour désigner une monnaie ainsi que le poids correspondant, est encore demeuré de nos jours le signe représentatif d'une espèce monétaire, *la livre sterling*, dont la valeur est bien supérieure à celle de la petite pièce que nous entreprenons de décrire. — D'après M. de Salmonet, dans la préface de son *Histoire d'Angleterre*, le poids primitif de l'esterling sous le règne des Edouard I, II et III était de trente-deux grains de blé; il équivalait à quatre deniers ou au tiers de notre gros tournois, tel que l'avait établi Saint Louis (2). Cette monnaie avait encore pour divisions, à la même époque, des doubles esterlins, des demis et des quarts d'esterlins.

3. — Les esterlins copiés sur le continent, peuvent trouver leur origine dans les trois types suivants : le profil couronné d'Etienne de Blois; la tête de face de Henri II Plantagenet; et le buste, de face également, représenté sur les monnaies des Edouards.

(1) Dubium autem, an prius dictum sit *Sterlingus*; indè more Gallico *E* sit præmissum; an verò *E* illud sit ab origine vocis. Posterius verisimile facit, quòd annales Anglici referant, artem standi, feriundi auri et argenti, ab iis, qui ab Anglis *Easterlings*, Belgis *Osterlingers*, nationibus Daniæ vicinis, cùm multi eorum in Angliam venissent, magna cepisse incrementa; atque istoc in causa esse, cur Angli eorum nomine nummos quos dixi, nuncupârint (*Dictionnaire étymologique de Ménage*, t. II, page 500).

(2) DUCANGE, *Gloss.* T. III, col. 164. — BAILEY, *Dictionarium britannicum*, au mot *Marc*.

1° La tête de profil, que nous offrent les monnaies anglo-saxonnes, fut conservée par les ducs de Normandie pendant quelque temps après leur conquête. Elle se rencontre également, mais plus tard, sur les pièces d'Espagne, par exemple, sur celles de Jacques 1^{er} et de Jacques II, comtes de Barcelone et rois d'Aragon (Pl. I, *fig. 1* et *fig. 2*). Ces dernières présentent au revers une croix à longues branches traversant la légende et cantonnée de globules. Ce même type faisant retour dans les provinces britanniques, fut adopté, en se perfectionnant, par les rois d'Ecosse Alexandre, Jean et Robert de 1249 à 1329 (Pl. I, *fig. 4*); la tête de profil à gauche, couronnée et ayant un sceptre devant elle; au lieu de besants, on trouve dans chaque canton de la longue croix du revers, une étoile à six pointes, évidée au centre (1).

2° Henri le Plantagenet adopta pour ses esterlins un modèle qui se reconnaît aisément et qui eut de fréquents imitateurs, surtout dans les contrées voisines du Rhin : la tête de face, ornée d'une couronne à plusieurs globules entassés l'un sur l'autre, les traits fortement accentués, quelques boucles en forme de croissant ou simplement des globules de chaque côté du visage, en guise de cheveux, une main tenant un sceptre incliné à gauche, tel est l'aspect de l'avvers de ces monnaies, dont la légende indique seulement le nom du roi HENRICVS REX (Pl. I, *fig. 5*). Au

(1) La pièce représentée Pl. I, *fig. 3* est une monnaie d'Ecosse antérieure à cette époque; la croix courte et à double branche, la rapproche du type suivant.

revers, la croix est à double traits, ouverte au bout et pommelée, le plus souvent renfermée dans le champ et cantonnée de seize besants, quatre par quatre. L'inscription, difficilement déchiffable, mentionne, soit le lieu de fabrication, soit le nom du monétaire. Ce type, assez barbare du reste, se soutient jusqu'à Edouard I^{er}, en 1272, presque dans son intégrité, ou est modifié par Richard et Henri III qui imaginèrent de placer leurs têtes dans un triangle. Au revers, le nombre des globules fut quelquefois réduit à 12, trois dans chaque canton; à la croix brève, succéda la croix longue à double traits également, pénétrant de ses bras ouverts dans le corps de la légende (Pl. I, fig. 6).

3^o Edouard I^{er} fit, quelquefois aussi, renfermer son buste dans un triangle (Pl. I, fig. 7); mais ce qui caractérise surtout les monnaies de ce prince ainsi que celles de ses deux successeurs, c'est l'épaisse chevelure bouclée qui recouvre les oreilles à droite et à gauche, la couronne tréflée remplacée rarement par un chapel de roses, la croix simple un peu épatée traversant la légende du revers et le cantonnement triglobulaire de chaque angle. Les légendes, entourées d'un grénetis à l'intérieur et à l'extérieur, sont plus lisibles et les caractères d'une forme plus régulière; on y remarque assez uniformément l'inscription + EDW. R. ANGL. DNS. HYB. se traduisant par : *Edouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande*. Au revers le nom du monétaire disparaît et fait place au nom des villes de fabrication : CIV-ITAS-LON-DON (*Londres*), CIVI-TAS-CAN-TOR (*Cantorbery*), etc. (Pl. I, fig. 8).

Ce type, pour ainsi dire national, s'imposa pendant plus de cent cinquante ans, et servit de modèle à un grand nombre de monnaies de cette époque. La pression qu'il exerça en Angleterre, fut telle, que les barons et les évêques n'en avaient pas d'autres; le nom du roi était conservé, et ils ne distinguaient leurs monnaies que par quelques caractères peu saillants tirés de leurs armoiries, ne portant ainsi nulle atteinte à l'aspect de la monnaie royale et encore moins au poids et au titre du métal. C'est ainsi que nous voyons Antoine Beack, évêque de Durham, placer une croix ancrée au-dessus de la tête du roi, au lieu de la croix ordinaire; Louis de Beaumont, évêque de la même ville (1318-1333), mettre en tête de la légende edwardine un petit lion rampant, accosté d'une fleur de lys à droite (1).

4. — On ne saurait fixer la date certaine à laquelle l'esterlin fit son apparition sur le continent. Les rois d'Angleterre possédant en France plusieurs grandes provinces, leurs monnaies et particulièrement les esterlins y

(1) Ces détails, peu connus en France, sont extraits des mémoires de Bartlet et de Noble sur les monnaies de Durham et m'ont été communiqués par M. de Longpérier, à l'occasion d'une trouvaille d'esterlins que j'ai eue entre les mains et dont j'ai donné la description dans le *Bulletin de la Société Archéologique* du Vendomois, année 1862.

A propos d'un esterlin inédit de Richard III, nous trouvons dans le vol. XII du *Numism. Chronicle*, page 171, une description intéressante de plusieurs esterlins épiscopaux frappés sous le règne de ce prince au type edwardin et n'ayant d'autres marques distinctives qu'un différent monétaire, souvent peu apparent. Ces monnaies sortent des ateliers de Durham et d'York.

furent fort usités. Il en est question dans une foule d'écrits dont, d'après Leblanc, les plus anciens remontent à Louis VII. Lors des premières luttes de la France avec l'Angleterre, sous Philippe-Auguste, les tournois et les esterlins étaient tellement répandus qu'ils semblent, à cette époque, caractériser les deux royaumes rivaux. Nous en trouvons la preuve dans Bertrand de Born, troubadour du XII^e siècle. Le poète cherchant à semer la discorde et à provoquer aux combats les rois Richard et Philippe, s'écrie :

J'aime à voir la guerre acharnée,
 J'aime à voir la trêve brisée
 Des esterlins et des tournois.

Puis ailleurs :

Dans un an et moins, des deux rois,
 Nous verrons esterlins, tournois,
 Changés, pillés, mis et donnés (1).

L'excellent aloi des esterlins dut les faire rechercher de préférence aux espèces françaises (2), aussi Saint Louis, après la réforme de ses monnaies et pour donner plus d'autorité à celles-ci défendit-il, par Ordonnance faite au Parlement de la Toussaint de l'an 1262, « que l'on ne fit aucun marché dans son royaume à la monnoye des ester-

(1) *Recueil de poésies* publié par M. RAYNOUARD, t. IV, page 264.

(2) Statuts des orfèvres de Paris : *nul orfèvre ne peut ouvrir à Paris d'argent, qu'il ne soit aussi bons, comme esterlins, ou meilleurs.* (DUCANGE, t. III, col. 464).

lings, vu le grand cours de celle-ci, à partir de la mi-août de l'année suivante » (1).

Nous ignorons si cette Ordonnance fut prise à la lettre, toujours est-il que l'esterlin reparut sous Philippe le Hardi en si grande quantité, et fut l'objet de si grandes préférences de la part du peuple, que le roi eut pour ainsi dire la main forcée et se trouva obligé de faire exception en faveur de cette monnaie, dans l'Ordonnance de décri qu'il lança contre les pièces étrangères à ses domaines :

« Ordonnons que ceux qui auront *baudekins* ou *valenciennois*, ou autre monnoie blanche ou noire du dehors du royaume, excepté les *sterlings*, et qui ne les auront pas fait percer dans un mois après cette Ordonnance, les perdront et forferont, et ceux qui les auront dénoncés auront le dixième du forfait. Quant aux *sterlings*, ils auront, jusqu'à nouvelle Ordonnance cours dans le royaume pour *quarriau tournois*, et ceux qui voudront leur donner plus de valeur seront punis sévèrement. Toutes monnaies des terres des barons du roi qui seront trouvées avoir cours dans la terre du roi ou d'un autre baron seront forfeites au profit du roi ou de celui dans la terre de qui elles seront trouvées, quoiqu'il ait chez lui le ban et toute la haute justice, à moins qu'elle n'y ait cours par l'usage » (2).

Sous Philippe le Bel, les monnaies françaises, affaiblies successivement, finirent par perdre une grande partie de

(1) LEBLANC, page 166.

(2) RENIER-CHALON, *Monnaies du Hainaut*, page 56. — SAINT-GENAIS, t. I, page 701.

leur crédit, aussi en résulta-t-il des troubles au milieu desquels le peuple se livra aux plus violents excès. Par une Ordonnance du mois d'octobre 1309, le roi crut pouvoir mettre un terme à ces agitations en décrétant toutes les monnaies étrangères et notamment les esterlins d'Angleterre et les florins de Florence. Le mécontentement ne fit au contraire qu'augmenter, les révoltes se répétèrent et de toutes les monnaies voisines qui continuèrent à circuler dans le royaume, le florin et l'esterlin furent plus répandus que jamais, si bien que l'Ordonnance du mois de juin 1313, insérée dans les registres de la Cour des Comptes, laisse aux esterlins, non-seulement un cours de fait, mais les place sur le même pied que les monnaies françaises en leur donnant cours légal, ainsi qu'une évaluation officielle (1). En acceptant la monnaie anglaise, le roi *faux-monnaieur* y trouvait amplement son compte, puisque le titre en était supérieur à celui des espèces sortant de ses ateliers.

3. — La renommée des esterlins, les désignait naturellement à l'attention des imitateurs. Sous peine, en effet, de voir la circulation de leurs monnaies s'arrêter aux limites de leurs domaines, « lesquels, dit Cartier, ne s'étendaient guères au delà du vol d'un oiseau », les barons du moyen-âge se virent dans l'obligation d'adopter un type uniforme, de calquer leurs empreintes sur celles de leurs voisins. La monnaie des grands états, par suite de sa facture élégante et de son bon aloi, étant celle qui avait le plus de

(1) LEBLANC, pages 193 et 194.

crédit, fut aussi celle qu'on chercha le plus volontiers à copier.

C'est surtout dans les Pays-Bas qu'abondent, avec une étonnante profusion, les différentes variétés du type esterlin. L'adoption simultanée de ce coin au XIII^e et au XIV^e siècle, tient à un ensemble de circonstances, qui font des monnaies de cette époque, l'un des sujets archéologiques les plus intéressants à étudier.

6. — Nous citerons en premier lieu, les croisades. Les seigneurs flamands, en prenant la croix et en marchant à la défense du Saint Sépulchre se trouvaient forcés, soit à leur départ pour ces lointaines expéditions, afin de payer leurs équipages de guerre, soit à leur retour, pour solder les frais de la campagne ou pour se racheter en cas de captivité, de convertir en espèces leurs métaux précieux. Ils fabriquèrent des monnaies en prenant soin de leur donner un aspect uniforme, ainsi que la valeur et le type des pièces les plus répandues, obéissant en cela non-seulement à un caprice ou à un besoin du moment, mais indiquant encore par cette ressemblance monétaire, qu'ils ne formaient pour ainsi dire qu'une seule et grande famille et donnant en outre aux générations futures un exemple de prudence et de force, que sont loin de présenter nos unités nationales modernes.

7. — Un peu plus tard, nous trouvons la cause de cet entraînement presque général des provinces belges, vers le type anglais, dans l'industrie des Flamands, qui consistait alors spécialement en fabrication des étoffes de laine. Les draps de Flandre se vendaient au loin et les villes des

Pays-Bas étaient le marché où les denrées du Nord, venues de la Baltique, s'échangeaient contre celles du Midi, venues de Venise et d'Italie par le Rhin. De plus, pour alimenter ses manufactures, la Flandre avait un besoin indispensable des laines d'Angleterre, en sorte que la prospérité matérielle de ce pays dépendait non-seulement du maintien d'une paix que les rivalités d'alors ne rompaient que trop souvent, mais aussi de l'emploi d'un numéraire accepté partout avec confiance et rendant les transactions faciles.

8. — A ces considérations nous pouvons joindre encore les suivantes, tirées des luttes de cette époque.

Autrefois, et cela se présente encore de nos jours, les décisions des hommes d'Etat étaient souvent dictées par le désir de favoriser certaines passions, de satisfaire d'anciennes rancunes, dût-on compromettre de graves intérêts matériels et même déroger aux lois de la morale et du droit des gens. Malgré les liens de vassalité qui l'unissaient à la France, nous voyons en 1297 Guy de Dampierre, comte de Flandre, conclure avec le roi d'Angleterre, Edouard I^{er}, une alliance contre Philippe le Bel pour se venger de ce dernier qui avait retenu sa fille prisonnière. Edouard ne s'en tint pas à cette union offensive avec le comte de Flandre, il négocia avec un grand nombre de seigneurs de l'empire pour les rattacher à sa cause et ses démarches réussirent auprès de plusieurs d'entre eux. Bientôt après, le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le comte de Gueldre, les évêques d'Utrecht et de Liège, l'archevêque de Cologne, entrèrent dans la ligue qui se

formait contre la France. A ce moment on peut dire que les esterlins inondèrent les places et les marchés flamands.

Philippe, pour dissoudre cette ligue, ne se contenta pas d'opposer son or à l'or de l'Angleterre; il leva une armée contre le comte de Flandre, envahit ses états et vint de sa personne en prendre possession. Sous sa bannière marchaient entr'autres Etienne II, comte de Sancerre; Thibaut fils aîné de Ferry III, duc de Lorraine; les comtes de Saint-Paul et d'Artois, le duc de Bourgogne. Les villes flamandes fières de leurs libertés communales et comme pour afficher un air d'indépendance à l'égard de leur comte qui souvent avait osé violer leurs privilèges, firent au roi une réception enthousiaste (1); mais bientôt opprimées par des exactions de toute nature de la part des envahisseurs, elles se livrèrent à de sanglantes révoltes et une nouvelle armée, partie de France, fut taillée en pièces dans le voisinage de Courtrai en 1302. La bataille de Mons-en-Puelle, livrée quelque temps après, rétablit un peu les affaires de Philippe le Bel et consolida l'occupation française, qui ne cessa qu'en 1305, le comté de Flandre ayant été rendu cette année à Robert, fils de Guy de Dampierre.

Ces campagnes n'étaient que le prélude des démêlés qui devaient continuer plus tard et se transformer en un état

(1) Un grand nombre de seigneurs, la reine et toute la cour allèrent en Flandre visiter la nouvelle conquête; on les reçut avec une pompe sans égale; ce pays était alors le plus riche de l'Europe. Le jour de l'entrée à Bruges, les femmes des bourgeois montrèrent dans leur toilette tant d'or et de bijoux que la reine se sentit blessée dans sa vanité de femme: « Je croyais, dit-elle, qu'il n'y avait qu'une reine en France; j'en vois six cents. » (GABOURD, *Hist. de France*, t. VI, page 434).

d'hostilités pour ainsi dire permanent. En 1337, sous Louis I^{er} de Dampierre, les villes de Flandre, à l'instigation de Jacques Arteveld, reconnurent pour roi de France Edouard III d'Angleterre et par là donnèrent lieu à la guerre de Cent Ans. Le roi tint ses quartiers d'hiver au château de Louvain et fut fait *vicaire général* de l'empereur avec pouvoir de frapper monnaie d'or et d'argent. Aussi voyons-nous en Flandre et dans toutes les provinces voisines, l'esterlin devenir en quelque sorte monnaie nationale, tandis que d'autres seigneurs de contrées plus éloignées, tout en en faisant usage, ne l'employaient pour ainsi dire que par exception.

9. — Par la Belgique, l'esterlin pénétra en Allemagne et dans le Nord-Est de la France. Les monnaies d'Henri furent plus particulièrement imitées dans les contrées limitrophes du Rhin, en se modifiant de mille manières; et là, où la copie n'en fut pas faite servilement, on rencontre encore l'idéal du portrait aux boucles, qui contribua beaucoup à l'invention des formes sous lesquelles les prélats et les barons faisaient, à cette époque, graver l'avvers de leurs monnaies.

Le Luxembourg, la Lorraine et quelques autres provinces de France s'emparèrent de préférence du type edwardin dont on retrouve des traces jusqu'à Sancerre.

Dans le Nord, au contraire, les comtes de Hollande et de Zélande, réunis de bonne heure au Hainaut, suivirent le sort de cette contrée et cessèrent de posséder un monnayage autonome (1).

(1) Les comtes de Hainaut héritèrent en 1299 du comté de Hollande,

La mode, on pourrait dire la manie des esterlins était tellement enracinée dans les habitudes de l'époque que nous voyons ce type pénétrer plus loin encore. La tête couronnée, à chevelure bouclée, à la face edwardine du XIV^e siècle, s'étendit jusqu'en Suède sous le règne d'Albert de Mecklembourg (1365-1388) sans y prendre pourtant racine. Nous avons représenté (Pl. I, fig. 9), pour ne plus y revenir, une monnaie de cette contrée, d'après Lelewel. Le revers offre un caractère différent de celui des esterlins ordinaires, au lieu de la longue croix cantonnée de douze besants, nous trouvons les armes de Suède, qui sont trois couronnes tréflées.

Ce type à la tête de face, couronne trifeuillée, cheveux touffus de chaque côté, se retrouve encore sur les monnaies espagnoles du XIV^e siècle (1).

10. — La copie des types à une époque où l'instruction était si peu répandue dans le peuple, porte surtout, et cela pour donner plus facilement le change, sur des pièces d'une faible valeur, d'un usage journalier dans la classe pauvre et ignorante. En outre elle s'adresse à l'aspect général de la pièce plutôt qu'au sens de la légende dont on semble à peine s'inquiéter. C'est ce qui a porté quelques petits dynastes, ainsi que nous aurons fréquemment occasion de le remarquer, à faire de cette imitation une sorte de contre-

ce qui explique la disparition, pour un temps assez considérable, de la monnaie de ce pays.

(1) Consulter LELWEL, tableau XXXII, fig. 81, ainsi que *Rev. française*, 1852, page 34. — Monnaies du royaume de Majorque.

façon, contrefaçon légale à leurs yeux, mais qui n'en devenait pas moins frauduleuse en envisageant le but qu'ils s'efforçaient d'atteindre. C'est ainsi qu'ils cherchent à tromper l'œil par le déplacement ou par la suppression de certaines lettres, par l'introduction de caractères étrangers à leur nom ou à leur qualité, modifiant en un mot les légendes de manière à les rendre autant que possible semblables, à première vue, à celles qui se trouvent sur les véritables esterlins d'Edouard, dans le but de faire circuler comme tels les pièces sortant de leurs ateliers.

41. — Certains seigneurs adoptèrent ce genre de fabrication, non-seulement pour se conformer à une nécessité de commerce ou à des habitudes invétérées, mais aussi par appât du gain et par spéculation. Cette remarque s'applique principalement aux esterlins luxembourgeois, connus sous le nom de *lussembournes*, monnaie fort décriée au temps où elle parut et dont l'étude est une des plus curieuses de la numismatique de cette époque. Ces princes contrefont la monnaie anglaise à l'exemple des faux-monnayeurs de métier, c'est-à-dire altèrent l'alliage monétaire, en substituant un métal moins précieux à un autre de meilleur aloi, ou bien diminuent le poids de la monnaie, prélevant ainsi un bénéfice non-seulement sur le fermier de la fabrication, mais encore sur le poids et sur le titre (1).

(1) Il est assez difficile, à cause du frai, d'assigner le poids normal des esterlins, qui en général varie de 1s.2 $\frac{3}{4}$ à 1,40, pour les pièces de bon aloi; lorsque ce poids est inférieur, ce qui a souvent lieu, et que le type a quelque chose d'équivoque, on peut être sûr qu'il y a eu contrefaçon.

Des altérations de cette nature atteignirent également la monnaie française, surtout les gros et les deniers tournois au type du temple établi par Saint Louis. Elles se continuèrent pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'époque où un pouvoir fort, étendant davantage son autorité, contraignit les grands vassaux à diminuer leur fabrication, à fermer leurs monnaieries ou à céder leurs privilèges (1).

(1) • En voyant la prodigieuse activité d'imitation monétaire qui se manifesta dans les temps féodaux il est impossible de ne pas reconnaître avec M. Mantellier (*), qu'il existait sous cette activité, une impulsion industrielle qui fort souvent ne pouvait être du fait encore moins de l'initiative des barons monnayeurs. C'étaient les spéculateurs en métaux précieux et monnayés, les coureurs d'affaires et agioteurs de l'époque qui, d'eux-mêmes, dépistaient les seigneurs possesseurs des droits monétaires, et venaient leur proposer des opérations d'émissions d'espèces aux types de telle ou telle monnaie étrangère qu'il leur était possible de faire siens sans les dénaturer. Cette assimilation à laquelle on arrivait en mêlant aux types de la monnaie imitée des lettres, des emblèmes appartenant au nom ou à l'écu du baron imitateur, quelquefois des signes de fantaisie, constituaient un art, une industrie spéciale; certains graveurs devaient s'y appliquer particulièrement et se tenir à la disposition des financiers et des barons qui s'associaient pour de telles entreprises. Ceux-là se constituaient fermiers du monnayage, fournissaient les fonds, couraient les risques et dirigeaient l'émission; ceux-ci permettaient l'usage de leur nom et la fabrication sur leur terre pour un temps déterminé; leur bénéfice dans l'opération se couvrait du nom de *droit de seigneurage*. Le pacte conclu, le taux du seigneurage fixé, on enrôlait des monnayeurs du serment de l'Empire ou du serment de France, et l'œuvre du monnayage commençait. La ligue contre Philippe le Bel dont nous avons parlé plus haut, contribua dans une large mesure à favoriser ces sortes de transactions et à répandre dans plusieurs provinces de France le type esterlin. »

(*) *Rev. numism. franç.*, 1865, page 422.

12. — Dans le désir de faire cesser un commerce déloyal dont le résultat était de discréditer les monnaies des uns et des autres, aussi bien que pour faciliter les relations de voisinage, plusieurs seigneurs de Flandre, de Brabant et des provinces environnantes, conclurent à diverses époques des traités pour battre monnaie en commun, à la condition d'adopter des types analogues et de partager les frais ainsi que les bénéfices de la fabrication. Ce sont les monnaies frappées dans ces conditions que l'on appelle *monnaies de Société*.

Nous trouvons un accord de ce genre conclu entre Jean de Luxembourg, et Henri, duc de Bar; entre Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, et Jean II, duc de Brabant, en 1299; entre Louis de Crécy, comte de Flandre et Jean III, duc de Brabant; entre le comte de Luxembourg et l'archevêque de Trèves; Malgré la rareté de ces sortes de monnaies, leur émission ne dut pas rester étrangère à la diffusion de l'empreinte anglaise, et à ce titre, le fait dont il s'agit, mérite d'être signalé ici.

13.— Quoi qu'il en soit, pour bien mettre en relief le vrai caractère des esterlins flamands, et pour dégager de toute suspicion les intentions du plus grand nombre de princes qui les ont émis, il est une remarque sur laquelle je dois spécialement insister; c'est que ces monnaies bien qu'analogues pour le titre, la frappe, l'aspect général avec les esterlins anglais, bien qu'identiques, quant au revers, avec les mêmes pièces, présentent cependant, presque toujours, un type propre qui empêche de les prendre pour des monnaies de contrefaçon. Nous observons notamment

cela dans les esterlins du Hainaut, de Namur, de Cambrai et des provinces flamandes proprement dites (1). Il semble qu'on se soit plus spécialement proposé pour modèle la tête de Henri III plutôt que celle des monnaies d'Edouard. Ainsi ces pièces se distinguent, d'abord par la tête nue, avec une mèche de cheveux retombant en avant, ou bien avec le front couronné de roses; puis par une légende sans équivoque qui permet d'en faire immédiatement l'attribution. Qu'on ait obéi à une mode, qu'on se soit laissé aller à un entraînement de l'époque, ou enfin qu'on ait cédé à des exigences commerciales? ce sont des considérations suffisamment développées par ce qui précède; mais il n'y a pas eu fraude à la façon des imitateurs des monnaies edwardines qui se donnaient bien de la peine pour arriver à une ressemblance aussi complète que possible et qui de plus altéraient leurs monnaies par le poids et par la nature du métal.

Les esterlins belges sont aux monnaies au type edwardin, ce que les tournois au châtel-brabançon sont au tournois français; ce que de nos jours, le franc belge ou italien est à la monnaie française, une imitation honnête et loyale, mais non un calque servile.

Ces monnaies elles-mêmes ont été l'objet de contrefaçons de la part d'arrière-vassaux, possesseurs ou usurpateurs du droit de monnayage, aussi pensons-nous qu'elles doivent, tout aussi bien que les empreintes edwardines, trouver place dans ce recueil.

(1) Voir les planches relatives aux monnaies de ces contrées.

14. — Je ne puis terminer ces généralités sans signaler une dernière classe d'esterlins dont l'origine n'est nullement anglaise, bien qu'on ne puisse se défendre d'y voir quelques rapports de module, de poids et souvent même de type avec les pièces britanniques. Il s'agit des esterlins, à un ou à plusieurs lions dans un écusson, qui devancèrent dans les provinces brabançonnnes (1) le coin edwardin et qui continuèrent à y être frappés conjointement avec ce dernier type. Au revers, la croix double et ouverte, ou simple et élargie, cantonnée de douze globules, de feuilles de roses, d'étoiles ou de lettres, provoquait ainsi à l'identité de la monnaie, tout en établissant la transition entre le coin de Henri ou d'Edouard et les monnaies du pays, d'une facture propre et essentiellement locale. Quoi qu'il en soit, cette empreinte a joui d'une grande faveur ; presque toutes les provinces et seigneuries belges l'ont imitée servilement et son usage s'est propagé dans les contrées limitrophes. Nous citerons, en passant, un certain nombre d'imitations de ce genre.

15. — Vers la fin du XIV^e siècle, époque qui fut pour le Brabant et les Flandres un temps de splendeur et de prospérité industrielles pour ainsi dire sans égal, nous ne rencontrons que fort peu de pièces frappées au type esterlin par les princes du pays. Est-ce parce que les anciennes monnaies existaient en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins des transactions ? Est-ce parce que la recon-

(1) Brabant, Liège, Louz et quelques autres.

naissance de la suzeraineté de l'Angleterre donnait aux esterlins véritablement anglais, plein droit de circulation en les faisant accepter de pair avec les monnaies du pays? Ces monnaies, au contraire, affectant d'autres types non encore atteints par la contrefaçon auraient-elles été reçues plus volontiers par les étrangers en raison de leur excellent aloi? Ce sont des suppositions qu'il nous est permis de faire, qui toutes ont leur valeur, mais entre lesquelles la dernière surtout mérite de fixer quelque peu l'attention.

Nous voyons, en effet, les petits sires des Pays-Bas, par suite, probablement, de la défiance répandue sur les pièces d'imitation anglaise, établir une sorte de concurrence entre leurs monnaies. Toutefois cette réaction contre l'emploi d'un type dont la mauvaise foi n'avait que trop abusé, ne s'accomplit que lentement.

Le type esterlin, sans disparaître complètement, s'altère peu à peu; le poids et le module restent d'abord les mêmes, mais le portrait aux boucles est remplacé par des emblèmes particuliers; tantôt, c'est l'aigle à deux têtes, tantôt des armoiries épiscopales; d'autrefois, le portail brabançon. Au revers, la croix pattée traversant la légende, se maintient avec plus de persistance, tandis que les globules font place à des étoiles, à des feuilles tribolées et autres symboles de ce genre.

Remarquons en outre, que la complication de l'existence simultanée des différents Etats, et diverses circonstances, qui, d'un autre côté, aggloméraient plusieurs couronnes sur les mêmes têtes, durent nécessiter également des changements dans les types. Il importait de distinguer les espèces

récentes, plus fortes ou plus faibles, des pièces antérieures qu'on retirait de la circulation; et comme ces émissions d'une monnaie nouvelle se faisaient sans doute à peu près simultanément dans les provinces voisines (ce qui devait être, sous peine de voir exporter tout son numéraire, pour celle qui eût conservé la plus forte), il s'en suit que les pièces au type esterlin durent se modifier peu à peu, pour disparaître ensuite presque en même temps de tous les pays qui les avaient primitivement adoptées.

16. — En général on n'attache pas assez d'intérêt à recueillir et à décrire toutes les variétés de monnaies consistant dans des différences de points, des modifications de lettres ou autres détails analogues, etc.; cela est cependant d'une grande utilité, car ce n'est qu'à l'aide de données pareilles que l'on peut se rendre compte des développements de la fabrication sous tel ou tel règne, ou juger du rôle que jouèrent certains types à une époque déterminée. C'est sur de semblables indications que l'on doit s'appuyer précisément dans l'examen que nous nous proposons de faire des monnaies edwardines, fabriquées sur le continent; ce sont des distinctions qui équivalent aux dates qui se retrouvent sur les monnaies postérieures et qui servent à en établir l'âge d'une manière à peu près certaine. Le rapprochement de ces faibles variétés peut aider également, dit Cartier, à renouer la suite insensible, mais persistante de l'altération des types suivant les siècles. Aussi, bien que les pièces sur lesquelles doit rouler notre étude, se ressemblent par ce qu'elles ont d'essentiel, et que beaucoup ne diffèrent que par quelques caractères peu apparents, il

m'a semblé utile d'indiquer même celles qui offraient la plus légère nuance.

17. — Un simple catalogue des monnaies du type esterlin eût pu suffire à la rigueur, mais ce travail très-incomplet n'aurait offert qu'un médiocre intérêt et n'aurait pas toujours répondu au désir des amateurs. Bien que le renvoi aux sources originales ait été indiqué avec soin, j'ai cru devoir accompagner, autant que possible, chaque description d'une notice relative, soit à la province, soit à l'atelier monétaire, soit à la pièce elle-même. De cette manière on pourra trouver des renseignements à peu près suffisants sur les circonstances qui ont accompagné l'émission de ces monnaies, sans recourir à des ouvrages quelquefois assez rares, et dans tous les cas toujours coûteux.

J'ai cherché en outre à reproduire de ces monnaies un dessin aussi fidèle que possible (1), persuadé que la représentation d'un objet en donne une idée plus précise et plus complète que la meilleure description.

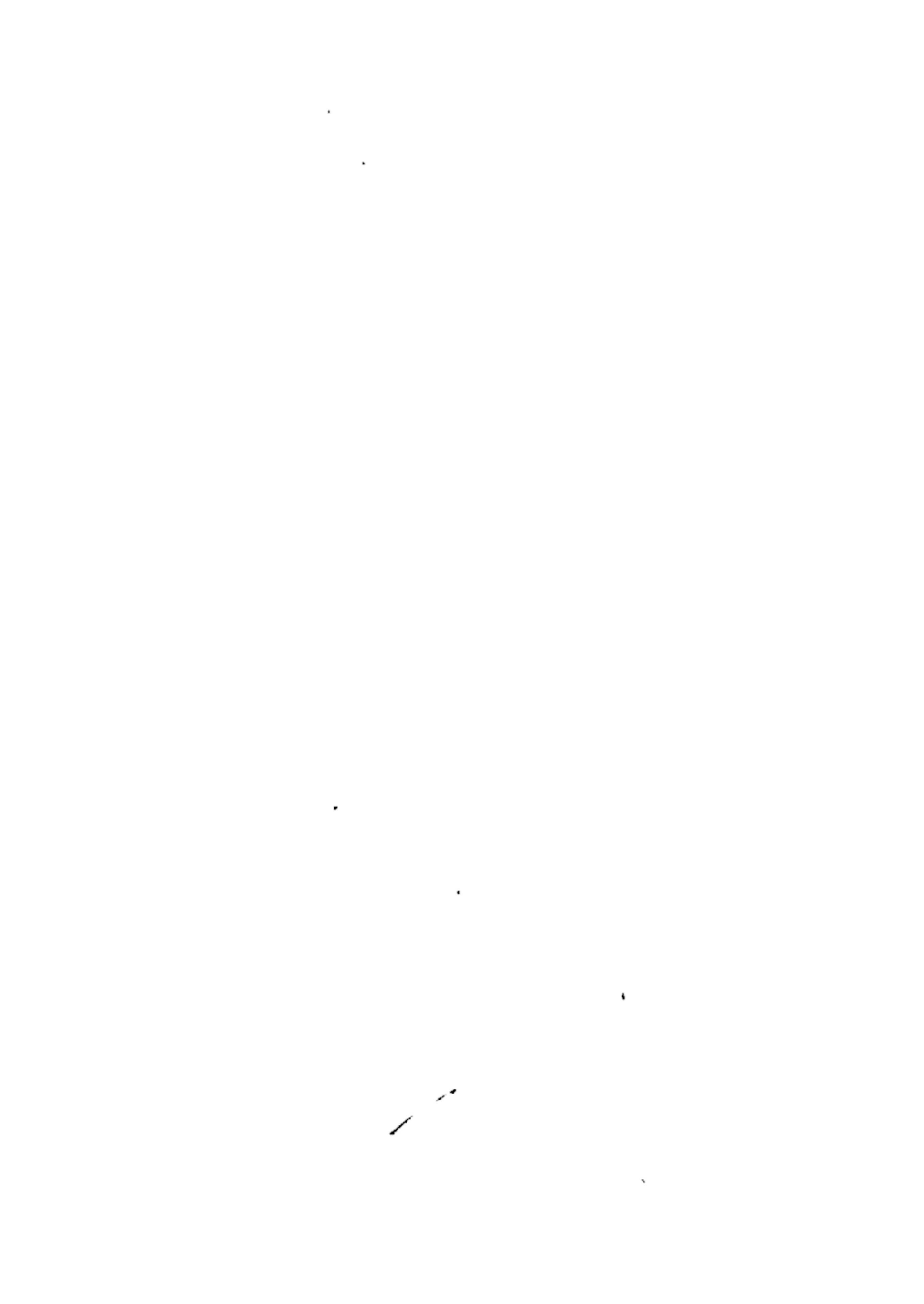
[Sparsa et pretiosa coegi.

(1) Je dois mentionner ici un jeune homme intelligent et zélé, M. Frédéric Ehrmann, dont le crayon m'a été plus d'une fois utile pour l'exécution de mes planches.

ESTERLINS

DES

PROVINGES BELGES



I.

COMTÉ DE FLANDRE (1).

La Flandre, réunion de plusieurs territoires connus du temps des Romains sous les noms de *Pagus Morini*, *Pagus Nervii*, *Pagus Menapii*, etc., n'apparaît pour la première fois sous ce nom que vers le VII^e siècle. Elle fit partie du royaume de Neustrie, dont elle fut détachée, en 863, par Charles-le-Chauve, pour être donnée à Baudoin, dit *Bras-de-Fer*, qui déjà était gouverneur de ce même pays sous le titre de *Grand forestier*.

Les premières preuves écrites de l'existence d'ateliers monétaires en Flandre, ne datent que de 1055, sous Baudoin V. Après avoir suivi, depuis l'origine du comté, diverses phases qu'il ne nous appartient pas d'examiner, les monnaies des comtes de Flandre furent réglées d'une manière générale dans le courant du XIII^e siècle, par Marguerite de Constantinople et son fils Gui II de Dampierre, qu'elle s'était associé dès 1251.

Le règne de cette princesse est remarquable,

(1) GAILLARD, *Monnaies de Flandre jusqu'à l'occupation étrangère*, in-8°, Gand, 1852.

pour la numismatique des provinces flamandes, par l'apparition de la grosse monnaie. Antérieurement à cette époque, on employait probablement les gros tournois dans tous les cas où les deniers du pays étaient insuffisants.

GUI DE DAMPIERRE.

1280-1305.

Gui de Dampierre frappa des esterlins au type de la tête nue et du front orné de roses. Ces pièces sont très-nombreuses, probablement à cause d'un accord conclu entre le comte et les villes de Gand, Ypres et Douai, en vertu duquel il est stipulé que les esterlins du comte de Flandre, du duc de Brabant et de l'évêque de Liège auraient cours pour trente-deux sous le marc, et que les sizains des mêmes seraient reçus pour six deniers, qu'il serait défendu d'introduire dans le pays d'autres espèces étrangères (1).

Les esterlins frappés par Gui sortent de différents ateliers monétaires.

NAMUR. — Nous citerons d'abord les pièces signées de lui, tout à la fois comme comte de Flandre et marquis de Namur (2).

(1) GAILLARD, p. 126.

(2) Nous donnerons plus loin les détails qui concernent le marquisat de Namur.

N° 1. ✠ ΜΗΡΟΟΞΙΟ ΝΗΜΥΡΑ, tête de face et complètement nue. — β. ΣΟΟ-ΜΕΣ-ΦΙΗ-ΘΡΑ, croix longue entrant dans le corps de la légende et cantonnée de douze besants (1). (Pl. II, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 26.

(GAILLARD, n° 158. — REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 56.)

N° 2. Variété de la même pièce avec un point dans le champ à droite du buste du comte.

Poids, 1 gr. 40.

(REN. CH., *id.*, pas de n°.)

N° 3. Même type. La tête est accostée de deux sautoirs. Au revers le σ est précédé de deux points et la légende se termine par ΘΡΑ. (Pl. II, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 25.

(REN. CH., *id.*, n° 57.)

N° 4. Variété sans les deux points du revers.

(REN. CH., *id.*, pas de n°.)

N° 5. Même type. Au revers, le premier canton est occupé par une étoile à cinq rais au lieu des trois besants : ΣΟΟ-ΜΕΣ-ΕΠΗ-ΘΡΑ (*sic*).

(Pl. II, fig. 3.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *id.*, n° 58.)

(1) C'est le revers ordinaire des esterlins ; nous nous dispenserons dorénavant d'entrer dans ce détail lorsque la pièce présentera le type normal.

Nous omettrons également l'indication du métal qui est presque toujours de l'argent d'un titre assez élevé.

N° 6. Même type. Au revers, le troisième canton porte un quatre-feuille évidé. (Pl. II, fig. 4.)

Poids, 1 gr. 26.

(GAILLARD, n° 159. — REN. CR., *id.*, n° 59.)

DOUAI (1). — Comme la plupart des autres cités de Flandre, Douai, ville fort ancienne, était le siège d'un commerce très-actif que favorisaient les rois d'Angleterre, en accordant à ses marchands des faveurs spéciales. Le comte Gui y fabriqua des esterlins ; voici la description de l'un d'eux :

N° 7. ⚔ σ'COMES...DNYE, tête de face, couronnée de trois roses. — ϣ. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΔΟΥ-ΥΗ·Υ·, type esterlin. (Pl. II, fig. 5.)

(*Rev. Franç.*, 1850, p. 366. — GAILLARD, n° 157. — POEY-D'AVANT, T. III, p. 438. — *Musée Britan.*)

ALOST. — La ville d'Alost doit son origine à un château construit vers le IX^e siècle, à l'époque des invasions des Normands. C'était la capitale d'un comté ayant des seigneurs particuliers, issus des comtes de Gand, et qui relevaient de l'empire d'Allemagne. Philippe d'Alsace réunit ce comté à la Flandre. La ville d'Alost appartient actuellement à la Belgique.

(1) Cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, fut souvent prise et reprise par les Français ; elle ne fit définitivement partie de notre pays qu'en 1713, après le traité d'Utrecht.

Plusieurs esterlins y ont été frappés sous le règne du comte Gui.

N° 8. ✠ †σ†COMES·FLANDRIÆ, aigle à deux têtes dans le champ de la pièce. — ḡ. †COM·XTA·SAX·OST, type ordinaire des esterlins.

(Pl. II, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 27.

(GAILLARD, n° 154.)

N° 9. ✠ σ·COMES·FLANDRIÆ, tête de face couronnée de roses. — ḡ. Le même que le précédent.

(Pl. II, fig. 7.)

(GAILLARD, n° 156.)

N° 10. ✠ †σ†COMES·FLANDRIÆ (point secret sur π), tête de face sans roses dans les cheveux. — ḡ. Le même que le précédent, sauf un point entre l'σ et l'π des deux mots.

Poids, 1 gr. 41.

(GAILLARD, n° 156 bis ; n° 8 du suppl.)

DAMME (1). — Damme, ville de Belgique, fondée seulement à la fin du XII^e siècle, devint rapidement une localité importante. Située au fond du beau port de Zwyn, en communication avec Bruges par un large canal, cette ville occupait une position des plus convenables pour servir d'étape maritime, d'entrepôt pour le commerce de Bruges avec le Midi et le Nord de l'Europe.

(1) *Revue belge*, t. VI, p. 387.

Un document conservé dans les archives de la Flandre orientale établit, de la manière la plus certaine, qu'à Damme on a frappé des esterlins pendant l'administration de Gui de Dampierre ; malheureusement ils n'ont pas encore été retrouvés et ne sont pour ainsi dire connus que par une sorte de ricochet.

ATELIER INDÉTERMINÉ. — La dernière pièce de notre planche II, représente un esterlin du même prince, sur lequel le nom du lieu de fabrication n'est pas indiqué et est remplacé par une légende pieuse qu'on rencontre du reste sur plusieurs monnaies analogues de cette époque, notamment sur les esterlins de Ferri IV de Lorraine et sur ceux de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul.

N° 11. ✠ SIGOMES FLANDRIÆ, tête de face couronnée de roses. — ꝛ. SIG·-NVM-CORV-SIG, type esterlin ordinaire. (Pl. II, fig. 8.)

Poids, 1 gr. 25 et 1 gr. 33.

(GAILLARD, n° 455. — *Revue belge*, 1856, p. 279.)

ROBERT DE BÉTHUNE.

1305-1322.

Pendant la captivité de Gui de Dampierre et de son fils aîné, Robert de Béthune, l'un et l'autre détenus prisonniers par le roi de France, Philippe-le-Bel, le comté de Namur fut administré, d'abord par Jean de Namur, second fils de Gui, puis par

Philippe de Thiette, frère consanguin de Robert et de Jean. Ces deux princes, vu les embarras de la situation, frappèrent monnaies durant leur règne, mais on n'en connaît pas au type esterlin. On ne cite que des gros au portail dit *brabançon*.

De retour dans ses états, Robert ne jouit pas d'une longue tranquillité, son règne ne fut qu'une longue suite de troubles et de guerres. Ses monnaies sont assez variées ; il y en a au type du châtel tournois et du châtel brabançon, au type du cavalier armé de Hainaut et enfin au type edwardin, toutes très-servilement copiées. Les ateliers monétaires sont Alost, Gand et Termonde.

ALOST. — N° 12. ✠ R:COMES+FRANORIE. —
β. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΑΠΟ-ΤΕ·Ω, type edwardin.

(Pl. III, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 39.

(GAILLARD, n° 175. — *Revue belge*, 1856, p. 280.)

N° 13. ✠ R:COMES+FRANORIE. — β. ΜΟΝ-
ΕΤΗ-ΑΠΟ-ΤΕΩ, type edwardin.

Cette pièce ne diffère de la précédente que par la forme de certaines lettres. (Pl. III, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 27.

(GAILLARD, n° 174.)

N° 14. ✠ R:COMES:FRANORIE. — β. ΜΟΝ-
ΕΤΗ-ΑΠΟ-ΤΕΩ, type edwardin. (Pl. III, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 25.

(GAILLARD, n° 176.)

N° 15. ✠ Ἰ*COMES FLANDRORUM, une petite étoile est placée entre les deux premières lettres de la légende, au-dessus de l'Ἰ. — β. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΧΕΩ-ΠΟ (transposition de lettres pour ΧΕΩΤΕΧ), type edwardin. (Pl. III, fig. 4.)

Poids, 1 gr. 04.

(GAILLARD, n° 177.)

N° 16. ✠ ἸΟΒ' : COMES FLANDRORUM, tête de profil à gauche et couronnée; imitation des esterlins d'Alexandre, de Jean et de Robert, rois d'Écosse. (Pl. I, fig. 4.) — β. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΧΕΩ-ΣΤΕΩ, type ordinaire. (Pl. III, fig. 6.)

(GAILLARD, n° 179.)

N° 17. Un autre exemplaire de la même pièce, cité dans la *Revue Belge*, 1856, p. 281, porte une virgule après le ω' de FLANDRORUM; son poids est de 1 gr. 38.

GAND (1). — La ville de Gand, dont les franchises municipales sont célèbres au moyen-âge, posséda

(1) *Gand* ne date véritablement dans l'histoire qu'à partir du VII^e siècle. Sous les Carlovingiens, on y construisit une forteresse pour défendre le pays contre les Normands, Baudoin de Lille créa le premier châtelain de Gand, souche d'une famille dont la puissance fut plus d'une fois funeste au repos public. En 1127 cette cité se fait représenter à la réunion des villes libres qui se consultèrent sur l'admission de Guillaume de Normandie, le nouveau comte imposé à la Flandre par Louis-le-Gros. Ce fut longtemps une des plus riches villes de Flandre.

de bonne heure un atelier monétaire important, dans lequel on fabriqua un grand nombre d'esterlins. Ceux de Gui de Dampierre n'ont pas été retrouvés jusqu'à présent, mais nous en possédons de son fils Robert.

N° 18. ✠ EDWARDVS COMES. — S. MON-
ETA-GRANDIS, type edwardin. (Pl. III, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 34.

(GAILLARD, n° 178.)

Il semble probable que le mot flamand *EDL* pour *EDDL*, qui signifie *noble*, a été placé avant ceux de *ROBERTUS COMES* pour tromper l'œil en rappelant le commencement des légendes des monnaies d'Edouard (1), supercherie dont nous avons indiqué plus haut la signification et dont nous verrons souvent encore des exemples.

TERMONDE — Nous possédons un esterlin frappé par Robert de Béthune à Termonde (2), non comme

Son importance historique est connue par plusieurs faits accomplis dans ses murs. Sous le premier Empire, elle fut chef-lieu du département de l'Escaut.

(1) Voir INTRODUCTION, p. IX, et Pl. I, fig. 8.

(2) *Termonde* ou *Dendermonde*, ville de la Flandre orientale, voisine de Gand, eut longtemps des seigneurs particuliers. Gui, par son mariage avec la fille de Mahaut et du sire de Béthune, réunit cette seigneurie à ses autres domaines. Son fils Robert fut seigneur de Termonde en même temps que comte de Flandre. Les seigneurs de Termonde avaient le droit de

comte de Flandre mais comme seigneur de Termonde. On ne sait trop à quelle époque on doit attribuer la fabrication de cette monnaie; il est supposable qu'elle a été émise par ce prince, alors administrateur du comté de Flandre pendant la première captivité de Gui (de septembre 1294 à mars 1295), au même titre auquel Jean de Namur et Philippe de Thiette monnayèrent pendant la seconde captivité de ce comte, alors que Robert aussi était détenu dans les prisons de Philippe-le-Bel.

N° 19. ΜΟΝΕΤΗ:ΟΕΝΗΕΜΟΝΟΝ', lion debout dans un écu dentelé. — Ῥ. ΡΟΒ·-F·CΩI-T·F·ΠIIX (ROBERTUS FILIUS COMITIS FLANDRIÆ), type des douze besants. (Pl. III, fig. 7.)

(GAILLARD, n° 181.)

Sous les successeurs de Robert de Béthune, le monnayage prit un tout autre caractère; le type esterlin paraît abandonné; la croix anglaise se maintient toutefois sur les pièces de billon et de cuivre, ainsi qu'on peut en juger par quelques exemplaires dont nous reproduisons la description.

frapper monnaies *jus monetam cudendi* (*); ils paraissent en avoir peu usé, du moins à en juger par le petit nombre de monnaies qui nous reste.

(*) Selon les feudistes, sept droits constituaient la souveraineté, savoir : *jus condendi leges, institutio magistratum, arbitrium pacis et belli, resortum, jus monetam cudendi, jus pecuniam imperandi, casu terram à solo deo tenere.*

LOUIS DE NEVERS.

1322-1346.

N° 20. ✠ MONETA:ꝫIOSTS, grand L dans le champ accosté latéralement de trèfles, un de chaque côté; en haut et en bas, de trois globules. —
 §. IVO-COM-FIA-DAX, croix anglaise dans les cantons de laquelle les globules sont remplacés par les lettres G H O O (*Gand*). Il est probable que cette pièce résulte d'un mélange de coins.

(Pl. III, fig. 8.)

Poids, 0 gr. 80. (*billon*.)

(GAILLARD, n° 191.)

N° 21. MONETA:GHOODES, type précédent. —
 §. Type précédent, toutefois les lettres des cantons n'existent pas.

(Pl. III, fig. 9.)

Poids, 0 gr. 75. (*billon*.)

(GAILLARD, n° 192.)

LOUIS DE MALE.

1346-1383.

Les coins se multiplient sous Louis de Mâle, deviennent très-ornés et donnent aux monnaies de ce prince un caractère tout à fait remarquable; vainement chercherait-t-on à y démêler le type anglais. Malgré cela, nous donnerons encore le dessin d'une pièce commune de cette époque, qui par son poids, son diamètre, correspond à peu près aux esterlins.

N° 22. ΠΥΡΡΟΝΙΔΙΣΘΕΙΣΙΔΟΜΕΝΣΙΟΦΛΗΝΩΣ', lion assis, la tête couverte d'un riche heaume dans l'intérieur d'un grénetis. — ἔ. ΜΩΧΑ-ΤΙΩ:ΒΕ-ΩΧΤ: ΜΩ-ΝΕ:ΩΧ', croix anglaise cantonnée des lettres Η-Π-Η-Ω. (Pl. III, fig. 10.)

Poids, 1 gr. (argent).

(GAILLARD, n° 228.)

II.

COMTÉ DE HAINAUT (1).

Si l'on s'en rapporte aux chroniqueurs du XVI^e et du XVII^e siècle, le Hainaut aurait eu des comtes particuliers vers le V^e siècle, mais ils ne devinrent héréditaires qu'en 860, à partir de Rainier, dit *au Long col*. En 1191, Baudoin V, *le Courageux*, réunit le comté de Hainaut au comté de Flandre, du chef de sa femme, Marguerite, sœur du dernier comte décédé sans enfants. Ces deux pays eurent dès lors la même destinée, pendant environ un siècle.

Le monnayage des comtes de Hainaut pourrait à la rigueur commencer au XI^e siècle ; mais ce n'est qu'à partir de Marguerite II de Constantinople (1244-1280), que l'on retrouve des pièces signées du nom des seigneurs. Quelques détails sont ici nécessaires pour comprendre la communauté de type des monnaies de Flandre, de Hainaut, de Namur et de plusieurs autres petites seigneuries relevant de celles-ci.

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, avait épousé en premières noces

(1) RENIER CHALON, *Monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, in-4^o, avec 3 suppléments.

Bouchard, seigneur d'Avesnes, dont elle eut deux fils, Jean et Baudoin. Ce mariage ayant été déclaré nul, parce que Bouchard était engagé dans les ordres sacrés lorsqu'il le contracta, Marguerite se remaria en 1218 avec Gui I^r de Dampierre, dont elle eut trois fils et deux filles. Cette princesse voulant plus tard faire déclarer ses enfants du premier lit illégitimes, et inhabiles à succéder, se soumit à l'arbitrage de Saint Louis, qui déclara qu'après la mort de leur mère, le Hainaut appartiendra aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre.

Jean I^r d'Avesnes, l'aîné des enfants du premier lit, mourut en 1257 ; ce fut son fils aîné, connu sous le nom de Jean II d'Avesnes, qui prit à la mort de son aïeule, en 1280, les rênes du comté.

JEAN D'AVESNES.

1280-1304

Sous ce prince commença vraisemblablement, dans le Hainaut, la fabrication des esterlins, monnaie qui devait être de *taille, de fors et de foible*, comme les *nouveaux sterlings* d'Angleterre.

Valenciennes possédait à cette époque l'un des plus importants ateliers monétaires du pays, ainsi que l'atteste l'ordonnance de Philippe le Hardi de 1282, qui, parmi toutes les monnaies étrangères, désigne principalement celles de Valenciennes, sans doute comme les plus répandues (1). On frappa des esterlins

(1) INTRODUCTION, p. XII.

dans cette ville ainsi qu'à Mons et à Maubeuge ; il ne serait pas impossible que Jean II en eût fabriqué encore ailleurs, car l'accord fait, le 24 août 1297, entre le comte Jean et les monnayeurs, obligeait ces derniers « à foire se monoie, partout u il ploira à » lui, conte de Haynnau, en se tiere, en un lieu u » en plusieurs (1). »

Voici la description des esterlins sortis de ces divers ateliers :

VALENCIENNES (2). — N° 23. ✠ †X†COMES†HX-
NONIA, tête de face couronnée de trois roses. —
g. Type ordinaire avec la légende VANI-ENI-HEN-
ENS' avec un point au-dessus de π' et une apos-
trophe après l'g. (Pl. IV, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., Hainaut n° 36.)

(1) Les monnaies du Hainaut sont en général assez faciles à reconnaître, parce que la plupart présentent un type particulier, dans lequel, les uns ont cru reconnaître un temple dégénéré, les autres l'initiale du nom du comté. Dans tous les cas, ce type *monogramme* leur donne un caractère d'originalité qui, joint à la beauté de leur exécution, permet de les distinguer entre toutes, en faisant de ces monnaies l'une des suites les plus curieuses et les plus artistiques des Pays-Bas.

(2) La ville de Valenciennes date de l'époque gallo-romaine ; les rois francs y avaient un palais. Elle fut ensuite le chef-lieu d'un comté, de bonne heure réuni au Hainaut. Louis XIV s'en empara sur les Espagnols en 1678 ; aujourd'hui, malgré son importance, elle n'est que simple chef-lieu d'arrondissement du département du Nord.

N° 24. Variété dans laquelle les deux n d'ϠϠNON-
NONϠ sont modernes.

(REN. CH., *Hainaut*, 2^e suppl.)

N° 25. Même type avec ϠONϠ dans la légende de
face, et au revers VϠN-ENϠ-ONϠ-ONϠ.

Cette pièce est gravée dans Duby, sous le n° 1,
pl. LXXXIV; Renier Châlon la cite tout en la consi-
dérant comme douteuse.

N° 26. Variété du n° 23. Les Ϡ sont ronds dans
le mot ϠϠNONϠ; ils le sont également à VϠN-
ENϠ-ONϠ-ONϠ' pas de point au-dessus de l'Ϡ.

Poids, 1 gr. 45, tout à fait exceptionnel pour les esterlins.

(REN. CH., *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

N° 27. Autre variété du n° 23. Ϡ ϠϠCOMϠϠ
ϠϠNONϠ. — Ϡ. Le même que le n° 23, pas de
point sur Ϡ. (Pl. IV, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH.; *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

N° 28. Ϡ +Ϡ+COMϠϠ+ϠϠNONϠ, tête de face nue
et semblable à celle des esterlins de Gui de Dam-
pierre. — Ϡ. du n° 26. (Pl. IV, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 32.

(REN. CH., *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

MONS (1). — N° 29. Ϡ ϠONϠϠCOMϠϠϠϠNONϠ,

(1) Cette ville, chef-lieu de la province actuelle de Hainaut
en Belgique, fut fondée au VII^e siècle par Ste Waudru. Sous
Charlemagne elle jouissait déjà d'une certaine importance; le

tête de face couronnée d'un chapel de roses. —

Ɱ. MON-ET̄H-MON-TĒS', type ordinaire.

(Pl. IV, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 31.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 37.)

N° 30. Variété, pas de sautoirs (‡) avant MONS.

Poids, 0 gr. 90.

(REN. CH., *Hainaut*, 2° suppl.)

N° 31. Variété avec un point sous l'Ɱ de MONS.

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

N° 32. † † † COMES † † † ONIA, même type. —

Ɱ. Légende et type du n° 29. (Pl. IV, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 20.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 38.)

N° 33. Variété avec trois points : au lieu de croissettes † entre les mots. Au revers, après MON-ET̄H : ainsi qu'après MON-TĒS : , se trouvent trois points.

(REN. CH., *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

N° 34. Variété avec ⱮNONIA, pas de double croissette après l'Ɱ, et sans virgule au revers après MON-TĒS.

(Pl. IV, fig. 4.)

Poids, 1 gr. 25.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 39.)

comte Baudoin la fortifia en 1112. Disputée longtemps aux Espagnols et aux Autrichiens, Mons fut réunie à la France de 1794 à 1815 et devint le chef-lieu du département de Jemmapes.

N° 35. Variété de la précédente avec une virgule après MON-TES'.

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, 1^{er} suppl.)

MAUBEUGE (1). — N° 36. ✠ †X†DOMES†KNONIX†, type à la face ornée de roses. — ⚡ . MEX-BOO-XENSIS, type ordinaire. (Pl. IV, fig. 7.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 42.)

N° 37. Variété, sans sautoirs (†) à la fin de la légende. Au revers, un point sur l'π' de MEX-BOOXENSIS.

(REN. CH., *Hainaut*, 2^e suppl.)

N° 38. Variété sans les deux croisettes de la fin de la légende, et KNONIX pour KNONIX. — ⚡ . Un point au-dessus de la lettre π' (Pl. IV, fig. 9.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 41. — DUBY, pl. LXXXIV, n° 3.)

N° 39. Autre variété sans les croisettes de la fin, et une croisette sur l'π+ du revers au lieu d'un point (π').

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Hainaut*, 2^e suppl.)

(1) Fondée au VII^e siècle, cette ville longtemps capitale du Hainaut, fut souvent prise et reprise par les Français sur les Espagnols. Le traité de Nimègue en assura la possession à la France. C'est une place forte de nos frontières, chef-lieu de canton du département du Nord.

N° 40. ✠ † ΧΟΝΣ†ΑΟΜΕΣ†ΕΑΝΟΝΙΕ. — †. Le même qu'au n° précédent. (Pl. IV, fig. 8.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 40.)

N° 41. Variété, deux sautoirs après ΕΑΝΟΝΕ† (*sic*). Un sautoir sur l'Α† du revers.

Poids, 0 gr. 95.

(REN. CH., *Hainaut*, 2° suppl.)

Nous terminerons cette description des esterlins de Jean II, en mentionnant une pièce au type du lion, si répandu alors dans les provinces limitrophes.

N° 42. ✠ Π. †ΑΝΟ ΝΙΕ, lion dans un écu triangulaire. — †. ΧΟΝ-ΑΝΕ-ΣΑΟ-ΜΕΣ, croix anglaise coupant la légende cantonnée de quatre roses quinte-feuilles. (Pl. IV, fig. 10.)

Poids, 1 gr.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 20.)

GUILLAUME LE BON.

1304-1337.

Guillaume, comte d'Ostrevant, succéda en 1304 à son père Jean II d'Avesnes dans les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il mourut à Valenciennes le 7 juin 1337.

Dans une ordonnance, adressée par le grand bailli du Hainaut en 1312, au magistrat de Mons, concernant les monnaies dont le cours est autorisé dans la prévôté de Mons, nous voyons qu'on y mentionne

« les monnaies de l'Évêque de Cambrai, les monnaies du roi de France, les florins de Florence et les *esterlins* d'Angleterre ».

Parmi les monnaies de Guillaume nous en citerons trois, l'une au type véritablement edwardin, les deux autres au type dénaturé.

N° 43. ✠ GVILLIAMEVS COMES , tête de face couronnée. — $\text{ᚠ. V̄HII-EDD-EDS-YS}$ ✠, croix pattée cantonnée de douze globules. (Pl. IV, fig. 11.)

Poids, 1 gr. 05.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 46.)

N° 44. V̄HII-EDD-EDD-EDS , monogramme du Hainaut dans un carré à contour légèrement recourbé — $\text{ᚠ. ᚠ:CO-MES-EDD-ONNA}$, type esterlin (1). (Pl. IV, fig. 12.)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 52. — LELEWEL, Pl. II, n° 65.)

Enfin Guillaume I^{er} frappa un esterlin aux 4 lions dont voici la description :

N° 45. ✠ $\text{GVILLI:COMES:EDD:ONNA}$, quatre lions dans un épicycloïde à quatre lobes. — $\text{ᚠ. MON-ET̄H-V̄HII-EDD}$, croix coupant la légende, cantonnée de quatre fleurs.

Poids, 1 gr.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 56.)

(1) Le type monogramme avait déjà été adopté par le comte Jean II sur ses monnaies. Voir RENIER CHALON, *Monnaies du Hainaut*.

GUILLAUME II.

1337-1345.

M. Renier Chalon attribue à Guillaume II une pièce sur laquelle le type esterlin est plus dégénéré encore, bien qu'elle en conserve toujours quelque trace.

N° 46. ▲ΜΟΝΕΤΑ*ΝΗΝΟΝΧΕ, lion dans un cercle, au-dessus un petit aigle à deux têtes commençant la légende. — β. ΟΥΧ-ΠΕΠ-Μ'·ΑΟ-ΜΕΣ, croix anglaise cantonnée de quatre têtes de lions. (Pl. IV, *fig. 13.*)

Poids, 1 gr. 31.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 72.)

III.

COMTÉ DE NAMUR (1).

Le territoire du comté de Namur correspond à peu près à la circonscription du *Pagus Lomacensis*. Il était enveloppé par l'évêché de Liège et le duché de Brabant, sauf une petite pointe vers l'ouest qui touchait au Hainaut.

Le premier comte de Namur que l'on connaisse bien est Robert, dont le fils Albert mourut en 998. Ce n'est qu'à partir de Henri l'*Aveugle*, 1139-1196, que l'on retrouve des traces du monnayage de Namur (2). Ce prince mort sans enfants mâles, eut pour successeur Baudoin, dit *le Courageux*, comte de Hainaut, que l'Empereur d'Allemagne avait institué héritier du comté de Namur. En 1263, Baudoin de Courtenay, empereur de Constantinople, vendit ses droits à Gui de Dampierre, fils de Marguerite de

(1) RENIER CHALON, *Monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860, 1 vol. in-4°.

(2) Ateliers monétaires connus de la province de Namur :
A l'époque mérovingienne : *Namur et Dinant*.

Sous les comtes : *Namur, Dinant, Viesville ou Vieuville, Bouvignes, Neuville* (partie neuve de la ville de Namur), *Poivache* ou *Méraude* ▶

Constantinople et héritier futur du comté de Flandre. Toutefois cette vente ne fut ratifiée que l'année suivante, par le mariage de Gui avec Isabelle, fille de Henri *le Blondel*, comte de Luxembourg, et prétendant au marquisat de Namur, province dont ce dernier s'était emparé, la veille de Noël 1256, « *le maître étant absent, ce lui fut chose aisée* ».

GUI DE DAMPIERRE.

1263-1297.

C'est sous Gui de Dampierre, ainsi que nous l'avons vu un peu plus haut, que les esterlins apparurent dans les provinces belges.

Au mois de février 1283, Gui donna un octroi à Ubiert Alion, citoyen d'Ast, et à ses compagnons pour fabriquer des monnaies à Namur pendant deux ans. Ces monnaies devaient être égales en poids et en aloi à celles que faisait, depuis un an, le duc de Brabant, et qui valaient, la pièce, trois *brousselois* ou *louvignois* (anciens petits deniers de Bruxelles ou de Louvain). Ces esterlins, comme ceux de Brabant, étaient du reste de même poids et de même aloi que les nouveaux esterlins d'Angleterre.

NAMUR (1). — L'importance de Namur, comme

(1) Au confluent de la Sambre et de la Meuse, Namur était une place forte considérable de l'Empire romain. Au VII^e siècle

ville monétaire, est attestée par le grand nombre de pièces signées de son nom.

N° 47. ✠ Ⲛⲟⲩⲏⲛⲟⲩⲟ ⲛⲏⲛⲁ, tête nue de face avec deux touffes de cheveux de chaque côté. —
 Ⲛ. ⲛⲟ-ⲛⲉⲧ-ⲏⲛⲁ-ⲛⲛⲁ, type esterlin aux douze besants. (Pl. V, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 20.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 62.)

N° 48. Même type. La croix qui commence la légende de face est accostée de quatre sautoirs ✠✠. (Pl. V, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 15.

(REN. CH., *id.*, n° 65.)

N° 49. Même type. Le Ⲛ de la légende de face est accosté de quatre sautoirs et la croix est précédée d'une seule croisette ✠✠Ⲛ. (Pl. V, fig. 3.)

Poids, 1 gr. 06.

(REN. CH., *id.*, n° 63.)

N° 50. Même type. La croisette qui précède la croix, à la fin de la légende de face, n'existe pas ✠✠Ⲛ.

(REN. CH., *id.*, pas de n°.)

on lui voit prendre une certaine extension, mais ce n'est qu'au commencement du XV^e que son rôle devint réellement important. Comme presque toutes les villes de Belgique, sa possession fut longtemps disputée aux Impériaux par les Français. Prise une dernière fois en 1793, elle demeura jusqu'en 1814 le chef-lieu du département de Sambre et Meuse.

N° 51. Même type. Reproduction de la face de la pièce précédente. — ṛ. Deux croisettes terminent la légende, †MO-NET-NEN-MVY† (Pl. V, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 15.

(REN. CH., *id.*, n° 64.)

N° 52. † NENONIO†NENMVEI, même type. — ḡ. Légende et type du N° 47. (Pl. V, fig. 4.)

Poids, 1 gr. 26.

(REN. CH., *id.*, n° 60.)

N° 53. Légende précédente et même type, sauf une petite croisette sur le buste du comte. —

ḡ. †MO-NEN-NEN-MVY.

Poids, 1 gr. 15.

(REN. CH., *id.*, pas de n°.)

N° 54. † MENONIO NENMVEI, type du N° 47. — ḡ. MOY-ETI-COM-YTIB. (Pl. V, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 20.

(REN. CH., *id.*, n° 61.)

Nous terminerons cette série par la description d'une pièce frappée par Gui, comme souverain de Flandre et de Namur, et qui a quelques rapports avec les esterlins au lion émis à la même époque par les princes de Brabant.

N° 55. MENONION ENMVAI, lion avec le bâton péri en bande, dans un écu triangulaire arrondi à la pointe. — ḡ. :G:CO-MES-FIEN-ONIA, grande croix double coupant la légende et accostée de douze annelets groupés trois par trois. (Pl. V, fig. 7.)

Poids, 1 gr. 26.

(REN. CH., *id.*, n° 53.)

N° 56. Variété de la même pièce avec deux points après *MAN-CANTO*.

(REN. CH., *id.*, pas de n°).

JEAN I^{er}.

1297-1331

En 1297, Gui se démit de son comté de Namur en faveur de son fils Jean, et mourut en captivité à Paris au mois de mars 1305. Jean tendit à s'affranchir du type anglais, en ce qui concerne du moins l'avvers de ses esterlins, pour se rapprocher des empreintes en usage à la même époque chez ses voisins du Hainaut et du Brabant. C'est ainsi que la figure de face est remplacée, soit par l'écu à un ou deux lions, soit par le château à trois tours, dit *brabançon*, soit par le cavalier du Hainaut. Les douze besants du revers, d'abord conservés, sont ensuite remplacés par des trèfles ou d'autres ornements. Il est probable que les esterlins à la tête, frappés en très-grand nombre sous le règne précédent, suffisaient aux besoins du commerce.

Nous donnerons la description des pièces qui se rapprochent le plus des types que nous étudions :

N° 57. *MAN-CANTO* MANVNDX, château à trois tours ou au portail brabançon. — *MAN-CANTO* MANVNDX, croix anglaise cantonnée de douze globules, type des esterlins de Jean III, duc de Brabant.

(Pl. V, fig. 8.)

Poids, 1 gr. 45.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 78.)

N° 58. Pièce de même type, offrant au revers :
 ΜΟΝ-ΥΙΛΛ-ΠΗΝ-ΑΜΥ, (*MONETA VILLA NAMURCENSIS*).

Poids, 1 gr. 35.

(REN. CH., *id.*, n° 79.)

N° 59. Pièce de même type, portant au revers la
 marque de Viesville, faubourg de Namur où se trou-
 vait un atelier important : ΜΟΝ-ΥΙΛΛ-ΠΗΝ-ΣΙΣ (1).

Poids, 1 gr. 35.

(REN. CH., *id.*, n° 85.)

N° 60. ΜΟΝ ΕΤΗ·ΩΝ ΜΥΡΑΧ, écu au lion cou-
 ronné, avec le bâton péri en bande. — β·Χ·ΑΟ-
 ΜΕΣ·-ΩΑΜ·ΥΑΧ, croix à doubles traits anglée de
 douze besants par trois. (Pl. V, *fig.* 10.)

Poids, 1 gr. 08.

(REN. CH., *id.*, n° 80.)

N° 61. Variété avec deux points accostant la lettre
 ·Χ· au revers.

(REN. CH., *id.*, pas de n°.)

N° 62. ΧΟΝΣ· ΑΟΜΕ ΕΩΑΩ, écu au lion cou-
 ronné comme la précédente. — β· ΜΟΝ-ΕΤΗ-
 ΩΑΩ·ΥΑΧ, croix pattée simple et cantonnée selon
 le type esterlin. (Pl. V, *fig.* 9.)

Poids, 0 gr. 65. (*demi-esterlin*)

(REN. CH., *id.*, n° 81.)

(1) Dans beaucoup de villes voisines de Namur, sur les bords
 de la Meuse, on rencontre des monnaies signées de deux ate-
 liers voisins : *Namur* et *Viesville*, *Mæstricht* et *Vroenhof*,
Liège et *Avroye*, *Hui* et *Statte* (*).

(*) REN. CU., *Monnaies de Namur*, p. 10.

N° 63. Voici encore une charmante petite monnaie au type du cavalier armé et du module des esterlins, quoique d'un poids un peu plus faible.

✠ :XONS:COMES:NAM:, cavalier à gauche armé d'une lance terminée en drapeau. — §. SXC-NVM-CAN-CXS, croix pattée coupant la légende et cantonnée de feuilles de trèfles. (Pl. V, fig. 11.)

Poids, 0 gr. 97.

(REN. CH., *id.*, n° 84.)

N° 64. ✠ :X. COMS NAMV X : écu à deux lions couronnés avec bâton péri en bandes. — §. MON-ETH-VIII-SXS, croix anglaise anglée de quatre trèfles. (Pl. V, fig. 12.)

Poids, 0 gr. 66. (*fraction d'esterlin*)

(REN. CH., *id.*, n° 86.)

N° 65. Sur une variété les deux X sont liés par un trait oblique en signe d'abréviation.

(REN. CH., pas de n°.)

SUCCESEURS DE JEAN I^{er}.

MARIE D'ARTOIS

RÉGENTE.

Sous Jean II (1331-1335), Gui II (1335-1336), Philippe III (1336-1337), tous les trois fils de Jean I^{er}, le monnayage ne semble pas avoir une grande activité. Les monnaies de ces princes sont extrêmement rares et on n'en connaît pas au type esterlin.

Marie d'Artois, dame de Poilvache, veuve de

Jean I^{er}, vécut jusqu'en 1366 et fit frapper monnaie en son nom pendant la minorité de ses fils. On a d'elle un esterlin sorti de l'atelier de Méraude.

N° 66. ✠ MARIHEDIC..... (*MARIA Domicilla Artesiensis*), type des monnaies edwardines. — R. MON.....-MEX-ÆVO, croix aux douze besants.

(Pl. VI, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 98.)

POILVACHE ou MÉRAUDE. — On a longtemps cherché quel pouvait être le lieu appelé *Méraude*. C'est M. de la Fontaine qui, le premier, a établi que ce n'était autre chose que Poilvache (1).

Le château de Poilvache ou de Méraude (2), sur la rive droite de la Meuse, à trois lieues en amont de Namur, appartenait, au XI^e siècle, à Conrad, comte de Luxembourg. Il passa ensuite à Henri l'Aveugle, qui possédait à la fois les deux comtés de Luxembourg et de Namur. La paix de Dinant, conclue le 26 août 1199, entre Philippe le Noble, comte de Namur, et Thibaut de Bar, comte de Luxembourg, et qui termina les longues contestations qu'avait fait naître le partage de la succession de Henri, attribuait le château de Poilvache au comte de Luxembourg, qui le tenait en fief des comtes de Namur.

(1) *Revue belge*, 1850, p. 354 et suiv.

(2) RENIER CHALON, *Monnaies de Namur*, p. 10.

En 1342, Jean de Bohême vendit, pour la somme de 33,000 florins de Florence, le château et la prévôté de Poilvache à Marie d'Artois, comtesse-douaïrière de Namur, avec faculté de réméré pendant trois ans. Il semble résulter d'un acte du 13 juillet 1343, que, à cette date, le comte Jean avait déjà usé de cette faculté (1).

Mais il ne conserva pas longtemps sa nouvelle possession. Le samedi, veille de l'Assomption de Notre-Dame, 1344, il faisait acte de déshéritance, en faveur de Marie d'Artois, du château et de la prévôté de Poilvache qu'elle avait achetés, et le 5 septembre suivant, il ordonnait à tous ses vassaux de reconnaître la comtesse de Namur pour leur dame légitime. Cette acquisition était faite encore à charge de réméré pendant deux ans, mais le comte de Luxembourg n'en ayant pas usé, Poilvache demeura définitivement acquis au comté de Namur.

Le château de Poilvache fut détruit par les Français en 1544. Il en reste quelques ruines qui couronnent un rocher escarpé, aux bords de la Meuse. Dans les flancs de la montagne, à l'entrée du ravin, on montre encore les restes d'une ancienne tour que les habitants du voisinage nomment la *tour de la monnaie*. C'est sans doute le lieu où l'on avait placé l'atelier monétaire de Méraude. De cette fabrique proviennent les pièces frappées par les comtes de

(1) P. BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, t. VI, p. 153.

Luxembourg et par les comtes de Namur, portant les noms : *MONETA MERAVD, EMERAVD, ESMERAVD, MERAD...*, etc.

La comtesse douairière, Marie d'Artois, y frappa monnaie comme dame de Poilvache, ainsi que le prouve l'esterlin dont nous venons de donner la description. Son fils, Guillaume I^{er}, qui avait obtenu de sa mère la cession de cette seigneurie, continua à y monnayer; mais on présume qu'après sa mort cet atelier fut fermé. On n'a du moins retrouvé aucune monnaie de ses successeurs, portant le nom de Méraude.

GUILLAUME I^{er}.

1337-1391.

Guillaume I^{er}, quatrième fils de Jean, n'avait que treize ans lorsqu'il succéda à son frère, sous la tutelle de sa mère. Sous son long règne (1337-1391) on battit encore monnaie au vrai type esterlin; voici la description des deux pièces connues jusqu'à ce jour :

N^o 67. ✠ *EDWITTECOMVSCOMVRE*, type à la tête couronnée. — R. *NAM-VRE-ENS-IS* ✠, croix pattée aux douze globules. (Pl. VI, fig. 2.)

Poids indéterminé.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n^o 103.)

La légende qui entoure la tête a été arrangée dans le but de faire ressembler la pièce à un véritable

esterlin anglais d'Edouard III. A l'exemple de son parent, le comte Robert de Flandre, Guillaume fait précéder son nom des deux lettres $\epsilon\omega$ (pour *edel, nobilis*), et de cette manière les trois premières lettres de la légende deviennent $\epsilon\omega\omega$, rappelant ainsi $\epsilon\omega\omega\alpha$. Il la termine par $\alpha\text{NMV}\alpha$, *comes NAMVRCI*, disposant les trois dernières lettres de façon à les faire prendre pour $\text{MV}\alpha$, simulant ainsi le *dominus Yvernix* des pièces edwardines.

On a objecté à M. Renier Châlon, auquel nous empruntons ces réflexions, qu'il était peu probable qu'on eût employé, dans une province toute Wallonne le mot *edel*. Rien n'empêche alors de commencer la lecture de la légende par ω (*Dominus*), et de rattacher le premier ϵ à la fin du dernier mot, pour avoir *NAMVRCENSIS* ou *NAMVRCÆNSIS*, si on le préfère.

N° 68. Une seconde pièce au même type et un peu fruste présente quelques différences; la copie paraît être moins servilement faite.

✠IMVS COMES, type edwardin. — R. NMVRC- ϵ ...-....., type normal. (Pl, VI, fig. 3.)

Poids, 1 gr. 03.

(REN. CH., *id.*, n° 104.)

Outre ces monnaies, on en rencontre encore de même module sur lesquelles figure le lion ou l'aigle à deux têtes, et qui se transforment, tantôt en un type propre à la province, tantôt en une imitation des espèces que l'on forgeait en Brabant et en Flandre. Nous les indiquerons sommairement :

N° 69. ΜΟΝΕΤΗ ΝΑΜΥΑ'ΕΣ, lion dans un cercle. — ῥ. ΣΤΑΟ-ΜΕΣ-ΝΑΜ-ΟΥΑ, grande croix pattée anglée de quatre feuilles; type employé dans le Hainaut par Guillaume II, n° 46.

Poids, 0 gr. 92.

(REN. CH., *id.*, n° 111.)

N° 70. Type analogue. * ΜΟΝΕΤΗ ΝΟΥΑ+V+VΧΠ, la légende commence par un aigle aux ailes éployées. — ῥ. ΣΥΧΠ-ΠΕΠΠ-ΥΣΑΟ-ΜΕΣ, type précédent. — Atelier de Viesville. (Pl. VI, *fig.* 4.)

Poids, 0 gr. 79.

(REN. CH., *id.*, n° 154.)

Nous pourrions indiquer encore, comme imitation grossière des esterlins, au revers seulement, quelques pièces de billon qui dégénèrent promptement et s'éloignent du type qui nous occupe. Nous nous bornerons à la description suivante :

N° 71. ✠ ΣΥΧΠΠΕΠΠ·ΑΟΜ·ΝΑΜΑ, petit lion péri en bande, au centre des lettres Ν Χ Μ Υ, disposées en croix. — ῥ. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΝΑΜ-ΥΑΑ, type esterlin. (Pl. VI, *fig.* 5.)

Poids, 0 gr. 80. (*billon*)

(REN. CH., *id.*, n° 142.)

Je ne crois pas m'écarter de mon sujet en citant, pour terminer cette série des monnaies de Guillaume, un *half-groat* exactement copié sur la pièce analogue d'Edouard III, frappée à Calais. (Pl. VI, *fig.* 6.)

N° 72. ✠ ΜΟΝΕΤΗ+ΝΑ'Α+ΝΑΜΥΒΑΕΝ', tête de face des esterlins d'Edouard dans un épicycloïde à

huit lobes. — R. SIG-NVM-CNV-CIS, croix pattée coupant la légende intérieure et cantonnée de douze besants. Légende extérieure : ✠ X:RAX:BOEM:AD
 EPS:HEOD:SWILM:DO'. (Pl. VI, fig. 7.)

Poids, 1 gr. 70.

(REN. CH., *id.*, n° 170.)

Cette monnaie porte les noms réunis de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg (1309-1346), d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège (1313-1345) et de Guillaume de Namur (1337-1391). Elle dut être émise entre les années 1337 et 1345. C'est une imitation de celle qui fut frappée, vers la même époque, par l'empereur Louis de Bavière et le roi Edouard III, qui en 1337 passa l'hiver à Louvain.

Les trois princes Jean, Adolphe et Guillaume frappèrent aussi en commun un *blanc au lion* en imitation d'une pièce analogue fabriquée par le roi et l'empereur; cette dernière n'a pas été retrouvée jusqu'à ce jour.

Le comté de Namur fut vendu en 1421 par Jean III à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à la condition d'en conserver la jouissance sa vie durant, ainsi que le droit d'y frapper monnaie. Sa mort arrivée en 1428, mit fin à l'autonomie du comté.

IV.

COMTÉ DE HOLLANDE.

La Hollande (1), lors de la dissolution de l'empire de Charlemagne, dont elle fit un instant partie, se subdivisa en plusieurs états gouvernés par des souverains indépendants; tels furent les comtes de Hollande proprement dits, les ducs de Gueldre, les seigneurs de Frise, les évêques d'Utrecht et autres.

En 1299, à la mort de Jean, fils du comte Florent, le comté de Hollande passa au comte Hainaut, Jean II d'Avesnes (2).

Parmi les monnaies frappées au temps de l'autonomie de la Hollande, nous n'en connaissons pas au type esterlin.

Guillaume I^{er} de Hainaut, qui fut Guillaume III de Hollande (1304-1337), frappa, comme souverain de ce dernier pays, une monnaie qui se rapproche sin-

(1) Ce nom signifie *Pays creux*; le sol en fut longtemps marécageux et couvert par les eaux une partie de l'année, il ne devint habitable qu'à la suite de travaux d'art considérables. Le nom de Pays-Bas ne lui fut donné que vers le XV^e siècle; par extension ce mot désigne quelquefois les provinces environnantes.

(2) J. DE GUISE, *histoire du Hainaut*, T. xv page 73.

gulièrement de celles que nous avons décrites sous les n^{os} 49, 46, 69 et 70 aux Comtés de Flandre, de Hainaut, et de Namur.

N^o 73. * MONETA + M + S + GERTR, aigle en tête de la légende, lion dans le champ de la pièce. — r. SM + α - OMÉ - S + NO - ΠΗΘ, croix traversant la légende et cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

(Pl. VI, fig. 8.)

La première légende est l'abréviation de *MONETA sanctæ GERTRUDIS* et indique que la pièce a été frappée à Geertruidenberg, petite ville située actuellement dans la province du Brabant septentrional et qui fit jadis partie du comté de Hollande. L'existence d'un atelier monétaire important dans ce bourg, nous est donc ainsi révélée. Comme le château de Geertruidenberg n'a été fondé qu'en 1324, il est probable que cette pièce ne fut frappée qu'après la paix conclue entre Guillaume III et Jean III, duc de Brabant (1). L'aigle et le lion furent introduits sur les monnaies de Hollande par Guillaume II, élu roi et empereur d'Allemagne en 1247. C'est donc par reminiscence que nous voyons ces emblèmes apparaître sur la petite monnaie que nous venons de mentionner.

(1) *Revue belge*, 1849, page 245.

V.

COMTÉS DE HAINAUT ET DE NAMUR.

ESTERLINS ÉNIGMATIQUES.

Pendant la période que nous venons d'étudier, on rencontre une assez grande quantité de pièces dont la légende présente des particularités remarquables et dont l'attribution est incertaine. Elles appartiennent à cette innombrable famille d'esterlins de fabrique *Counterfeit Sterlings*, dont l'Angleterre était inondée au commencement du XIV^e siècle. Ces pièces, d'après Snelling, n'étaient pas précisément des pièces fausses par leur métal; elles étaient d'argent, mais trop légères. Leur poids varie de 0 gr. 95 à 1^{er} gr. 10, tandis que les bons esterlins, ceux dont les légendes n'ont rien d'énigmatique, pèsent environ 1 gr. 30.

Ces altérations de légendes, nous l'avons déjà dit (1), n'étaient pas produites par l'ignorance du fabricant, elles étaient le résultat d'un calcul pour dérouter les recherches sur la provenance des pièces. Ces groupes de lettres illisibles cachaient probable-

(1) INTRODUCTION, page xviii et suivantes.

ment le nom de quelque petit seigneur, avec qui partageait le monnayeur industriel, et dont il aurait pu, au besoin, invoquer le droit monétaire.

Sur quelques pièces le nom du prince est suffisamment expliqué, et il n'y a d'équivoque que pour le lieu de la fabrication; sur d'autres, les doutes proviennent d'une sorte d'incompatibilité entre la légende du droit et celle du revers; enfin, sur plusieurs, les lettres sont combinées de façon à ne plus présenter de sens discutable.

Nous allons les décrire successivement.

N° 74. ✠ † XONS † COMES † HAINONX, tête de face couronnée de roses. — R. CIV-ITAS-LON-DON, type ordinaire. (Pl. VII, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies du Hainaut*, n° 43.)

Cette pièce est indiquée par M. Renier Chalon à la suite des monnaies de Jean de Hainaut. Ce prince n'a pu évidemment frapper monnaie à Londres; les mots *CIVITAS LONDON* ne doivent être considérés ici que pour donner plus aisément le change avec les esterlins anglais; ils ont la même signification que le *TYRONVS CIVIS* sur une foule de gros frappés par des princes étrangers à la France; ils servent pour ainsi dire de passe-port en faisant connaître la valeur de la monnaie.

N° 75. ✠ † X † COMES † HAINONX † R., même type. —

ṙ. ϠCO-MES-DIΗ-ΞΗΞ, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies du Hainaut*, n° 44.)

M. de Robiano propose de voir dans cette monnaie l'œuvre d'un faux monnayeur mal habile, qui aurait copié la face d'un esterlin de Jean d'Avesnes et le revers d'un esterlin de Gui de Dampierre, en estropiant la légende *GCO-MES-FLA-DRE* en *PCO-MES-DIA-ERE*. M. Renier Chalon, au contraire, préfère la supposer une monnaie de convention entre Jean d'Avesne et un *P* (*Petrus?*) *COMES DIAERE??* attendu que la pièce est en argent, d'une bonne exécution et n'a rien qui puisse rappeler l'œuvre d'un faussaire maladroit.

L'interprétation pourrait paraître douteuse. Cependant une communication de M. le chevalier Thomsen, de Copenhague, donne quelque probabilité en faveur de la première manière de voir. Il s'agit de la comparaison de cette pièce avec plusieurs autres que voici, gravées dans la *Revue num. belge*, 1842, 1843.

N° 76. † † † † COMES † ΞΗNONIΞ, même type. —

ṙ. COO-MES-ΞIΗ-IIΞ, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monn. du Hainaut*, 1^{re} suppl. — *Revue num. belge*, 1842, pl. 1, n° 1.)

Ici nul doute sur la signification du revers; il désigne Gui de Dampierre, comte de Flandre.

Voici actuellement un esterlin sur lequel nous retrouvons d'un côté la légende de Jean d'Avesnes, et de l'autre celle de Gui de Dampierre, marquis de Namur.

N° 77. ✠ †ΧΟΝΣ†ΑΟΜΑΣ†ΚΑΝΟΧ† (sic), même type. — ῥ. †ΩΟ-ΩΕΤ-ΚΑΝ-ΩΝ, type habituel.

(Pl. VII, fig. 4.)

Poids, 1 gr. 08.

(REN. CH., *Hainaut.*, 2^e suppl.)

A côté de ces différentes pièces, nous donnerons encore, d'après M. Renier Chalon (1), la description de quatre esterlins fort curieux dont l'origine est toujours une énigme pour les numismates.

N° 78. ✠ †Σ†ΩΚΑΚΑΠΙΟΝΚΑΜΝ†, tête nue de face. — ῥ. ΜΕΝ-ΒΟΟ-ΚΕΝ-ΣΙΣ. (Pl. VII, fig. 5.)

Poids, 1 gr.

(REN. CH., *Monnaies du Hainaut*, n° 197.)

N° 79. Variété. ✠ †ΩΚΑΚΑΠΙΟ ΚΑΜΝ. — ῥ. ΜΕΝ-ΒΟΟ-ΚΕΝ-ΣΙΣ.

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *id.*, n° 198.)

N° 80. ✠ †Σ†ΩΚΑΚΑΠΙΟ†ΚΑΜΝ†, même type. — ῥ. ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΜΟΝ-ΤΕΣ. (Pl. VII, fig. 6.)

Poids, 0 gr. 95.

(REN. CH., *id.*, n° 195.)

(1) RENIER CHALON, *Monnaies du Hainaut*, p. 159.

N° 81. Variété avec $\omega\pi\theta\alpha\theta\omega$ (*sic*).

(REN. CH., *id.*, n° 196.)

Sur ces pièces il n'y a pas de virgule après la lettre θ du mot $\omega\pi\theta\alpha\theta\omega$, comme aux esterlins de Jean d'Avesnes.

« Comment expliquer d'une manière satisfaisante que Gui de Dampierre, dont le nom semble indiqué sur ces pièces, ait pu frapper monnaie à Maubeuge et à Mons. Si de semblables monnaies s'étaient trouvées pour Valenciennes, on pourrait supposer, sans doute, qu'elles avaient été émises lorsque cette ville, révoltée contre Jean d'Avesne, s'était placée sous la protection du comte de Flandre, en 1295. Mais Gui ne paraît pas avoir jamais possédé Maubeuge, ni Mons. Resterait l'hypothèse que ces pièces, aussi bien que les n° 76 et 77, étaient des monnaies communes ou de convention entre Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, et son neveu Jean, comte de Hainaut. L'état d'hostilité presque continuuel qui régna entre ces deux princes, rend cette explication assez difficile à admettre; aussi nous nous bornons à la présenter sans y croire.

► Nous devons ajouter que ces monnaies, bien que d'une excessive rareté, sont d'une authenticité incontestable. Elles faisaient partie d'un énorme dépôt d'esterlins, trouvés il y a quelques années, dans les environs de Charleroi, et acquis en totalité par M. de Coster. Il est donc impossible de soupçonner la supercherie d'un faussaire qui aurait ainsi

voulu exciter la curiosité des amateurs : explication qui eût été très-commode, si l'origine de ces pièces n'avait pas été parfaitement connue (1). »

Nous indiquerons à la suite et sans commentaire quelques pièces sur lesquelles nous trouvons d'un côté le nom de Jean d'Avesnes ou celui de Gui de Dampierre, tandis que le revers est une imitation flagrante des esterlins de Looz gravés à la Pl. XII.

N° 82. ✠ †X†COMES†RNONXIA, tête ornée de roses. — R. COM-ESR-INO-NVS. (Pl. VII, fig. 7.)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies de Hainaut*, 1^{er} suppl. — *Rev. num. belge*, 1843, Pl. IV, n° 10.)

Le revers de cette pièce est imité d'un esterlin d'Arnould VIII, comte de Looz, *ARNONVS* est mis ici pour *ARNOLDVS*.

N° 83. ✠ †X†A...S†RNONXIA†, même type. — R. MON-ETR-COM-ITSI. (Pl. VII, fig. 8.)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *id.*, 1^{er} suppl. — *Rev. num. belge*, 1843, Pl. IV, n° 11.)

COMITSI pour *COMITIS*. Ce revers est l'imitation d'un esterlin de Looz, ou bien d'un esterlin de Namur décrit au n° 54.

(1) RENIER CHALON, *loc. cit.*

N° 84. ✠ ⚔:ϠϠ⊘⊘⊘⊘⊘⊘Ϡ, même type. —
 ᠠ. COM.-ϠϠϠ-ϠNO-NVS, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 9.*)

Poids, 1 gr. 05.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 66.)

Cette pièce est une contrefaçon d'un esterlin de Namur et d'un esterlin de Looz. Elle a été trouvée en Dannemark avec plusieurs autres empreintes du même genre.

Snelling place dans la même catégorie que les précédentes un esterlin dont nous reproduisons le dessin d'après lui.

N° 85. ✠ ⚔⊘⊘⊘⊘⊘⊘⊘⊘ (sic) ⊘NS⊘ϠϠ, tête de face avec la couronne tréflée. — ᠠ. MON-ϠTϠ-MON-TϠS, type edwardin.

(Pl. VII, *fig. 10.*)

(SNELLING, *pl. III*, n° 1.)

L'avvers de cette pièce appartient à un esterlin d'Édouard III, seulement dans le mot *ANGLIÆ*, il y a inversion des lettres *a* et *n*; quand au revers il est analogue à celui des pièces de Jean d'Avesnes.

Comme plus haut, on retrouve donc ici un mélange de coins inexplicables. M. Fillon serait disposé à attribuer cet esterlin, ainsi que celui décrit sous le n° 74 (offrant le nom de Jean d'Avesnes d'un côté et de l'autre *CIVITAS LONDON*), à une émission faite à la suite de « transactions commerciales passées entre les bourgeois de Mons et ceux de Londres, conven-

tion sanctionnée par les gouvernements respectifs des deux pays ». Ces monnaies seraient alors parfaitement légales et appartiendraient indistinctement soit à Jean de Hainaut, soit à Edouard d'Angleterre.

Cette attribution pourrait être acceptée s'il était resté traces de ces sortes de conventions monétaires; or, l'histoire n'en dit rien jusqu'ici. Reste donc l'explication qui consiste à les considérer comme ayant été frappées par Édouard III, à l'époque où ce prince, ayant déclaré la guerre à la France, se trouva investi d'un certain pouvoir dans le Hainaut, par suite de ses liens de parenté avec le comte Guillaume II, interprétation qui acquiert quelque degré de probabilité par suite du séjour d'Édouard dans les Flandres, pendant l'hiver de 1337 à 1338 (1).

(1) REN. CHALON, *Rev. belge*, 1861, page 108.

VI.

DUCHÉ DE LIMBOURG (1).

Le comté de Limbourg, démembrement de l'ancien duché de Basse-Lorraine, n'apparaît dans l'histoire qu'à partir du XI^e siècle (2). Il eut alors des

(1) P. BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, tome III, page **xxx**, et tome IV, page 315.

(2) Henri, qui vivait vers l'an 1071, semble en avoir été le premier souverain; après lui vint Henri II, son fils, qui épousa Adèle, héritière du comté d'Arlon, et qui transmit le titre de duc à ses descendants. Valéran I^{er}, fils aîné de Henri, gouverna le duché de 1118 à 1140; il eut pour successeurs Henri III, son fils, Henri IV, son petit-fils, et enfin Valéran II (1221-1226), qui réunit momentanément les deux couronnes de Limbourg et de Luxembourg par son mariage avec Ermesinde, héritière de cette dernière province. Les enfants que Valéran eut d'un premier lit lui succédèrent dans le duché de Limbourg, ceux qu'il eut d'Ermesinde continuèrent à régner sur le Luxembourg.

Parmi les enfants du premier mariage nous signalerons Henri V, duc de Limbourg (1226-1244), et Valéran, dit *le Jeune*, seigneur de Poilvache, qui épousa Isabelle, fille d'Ermesinde et de Thibaut de Bar.

Valéran III, fils aîné de Henri, régna de 1244 à 1277. Ce prince n'eut qu'une fille, qui épousa Renauld, comte de Gueldres; Adolphe, second fils de Henri, succéda à son frère.

seigneurs particuliers qui prirent successivement les titres de comtes et de ducs. Après avoir été longtemps un sujet de contestation entre les comtes de Luxembourg et les ducs de Brabant, cette province, en 1288, passa définitivement sous le sceptre de ces derniers et les deux pays eurent dès lors une destinée commune.

Nous citerons un esterlin de Valéran III, seigneur de Limbourg (1244-1277), analogue, pour le type, à ceux que nous voyons apparaître en Brabant à la même époque.

N° 86. ✠ W HEN HNV S, lion de Limbourg dans un écusson triangulaire. — R. WH-HN-VS ✠ avec double croix cantonnée des lettres R O D E.

(Pl. VIII, fig. 1.)

(VANDER-CHIJS, *monnaies de Brabant*, pl. IV, n° 4).

Le mot *RODE*, dont les lettres garnissent les cantons de la croix, indique la ville de Rode ou Rolduc (Herzogen-Rode), ville où les ducs de Limbourg avaient établi leur atelier monétaire.

Il transmit le duché de Limbourg à un fils de même nom que lui, Adolphe II. Ce dernier ne jouit pas longtemps en paix de son héritage, le duc de Brabant ayant élevé des prétentions sur la terre de Limbourg, Adolphe lui vendit ses droits. Le comte de Luxembourg, Vincelas, prétendait de son côté à ce duché; de là une guerre très-meurtrière, à la suite de laquelle, le comte de Luxembourg ayant été vaincu, le Limbourg fut définitivement réuni au Brabant.

VII.

DUCHÉ DE BRABANT (1).

L'ancien duché de Brabant comprenait ces portions de territoires connues aujourd'hui sous les noms de Brabant-Hollandais, Brabant-Belge, province d'Anvers. Après avoir successivement fait partie des royaumes d'Austrasie et de Lotharingie, il devint duché proprement dit en 1190, sous Henri I^{er} dit *le Guerroyeur*, qui changea son titre en celui de duc de Brabant (2).

(1) VAN-DEB-CHUIS, *monnaies du duché de Brabant*, 1854.

(2) Pour bien établir les liens de parenté ou de politique qui unirent le Brabant avec les autres pays flamands, nous avons cru devoir donner place ici à quelques détails historiques sur les princes qui se sont succédés depuis Henri I^{er} jusqu'à Jean III, c'est-à-dire pendant une période de un siècle et demi environ.

Henri I^{er} avait été associé au gouvernement dès 1172 par son père, Godefroy *le Courageux*, sous le titre de comte de Louvain. Ce fut en cette qualité que Henri, en 1183, prit la croix et marcha à la défense des Lieux-Saints avec Gui de Lusignan et Raymond, comte de Tripoli. Il ne succéda à son père qu'en 1190. Après cinquante années d'un règne souvent agité, il mourut à Cologne le 5 septembre 1235.

Il eut pour successeur Henri II, dit *le Magnanime*, qui se

Jusqu'au XIII^e siècle, le monnayage est anonyme en Brabant comme dans les provinces voisines.

fit remarquer par ses libéralités en faveur de son peuple, auquel il accorda différentes franchises, dont les flamands se montrèrent toujours si jaloux. Ce prince mourut le 1^{er} février 1248, à l'âge de 59 ans.

Henri III, dit le *Débonnaire*, fils et successeur du précédent, épousa Alix de Bourgogne. Il mourut le 28 février 1261, à Louvain.

Jean I^{er}, dit le *Victorieux*, né en 1250, succéda au précédent, par l'effet de la prédilection d'Alix sa mère, au préjudice de Henri, son frère aîné. Il épousa, en 1269, Marguerite de France, fille de Saint Louis. Il fit valoir, pendant plusieurs années, ses droits sur le duché de Limbourg et en prit possession après avoir vaincu et tué Henri, comte de Luxembourg, son compétiteur, dans un combat décisif, le 5 juin 1288. Il mourut en 1294 des suites d'une blessure reçue dans un tournoi donné à Bar, à l'occasion du mariage du duc de Bar avec Léonore, fille d'Édouard, roi d'Angleterre.

Jean II, dit le *Pacifique*, fils du précédent, n'était âgé que de treize ans lorsque son père mourut. Il épousa Marguerite, fille d'Édouard d'Angleterre. Il gouverna le duché avec calme et sagesse, rendit une ordonnance dite du *bien public*, portant que lui et ses successeurs maintiendraient les villes du Brabant dans leurs libertés et privilèges, s'entoura d'un Conseil souverain pour diriger les affaires de l'État. Longtemps tourmenté de la pierre et de la gravelle, il mourut le 27 octobre 1312, au château de Tervueren et fut enterré à Bruxelles.

Jean III le *Triomphateur* succéda à son père à l'âge de treize ans. A la suite de troubles qui agitèrent sa minorité, Louvain et Bruxelles étendirent leurs privilèges. Il fut en lutte avec le roi

Henri III est le premier qui paraît avoir gravé son initiale sur la monnaie; cet exemple fut suivi par ses divers successeurs sous lesquels apparaissent en même temps les pièces au type esterlin.

La classification des esterlins des ducs de Brabant offre certaines difficultés, à cause de l'identité de noms des ducs Jean I^{er}, Jean II, Jean III, qui se suc-

de France, Philippe VI de Valois, et s'unit avec Edouard III d'Angleterre, qui fut reçu solennellement à Anvers par le duc en 1338. C'est à la suite de ce voyage que fut conclu un traité pour la fabrication des monnaies en commun, ce qui contribua à répandre les monnaies anglaises dans les Pays-Bas (*). Edouard fit frapper à Anvers de grandes sommes d'or et d'argent. Froissard, et après lui Grafton, mentionnent ce fait; mais on ne connaît pas de pièces qu'on puisse affirmer être sorties de cet atelier de circonstance; peut-être le roi fit-il battre monnaie avec les coins anglais, sans aucune indication du lieu de fabrication (**).

Jean III mourut le 5 décembre 1355, âgé de 57 ans. Ce prince eut de nombreux enfants naturels; sa postérité mâle légitime s'éteignit de son vivant. Jeanne, sa fille, qui avait épousé Venceslas de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, fut inaugurée duchesse de Brabant en 1356. Elle prit les rênes du gouvernement avec Venceslas son mari; mais ils eurent longtemps à lutter contre les prétentions du comte de Flandre, qui ne renonça à ses droits qu'après la cession d'Anvers. Venceslas mourut en 1383 et sa veuve en 1406, laissant le Brabant à leur nièce Marguerite, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne.

(*) INTRODUCTION, page xvii.

(**) CHAROUILLET, *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. III.

cédèrent, sans interruption, de 1261 à 1355. Ce n'est que par une étude attentive des types qui les caractérisent, qu'on peut arriver à donner à chaque pièce une attribution convenable (1).

Nous établirons d'abord trois groupes distincts parmi ces diverses monnaies : les esterlins aux lions, les esterlins à la tête de face couronnée de roses, les esterlins au portail.

Les esterlins aux lions nous offrent, tantôt un lion, tantôt deux lions, et quelquefois enfin quatre lions, dans un écu triangulaire.

On attribue ordinairement à Jean I^{er} (1261-1294), les esterlins à un lion placé dans un écu triangulaire et portant au revers une croix à doubles bandes terminées en globule, et cantonnée de lettres indiquant l'atelier monétaire. La ressemblance de ces pièces, tant à l'avvers qu'au revers, avec les monnaies de Gui, comte de Namur (1263-1297), et de Henri, seigneur, d'Herstal (1255-1285); et quant à l'avvers seulement, avec la monnaie de Henri, comte de Luxembourg (1288-1309), de Gui, comte de St-Pol (1292-1317), de Jean IV, évêque de Liège (1282-1292), de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut (1244-1280), sont autant de preuves que l'on peut invoquer en faveur de cette opinion. Nous attribuons également au même prince la monnaie d'un type absolument semblable et portant au re-

(1) *Revue belge*, 1846, page 414.

vers une croix à doubles branches, cantonnée de : W X H T (1).

Les esterlins, à la tête nue de face, appartiennent au même personnage. Ce type apparaît à la même époque chez : les évêques de Cambrai (1273-1306), Gui, comte de Namur (1263-1297), Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304), Arnould VIII, comte de Looz (1280-1328), Jean de Louvain, seigneur d'Herstal (1285-1309), etc.

Quant aux esterlins à deux lions, ils seraient dus à Jean II (1294-1312). Ce type était en usage chez quelques seigneurs voisins : Arnould VIII, de Looz (1280-1328), Jean I^{er}, comte de Namur (1297-1331), Gaucher, comte de Porcien (1303-1329).

Les esterlins au portail, vu leur ressemblance avec les doubles gros au portail unanimement attribués à Jean III, devraient être rapportés au règne de ce prince. Il en serait de même des esterlins aux quatre lions, de ceux qui portent au revers une croix fleurdelisée imitée des monnaies françaises, type que l'on rencontre chez Jean II, comte de Namur (1331-1335), Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg (1309-1346), Guillaume I et II, comtes de Hainaut (1304-1345).

Les principaux ateliers monétaires des ducs de Brabant sont : *Louvain, Bruxelles, Anvers, Dalem* et *Maëstricht* (2).

(1) LELEWEL, t. II, p. 292.

(2) *Louvain*, ville du Brabant méridional, doit son origine à

JEAN I^{er}.

1261-1294.

N^o 87. † O VXBHHA BHHTI E, lion de Brabant dans un écu triangulaire arrondi. — † . BHHTI-DEI-GRATIA (I. DEI GRATIA); double croix, ouverte aux extrémités et traversant la légende. Les lettres H O

Jules César. Le comte Arnould y fit construire, au IX^e siècle, un château qui fut longtemps la résidence des ducs de Brabant. Le duc Jean IV y fonda en 1426 une université demeurée célèbre. Les Français se rendirent maîtres plusieurs fois de cette ville; en 1794, elle fut comprise, comme simple chef-lieu d'arrondissement, dans le département de la Dyle.

Bruxelles fût fondée par saint Gers, évêque de Cambrai et d'Arras, au commencement du VII^e siècle. Aggrandie successivement, cette ville acquit de l'importance, devint la capitale des ducs de Brabant et plus tard la résidence des gouverneurs autrichiens. Prise par le maréchal de Saxe, en 1746, puis en 1794 par l'armée du Nord, elle devint, jusqu'en 1814, le chef-lieu du département français de la Dyle.

Dalem, petite localité peu importante, mais fort ancienne, du Limbourg belge.

Anvers, ancienne capitale des Ambivarites, ne commença à devenir importante que vers le IX^e siècle. Elle joua un rôle considérable lors de l'occupation des Pays-Bas par les Espagnols; de cette époque date la construction de ses beaux édifices. Plusieurs fois assiégée par les troupes françaises, elle se rendit en 1794 et fut, pendant vingt années, le chef-lieu du département des Deux-Nèthes.

Maëstricht (voir plus loin, à la suite des monnaies des évêques de Liège).

v ʒ, dans les cantons de la croix, indiquent la ville de *Louvain*, comme lieu de fabrication.

(Pl. VIII, *fig. 2.*)

(VAN-DER-CHUJS, *Mon. de Brabant*, pl. V, n° 5.)

N° 88. Même type et même légende au droit. — ʒ. Même type, en légende MO-NÆ-Tʒ-⊕⊗ (une croix entre deux roses) ; les lettres ʒ ʒ v ʒ dans les cantons de la croix (*MONETA BRUXELLensis*).

(Pl. VIII, *fig. 3.*)

(Id., *id.*, n° 6.)

N° 89. Même type et même légende. — ʒ. Même type, +MO-ÆX+6-NÆT-Tʒ+ ; les lettres w ʒ π τ entre les branches de la croix. (Pl. VIII, *fig. 4.*)

(Id., *id.*, n° 8.)

N° 90. Variété offrant le même type et les mêmes légendes, avec les différences suivantes : un point après l'x et après le ʒ de l'inscription de face ; un c au lieu d'un τ dans *BRABANTIE* ; le τ de *wʒπτ* est de forme gothique α ; dans la légende du revers, points groupés, au lieu de crqisettes. (Pl. VIII, *fig. 9.*)

(Id., *id.*, n° 9.)

Quelques numismates ont avancé l'opinion, peu probable selon moi, que ces pièces pourraient appartenir à Jean de Walincourt (1306-1314) (1). D'abord, dès le commencement du XIV^e siècle, la

(1) Voir REN. CHALON, *Monnaies de Hainaut*, page 137. — *Revue belge*, t. III.

croix à doubles branches disparaît généralement du type esterlin ; en second lieu, l'identité de ces monnaies avec celles de Jean de Brabant est tellement bien établie, que nous n'avons aucun motif pour les attribuer à un prince différent ; les lettres $w \text{ } \mathfrak{H} \text{ } \pi \text{ } \tau$, dont il est vrai la signification reste indéterminée, peuvent fort bien, comme cela a lieu sur d'autres pièces du même personnage, indiquer la ville, bourg ou faubourg, siège de l'atelier monétaire (1).

N° 91. Même type et même légende que le n° 87 au droit. \mathfrak{H} . Même type avec la légende ✠ IO-AN-NE-NT-IAE ; dans les cantons, les lettres I O H N O (IOHANNES?).

(Pl. VIII, fig. 5.)

(Id., id., n° 14.)

N° 92. Même type et même légende que la précédente au droit. — \mathfrak{H} . Même empreinte avec la légende ✠ MO-NA-TIA , croix cantonnée des lettres D H I E (DALEM).

(Pl. VIII, fig. 6.)

(Id., id., n° 12.)

N° 93. Même type au droit, avec la légende ✠ MO-NA-TIA . — \mathfrak{H} . Type et légende identiques au n° précédent.

(Pl. VIII, fig. 7.)

(Id., id., n° 13.)

Bien que cette dernière pièce soit anonyme, l'analogie doit la faire attribuer indubitablement à Jean I^{er}, comme celle qui la précède. Quant aux lettres qui

(1) LELEWEL, t. II, page 292.

cantonnent la croix du revers, sur toutes les deux, elles signifient *Dalem*, ville d'où ces pièces ont été émises.

N° 94. Même type, avec la légende ✠ ♂ ☉☉☉☉
 ♂☉☉ ☉. — ⚪ . ✠ IO-**BRAN**-**ES**-**OVN**, double croix
 cantonnée des lettres **B B V N** (*BRUXellensis*).

(Pl. VIII, fig. 8.)

(Id., *id.*, n° 7.)

Nous arrivons actuellement aux pièces les plus intéressantes du règne, ce sont les esterlins à la tête de face.

N° 95. ✠ †X†OVN†LIMBVRSIÆ, tête de face ornée
 du chapel de roses. — ⚪ . OVN-**BRAN**-**BEN**-**TIÆ**,
 croix anglaise cantonnée de douze besants.

(Pl. VIII, fig. 10.)

(Id., *id.*, n° 15.)

N° 96. Variété au même type, ✠ · X · OVN · LIMBVRSIÆ ·
 SIÆ ·. Le point remplace les croisettes. — ⚪ · L'N
 de la légende a cette forme **Ω**.

(*Revue belge*, 1856, page 281.)

N° 97. Variété au même type, avec (:) deux points
 entre chaque mot.

(*Revue belge*, *id.*)

N° 98. Variété au même type, citée dans Lelewel,
 portant LIMBVRSIÆ.

N° 99. Variété au même type, avec une croix sur
 la poitrineOVN:SIMBVRSIÆ... — ⚪ . Type nor-
 mal,ΩET-**BRAN**-**ES** (*MONETA DALEM*).

N° 100. Même type et même légende que le n° précédent. — ♂. Type normal, ✠ MO-NÆT-TRIV-Æ.Æ (*MONETA TREVE?*).

Ces deux pièces faisaient partie d'un trésor trouvé à Kirkcudbright en 1850, et décrit par M. Hawkins dans le vol. XIII du *Numismatic Chronicle*. Il ne se trouvait qu'un spécimen de chacune de ces pièces, et le revers de la seconde d'entre elles était si peu distinct, qu'il ne serait pas sage d'affirmer positivement qu'on y lisait *TREVE*, ainsi que nous l'avons mis. Ce qui rend cette supposition assez douteuse, c'est que rien n'autorise à croire que les ducs de Brabant aient jamais fait frapper monnaie à Trèves; ne pourrait-elle point avoir été frappée à Maëstricht, ville où, comme nous le verrons plus loin, ces princes exerçaient un droit monétaire? Il est à souhaiter qu'un heureux chercheur rencontre une nouvelle pièce analogue, permettant de faire la correction.

Ces divers esterlins, sur lesquels Jean s'intitule duc de Limbourg, n'ont pu être émis que depuis la réunion de ce dernier duché au Brabant, c'est-à-dire dans une période de six ans, entre 1288 et 1294.

N° 101. Même type, ✠ IꝀOVNꝀIꝀONÆBANTIAE. — ♂. IꝀOV-NÆI-ÆEN-ÆIS, type normal aux douze besants. (Pl. VIII, fig. 11.)

(VAN-DER-CHUIJS, pl. V, n° 16.)

Cette pièce termine la série des esterlins ordinairement attribués à Jean I^{er}.

JEAN II

1294-1312.

Nous ouvrirons la liste des monnaies de Jean II par une fort jolie empreinte au type edwardin proprement dit.

D'après deux traités, passés entre Robert de Béthune, administrateur du comté de Flandre pendant la captivité de son père, et Jean II, duc de Brabant, le 31 octobre 1299 et le 2 avril suivant, il fut convenu que les monnaies d'un pays auraient cours dans l'autre, et réciproquement, à l'exclusion des monnaies étrangères, et qu'il serait frappé simultanément dans quatre villes, dont deux en Flandre, deux en Brabant. On ne sait si cet accord a été exécuté; toujours est-il que nous devons le mentionner, car il ne resta certainement pas étranger à l'adoption simultanée du type esterlin dans ces deux pays (1).

N° 102. ✠ MONETA BRVNBELLEN', tête de face couronnée. — ⚔ DE-BRH-BRD-TIE, croix anglaise cantonnée des lettres x' o v x remplaçant les besants. (Pl. IX, fig. 1.)

(VAN-DEK-CHUIS, *suppl.*, pl. XXXII, n° 6.)

N° 103. Nous rapprocherons de cette pièce un

(1) ROUYER, *Recherches sur la numismatique du comté de Flandre* (*Revue numism. française*, 1847).

gros au type edwardin : face couronnée dans un contour à huit lobes, ΜΟΝΕΤΗ+ΒΡΑΥΝ ΕΠΙΤΕΝΣΙΩ. — ῥ. 1^{re} légende ρΝΟ..., etc. ; 2^e légende, ΕΥΘ-ΝΥΜ-ΑΥ-ΑΥΣ, coupée par une croix garnie de douze globules trois par trois.

(VAN-DER-CHIJ, *pl. VIII, n° 19.*)

N° 104. Une variété de ce gros porte ΜΟΝΕΤΗ ΗΩΩΕΩΝ'.

(*Id.*, *id.*, n° 18.)

Ces deux monnaies sont analogues à celle que nous avons décrite au n° 72 et qui se trouve représentée *pl. VI, fig. 7.*

N° 105. ·ΟΥΧ· ΠΙΜΘ ΒΡΟΪΕ, écusson triangulaire arrondi, aux deux lions, de Brabant à gauche, de Limbourg à droite. — ῥ. ΟΥΧ-ΗΗΗ-ΒΗΩ-ΥΕ:, croix anglaise cantonnée de trèfles.

(*Pl. IX, fig. 2.*)

(*Id.*, *pl. VI, n° 3.* — *LELEWEL, pl. XX, n° 40.*)

N° 106. Même type, ΟΥΧ ΠΙΜΘ ΒΡΟΪΕ. — ῥ. Croix cantonnée de quatre petites roses; un Η ordinaire, sans les deux points, à la fin de la légende.

(*Pl. IX, fig. 3.*)

(*VAN-DER-CHIJ, suppl., pl. XXXII, n° 1.*)

N° 107. Variété au même type. — ῥ. Croix cantonnée de quatre petites roses reliées chacune au centre par un trait; ρ gothique dans BRABANTIE.

(*Pl. IX, fig. 4.*)

(*Id.*, *id.*, *id.*, n° 2.)

N° 108. Même type, ONX BRAB ANTIC . — $\text{β} \cdot \text{MO-ΩET-ΠO-VHΩ}$, (*MONETA LOVANIÆ*), croix cantonnée de trois feuilles en lyre et d'une rose.

(Pl. X, fig. 5.)

(Id., pl. VI, n° 4.)

N° 109. Même type et même légende au droit. — $\text{β} \cdot \text{MOΩ-ETΠ-ANT-WO'}$ (*MONETA ANDVERD*), quatre feuilles en lyre entre les bras de la croix.

(Pl. X, fig. 6.)

(Id., id., n° 5.)

Pour clore ce règne, nous mentionnerons un esterlin frappé en commun (monnaie d'association), par Arnould, comte de Looz, et par Jean II, de Brabant.

N° 110. $\text{✠ α+ OMES+ X+POS S}$, écu triangulaire aux armes de Brabant à gauche, de Looz à droite. — $\text{β} \cdot \text{ONX-BRAB-ANT-ONIC}$, croix anglaise cantonnée de quatre trèfles.

(Pl. IX, fig. 7.)

(Id., suppl., pl. XXXIII, n° 5.)

(*Rev. belge*, t. II, 1^{re} série, pl. V, n° 22, monnaies de Looz.)

JEAN III.

1312-1355.

Ici, le type s'altère de plus en plus, et ce n'est plus que par réminiscence, pour ainsi dire, que l'on retrouve l'empreinte anglaise.

N° 111. MOΩ ETΠΩ ONΩ , écu triangulaire, aux

lions de Brabant et de Limbourg, divisé en quatre quartiers. — $\text{ᚯ} \cdot \text{ᚠ} \cdot \text{ᚩᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚠᚷᚷ}$, croix patlée, cantonnée des lettres $\cdot \text{ᚠ} \cdot \text{ᚩ} \cdot \text{ᚷ} \cdot \text{ᚷ}$; type analogue à celui du revers de la pièce n° 102.

(Pl. IX, *fig. 8.*)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. VII, n° 9.*)

N° 112. $\text{ᚠ} \cdot \text{ᚠ} \cdot \text{ᚩᚱ} \cdot \text{ᚠᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚠᚷᚷ}$, château brabançon. — $\text{ᚯ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚠᚠᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ}$, croix et globules des esterlins.

(Pl. IX, *fig. 9.*)

(*Id.*, *pl. VI, n° 1.*)

N° 113. Variété avec $\text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚠᚷᚷ}$.

N° 114. Autre variété avec $\text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚠᚷᚷ}$.

Ces deux pièces sont citées dans Van-der-Chijs.

N° 115. $\text{ᚠ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ}$, château brabançon dans un encadrement à quatre lobes. — $\text{ᚯ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚩᚱᚱ}$, croix anglaise cantonnée de douze annelets.

(Pl. IX, *fig. 10.*)

(*Id.*, *pl. VII, n° 11.*)

N° 116. $\text{ᚠ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ}$, lion de Brabant dans un grenetis circulaire (1). — $\text{ᚯ} \cdot \text{ᚩᚱᚱ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ}$, croix anglaise ordinaire sans besants. (*LOT* indiquant la filiation du royaume de Lorraine.)

(Pl. IX, *fig. 11.*)

(*Id.*, *suppl.*, *pl. XXXIII, n° 7.*)

N° 117. $\text{ᚠ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚠᚱᚱ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ} \cdot \text{ᚷᚷᚷ}$, château dans

(1) Imitation des n° 49, 46, 69, 70 et 73.

un contour quadrilobé. — ⚔. γοη'-⚔⚔⚔-⚔⚔⚔-
 ον⚔. Croix pattée et évidée, cantonnée de douze
 annelets trois par trois. (Pl. IX, *fig.* 12.)

Cette pièce, d'une fabrique beaucoup plus récente que les précédentes, est la seule que Van-der-Chijs attribue à Jean III. J'ai cru devoir modifier sa classification, comme je l'ai déjà dit, en me fondant sur la comparaison et l'analogie des types en usage en Brabant et dans les provinces voisines, à la même époque.

VIII.

ÉVÊCHÉ DE LIÈGE (1).

Le pays de Liège, primitivement habité par les *Eburones* et les *Condrusi*, puis soumis aux Francs lors de l'invasion de l'empire romain, fut ensuite compris dans le royaume d'Austrasie. Au commencement du X^e siècle, l'empereur Louis IV constitua aux évêques de Liège une sorte de souveraineté indépendante et leur attribua le droit de battre monnaie, privilège qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du siècle dernier.

Les évêques de Liège, suffragants de l'archevêché de Cologne, étaient princes du Saint-Empire et prenaient les titres de ducs de Bouillon, de comtes de Looz, de Hornes et de marquis de Franchimont (2).

(1) P. BARTH. FISEN, *Historiarum Ecclesie Leodiensis partes duæ*. Liège, 1696, 1 vol. in-folio.

RENESE-BRIEDBACH, *Numismatique de la province de Liège*, Bruxelles, 2 vol. in-8^o.

PERREAU, *Catalogue des Monnaies de Liège (Rev. numim. belge, 1862 et 1867)*.

(2) Cette souveraineté se continua jusqu'au traité de Lunéville, époque à laquelle la province fut répartie entre les départements français de l'Ourthe, de la Meuse-inférieure, de Sambre et Meuse. Aujourd'hui, le pays de Liège et sa capitale font partie de la Belgique.

La principauté de Liège, limitée par les duchés de Brabant, de Namur, de Luxembourg et de Juliers, comptait plusieurs villes importantes, telles que *Liège, Huy, Dinant, Vervier, Tongres*, dont plusieurs furent le siège de monnaies connues.

LIÈGE. — La ville de Liège, désignée dans les anciens documents sous les noms de *Leodica, Lezia, Leodicum, Leodium*, ne date que du VII^e siècle. Elle doit son origine à saint Lambert, évêque de Tongres, qui, pour vaquer plus librement à ses exercices de piété, avait fait construire un oratoire en cet endroit. Ce saint évêque y fut martyrisé en 708 ; aussi ce lieu, devenu le centre d'un pèlerinage célèbre, ne tarda pas à s'accroître et, dans la suite, se transforma en une des plus riches et des plus florissantes villes de l'Europe. Le siège épiscopal de Tongres fut transféré à Liège par Everac ou Everard qui, le premier en 961, s'intitula évêque de Liège (1) ; mais ce changement ne reçut que vers 1080 l'approbation du pape, qui supprima le titre d'évêque de Tongres pour lui substituer celui d'évêque de Liège.

(1) C'est ce qui résulte d'un diplôme de l'an 961 pour l'abbaye de Stavelot, et d'un autre pour l'érection de l'évêché de Magdebourg en archevêché, l'an 976, cérémonie à laquelle Everard assista : *Ego Ewerardus Sanctæ Leodicensis Ecclesie Episcopus interfui et subscripsi* (*).

(*) P. BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, t. VI, page 554.

HUI ou HUY ou HOEI. — La petite ville de Hui sur la Meuse, éloignée de Liège d'une vingtaine de kilomètres, possédait autrefois une citadelle ainsi qu'un ou plusieurs ateliers monétaires.

Cette ville, d'une origine fort ancienne, fut, pendant deux siècles, la capitale d'un petit comté érigé par Charlemagne en faveur de Bazin, l'un de ses écuyers. Le dernier seigneur de Hui, Aufroi, se retira du monde en 985, après avoir fait don de son comté à l'église de Saint-Lambert.

Le château de Hui, bien défendu par sa situation, fut souvent la ressource des évêques de Liège, lorsque le sort des armes les réduisait à la fuite ou à la retraite, aussi la tranquillité de cette place fut-elle fréquemment troublée au moyen-âge. Dans les temps modernes, la ville de Hui a souffert plusieurs sièges et est tombée à différentes reprises au pouvoir des Français ou des Espagnols. Les Hollandais en démolirent les fortifications en 1718 et la rendirent ensuite au prince-évêque de Liège. Elle fut annexée à la France sous le premier Empire. Aujourd'hui, elle appartient à la Belgique.

STATTE. — Ce mot, qui se rencontre sur plusieurs pièces des évêques de Liège, désigne la partie de la ville de Hui, située sur la rive gauche de la Meuse.

Là, devait exister un hôtel monétaire, le plus important, peut-être, que possédât la ville; ainsi s'explique-t-on que le nom de celle-ci fût quel-

quefois supprimé sur les monnaies, pour être remplacé par celui du faubourg où ces dernières avaient été frappées.

AUROY ou AVROYE est le nom d'un faubourg de Liège, auquel s'appliquent les mêmes remarques qu'à Statte.

Les monnaies liégeoises offrent une grande diversité de coins (1). Le type esterlin notamment a été imité, dans ses principales variétés, par les prélats qui se sont succédés de 1282 à 1390, c'est-à-dire pendant l'intervalle d'environ un siècle. Ces monnaies sont rares; nous donnerons la description des quelques exemplaires parvenus à notre connaissance (2).

(1) BARTHELEMY, *Numismatique ancienne et moderne*. Paris, 2 vol. in-18 avec planches.

(2) Les monnaies des évêques de Liège, décrites par le comte de Renesse, sont accompagnées d'un certain nombre de planches, mais sans développements historiques sur ces monnaies, ou sur les prélats qui les ont émises.

M. Perreau, dans le but de refaire un travail plus complet, a publié dans la *Revue numismatique belge* (1862 et 1867) un catalogue provisoire des monnaies de Liège.

Enfin le même recueil renferme, sous le titre de *Curiosités numismatiques*, une série d'articles fort intéressants de M. Renier Chalon, dans lesquels on trouve la description d'une foule de pièces inédites, dont quelques-unes se rapportent aux évêques de Liège

JEAN IV DE FLANDRE.

1282-1292.

Jean de Flandre, fils de Gui de Dampierre, fut élu en 1280 évêque de Metz, puis transféré en 1282 à l'évêché de Liège, qu'il occupa pendant environ dix ans. Nous citerons de ce prélat un esterlin au lion, imité de ceux de Brabant.

N° 118. $\text{XOH} \text{ANNE} \text{S}+\text{E} \text{D} \text{A}++$, lion armé d'un glaive à gauche dans un écusson triangulaire. — $\text{B} \cdot \text{†} \text{H} \text{E} \text{-O} \text{D} \text{I} \text{-E} \text{N} \text{-S} \text{I} \text{S}$, croix anglaise cantonnée des lettres $\text{H} \text{O} \text{V} \text{I}$ (*HUY*). (Pl. X, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 25.

(RENESSE, pl. V, n° 1.)

HUGUES DE CHALON.

1296-1301

A la mort de Jean de Flandre, le trône épiscopal fut occupé par Gui, archidiacre de l'Eglise de Liège et frère du comte de Hainaut, Jean d'Avesnes. Le pape Boniface VIII, ayant refusé de sanctionner l'élection de Gui, nomma à sa place Hugues de Châlon, de la famille des ducs de Bourgogne. Ce prince frappa des monnaies d'un titre bien inférieur à celui des espèces qui avaient cours alors (1), aussi

(1) *Monetam cudit adeò permixtam ære, ut Leodiensi denario unico, novi duo æstimarentur. Imò grossus Turonensis antiquus cum sex Leodiensibus qui polleret, etc. (*)*.

(*) *Historia Ecclesiæ Leodiensis, Pars II, Liber II, page 34.*

se trouva-t-il en lutte avec ses sujets de tous les ordres. Le clergé l'excommunia, la noblesse et le peuple prirent les armes, ce qui l'obligea d'engager quelques terres de l'Eglise pour se mettre en état de défense. Pour ce fait et pour la monnaie, il fut cité au tribunal du pape. Celui-ci ne voulant ni l'absoudre, ni le condamner, l'engagea à se démettre du siège de Liège; ce qu'il fit; après quoi le Souverain Pontife lui conféra l'archevêché de Besançon.

Selon l'usage de l'époque, Hugues, pour dissimuler plus aisément l'altération de ses monnaies, emprunta l'effigie de ses voisins. Voici un esterlin au type de la tête de face.

N° 119. MONETH●HĒSTAT, tête de face couronnée de trois roses. — ḡ . ꝛVḖ-ONĪ-ḢEḢ-ꝛḢ, croix anglaise cantonnée de douze globules.

(Pl. X, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 28.

(*Rev. belge*, t. VI, 2^e série, pl. XII, n° 3.)

L'explication du mot *LESTAT* a été donnée par M. Renier Chalon; il s'agit de *Statte*, faubourg de Hui. M. Bergne, en décrivant cette pièce dans le *Numism. Chronicle*, avait cru devoir attribuer ce nom à la ville de *Leuze* (*Lætium, Letusa*), qui est bien loin de la principauté de Liège et qui n'avait rien de commun avec les évêques (1).

(1) Cette ville de *Leuze* est située dans la province de Hainaut.

Cet esterlin est, à proprement parler, le seul au type anglais que l'on connaisse des évêques de Liège.

THIBAUT DE BAR.

1303-1312.

Après la démission de Hugues, les fonctions épiscopales furent quelque temps remplies par Adolphe de Valdek (1301-1302), qui eut pour successeur Thibaut de Bar, quatrième fils de Thibaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Flandre. Moins évêque que soldat, ce prince, souvent en désaccord avec ses sujets ou en guerre avec ses voisins, eut un règne fort agité. Nous n'avons à mentionner de lui que la pièce suivante :

N° 120. ✠ THEOB··EVS··EPO, buste mitré de face, à droite une crosse, à gauche une tour; en bas, l'écusson de la famille écartelé avec Looz. — β · XN-NOM-XNE-ONX, croix anglaise cantonnée d'un poisson au 1^{er} et au 3^e. (Pl. X, fig. 3.)

(RENESE, pl. VI, n° 2.)

ADOLPHE DE LA MARCK.

1313-1344.

Le peuple de Liège, enhardi par le succès de ses révoltes sous les règnes précédents, se livra à de nouvelles entreprises contre son nouvel évêque. Celui-ci, d'un caractère faible, ne sut ni prévoir, ni arrêter le mal, aussi son autorité fut-elle fréquem-

ment compromise. C'est sous ce prélat que prirent naissance les démêlés, dont nous parlerons plus loin, relatifs à la succession du comté de Looz.

Adolphe de la Marck mourut le 3 novembre 1344. Il avait été nommé à l'évêché de Liège par le pape Clément V, à la recommandation de Philippe *le Bel*.

N° 121. ✠ ΠΟΝΤΕΡΗΣ·ΕΡΕΣ·ΠΕΘΩ, aigle aux ailes éployées tenant dans ses griffes l'écu aux armes des la Marck, traversant la légende. — β·ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΠΕΘ-ΟΥΝ, croix anglaise cantonnée de douze globules.

(Pl. X, fig. 4.)

(RENESE, pl VII, n° 3.)

N° 122. Variété au même type. — η·ΠΕΘ-ΟΥΝ, pour ΠΕΘ-ΟΥΝ.

(Rev. belge, t. V, 4^e série, page 11.)

N° 123. Autre pièce au même type. La légende de face est terminée par ΠΕΘ. Celle du revers porte ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΑΥΡ-ΟΥΝ (AUROY), nom d'un faubourg de Liège).

(RENESE, sans figure).

N° 124. Variété au même type, avec ΠΕΘΩ. — η·ΑΥΡ-ΟΥΝ, pour ΑΥΡ-ΟΥΝ.

(Rev. belge, t. V, 4^e série, page 11.)

ENGELBERT DE LA MARCK

1345-1364.

Engelbert, neveu et successeur d'Adolphe, était à peine en possession de son siège, que les troubles recommencèrent dans ses états, pour se continuer pen-

dant de longues années encore. Les coins qu'il adopta pour ses monnaies se rapprochent de ceux qui furent gravés sous son oncle.

N° 125. ΕΝΘΕΚΛΩΒΤΗ•ΕΥΣ:ΠΗΘ, aigle aux ailes éployées portant l'écu de la famille. — ḡ. ΜΟΝ-
ΗΤΗ-Σ:ΩΑ-ΤΗΥ, type esterlin, (Pl. X, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 02.

(*Rev. belge*, t. V, 3^e série, page 262)

Cette monnaie fait partie de la collection de M. Renier Chalon, et est attribuée par lui au prélat que nous mentionnons.

N° 126. Variété de la même monnaie portant au droit ✠ ΕΝΘΕΚΛΩΒΤΗ•ΕΥΣ:ΠΗΘ. — ḡ. Type précédent.

(*Rev. belge*, t. VI, 3^e série, page 215.)

Ces deux pièces ne sont pas indiquées dans l'ouvrage du comte de Renesse. Elles ont été frappées à *Saint-Pierre*, faubourg de Maëstricht, ville où les évêques de Liège, conjointement avec les ducs de Brabant, frappaient monnaie, ainsi que nous l'établirons tout à l'heure.

ARNOULD DE HORNES.

1378-1390.

Comme preuve de la dégénérescence complète, dans la province de Liège, du type esterlin proprement dit, je terminerai par la description d'une petite monnaie assez élégante, frappée sous l'épiscopat d'Arnould de Hornes.

N° 127. ✠ ΗΑΝ·ΘΕ·ΠΟ·ΘΥ·ΠΕΘΘ, dans le champ, écusson de Hornes surmonté de quelques ornements. — †·ΜΟΝ·ΝΟΥ·ΠΕΘ·ΟΥΝ, croix longue, anglée d'un cœur au 1^{er} et au 4^e, d'une trompe au 2^e et au 3^e.

(Pl. X, fig. 6.)

Billon ?

(RENESE, pl. IX, n° 1.)

MAESTRICHT (1). — Le nom de Maëstricht vient de *TRAJECTVM AD MOSAM*, (*Pont sur la Meuse, Pons Mosæ*). C'était, du temps des Romains, une enceinte fortifiée, destinée à couvrir ce passage sur la Meuse.

Lors de l'invasion des Barbares, saint Servais, évêque de Tongres, ne se croyant pas en sûreté dans sa ville épiscopale, établit en 375 son siège à Maëstricht. Cette ville résista quelque temps aux attaques dont elle était l'objet, mais elle finit par tomber au pouvoir des Francs. Les successeurs de Clovis résidèrent souvent à Maëstricht ; plus tard, lors du partage de l'empire carlovingien, cette cité passa sous le sceptre des rois de Germanie.

Les évêques de Tongres, ayant transféré leur siège épiscopal de Maëstricht à Liège, continuèrent à jouir d'une certaine juridiction sur la ville qu'ils quittaient et obtinrent plusieurs privilèges, entre autres celui d'y battre monnaie.

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des ducs de Brabant*.

PERREAU, *Monnaies de Maëstricht* (*Rev. belge*, t. II, p. 352).

En 1204, l'empereur Philippe fit donation à Henri I^{er}, duc de Brabant, de toute la partie de la ville de Maëstricht, qui appartenait à l'Empire. Cette donation rendit la ville propriété indivise, entre les ducs de Brabant et les évêques de Liège. Tout porte à croire qu'à l'origine de leur communauté, ils se partagèrent les revenus de la monnaie et fabriquèrent en commun. Les monnaies de cette époque sont fort rares. En 1283, parut une charte qui régla les droits respectifs des deux souverains dans la ville de Maëstricht, et qui établit aussi ceux relatifs à la monnaie (1).

Les pièces suivantes datent probablement de cette époque, c'est-à-dire des souverainetés de Jean I^{er}, duc de Brabant, de Jean de Flandre et de Gui de Hainaut, évêques de Liège ?

N^o 128. ✠+ MONETIA DVX+ (*MONETA DUCIS*), écu au lion de Brabant. — β · ✠+ MO-NTIA, double croix cantonnée des lettres T H X T, abréviation de *traiectum* (*Maëstricht*). (Pl. X, fig. 7.)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. V, n^o 10*, et *Rev. belge*, t. II, *pl. VII, n^o 10*.)

(1) Maëstricht soutint, pendant les deux derniers siècles, nombre de sièges à la suite desquels cette ville échut plusieurs fois à la France. Prise en dernier lieu en 1794, elle fut annexée aux États français, comme chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. En 1815, elle fit partie du royaume des Pays-Bas; puis, plus tard, de celui de Hollande auquel elle appartient encore.

N° 129. Variété de la même pièce. — §. La légende commence par une croix accostée de deux points de chaque côté (:✠:); la double croix est cantonnée ainsi T X EX T (abréviation du même mot).

(Pl. X, fig. 8.)

(VAN-DER-CHIES, pl. V, n° 40 bis, et *Rev. belge*, t. II, pl. VII, n° 40 bis.)

Enfin, nous pouvons rapporter à l'époque de Jean III et de Adolphe de la Marck, la monnaie que voici :

N° 130. ✠ MONETA+ TAVIATAON', portait tournois au type brabançon. — §. SIX-NVM-AN-AN, croix anglaise cantonnée d'annelets, trois par trois, au 1^{er}, 3^e et 4^e; de besants ordinaires au 2^e canton.

(Pl. X, fig. 9.)

(VAN-DER-CHIES, pl. VI, n° 2, et *Rev. belge*, id., n° 9.)

IX.

SEIGNEURIE D'HERSTAL (1).

Herstal ou Hérystal, ville de Belgique de la province de Liège, était jadis une place forte qui fut la résidence de la famille d'Hérystal et des premiers rois de la seconde race. Elle fut ensuite comprise dans le duché de Basse-Lotharingie. En 1235, après la mort de Henri V, comte de Louvain (Henri I^{er} de Brabant), elle devint l'apanage des fils puînés des ducs de Brabant. Cédée plus tard aux sires d'Oupeye, Herstal passa en 1435 au sire de Croy qui, en 1444, transporta la seigneurie à Marie, épouse de Jean, comte de Nassau. En 1546, ce fief fut réuni aux domaines des princes de Liège, dont il a depuis suivi la destinée.

Les seigneurs d'Herstal de la maison de Louvain ont joui du droit de monnayage (2); on possède fort

(1) PERREAU, *Monnaies d'Herstal* (*Rev. numism. belge*, t. I, page 283).

(2) Voici d'après M. Perreau, la suite des seigneurs d'Herstal de la maison de Louvain :

1235. Godefroy, fils puîné de Henri V, comte de Louvain.

1255. Henri, fils aîné de Godefroy, mourut à Perpignan, ainsi que le roi de France, Philippe-le-Hardi.

peu de leurs monnaies. Quelques-unes doivent être attribuées à Henri, les autres à Jean Tristan, dit de Louvain.

HENRI DE LOUVAIN.

1255-1285.

N° 131. ·H· ΕΝΝΑ· ·· ΟΝΣ·, écu triangulaire au lion rampant entouré de la légende. — Ḃ· Croix à doubles branches, entourée des mots ·ΟΑ-ΗΑΗ-ΕΣΤ-ΗΗ·, et cantonnée des lettres σ η χ ε.

(Pl. XI, fig. 1.)

(Rev. belge, t. I, pl. X, n° 1.)

N° 132. Variété de la pièce précédente, avec ·H· ΕΝΝΑ· ὩΣ· ΟΝ Σ·. Au revers, les cantons de la croix portent les lettres η ε τ η et de petites croissettes au lieu de points dans la légende du pourtour.

(Pl. XI, fig. 2.)

(LELEWEL, pl. III, n° 66, et Rev. belge, t. I, pl. X, n° 2.)

Il est difficile de préciser le sens des lettres qui cantonnent la croix au revers de ces deux mon-

1285. Jean Tristan, fils du précédent.

1309. Henri II, fils de Jean, mort sans postérité.

1318. Jean, seigneur de Montcornet, frère du précédent.
mourut aussi sans postérité.

1324. Béatrix, sœur de Jean, non mariée.

1339. Guillaume V, sire de Hornes et d'Altena, cousin du précédent.

naies; elles paraissent devoir se rapporter au nom des monnayeurs.

N° 133. ΗΗΣ ΘΕΙΟ ΒΗΩΙΟ, écu au lion. —
Β · ΜΟΩ-ΚΤΗ-ΒΥΤ-ΤΗΩ, croix simple cantonnée de
douze globules.

(Pl. XI, fig. 3.)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 4.)

Cette pièce a été frappée au village de *Russen* ou *Rutten*, près de Tongres, petite localité comprise dans le duché de Brabant, et qui faisait partie de l'apanage des premiers sires de Louvain.

JEAN I^{er} DE LOUVAIN.

1285-1309.

Toutes ces pièces sont au type de la tête nue, couronnée de roses, et portent au revers la croix simple, cantonnée de douze globules; elles ne diffèrent que par les légendes.

N° 134. Η · ΙΟΗΣ · ΘΕ · ΠΟΥΒΗΩΙΟ · — ῥ · ΘΩΣ-
ΘΕΩ-ΗΗΣ-ΤΕΩ. (Pl. XI, fig. 4.)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 6.)

N° 135. Variété portant au revers ΜΟΩ-ΚΤΗ-
ΗΗΣ-ΤΕΩ. (Pl. XI, fig. 5.)

(*Rev. belge*, t. II, 2^e série, pl. I, n° 9.)

N° 136. Variété offrant ΠΟΥΒΗΩΙΟ, c'est-à-dire les deux dernières lettres transposées.

(Collection de M. DE COSTER.)

N° 137. ✠ ΙΟΗΡΩΩΕΣ:ΩΕ:ΠΟΝΗΩΙΟ.— ῥ. ΩΩΣ-
ΩΕ:Π-ΗΑΣ-ΤΕΠ. (Pl. XI, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 19.

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 5.)

N° 138. Autre pièce au même type, mais avec un
seul point entre les mots du droit. — ῥ. ΜΟΩ-
ΕΤΩ-...ΤΕΠ.

Poids, 1 gr. 25.

(*Rev. belge*, t. II, 2^e série, pl. I, n° 12.)

JEAN II DE MONTCORNET?

1318-1324.

Voici actuellement une pièce d'une gravure fort
originale, et qui, par sa ressemblance avec les es-
terlins d'Édouard, devrait peut-être appartenir à
Jean II, seigneur de Montcornet, propriétaire de la
seigneurie d'Herstal, à l'époque où le type edwardin
fut introduit en Belgique, et imité par plusieurs
princes contemporains de Jean.

N° 139. ✠ ΜΟΩΤΑ ΠΑΑΣΤΑΠ... tête de *lion* de
face, avec touffes de cheveux de chaque côté et cou-
ronne tréflée. — ῥ. ΙΟΗ-ΩΕΠ-ΟΩΑ-ΝΙΟ, type des
esterlins.

(Pl. XI, fig. 7.)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 9.)

X.

SEIGNEURIE DE VORST (1).

M. Renier Chalon a publié, il y a quelques années, une curieuse dissertation sur un esterlin au lion, imité de ceux de Louvain et attribué à un seigneur de Vorst. Nous le mettons ici, faute de place plus convenable à lui assigner :

N° 140. $\text{SVA DEXVS · D EVOAST}$, écusson triangulaire au lion rampant. — $\text{R. SVA-DEN-VS}^*:-\text{D}...$ (Les deux dernières lettres qu'on serait tenté de lire NS , semblent plutôt être NO), croix double, cantonnée des lettres N O V M . (Pl. XI, fig. 8.)

Poids, 1 gr. 12.

(Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Le nom de *Vorst* qui, en vieux flamand, signifie *bois*, appartient à plusieurs localités, et, si n'était le prénom de *Zwéder*, il serait assez difficile de rechercher l'attribution de cet esterlin. Ce *Zwéder* tire son origine de la seigneurie de Vorst, dans l'Overyssel, à une demi-lieue nord-ouest de Zwolle.

Le château de Vorst, mentionné dès le XII^e siècle

(1) *Revue numism. belge*, t. II, 4^e série.

comme un des plus forts et des plus inexpugnables de la contrée, était habité par un de ces farouches barons qui pillaient, détroussaient les malheureux habitants du plat-pays et ne lâchaient leur victime qu'après l'avoir dépouillée entièrement. Jean Arkel, quarante-septième évêque d'Utrecht, voulant mettre fin à ce brigandage, déclara en 1361 la guerre à son orgueilleux vassal qui, vaincu et fait prisonnier, ne put survivre longtemps à sa défaite. Le château fut rasé et les pierres servirent plus tard à élever l'église de Saint-Michel, à Zwolle.

Le Zwéder de Vorst, qui imita l'esterlin de Louvain du duc Jean I^{er} de Brabant (1261-1294), ne peut pas être le brigand de 1361. C'est l'un de ses prédécesseurs du même nom, probablement son aïeul, dont plusieurs chartes sont arrivées jusqu'à nous.

L'esterlin de Zwéder est un exemplaire unique de la seule monnaie, jusqu'à présent connue des seigneurs de Vorst. Il y a là toute une mine nouvelle à exploiter, car il est peu probable que ces seigneurs si remuants, si ambitieux, se soient contentés de ce seul monnayage.

Cette curieuse pièce offre une singularité qui, du reste, n'est pas sans exemple; elle porte des deux côtés le nom du personnage : *SVEDERUS DE VORST*, du côté du lion, et de l'autre, *SYEDERVS D...* Les deux dernières lettres sont presque illisibles, et on serait tenté d'y voir tout simplement un *N* et un *S* (*Domini-*

nus). Cependant, en y regardant de très-près, on finit par soupçonner un *z* et un *o* indiquant, selon toute probabilité, quelque seigneurie possédée par Zwéder, et dont le nom lui permettait d'imiter les monnaies de Louvain, en anglant la croix des lettres *z o v z* ?

XI.

COMTÉS DE LOOZ ET DE CHINY (1).

Le comté de Looz, situé entre le Brabant et la principauté de Liège, s'étendait des environs de Saint-Trond jusqu'au comté de Hornes, et des confins de la Campine brabançonne jusqu'à la Meuse. Il comprenait une partie de la Hesbaye et de la Campine, les villes de Hasselt, Maaseyck et Looz, qui en était la capitale. D'après les historiens du comté de Looz, cette seigneurie remonterait à Charlemagne. Elle eut des comtes particuliers jusque vers le milieu du XIV^e siècle, époque à laquelle les héritiers mâles étant venus à s'éteindre, le comté fit retour à l'évêché de Liège.

L'histoire du comté de Looz est unie intimement à celle du comté de Chiny. Ce dernier, enclavé dans le Luxembourg, ne commence à être mentionné que vers le X^e siècle et conserve une existence propre jusqu'en 1225. Après avoir, pendant près d'un

(1) *Revue numism. belge*, 1^{re} et 2^e série. — VAN-DER-CHEJS, *Monnaies des seigneurs feudataires de Brabant*, Harlem, 1862, 1 vol in-4^o.

siècle et demi, confonda ses destinées avec celles du comté de Loos, la terre de Chiny, déjà aliénée en partie par Thierry de Heinsberg, fut vendue en totalité par Arnould de Rummen ou Rumigny au duc de Luxembourg Vinceslas, par acte du 16 juin 1364 (1).

(1) La succession des comtes de Loos et de Chiny est assez difficile à établir par suite de complications de titres provenant de mariages ou d'héritages. Toutes les généalogies que nous avons confrontées sont loin d'être d'accord entre elles; nous avons essayé d'y mettre un peu d'ordre en nous aidant surtout de documents sur les monnaies de Chiny qui nous ont été communiqués obligeamment par M. de La Fontaine, ancien gouverneur du duché de Luxembourg (*).

La première race des comtes de Chiny s'éteignit dans les mâles en la personne du comte Louis IV, en 1225. Deux filles de ce dernier lui avaient survécu, Jeanne et Agnès. Cette dernière décéda non mariée; sa sœur Jeanne avait épousé Arnould VII, comte de Loos, auquel elle apporta en dot le comté de Chiny. A ce comte Arnould, qui mourut en 1271 et qui prit dans la série des comtes de Chiny le nom d'Arnould III, succédèrent son fils Louis V, son petit-fils Arnould IV (Ar-

(*) Nous avons consulté également :

DOM-CALMET, *Histoire de Lorrains*, t. I, Suite des comtes de Chiny.

P. BERTHOLBY, *Histoire de Luxembourg*, t. III, p. ix et p. xlvii, Suite des comtes de Loos et de Chiny.

BARTHELEMY, *Numismatique moderne*, page 302, Suite des comtes de Loos.

PERREAU, *Revue numismatique belge*, t. II, 1^{re} série, Monnaies de Loos.

RENIER-CHALON, *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1856; Notice sur le comté d'Agimont.

JEANTIN, *Histoire du comté de Chiny*, 2 vol. in-8°, Nancy, 1858.

Les principaux ateliers monétaires des comtes de Loos et de Chiny, sont : *Loos, Chiny, Ivoy et Rummen.*

nould VIII de Loos) et son arrière-petit-fils Louis VI, tous qualifiés comtes de Loos et de Chiny.

Louis VI avait épousé Marguerite, fille de Thibault II, duc de Lorraine. Il décéda en 1336. N'ayant pas eu d'enfant, il institua héritier son neveu Thierry de Heinsberg, fils de sa sœur Mathilde, mariée à Godefroy, seigneur de Heinsberg.

Mais alors se présenta pour le comté de Loos un prétendant avec lequel le testateur n'avait pas compté. Ce fut l'église de Liège, laquelle, — en se prévalant d'un document par lequel Louis II, comte de Loos, avait, en l'an 1203, fait cession de son comté de Loos, sur l'autel de saint Lambert, à la cathédrale de Liège, et l'avait immédiatement repris en fief de l'évêque Hugues de Pierre-Pont, — prétendit que, par suite de l'extinction des mâles dans la branche aînée des comtes de Loos, le fief devait lui faire retour directement. Ces prétentions étaient contestables; elles donnèrent lieu à un différend sérieux qui fut, de part et d'autre, soutenu les armes à la main.

Thierry de Heinsberg, forcé de chercher les moyens de lutter avec la riche et puissante église de Liège, hypothéqua au duc de Gueldre sa seigneurie patrimoniale de Heinsberg, et vendit au roi Jean de Bohême, comte de Luxembourg, les villes et prévôtés de Verlon, La Ferté, Ivoy (*Carignan*), qu'il démembra de son comté de Chiny. Cette vente porte la date du 11 novembre 1340.

Thierry de Heinsberg, marié avec Cunégonde de la Marek, avait eu de ce mariage un fils unique nommé Godefroy, qu'il maria avec Mathilde de Gueldre. Ce jeune seigneur mourut sans enfant en 1342, âgé seulement de vingt et un ans. Cons-

On possède plusieurs monnaies de Looz et de Chiny au type esterlin ; la plupart sont aux armes des deux pays, et rappellent les pièces frappées en Brabant et à Herstal ; quelques-unes beaucoup plus rares, offrent l'image de la tête couronnée d'Edouard.

terné par cette perte cruelle, Thierry fit choix pour lui succéder d'un neveu, fils de son frère utérin Jean de Dalembrouck. Le jeune Dalembrouck, également nommé Godefroy, était marié avec Philippine de Fauquemont. Thierry de Heinsberg, inconsolable de la perte de son fils et dégoûté de la vie, ne se borna pas à donner à ce neveu l'espoir de lui succéder, il le mit immédiatement en possession, et des prévôtés restantes du comté de Chiny, et du comté de Looz en litige.

Mais, les soins du gouvernement de ses états et les soucis de son différend avec l'église de Liège devaient bientôt renaître, car Godefroy de Dalembrouck mourut sans enfant en 1333. Ainsi, demeuré survivant à ses deux héritiers institués, Thierry de Heinsberg choisit pour successeur un parent éloigné, issu des comtes de Looz par sa mère. Ce choix tomba sur Arnould de Rummen de Quesbeck, marié à Isabelle fille de Louis de Mâle, comte de Flandre. Ce fut cet Arnould de Rummen qui, pour sauver le comté infiniment plus important de Looz, sacrifia, après le décès de Thierry de Heinsberg, décès survenu en 1361, les parties non aliénées du comté de Chiny, et les vendit à Venceslas, duc de Luxembourg. Il est présumable que ce fut en partie avec les ressources provenant de cette vente, qu'Arnould de Rummen continua la guerre avec Liège, guerre qui finit malheureusement pour lui, car en 1367 il acheta la paix par l'abandon à l'église de Liège de l'intégralité du comté de Looz.

Parmi toutes ces empreintes, les unes sont propres au comté de Loos, les autres sont spéciales au comté de Chiny, d'autres enfin, appartiennent simultanément à ces deux provinces.

ESTERLINS DE LOOZ.— Nous mentionnerons, comme premières en date, les deux monnaies suivantes au type de celles qui furent frappées à Herstal par Henri de Louvain. Ces pièces appartiennent probablement à Arnould VIII (1280-1328), et ne portent que la qualité de comte de Loos; aussi, entre Arnould VII et Arnould VIII, le doute semble-t-il permis.

N° 141. ✠ α ΟΜΕΣ Χ:ΠΟ..., écu de Loos (1). — β . Η:Χ-ΕΙΘ-ΗΗΣ-....., double croix longue, pom-melée, cantonnée des lettres ρ α τ η.

(Pl. XII, fig. 1.)

(*Revue num. belge*, t. II, 1^{re} série, pl. IV, fig. 4. — VAN-DER-CHUIS, pl. XX, n° 8.)

N° 142. ✠ α ΟΜΕΣΕ ΧΠΟΣ, écu de Loos. — β . Η:Χ-ΕΙΧ-...Η-ΤΙΗ, double croix cantonnée des lettres σ α ο η.

(Pl. XII, fig. 2.)

(*Revue num. belge*, id., fig. 5. — VAN-DER-CHUIS, pl. XX, n° 9.)

Les lettres placées dans les cantons du revers indiquent probablement soit le nom du monnayeur, soit celui de la localité où ces pièces ont été frappées.

1) Les armoiries de Loos étaient d'or à cinq bandes de gueules.

Voici actuellement quelques monnaies d'une facture plus spécialement anglaise.

N° 143. ⚡ MONETA COMITOBENO, tête nue de face. — ⚡ . COM-ESSE-HNO-POVS, croix des esterlins cantonnée de douze globules. (Pl. XII, *fig. 3.*)

(*Rev. num. belge, id., fig. 10* et VAN-DER-CHUIS, *pl. XX, n° 10.*)

N° 144. Variété sur laquelle on lit à l'avvers : ⚡ MONETA COMIT. BENO.

(Collection de M. Serrure.)

N° 145. Autre variété sur laquelle le revers porte : COM-ESSE-HNO-POVO.

(Collection de M. Serrure.)

N° 146. ⚡ COMESSEHNOPOVVS, même type. — ⚡ . MOX-ETX-COM-ITIS, dans l'un des cantons, les trois globules sont remplacés par trois roses.

(Pl. XII, *fig. 4.*)

(*Revue num. belge, t. II, 2^e série, 1852, pl. II, fig. 3.* — VAN-DER-CHUIS, *pl. XX, n° 12.*)

N° 147. ⚡ COMESSEHNOPOVVS, même type. — ⚡ . Croix aux douze besants; légende du n° précédent. (Pl. XII, *fig. 5.*)

(*Rev. num. belge, t. II, 1^{re} série, pl. IV, fig. 11.* — VAN-DER-CHUIS, *pl. XX, n° 11.*)

N° 148. ⚡ COMESSEHNOPOVVS, tête de face

ornée de trois roses. — R . Croix aux douze besants, légende du n° 146. (Pl. XII, fig. 6.)

(*Rev. num. belge, id., fig. 12.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XXI, n° 13.*)

Lelewel cite la même pièce, d'après Mader, pl. VI, n° 26.

Peut-être ces dernières monnaies, sur lesquelles les titres ne sont pas mentionnés, ont-elles été frappées par Arnould, comme comte de Chiny et de Looz; dans tous les cas, on ne peut conserver aucun doute sur l'attribution de celles qui suivent, sur lesquelles on reconnaît, en même temps que le style de l'époque, l'écu assemblé de Chiny et de Looz.

ESTERLINS DE LOOZ ET DE CHINY. — N° 149. R
 $\text{C O M E S D' P O S S}$, écu partagé de Looz et de Chiny.
 — R . $\text{H A R N - O L D - V E C - O M E}$, croix pattée, simple,
 cantonnée de quatre rosettes croisettées.

(Pl. XII, fig. 7.)

(*Rev. num. belge, id., pl. V, fig. 16* — VAN-DER-CHIJS,
pl. XXI, n° 15.)

N° 150. Variété présentant au revers quatre roses non croisettées.

(VAN-DER-CHIJS, *pl. XXI, n° 16.*)

N° 151. Variété du n° 149 : $\text{C O M E S D' P O S S}$.
 — R . $\text{C O M - E S H - R N O - L O V S}$.

(*Revue num. belge, t. II, 2^e série, pl. II, fig. 4.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XXI, n° 21.*)

N° 152. Même type ; $\text{✠ COMES INDIOS. — } \beta$.
Croix cantonnée de trois rosettes et d'une étoile.

(Pl. XII, fig. 8.)

(*Revue num. belge*, t. II, 1^{re} série, pl. V, fig. 17. — VAN-
DER-CHIJS, pl. XXI, n° 17.)

N° 153. — Même type, $\text{COMES INDIOS. — } \beta$.
Même légende ; croix cantonnée de quatre rosettes.

(Pl. XII, fig. 9.)

(*Rev. num. belge*, id., fig. 18. — VAN-DER-CHIJS, pl. XXI,
n° 18.)

N° 154. Une variété de cette pièce, présentant la
croix cantonnée de quatre feuilles de trèfles, est
citée dans Lelewel, pl. III, n° 69.

Nous avons déjà indiqué, n° 110, une monnaie
de convention frappée par le duc de Brabant et le
comte de Loos (1) ; peut-être faudrait-il ranger dans
la même catégorie la monnaie que voici :

N° 155. $\text{DVX LIONES HABEA, écu aux deux lions. — } \beta$.
 $\text{COM-ESSE-INO-INDVS}$, croix munie de quatre
rosettes croisetées. (Pl. XII, fig. 10.)

(*Rev. num. belge*, id., fig. 23. — VAN-DER-CHIJS, pl. XXI,
n° 20.)

ESTERLINS DE CHINY. — Ces pièces sont rarissimes ;
nous n'avons à en signaler que deux exemplaires ;

(1) Gravée dans VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des feudataires
de Brabant*, pl. XXI, n° 19.

ils sont au type edwardin et ont été frappés par Louis VI (Louis IV de Loos, 1328-1336), fils et successeur d'Arnould IV (Arnould VIII de Loos).

N° 156. ✠ ΕΥΘΟΥΔΗΣ:ΚΟΜΗΣ ΚΩΥ, tête de face ornée de la couronne tréflée. — R. ΜΟΩ-ΕΤΗ-ΥΒΟ-ΟΥΥ, type esterlin. (Pl. XII, fig. 11.)

(PÔBY-D'AVANT, *Monnaies féodales*, pl. CXXI, n° 18.)

N° 157. Sur un échantillon mal conservé, provenant de la trouvaille de Kirkcudbright (1), on lit : ΕΥΘΟΥΔΗΣ.

(*Numism. chronicle*, t. XIII, p. 93.)

L'atelier indiqué au revers de ces pièces n'est autre chose qu'Yvoy (2).

(1) Voir *Esterlins de Brabant*, page 58.

(2) La ville d'Yvoy est mentionnée pour la première fois vers la fin du XII^e siècle, époque à laquelle Sophie, veuve de Louis III de Chiny, épousa en troisièmes noces Gaucher I^{er} de Châtillon, qualifié seigneur d'Yvoy. Thierry de Heinsberg vendit Yvoy, en 1340, à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg. Henri II, roi de France, s'empara de cette ville en 1552, mais il la rendit quelques années plus tard à la suite du traité de Cateau-Cambresis; Vincelas II en prit possession en 1584. Elle ne fut cédée définitivement à la France qu'en 1659. Aujourd'hui cette ville porte le nom de Carignan et fait partie du département des Ardennes.

XII.

SEIGNEURIE DE RUMMEN (1).

Beaucoup de baronnies secondaires étaient rattachées au comté de Looz par les liens de la féodalité et en reconnaissaient les seigneurs pour suzerains, entre autres les comtes de Hornes, les sires de Rummen, de Pipersheim, de Heers, de Stein, de Born, etc.

Le village de Rummen, situé à trois quarts de lieue de Saint-Trond et à une lieue et demie de Léau, faisait partie du comté de Looz et donnait son nom à une seigneurie qui comprenait une étendue de quatre lieues. Cette terre fut donnée, en 1331, par Louis VI, comte de Chiny et de Looz, à sa sœur Jeanne, dame de Quesbeck et à Arnould, fils de cette dame et de son second mari, Guillaume d'Oreye. En 1361, lors du décès de Thierry de Heinsberg, qui avait institué le sire de Rummen héritier des comtés de Looz et de Chiny, une lutte acharnée s'engagea entre Arnould et le prince-évêque de Liège, auquel la terre de Rummen, ainsi que le

(1) *Messenger des sciences historiques de Belgique*, Gand, 1839-1840. — VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des feudataires de Brabant*.

pays de Looz devaient revenir. Nous avons vu plus haut à l'aide de quelles ressources Arnould continua, avec l'évêque de Liège, une guerre dans laquelle ce dernier finit par triompher en 1365. Le château de Rummen fut complètement détruit. Arnould se retira à Liège, où il mourut en 1370, après avoir accepté de l'évêque une pension viagère de 3,000 florins, en échange de l'abandon de ses droits sur le comté de Looz.

Les monnaies frappées à Rummen ne se distinguent par aucun type spécial. On copia, tantôt les empreintes au lion de Flandre, tantôt les pièces au château brabançon, quelquefois le modèle français, d'autres fois enfin le poinçon d'Edouard.

Nous citerons, en premier lieu, un esterlin aux deux lions, se rapportant à Arnould VIII de Looz et imité des monnaies de Jean II de Brabant.

N° 158. *MONÆ RVM ENSTIS*, écu triangulaire aux deux lions. — *Ĵ . HAN-OMD-VS:Æ-OMÆ*, croix anglaise cantonnée de rosettes. (Pl. XIII, *fig. 1.*)

(*Rev. num. belge*, t. II, 1^{re} série, pl. V, *fig. 21.* — VAN-DER-GRUIS, *pl. XXI, n° 14.*)

Voici actuellement deux copies edwardines frappées par l'infortuné sire de Rummen, Arnould d'Oreye. Leur type les rapporte aux premières années du règne de ce prince, peut-être même à l'époque où il obtint, conjointement avec sa mère, Jeanne de Looz, l'investiture du fief de Rummen.

Ces pièces ont été décrites par M. Renier-Chalon et font partie de la riche collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

N° 159. ✠ ΕΑΝΩΠΙΟΥΣ ΔΟΔΥΝΟΥΣ, tête de face couronnée. — β . ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΡΥΜ-ΙΝΟΗ, type ordinaire des esterlins. (Pl. XIII, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 20.

(*Revue numism. belge*, t. II, 4^e série.)

N° 160. ✠ ΕΑΝΩΠΙΟΥΣ ΔΟΜΥΝΟΥ, même type. — β . Même type et même légende. (Pl. XIII, fig. 3.)

Poids, 1 gr. 09.

(*id.* *id.*)

L'assemblage bizarre des lettres nous fait voir, une fois de plus, toute la peine que se donnaient les petits baronnets de cette époque, afin de tromper les yeux sur les types, ainsi que sur les légendes. Pour faire ressembler d'autant mieux la copie à l'original, on a introduit dans les mots *ERNOLDVS* et *DOMINVS* un *w* et un *r* pour simuler *edwardvs* et *hyberniæ*. L'inscription *MONETA RVMINORUM*, indiquant *monnaie de Rummen*, est là pour rappeler l'ancienne croyance populaire, qui attribuait aux Romains l'origine de cette localité. Sur d'autres monnaies postérieures, on a employé la forme plus correcte *MONETA ROMANORUM*. La fin de la légende, qui s'arrête aux lettres *OR*, servait très-bien à imiter les pièces anglaises avec *CIVI-TAS-CAN-TOR*, aussi s'est-on empressé d'en profiter.

XIII.

SEIGNEURIE DE BUNDE (1).

Bunde (2) est aujourd'hui un bourg des Etats prussiens de mille habitants à peine, sur la rive droite de la Meuse, à cinq lieues au sud-ouest de Minden et à quelque distance au nord de Mæstricht.

Il n'est fait mention de cette localité que vers 1202 ; elle appartenait aux ducs de Brabant comme seigneurs de Limbourg et relevait directement du fief de Valkenburg. Elle était le siège d'un atelier monétaire d'où sont sorties plusieurs pièces de types divers.

L'empreinte dont nous donnons ici la description est celle des princes de Brabant (3) et doit être attribuée au duc Jean II (1294-1312).

N° 161. $\text{BUN}.....$, écu triangulaire arrondi aux lions de Brabant et de Limbourg. — $\text{B} . \text{CIV} - \text{TMS} - \text{BUN} - \text{ENS}$, croix anglaise cantonnée de trèfles.

(Pl. XIII, fig. 4.)

(VAN-DER-CHIJS, pl. IV, n° 1.)

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des seigneurs feudataires de Brabant*.

(2) On trouve aussi le même nom écrit *Bunt*, *Buindt* ou *Bund*.

(3) Voir les n° 105, 106, 107, 108 et 109.

XIV.

COMTÉ D'AGIMONT (1).

La seigneurie d'Agimont tire son nom du village d'Agimont et du château, ancienne résidence des seigneurs, situés aux environs de Givet, sur la rive gauche de la Meuse (2). Cette terre qui, outre la ville de Givet, comprenait plus de trente villages et hameaux, relevait de l'église de Liège et appartenait à des seigneurs particuliers (3). En 1555, Charles-

(1) RENIER CHALON, *Mémoires de l'Académie de Belgique* 1856, Notice sur le comte d'Agimont. — *Revue numismatique belge*, 1856, Liste des seigneurs d'Agimont.

(2) Un autre petit fief du nom d'Agimont et d'une bien moindre importance que le premier, existait aux environs de Maëstricht.

(3) Au XIII^e siècle, la terre d'Agimont appartenait aux comtes de Chiny. Elle passa dans la famille de Looz par le mariage de Jeanne, héritière de Chiny, Givet, Agimont, Embise, etc., avec :

— Arnould VII, comte de Looz. Ce premier seigneur d'Agimont, de la famille de Looz, mourut en 1256, laissant de sa femme huit enfants, dont l'aîné,

— Jean I^{er}, lui succéda dans le comté de Looz et dans la seigneurie d'Agimont. Jean fut marié deux fois. Arnould VIII, le fils aîné de son premier mariage, hérita, en 1280, du comté de Looz; l'aîné du second mariage,

— Jean II, fut apanagé des terres d'Agimont, Warcq-lez-

Quint en fit l'acquisition du comte Louis de Stolberg-Kunigstein. Les conquêtes de Louis XIV en amenèrent un premier démembrement et le comté fut partagé entre les Pays-Bas et la France; plus tard vers 1773, sous prétexte de rectification de frontières, le prince-évêque de Liège obtint une partie de ce territoire et notamment le village et le château d'Agimont. Cette même localité fait aujourd'hui partie du canton de Florennes, province de Namur.

Les seigneurs d'Agimont ont frappé monnaie, mais ces monnaies sont d'une extrême rareté. On n'en connaît qu'une seule encore aujourd'hui, elle est au type esterlin et a été décrite par M. Renier-Chalon en 1856. Elle a dû être fabriquée par Jean II ou Jean III, seigneurs d'Agimont de 1280 à 1341.

Mézières et Givet. Il mourut en Italie, en 1310, laissant de sa femme Marie de Flavy, un fils également nommé

— Jean III, qui épousa la fille et héritière d'Arnould de Walhain en Brabant. Il eut pour successeur son fils

— Jean IV, qui figure parmi les chefs de l'armée, dans les guerres malheureuses que Venceslas entreprit contre le duc de Juliers en 1371. Ce fut lui qui rebâtit le château d'Agimont. Il ne laissa que deux filles. L'aînée avait épousé

— Jean V, de Valcourt-Rochefort, auquel succéda son fils,

— Jean VI décapité à Liège en 1408.

Nous bornerons là la liste des seigneurs d'Agimont. Nous renvoyons, pour plus de détails, aux notices indiquées précédemment



N° 162. ✠ ΙΟΠ. ΩΝΑ ΩΑ ΞΟΥΩΟΤ, tête de face couronnée de trois roses. — ῃ . ΜΟΩ-ΕΤΞ-ΞΟΥ-ΩΟΤ, type ordinaire des esterlins. (Pl. XIII, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr. 40.

(*Revue num. belge*, t. VI, 2^e série, pl. XII, n° 7.)

Cet exemplaire unique faisait partie de la trouvaille de Kirkcudbright, que nous avons déjà citée, et dans laquelle se trouvait une quantité considérable d'esterlins, imités du type anglais.

XV.

COMTÉ DE HORNES (1).

Hornes ou Horn était un comté de l'ancien royaume des Pays-Bas, touchant à la Meuse, et compris entre les provinces de Liège, de Gueldre et de Brabant.

Le premier seigneur de Hornes, dont le nom figure dans les documents authentiques, est Englebert, sire de Hornes, désigné dans deux chartes, l'une de 1146, l'autre de 1166. Ce personnage fut la tige d'une maison, longtemps florissante, qui s'éteignit en 1568 dans la personne de Philippe de Luxembourg, seigneur de Nivelles, fils adoptif de Jean IV, dernier comte de Hornes. Philippe fut arrêté par le duc d'Albe en 1567 et eut la tête tranchée, comme inculpé d'intelligence avec Guillaume d'Orange. Le comté fut alors réuni aux possessions espagnoles.

Les seigneurs de Hornes reconnaissaient pour suzerains les comtes de Looz. Leur résidence ordi-

(1) WOLTERS, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, Gand, 1830.

Revue numism. belge, t. VI, 2^e série. — VAN-DER-CHUJS, *Monnaies des feudataires de Brabant*.

naire était la petite ville de *Weert*, où ils frappaient monnaie.

Nous mentionnerons d'abord un esterlin, sorti de cet atelier et dû à l'un des princes, du nom de Guillaume, qui se sont succédés de 1264 à 1343.

N° 163. ✠..... ΠΠΕΛΥΣ ΔΕ ΠΟΡΗ, tête de face couronnée de trois roses. — β. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΔΕΥ-ΕΑΤ, type aux douze besants. (Pl. XIII, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 10.

(*Revue numism. belge*, t. VI, 2^e série, page 288. — VAN-DEB-CRUIS, pl. XI, n° 1.)

On doit à M. Wolters, la connaissance d'un autre esterlin, frappé à *Wessem* est attribué au même personnage.

N° 164. ✠ DOMINVS DE WVNEN, tête de face couronnée de roses. — β. MON-ΕΤΗ-ΔΕΥΕ-ΣΗΕΜ, type aux douze besants. (Pl. XIII, fig. 7.)

(VAN-DEB-CRUIS, pl. XIII, n° 2.)

Wessem était une seigneurie dont les sires de Hornes furent primitivement avoués, et dont ils finirent par se mettre en possession pour la joindre à leurs domaines.

La suite des seigneurs de Hornes ne présentant rien qui mérite de fixer particulièrement notre attention, nous nous dispenserons de la donner.

XVI.

COMTÉ DE LUXEMBOURG (1).

Le pays connu sous le nom de comté, puis de duché de Luxembourg, n'est qu'un démembrement de l'ancien duché de Basse-Lorraine. Cette séparation eut lieu au X^e siècle, au profit d'un seigneur du nom de Sigefroy, frère de Geoffroy, comte de Verdun, qui acquit en 963, de l'abbé de Saint-Maximin de Trèves, le château de Luxembourg et en fit la capitale de ses nouveaux domaines, auxquels il ne tarda pas à donner le titre de comté (2).

Cette première maison de Luxembourg s'étant éteinte en 1150 dans la personne de Conrad II,

(1) P. BERTHOLET, *Hist. du comté de Luxembourg*, 8 vol. in-4°, Luxembourg, 1741.

Collection des *monnaies de Luxembourg* de M. DE LA FONTAINE, ancien gouverneur du duché. — Catalogue de cette collection, *Revue numism. belge*, 1849.

(2) La ville de Luxembourg a, dans l'histoire, une notoriété qui nous dispense de longs détails à son sujet; souvent prise et reprise, principalement par les Français 1542, 1543, 1684 et 1702, elle suivit généralement le sort des Pays-Bas catholiques. Reconquise par la France en 1793, elle fut sous la République et l'Empire, le chef-lieu du département français des Forêts. Aujourd'hui cette ville est la capitale de la portion du duché de Luxembourg appartenant à la Hollande.

Henri I^{er} dit *l'Aveugle*, comte de Namur, hérita de la province (1), et la transmit à sa fille Ermésinde qui, après avoir été fiancée au comte de Champagne, épousa en 1193 Thibaut, comte de Bar, mort en 1214. Peu de temps après, Ermésinde se remaria à Valéran de Limbourg, tige d'une seconde maison de Luxembourg, sous laquelle le comté fut érigé en duché.

Elisabeth, dernière héritière du Luxembourg, se voyant sans enfants de son premier mariage avec Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, ainsi que de son second avec Jean de Bavière, vendit ses droits en 1444 à Philippe-le-Bon duc de Bourgogne. C'est en vertu de cette cession que cette province échut plus tard à la maison d'Autriche, à la suite du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche en 1477.

Le monnayage luxembourgeois n'offre pas de type propre et caractéristique ; il n'est en général qu'une copie dégénérée, le plus souvent même frauduleuse, des empreintes voisines.

Sous les premiers comtes, qui se succédèrent de 1156 à 1288, nous trouvons beaucoup de pièces au type usité en Lorraine du temps de Ferry II et de Ferry III : cavalier armé brandissant son épée, ou bien : écu triangulaire arrondi entouré d'une légende ; au revers : croix brève, légèrement élargie.

(1) Il était petit-fils par sa mère de Conrad I^{er}, comte de Luxembourg.

Les ateliers monétaires des comtes de Luxembourg sont assez nombreux ; nous ne citerons que ceux où des esterlins ont été fabriqués. Ce sont : *Luxembourg, Bastogne, Méraude ou Poilvache et Damvillers.*

LUXEMBOURG. — C'est à partir du comte Henri I^{er} (1156-1196), que l'on rencontre des monnaies signées de cette ville. Le plus souvent le nom en est tronqué, dénaturé ; des lettres sont ajoutées, enlevées ou changées de place, ainsi que nous le reconnaitrons pour les pièces de Jean l'Aveugle, afin de porter à diverses interprétations pouvant dérouter sur l'origine de la monnaie.

BASTOGNE. — Petite ville située dans le diocèse de Liège et dépendante du comte de Luxembourg par droit de vasselage. La terre de Bastogne appartenait au chapitre de l'église d'Aix-la-Chapelle ; Jean de Bohême en fit la complète acquisition en 1332 (1).

MÉRAUDE ou POILVACHE. — Cette localité a déjà été signalée à propos des esterlins de Namur. Le comte Jean, toujours aux expédients, aliéna la propriété de cet atelier en 1342, en faveur de Marie d'Artois,

(1) P. BERTHOLET, *Hist. de Luxembourg*, t. VI, page 98 et *Preuves*, page XXIII.

comtesse douairière de Namur, moyennant trente-trois mille florins (1).

DAMVILLERS (2). — Célèbre par la convention faite entre Jean l'Aveugle et Henri IV, comte de Bar. Par ce traité, ces deux princes s'engageaient pendant trois ans à frapper monnaie à frais et profits communs, à leurs deux noms et à leurs armes; *et doivent estre faittes les dittes monnoyes en quatre lieux en nos dits comtés ou ressorts, c'est assavoir : par nous roy de Bohême, en notre ville de Luxembourg, et l'autre en notre ville de Damvillers ou ressort, là où mieux nous plairoit; et par nous, comte de Bar, l'un en notre ville de Saint-Mihiel et l'autre en notre ville de Sten ou ailleurs en notre comté de Bar ou ressort, là où mieux nous plairoit.....* » (3) On possède plusieurs pièces de différents modules, d'argent et de billon, frappées par

(1) Voir *Esterlins de Namur*, page 31.

(2) Petite ville sur la rivière le Tinte, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse, à 20 kilom. de Montmédy. Fortifiée en 1528 par Charles-Quint, prise plusieurs fois par les Français, elle leur resta à la suite du traité des Pyrénées. Louis XIV la fit démanteler en 1673.

Il existe une autre localité du nom de *Deyviller*, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente et qui n'est qu'un petit bourg, situé aux environs d'Epinal (Vosges).

(3) DE SAULCY, *Monnaies des comtes et ducs de Bar*, page 24. — M. DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, page 59.

suite de cet accord, mais il n'en existe pas au type anglais. On rencontre au contraire, quoique rarement, des esterlins de Damvillers au nom de Jean seul.

Un catalogue des monnaies de Luxembourg a été publié par M. de la Fontaine (1); c'est à cette source, ainsi que dans les planches d'un ouvrage malheureusement encore inédit, dont ce savant a bien voulu me donner communication, qu'ont été puisées la plupart des descriptions qui vont suivre.

HENRI IV

1288-1309

A partir de Henri IV, comte de 1288 à 1309, élu empereur sous le nom de Henri VII, le type esterlin pénétra dans la province par imitation des monnaies du duc de Brabant, Jean I^{er}, dont Henri avait épousé la fille Marguerite (2).

Nous citerons à l'appui les deux pièces suivantes :

N^o 165. *HENRICVS COMES*, lion de Luxem-

— et BARTHELEMY, *Manuel de numismatique du moyen-âge*, p. 503 (*).

(1) *Rev. belge* 1849, page 16.

(2) Sous le même prince, nous voyons apparaître la grosse monnaie qui n'est qu'une imitation du type des gros tournois. (DE LA FONTAINE, pl. II.)

(*) Pour le texte du traité voir DON CALMET, *Hist. de Lorr.* preuves du t. II, col. DCII et BERTHOLET, *Hist. de Lux*, t. VI, page 146 et preuves page XLIX.

bourg dans un écu triangulaire arrondi. — Au revers : HVC-EBV-RSE-SIS , double croix longue cantonnée de quatre roses. (Pl. XIV, fig. 1.)

(P. BERTHOLET, pl. XVI, t. VI. — DE LA FONTAINE, pl. II, fig. 21.)

La même pièce se trouve décrite dans un manuscrit de Dupré de Genest, qui se trouve à la bibliothèque de Metz.

N° 166. Variété du même type, présentant au revers la légende : HVC-VRB-VEN-SIS .

(Pl. XIV, fig. 2.)

(DE LA FONTAINE, pl. II, fig. 23.)

Nous devons à M. Hawkins (1) la description d'un esterlin fort remarquable, faisant partie de la trouvaille faite à Kirkcudbright en 1850. En voici la description :

N° 167. H H:COMA HVCAE , buste de face couronné de roses. — $\text{S. MON-E...-HSTO-NIAE}$, croix anglaise cantonnée de douze globules.

(Pl. XIV, fig. 3.)

Cette pièce, unique dans le dépôt et dont on ne connaît pas d'autre spécimen, appartient sans aucun doute au même Henri. Elle a été frappée à *Bastogne*. L'importance de cette localité, ainsi que l'existence d'un atelier monétaire exploité par les comtes de Luxembourg, ne nous sont pas révélés autrement.

(1) *Numism. chron.* vol XIII, page 93, 1851.

Nous ferons connaître plus loin d'autres esterlins qui se rapportent à Henri en sa qualité de roi des Romains ou d'empereur de Germanie.

JEAN L'AVEUGLE

1309-1346

A Henri, succéda comme comte de Luxembourg, Jean son fils, connu sous le nom de Jean *l'Aveugle* ou de Jean de Bohême. A peine âgé de 14 ans, ce prince fut élu roi de Bohême (1309) par les seigneurs révoltés contre le duc de Carinthie. Ses droits au trône furent assurés par son mariage avec Elisabeth, fille de Venceslas II. Après avoir contraint son rival à sortir de la Bohême, il se fit couronner solennellement à Prague avec son épouse, en 1311. Son règne fut agité par des luttes fréquentes, tantôt contre les grands de son royaume, tantôt contre l'Empereur, tantôt pour soutenir les chevaliers teutoniques attaqués par les Polonais. Il entra, en 1332, dans la grande ligue suscitée contre Jean III, duc de Brabant.

Une maladie qui atteignait ses yeux, lui fit entreprendre le voyage de Montpellier, ville déjà célèbre par sa faculté de médecine, et malgré les secours de l'art, il ne tarda pas à perdre la vue, de là vient qu'il est connu dans l'histoire du nom de Jean l'Aveugle. Ayant éprouvé quelques revers dans ses luttes avec Casimir III, il signa en 1335 un traité

avec ce prince, à condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur la Pologne. Son caractère hardi et chevaleresque lui faisait accueillir toutes les occasions qui s'offraient de montrer sa bravoure. Il combattit à côté de Philippe de Valois à la funeste bataille de Crécy et s'étant fait porter au fort de la mêlée, il périt frappé d'un coup de lance (13 août 1346).

L'émission des esterlins dans le Luxembourg prit sous Jean l'Aveugle, un développement qui ne se rencontre sous aucun autre règne, dans aucun autre pays et à aucune autre époque. C'est surtout là (1) que les esterlins du roi Edouard furent frappés comme s'il eût régné dans le pays. De bonne heure ces monnaies furent introduites et décriées en Angleterre, et pour rappeler leur origine, on donna à toutes les monnaies d'imitation, bien que beaucoup émanassent des autres contrées des Pays-Bas, le nom générique de *Lussebournes* ou *Lusshebournes* comme on dirait des *luxembourgeois*, des *tournois*, des *parisis*. Cette monnaie fut répandue en si grande quantité en Angleterre, que ce nom devint bientôt assez populaire pour être employé par les poètes. Il en est question dans les *Visions de PIERS PLOWMAN* et dans le prologue du *Moine* de CHAUCER. Malgré les statuts multipliés des rois d'Angleterre, cette invasion dont

(1) Mémoire de M. CHABOUILLET sur les pièces lussebournes; *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. III, page 289.

la mer ne défendait pas les Iles britanniques, et que l'extension toujours croissante de son commerce favorisait de plus en plus, continua pendant plus de deux siècles, et cependant, depuis 1314 jusqu'en 1372, les rois ne cessèrent de menacer et de poursuivre les importateurs de Lussembourges. D'après Grôte, ces plaintes étaient surtout provoquées par le faible poids de ces pièces, qui de plus étaient servilement copiées et dont plusieurs portaient le nom d'Edouard lui-même (1).

Cette industrie équivoque à laquelle se livrait Jean l'Aveugle relativement à son numéraire, ne se borna pas à l'imitation des espèces anglaises, il copia sans plus de ménagements le coin des autres pays, si bien qu'à vrai dire chacune de ses pièces n'est qu'une reproduction impudente de celles de ses voisins. Telles sont pour les espèces d'or : le florin de Florence, l'écu à la chaise de Philippe de Valois ; pour les monnaies d'argent : l'esterlin d'Edouard à profusion, l'esterlin aux lions de Brabant, le cavalier de Hainaut, les plaques de Lorraine, le gros tournois de France, le gros au lion de Flandre, etc.

Voici la série des esterlins dont nous avons pu prendre connaissance :

N° 168. ✠ O M H N N . . . B O E M , grand I dans le champ, remplaçant celui qui manque au com-

(1) *Blätter für Münzkunde*, Hanovre, 1840 ; (Journal publié par le Dr Grôte.)

mencement de la légende (*JOHANNES*), accosté à droite et à gauche d'une feuille de trèfles et de trois globules au-dessus et au-dessous. *℞*. Croix anglaise traversant la légende, *MON-ETI-NI-N-AN'*, probablement pour *BARENSIS*, en contrefaçon de la signature qui se trouve sur les monnaies de convention. (Pl. XIV, fig 4.)

(DE LA FONTAINE, pl. IV, fig. 42.)

N° 169. *IOHANNES NEXBO EXBOH'*, écusson triangulaire aux deux lions de Bohême et de Luxembourg. — *℞*. *NEX-BOH-ETI-OH'O*, croix anglaise cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

(Pl. XIV, fig. 5.)

(Id., pl. IV, fig. 43.)

Cette pièce est une imitation des esterlins aux deux lions de Jean II de Brabant. Nous rencontrons ici, pour la première fois sur les monnaies de ces contrées, la formule *Dei gratia*, usitée déjà par les princes d'Allemagne et introduite par Jean, dans les Pays-Bas, en sa qualité de roi de Bohême.

La légende du revers, où se trouvent indiquées les prétentions de Jean à la couronne de Pologne, demande quelques détails qui doivent trouver leur place ici.

La reine Grifine, veuve du roi de Pologne, Leschus VII, dit *Lesc le Noir*, mécontente de son pays, alla en 1290 en Bohême et y vendit au roi de Bohême ses prétendus droits à la couronne élective de Pologne. Par ce ridicule titre d'achat, les rois de

Bohême aspiraient ouvertement au trône de Pologne et prenaient le titre de roi de cette contrée. Jean devenu maître de la Bohême, comme nous l'avons dit, hérita de ces prétentions et ne s'en désista qu'après les traités de 1335 et de 1339, lorsque Casimir III renonça aux droits qu'il entendait exercer sur la Silésie. C'est ainsi que notre roi de Bohême forgea dans son comté de Luxembourg des esterlins au nom de la Pologne, qui n'ont jamais vu ce royaume étranger à leur auteur, mais qui circulèrent dans le Luxembourg et les provinces voisines. Nous retrouverons ces mêmes vues ambitieuses exprimées sur plusieurs des pièces suivantes, sur lesquelles en même temps, le commencement et la fin de la légende de face sont disposées de manière à les faire passer pour de vraies monnaies anglaises d'Edouard.

N° 170. ✠ ΕΙΩΡΗΕΣ ΟΝΣΑΡΕΥΣ — β . ΠΥΓ-
ΕΝΣ-ΓΕΝ-ΣΤΣ, type edwardin. (Pl. XIV, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 115.

(DE LA FONTAINE, pl. V, fig. 55.)

N° 171. Variété présentant au revers ΠΟΑ au lieu
de ΠΥΑ. (Pl. XIV, fig. 7.)

Poids, 1 gr. 381.

(Id., pl. V, fig. 54.)

N° 172. Variété de celle-ci dans laquelle ΕΙΩΡΗΩΩ
est écrit avec deux ω.

Poids, 1 gr. 12.

(*Rev. numism. belge* 1856, page 288.)

N° 173. ✠ ΕΔΙΧΩΘΗΩΝΕΣ ΗΡΕΧ·ΒΟ. — β . VXPΘ-
ΠΥΑΘ-ΜΒΥ-ΘΕΩ. (Pl. XIV, fig. 8.)

(DE LA FONTAINE, pl. V, fig. 57.)

N° 174. Variété dans laquelle l'o de la fin de la
légende est supprimé et remplacé par un point.
— β . VVIE-IIIIE-IVC-EMΘ. (Pl. XIV, fig. 9.)

(*Id.*, pl. V, fig. 56.)

N° 175. ΕΩΘΗΝΕΣ ΩΩ...ΒΕΥΧ' — β . VIEΠ-
ΗΒ · -...ΣΤΟ-ΕΛΧ. (Pl. XV, fig. 11.)

Cuivre. Poids, 1 gr. 05.

(*Revue numism. belge*, t. I, 5^e série.)

Sur cette pièce comme sur plusieurs des précédentes, le *x* du mot *HERX* est devenu un *γ*. Il est suivi d'une hampe à laquelle devaient se souder deux boucles pour en faire un *B*, mais que le défaut d'espace mal calculé par le graveur, a dû faire supprimer. Au lieu d'avoir *HERX BOHEMIE*, on avait alors les deux dernières lettres de la légende anglaise *YB'* (*Hybernie*). Quant à la *VILLA BRISTOLLIE* du revers, il faut y voir un emprunt dans le genre du *CIVITAS LONDON* sur les esterlins du Hainault ou du *TYRONIS CIVIS* dont tout le monde s'était emparé.

La pièce est de cuivre et semble, par places, avoir été argentée, ce qui ferait supposer qu'elle était l'œuvre d'un faux-monnayeur. A cette opinion, M. de Coster oppose cette réflexion judicieuse, qu'un faussaire eût, de préférence, imité la pièce anglaise

dont la circulation devait lui être plus facile et plus étendue. Le faussaire, selon ce savant numismate, ne pourrait donc être que Jean de Bohême lui-même.

N° 176. ✠ EDUWANNES' REX' B' — β . MON-ETI-
 PVCI-NB6. (Pl. XIV, fig. 10.)

Poids, 1 gr. 38.

(DE LA FONTAINE, pl. V, fig. 53.)

N° 177. ✠ EDUWANNES OS REX' B' — β . COM-
 HESU-VCI-B-VNB6. (Pl. XIV, fig. 11.)

(Id., pl. V, fig. 64.)

En comparant le poids de cette pièce avec un esterlin anglais contemporain, M. Thomsen a trouvé que l'esterlin de Luxembourg pesait huit as de Hollande en moins; ainsi les plaintes de 1344 contre les *Lussebournes*, citées par Gröte, sont bien fondées.

N° 178. ✠ EDUWANNES OS REX' B' — β . MON-ETI-
 HOU-NSIS, au quatrième canton de la croix, un aigle remplace les trois besants. (Pl. XV, fig. 1.)

(Id., pl. V, fig. 63.)

Cette pièce est une copie flagrante d'un esterlin émis par l'empereur Louis de Bavière et frappé par lui à Aix-la-Chapelle, ville sur laquelle le comte Jean de Luxembourg n'a jamais exercé le moindre droit. Toutefois si l'on ne connaissait les habitudes frauduleuses de Jean, on pourrait se rendre compte de ce fait de la manière suivante : Henri IV avait

obtenu le droit de frapper monnaie à Bastogne, localité qui de son temps appartenait encore, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à la ville impériale d'Aix-la-Chapelle et n'a été vendue au comte de Luxembourg qu'en 1322 ; le successeur de Henri aurait donc pu, par une convention quelconque, jouir du privilège de faire figurer sur ses monnaies le nom même d'Aix-la-Chapelle.

N° 179. † IOHANNES DEI GRACIA REX — β . MON-
ETA-MER-MUND. (MERAUDE). (Pl. XV, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 062.

(DE LA FONTAINE, pl. IV, fig. 44.)

N° 180. * IOHANNES REX BOHEMIE, un aigle
en tête de la légende. — β . Même revers que le n°
précédent, mais la croix est cantonnée de quatre
couronnes. (Pl. XV, fig. 3.)

(Id., pl. IV, fig. 47.)

N° 181. † EDWARDUS REX BOHEMIE — β . DEN-
VII-CORN-SIS, (DANVILLERS). (Pl. XV, fig. 4.)

(Id., pl. V, fig. 58.)

N° 182. † EDWARDUS REX BOHEMIE — β . MON-
ETA-DEN-IIIIB. (Pl. XV, fig. 5.)

(Id., pl. V, fig. 59.)

N° 183. † EDWARDUS REX BOHEMIE — β . Lé-
gende du revers précédent. (Pl. XV, fig. 6.)

(Id., pl. V, fig. 60.)

N° 184. ✠ ΕΩΨΕΜΕΤΡΟΠΟΝΙΕΡΕΧ — β . ΙΟΠ-
ΝΕΣΘ-ΗΧΘ-ΒΗΔ. (Pl. XV, fig. 7.)

(DE LA FONTAINE, pl. V, fig. 61.)

N° 185. Une variété porte au droit ✠ ΕΩΨΕΜΕ
ΡΟΠΟΝΙΗΕΙ'. (Pl. XV, fig. 8.)

(*Id.*, pl. V, fig. 62.)

En décrivant la première de ces deux dernières pièces dans la Revue numismatique belge (1856), M. Thomsen pense que le graveur a eu l'intention d'y exprimer *BOHEMIE* ou *BOEM*, comme sur les autres pièces dont les légendes sont plus claires et qui sont décrites précédemment ; à cet effet, il aurait employé non pas un *w*, mais un *ω* grec. Si on accepte cette lecture, l'énigme dont se sont tant occupés divers écrivains, au sujet du mot *EIWANES* inscrit sur certaines monnaies de Jean de Bohême, s'explique aisément ; ce mot pouvant alors être lu *EIΩANES*. Il n'y a plus nécessité d'avoir recours, comme l'a fait Grôte, à *IVAN* et aux langues slaves pour l'interpréter.

N° 186. ✠ ΙΟΠΗΩΝΕΣ:ΘΕΧ:Θ'ΗΗ. — β . ΒΕΧ-
ΒΟΘ-ΕΤΘ-ΟΠ✠. (Pl. XV, fig. 9.)

Poids, 1 gr. 275.

(*Id.*, pl. IV, fig. 46.)

L'aigle placé au milieu de la légende de face et à la fin de la légende du revers semble être l'aigle de Pologne ; il n'est pas probable que Jean ait voulu

représenter ici l'aigle de l'Empire. La même remarque s'applique au n° 180.

N° 187. ✠ ΙΟΗΑΝΝΕΣ:ΔΕΙ:ΟΒΑ' — β. ΛΕΧ-
ΒΟΑ-ΕΤΩ-ΟΠΟ. (Pl. XV, fig. 10.)

Poids, 1 gr. 328.

(DE LA FONTAINE, pl. IV, fig. 45.)

N° 188. Une variété de cette pièce ne présente pas d'o à la fin de la légende du revers ; cette lettre est remplacée par un point (•).

Poids, 1 gr. 3.

(Ma collection.)

Nous venons de voir s'étaler dans le Luxembourg une telle profusion d'esterlins véritablement contrefaits, que les collectionneurs doivent désespérer de pouvoir jamais les recueillir au complet.

Sous les successeurs de Jean, le type monétaire semble prendre des allures plus indépendantes, et on ne rencontre plus d'espèces à l'empreinte edwardine ; ici doit donc s'arrêter notre description, d'autant plus que toutes ces pièces se trouveront reproduites dans l'important ouvrage sur les monnaies de Luxembourg, dont M. de la Fontaine promet depuis longtemps la publication. En terminant ce chapitre, je ne puis m'empêcher de remercier ce savant numismate de m'avoir ouvert les trésors de sa riche collection et procuré les documents qui m'étaient nécessaires pour rendre moins imparfait le sujet que j'entreprends de traiter.

ESTERLINS

DES

PROVINCES FRANÇAISES.

La démarcation, toujours assez mal définie des frontières de la France au nord et au nord-est, nous fera peut-être, dans les descriptions qui vont suivre, empiéter sur le domaine de nos voisins. Nous leur en demandons d'avance pardon et nous déclarons hautement que c'est sans désir d'annexion de notre part. L'enclavement de certains territoires, la connexité de quelques fiefs relevant de possesseurs mixtes, les liens de famille existant entre plusieurs princes parfois très-éloignés, rendent fort difficile une division nette et irréprochable. Nous avons choisi celle que comportent les limites conventionnelles aujourd'hui reconnues.

I.

DUCHÉ DE LORRAINE (1).

L'ancien royaume de Lorraine fut scindé au X^e siècle en deux grands duchés, l'un de Haute-Lorraine ou de Mosellane, l'autre de Basse-Lorraine. Ce dernier comprenait la plupart des petits Etats, qui se formèrent plus tard, dont les monnaies ont été plus haut l'objet de notre examen. Le premier, au contraire, constitua à lui seul, en grande partie, le duché de Lorraine proprement dit, dont le premier souverain héréditaire, Gérard d'Alsace, fut la souche de cette illustre maison de Lorraine qui pendant sept siècles (1048-1736) répandit autour d'elle un si vif éclat.

La suite des monnaies lorraines est une des plus nombreuses et des plus intéressantes de toutes celles qui composent la numismatique du moyen âge. Les pièces de cette série sont, sous le rapport du dessin et de la gravure, d'une richesse incomparable; le type en est toujours original, propre à la province, et ce n'est que par exception que les empreintes ont paru subir l'influence étrangère. Nous trouvons un exemple de ce fait sous le règne de Thibaut II et

(1) DE SAULCY, *Monnaies lorraines*, 1 vol. in-4^o, Metz, 1841

sous celui de Ferry IV, princes dont plusieurs monnaies sont une curieuse imitation des pièces françaises et anglaises de l'époque (1).

THIBAUT II

Sire de Rumigny (1281 à 1303); duc de Lorraine (1303-1312).

Thibaut, fils aîné du duc Ferry III et de Marguerite de Navarre, épousa en 1281 (2) Isabelle de Rumigny, dame de *Florennes*, et reçut en dot, de son père, les seigneuries de *Neuf-château*, de Châtenoy et de Frouard. La seigneurie de Neuf-Château était du ressort du comté de Champagne, qui appartenait alors à Philippe-le-Bel; en conséquence Thibaut dut prêter hommage au roi de France pour ce fief qu'il tenait de lui. A l'occasion de cette cérémonie,

(1) Toutes les pièces qui ont été frappées en Lorraine, depuis la fin du règne de Ferry IV jusqu'en 1736, époque de la cessation du monnayage autonome, n'ont aucun rapport avec le type anglais. Notre étude ne doit donc comprendre que les seules monnaies indiquées ici.

Pour tout ce qui concerne les ducs de Lorraine et l'histoire de la province nous renvoyons aux ouvrages spéciaux (*).

(2) Une chronique manuscrite de 1683 place le mariage d'Isabelle à l'année 1290, contrairement à tous les historiens de la Lorraine. Elle ajoute que Thibaut, duc et marquis de Lorraine (titres que Thibaut ne pouvait avoir alors), prêta en 1295, dans l'église de l'abbaye, serment de garder les franchises de Florennes.

(*) DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, 7 vol. in-folio, Nancy, 1745.
— DIGOT, *Histoire de Lorraine*, 6 vol. in-8°, Nancy, 1856.

Thibaut obtint de Philippe plusieurs privilèges, et entre autres celui de frapper monnaie à Neuf-Château, mais sous la condition expresse que cette monnaie ne pourrait avoir cours en France.

Avant de ceindre la couronne ducale, Thibaut servit la cause du comte de Flandre contre Philippe-le-Bel, et, deux années plus tard, il était l'un des plus solides soutiens du roi de France. A la désastreuse bataille de Courtrai, Thibaut fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en payant une rançon de six mille livres.

En 1304, Thibaut, devenu duc de Lorraine, accompagna le roi de France dans son expédition contre les Flamands révoltés et fit des prodiges de valeur à la bataille de Mons-en-Puelle. Ce prince mourut à Nancy, en 1312, d'une maladie de langueur qu'on a cru provoquée par un poison qui lui aurait été administré lors d'une expédition qu'il fit l'année précédente en Italie.

Thibaut, comme tous les seigneurs étrangers qui firent partie des campagnes de Flandre, trouva les places de Bruges, Gand, Anvers, inondées d'esters-lins. En dehors de la séduction offerte à ces barons par le joli aspect, le bon aloi, le maniement facile, l'immense popularité de cette monnaie, il n'y avait pas une de ces villes, siège alors de presque tout le change européen, qui ne renfermât quelque Juif ou Lombard, voire même quelque Flamand capitaliste ou entrepreneur de monnayage, prêt à éclairer les

possesseurs de droits monétaires sur le bénéfice qu'ils retireraient en fabriquant des esterlins dans leurs ateliers respectifs et à leur en proposer l'exploitation de compte à demi. On comprend alors, et nous y insistons au risque de tomber dans les redites, comment ce monnayage s'étendit en Lorraine, en Champagne et jusque dans le Berry.

C'est à la suite de l'une de ses expéditions, que Thibaut frappa monnaie au type esterlin. Il nous en reste un exemplaire fabriqué à *Florennes* et dont nous devons la connaissance à M. Renier-Chalon (1). On remarquera que le poids en est notablement plus faible que celui des bons esterlins.

N° 189. ✠ ΤΕΟΒΑΥΔΟ+ΔΗ+ΠΟΤΗΡΑ, tête de face, couronnée de trois roses.— β . ΜΟΝ-ΗΤΗ-ΦΛΟ-ΑΙΝ, type ordinaire des esterlins. (Pl. XVI, fig. 1.)

Poids, 0 gr. 83.

(Collection de M. de ROBIANO.)

Thibaut, alors qu'il n'était encore que seigneur de Florennes, du chef de sa femme, avait obtenu en 1298, de l'empereur Albert d'Autriche, le privilège de battre monnaie à *Yves*, privilège confirmé en 1300 par Hugues de Châlons, évêque de Liège et suzerain de Thibaut. Par lettres données au château de Huy, le lundi après la fête de Saint-Barthélemy, l'évêque Hugues étendit la même concession à Flo-

(1) RENIER-CHALON, *Monnaies des seigneurs de Florennes*, in-4°, Bruxelles, 1868.

rennes, sous la condition que Thibaut s'obligerait à lui payer, pour sa part des profits, vingt-cinq marcs d'argent fin par année, laquelle somme serait réduite au prorata du temps pendant lequel on aurait effectivement travaillé. Si, en 1307, l'évêque de Liège, successeur de Hugues, souleva des réclamations à ce sujet, ce ne fut pas sur le droit du duc Thibaut, mais sur la part qui revenait à l'église de Liège dans les bénéfices de la fabrication. Un accord survenu cette même année entre l'évêque de Liège et le duc Thibaut, par la médiation de Renaud de Bar, évêque de Metz, mit fin à toute contestation.

FERRY IV

1312-1328.

Ce prince, fils et successeur de Thibaut II, passa une partie de son règne dans les camps ; il marcha à côté du roi de France dans ses luttes contre les Anglais et les Flamands, prit une part glorieuse à la bataille de Cassel et y périt les armes à la main.

On attribue à Ferry un certain nombre d'esterlins au type edwardin ; pour les uns, il ne peut pas exister d'incertitude au sujet de leur fabrication, nous les donnons immédiatement ; pour d'autres, il règne quelque équivoque ; aussi en avons-nous renvoyé la description un peu plus loin.

N° 190. † FERRIVS DEX GRAS, tête de face,

munie de la couronne tréflée. — R. ΠΟΝ-ΤΟΝ-ΗΕΝ-
 ΟΥΑ, croix anglaise, cantonnée de douze besants.

(Pl. XVI, *fig. 2.*)

Poids, 0 gr. 89.

(DE SAULCY, *Monnaies lorraines*, Pl. IV, *fig. 14.*)

N° 191. Variété au même type; la légende de face
 porte ΟΥΑ au lieu de ΗΟΥΑ. — Au revers, on lit
 ΠΟΝ-ΤΟΝ-ΗΕΝ-ΟΥΑ.

(Collection de M. DE COSTER.)

N° 192. ✠ ΟΥΑ ΟΥΑ ΠΟΤΟΗΕΝΟΥΑ, même type. —
 R. ΣΥΓ-ΝΥΜ-ΟΥΑ-ΟΥΑ, type ordinaire.

(Pl. XVI, *fig. 3.*)

Poids, 0 gr. 86.

(Id. *id.* *fig. 15.*)

Ces pièces sont évidemment des contrefaçons :
 leur poids est inférieur à celui des bons esterlins ;
 la disposition des légendes, surtout au revers de la
 première, est tout à fait de nature à tromper l'œil.
 Le mot *LONTONRENGIE* pour *LOTHORENGIE* a été écrit
 de la sorte, pour offrir plus de ressemblance avec le
 mot *LONDON* que portent les esterlins fabriqués à
 Londres. On remarquera aussi que rien n'indique
 dans quel atelier lorrain la pièce a été fabriquée.

II.

COMTÉ DE BAR (1).

Le Barrois, d'abord compris dans le duché de Haute-Lorraine, se rendit indépendant sous les derniers carlovingiens et eut des comtes particuliers jusqu'en 1354, époque à laquelle, sous Robert, le comté fut érigé en duché. Environ un siècle plus tard René I^{er}, duc de Bar, joignit à sa couronne celle de Lorraine par l'effet de son mariage avec Isabelle fille du duc Charles II. Cette réunion ne reçut son exécution qu'à la mort de ce dernier prince, en 1431, et dès lors les deux duchés confondirent entièrement leur histoire.

Les monnaies des comtes et des ducs de Bar sont nombreuses et d'un assez beau travail ; elles ont été décrites en 1843 par M. de Saulcy,

EDOUARD I^{er}

1302-1337.

Les circonstances qui ébranlèrent un instant l'autonomie des monnaies lorraines produisirent un semblable contre-coup sur le type de celles de Bar. Plusieurs princes de cette contrée ont une répu-

(1) DE SAULCY, *Monnaies de Bar*, in-4°, Paris, 1843.

tation bien établie de contrefacteurs et de plagiaires des monnaies françaises du XIV^e siècle. Les comtes Edouard I^{er}, Henri IV et Robert, ne se faisaient aucun scrupule d'entreprendre des fraudes de cette nature. Quant aux espèces imitées du type anglais, il ne reste qu'un esterlin du comte Edouard I^{er}; encore n'en possède-t-on, jusqu'à présent, qu'un exemplaire unique qui faisait partie de la riche collection Monnier.

Cette pièce fut, à l'époque de son apparition, une conquête pour les numismates qui avaient longtemps soupiré après elle, depuis qu'elle avait été signalée au baron Marchant, de Metz, par le général Ainsworth, qui croyait l'avoir aperçue parmi des esterlins anglais. Enfin elle parut, non par les soins de ce général, mais par ceux de M. Billard, avocat à Brest, qui en donna communication à la Revue numismatique, où elle est insérée au tome IV de l'année 1859, page 370.

Les événements que je rappelais tout à l'heure en parlant des esterlins de Ferry IV, amenèrent probablement le comte de Bar à forger des monnaies de cette nature. En 1328, en effet, Edouard accompagna Philippe de Valois dans son expédition en Flandre, il semble donc naturel que ce prince, faux-monnayeur par instinct, ait suivi l'exemple que lui donnaient ses voisins relativement à un type dont la faveur était si universelle.

J'arrive enfin à la description de cette pièce :

N° 193. ✠ EDWARDVS (CVENS pour *comes*) DE
 XXX type edwardin. — R. MON-ETS-MIO-HEM',
 type ordinaire. (Pl. XVI, fig. 4.)

L'atelier monétaire est celui de *Saint-Mihiel*, très-florissant alors, et d'où sortaient la plupart des monnaies des princes de Bar (1). Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Meuse.

(1) DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel*, 4 vol. gr. in-4*, Nancy, 1860.

III.

ÉVÊCHÉ DE TOUL (1).

Toul, ancienne capitale des *Leuci*, devint dès le VI^e siècle, le siège d'un évêché important. Les prélats y battaient monnaie vers la fin du IX^e siècle, d'après une concession qui paraît avoir été faite par Louis *le Germanique*, à l'évêque Ludelme. A partir de la mort de Thomas de Bourlemont (1353), le monnayage toulois se ralentit considérablement ; c'est à peine si l'on cite quelques pièces appartenant aux évêques qui ont succédé à ce prélat ; dans tous les cas, il n'en existe pas au type esterlin (2).

THOMAS DE BOURLEMONT

59^e évêque (1330 à 1353).

Toujours en guerre avec ses voisins, sans cesse en butte aux affaiblissements d'autorité nés de la

(1) ROBERT, *Monnaies des évêques de Toul*, in-4°, Paris, 1844. — Abbé GUILLAUME, *Histoire du diocèse de Toul*, 5 vol. in-8°, Nancy, 1866.

(2) La ville de Toul réunie à la France en 1552, sous le règne de Henri II, cessa dès ce moment d'avoir une existence indépendante. Elle fut la capitale de l'un des huit petits gouvernements du royaume jusqu'en 1789, époque à laquelle son siège épiscopal fut supprimé. Son nom s'effaça même, comme celui de tant d'autres cités historiques, devant l'uniformité des divisions territoriales de la France, cette ville n'étant plus qu'un simple chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe.

guerre civile, Thomas, malgré l'activité qui semble régner dans ses ateliers monétaires, ainsi que le témoignent les types assez variés que nous possédons de lui, copiait volontiers les empreintes étrangères. Il résulte, en effet, d'un bail passé avec un certain Xandrin, qu'il autorisait ses monnayeurs à contrefaire toutes sortes de monnaies d'or et d'argent, excepté celles du duc de Lorraine et du roi de France. Le monnayeur ne se fit pas faute d'user de la permission, car Adhémar, évêque de Metz, se plaignit hautement de la contrefaçon de ses monnaies. Il n'est donc pas étonnant que cette espèce de contagion à l'endroit des esterlins, qui régnait au commencement du XIV^e siècle dans les hôtels des monnaies, se soit emparé de Thomas et qu'il ait imité les pièces britanniques.

Voici la série de ces pièces, toutes au type edwardin.

N^o 194. THOMAS : REX ANGLIÆ, buste avec une couronne tréflée; le commencement de la légende est marqué par un signe analogue à ce qu'on est convenu d'appeler le peigne de Provins; trois points groupés en trèfles séparent les deux premiers mots. — R. REX-TUR-REN-SIS, type des esterlins.

(Pl. XVI, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 08.

(ROBERT, *Monnaies de Toul*, Pl. VIII, n^o 4.)

N^o 195. Même type; R THOMAS REX ANGLIÆ; une

croix commence la légende; les mots ne sont séparés par aucun signe. — R. SVO-NVM-ORV-ORV, type ordinaire des esterlins. (Pl. XVI, fig. 6.)

Poids, 0 gr. 84.

(ROBERT, *Monnaies de Toul*, Pl. VIII, n° 5.)

Nous avons indiqué la même légende sur le revers de l'un des esterlins de Ferry IV, n° 192.

N° 196. Même type; R. EC-MONETA NOSTRA. — V. TOH-ROV-XVI-TAS, type esterlin.

(Pl. XVI, fig. 7.)

(Id. id. pl. VIII, n° 6.)

EC pour ECCE en abréviation, probablement afin que la ressemblance avec les monnaies au nom d'Edouard soit plus frappante. Du reste, cette formule a été employée sur divers points en Lorraine dans le courant du XIV^e siècle; on variait l'orthographe du mot démonstratif en écrivant EC (pour HÆC) ou EC (pour ECCE) selon qu'on voulait imiter la monnaie de Henri ou celle d'Edouard d'Angleterre. On connaît une maille blanche au type tournois de Henri d'Aprémont, évêque de Verdun, qui a pour légende EC MONETA VBO (1), ainsi qu'une maille tierce de Ferry IV, sur laquelle on lit EC MONETA NOSTRA (HÆC MONETA NOSTRA) (2).

N° 197. Même type, même légende. — R. type esterlin; SVO-TOH-ORV-XAN, mot dans lequel on

(1) CLOUET, *Monnaies frappées à Verdun*, page 69.

(2) *Rev. numism. française*, 1859, page 459.

peut trouver la trace du nom de Toul, déguisé de façon à simuler celui de Londres.

Poids, 1 gr. 24.

(*Revue numism. belge*, 1852. — *Revue numism. franç.*, 1867.)

N° 198. Variété, au même type, sur laquelle n'apparaît pas de point (·) après les deux premières lettres $\epsilon\alpha$ de la légende de face. (Pl. XVI, fig. 8.)

(Collection de M. DE COSTER.)

N° 199. Même type; $\pi\chi\alpha$ au lieu de $\epsilon\alpha$ en tête de la légende. — β . $\epsilon\text{ON-TON-}\pi\epsilon\text{N-}\sigma\chi\epsilon$, type esterlin. (Pl. XVI, fig. 9.)

(*Revue numism. belge*, 1852.)

Bien que ces trois dernières pièces ne soient pas signées, l'analogie permet de les attribuer au même prélat.

Toutefois, M. Serrure émet des doutes relativement à cette conclusion, et aussi sur l'auteur de notre n° 192 que nous avons rapporté à Ferry IV de Lorraine. Pour ce savant numismate, ce seraient des monnaies frappées en vertu d'une convention passée entre la Lorraine et l'évêque de Toul, convention dont il essaie de déterminer l'époque.

Les esterlins connus et non équivoques de Ferry IV, n° 190 et 191, et ceux de Thomas de Bourlemont n° 194 et 195 prouvent que les pièces toulorlaines appartiennent à une époque voisine ou contemporaine de leur règne; et comme Ferry IV

mourut deux ans avant l'avènement de Thomas de Bourlemont, la monnaie de convention ne peut appartenir qu'à l'un de ces princes, et au prédécesseur ou au successeur de l'autre. On pourrait, à la vérité, les accorder à Ferry IV (1312-1328) et à Amédée de Savoie (1320-1330), aussi bien qu'au duc Raoul (1329-1346) et à Thomas de Bourlemont (1330-1353); mais cette dernière hypothèse paraît moins probable, car il faudrait admettre que les évêques de Toul ont forgé des esterlins anonymes avant d'en fabriquer portant leurs noms, ce qui serait difficile à croire. Reste seulement la première supposition; alors on maintiendrait les n^{os} 190 et 191 à Ferry, les n^{os} 194 et 195 à Thomas de Bourlemont; le n^o 192 serait dû à Raoul, vu que d'une part cette pièce n'est pas signée, et que de l'autre, son revers est identique à celui de la pièce toulouise n^o 195; enfin les n^{os} 196, 197, 198 et 199 seraient des monnaies de convention, la première frappée à Toul, les trois autres en Lorraine.

Cependant toutes ces assertions sont très-contestables. L'histoire, en effet, ne dit mot de la convention monétaire dont il s'agit; d'un autre côté, Thomas, d'abord allié de Raoul, se brouilla promptement avec lui et eut à souffrir de cette mésintelligence. Il faudrait alors admettre que ces monnaies auraient été frappées au commencement du règne de Raoul, quand le bon accord régnait entre lui et l'évêque de Toul? Les esterlins ont dû circuler

en Lorraine quelque temps après la mort de Ferry qui en aurait émis une certaine quantité en prévision surtout de la campagne de Flandre de 1328 où il trouva la mort ; Raoul, de son côté, a pu également en frapper pour son compte, en se servant de coins anonymes en usage sous le règne de son père ; enfin il n'y aurait rien d'impossible à supposer que Thomas, pour faire pièce à son voisin, en eût fabriqué d'analogues, imitant, surtout dans les légendes des revers des n^{os} 197, 198 et 199, une disposition qui pouvait aussi facilement donner le change avec les esterlins de Londres qu'avec ceux de Lorraine. Telle est, je crois, la dernière opinion à laquelle les numismates semblent devoir se rallier.

Voici, pour terminer, une monnaie qui offre une nouvelle altération, et sur laquelle il est plus difficile encore de pénétrer le secret des contrefacteurs (1).

N^o 200. Type edwardin, *EC MONETÆ NOVA* (NOVA OU NOSTRA ?). — *R.* *MVQ-ECTX-ENV-DVXT.*

(Pl. XVII, fig. 10.)

Poids, 1 gr. 17.

Où cette pièce a-t-elle été frappée ? pourquoi a-t-elle été émise ? c'est ce qu'on ne saurait établir. Quelques savants numismates, et M. de Pfaffenhoffen entre autres qui l'a décrite dans la *Revue numismatique*, pensent qu'elle a dû être frappée à

(1) *Rev. numism. franç.* 1867, page 453.

Mirecourt dont le nom se trouve écrit *MVRICORT* sur d'anciennes monnaies lorraines ; toutefois les autres lettres de la légende, par laquelle on aurait voulu imiter le nom d'une localité anglaise, resteraient ainsi complètement inexplicables, à moins toutefois que l'on ne prenne *AVN* pour *AVENS* ou *COMES*, ce qui ferait au revers *COMES CIVITATIS MURECORTI* ; et sur la face *EC MONETA NOSTRÆ CIVITATIS* ? Cette légende serait analogue à celle de certaines monnaies tuloises sur lesquelles on lit : *Toul notre cité* (1).

Mirecourt (2) était du domaine des comtes de Toul. En 1284, Isabelle, fille et unique héritière d'Eudes, comte de Toul, vendit au duc de Lorraine, Ferry III, la terre de Mirecourt. Il pourrait fort bien se faire alors que l'esterlin en question appartint à Ferry III (1251-1303) et qu'il eût été frappé à Mirecourt pour constater la prise de possession de cette ville, en même temps que le duc y conservait le titre de *comte* (*cuens*) que portaient les premiers possesseurs, comtes de Toul. On connaît de petits deniers qui établissent l'existence de l'atelier de Mirecourt à cette époque (3), mais on ignore si, antérieurement, les comtes de Toul y ont jamais frappé monnaie.

(1) ROBERT, *Monnaies de Toul*. Pl. VII, n° 7.

(2) Chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges.

(3) DE SAULCY, *Monnaies lorraines*, page 41.

IV.

ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI (1).

Le comté ecclésiastique de Cambrai créé au commencement du XI^e siècle (1007), par l'empereur Henri II, au profit de l'évêque Herluin, subsista comme fief de l'Empire jusqu'à la fin du XVI^e siècle, en conservant son autonomie malgré le dangereux voisinage de la Flandre, du Hainaut et de la France (2).

Bien que les évêques-comtes de Cambrai fussent en possession du droit monétaire depuis l'origine de leur souveraineté temporelle, il s'est écoulé une période de près de trois siècles pendant laquelle ils ne semblent pas avoir eu de monnaie. En effet, les monuments métalliques, au type épiscopal proprement dit, ne remontent guère au delà du milieu du XIII^e siècle et commencent au pontificat

(1) CH. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. in-4^o Paris, 1861.

(2) Après s'être débattu longtemps sous la double étreinte de l'Espagne et de la France, Cambrai tomba au pouvoir de Louis XIV en 1677, et fit dès lors partie de la couronne à laquelle, aujourd'hui, il appartient comme chef-lieu d'arrondissement dans le département du Nord, en même temps qu'il est resté le siège d'un archevêché important.

de Nicolas III (1248-1272). C'est lui qui établit l'usage de la *forte monnaie*, suivant en cela l'exemple donné en France par saint Louis et imité, bientôt après, dans d'autres localités. Quelques années plus tard, les évêques de Cambrai, par l'invention d'un type qui semble leur être personnel, la tête de face mitrée, contribuaient de leur côté, à l'imitation du coin anglais de la part des princes séculiers leurs voisins.

La liste des évêques de Cambrai est longue, elle a été donnée par M. Robert; nous ne parlerons que de ceux dont le monnayage se rapporte au type que nous étudions.

ENGUERRAND DE CRÉQUI

52^e évêque (1273-1292).

Enguerrand de Créqui, élu en 1273, introduisit dans le Cambrésis une monnaie correspondant à l'esterlin. Elle présente deux types principaux : sur l'un, on voit la tête mitrée de face, selon une forme déjà adoptée par son prédécesseur et par lui-même sur les monnaies plus fortes; sur l'autre, on représente les lions du Cambrésis dans un écu triangulaire (1) rappelant ainsi, afin de faciliter la circulation de ces espèces, l'emblème héraldique

(1) Les armes du comté de Cambrésis, lorsque l'art héraldique eut posé ses règles, furent *d'or, aux trois lions d'azur, becqués et membrés de gueules*.

du Hainaut, du Brabant, de Namur, de Luxembourg et de plusieurs autres localités de moindre importance. Le revers de toutes ces monnaies est à la croix longue, cantonnée de cœurs, de feuilles tréflées, figurant les globules des pièces edwardines.

Nous citerons les pièces suivantes :

N° 201. ✠ INŌERHANN : ERRA, tête mitrée de face, avec une touffe de cheveux de chaque côté. —
 r̄. MON-ŌEM-ERH-ŌEN, croix anglaise cantonnée de cœurs trois par trois. (Pl. XVII, fig. 1.)

Poids, 1 gr. 39.

(ROBERT, pl. V, fig. 3.)

N° 202. ✠ INŌERHANN+ERRA, tête mitrée comme la précédente, mais plus petite. — r̄. Même légende, croix cantonnée de petits croissants.

(Pl. XVII, fig. 2.)

Poids, 1 gr. 02.

(Id. id. fig. 4.)

N° 203. +RŌA RHHNN ERISA', écu de Cambrésis aux trois lions. — R. Même type que le n° 201 sauf que la légende commence par un besant (·), et que les cantons sont garnis chacun d'un trèfle.

(Pl. XVII, fig. 3.)

Poids, 1 gr. 30.

(Id. id. fig. 5.)

N° 203 bis. Variété au même type, dans laquelle les légendes ne présentent aucun signe de ponctuation.

Poids, 1 gr. 08.

(Id. id. fig. 6.)

GUILLAUME DE HAINAUT

63^e évêque (1292-1296).

Guillaume, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et d'Alix de Hollande, reçut la consécration épiscopale en 1292. Il mourut en 1296 pendant son pèlerinage à Jérusalem.

Les pièces que l'on attribue, dans toutes les collections, à l'épiscopat de Guillaume, sont des reproductions fidèles de l'esterlin à la tête ornée d'un chapel de roses et aux cheveux ondoyants (1).

Ces monnaies, qui n'étaient autre chose que le tiers du gros royal, avaient l'avantage, dans un pays de marche comme le Cambrésis, de se rattacher au système monétaire français, tout en reproduisant le type le plus usité dans les petits Etats voisins. Le poids moyen des exemplaires que nous citons, et sur lesquels le frai paraît n'avoir eu qu'une faible action, est en général supérieur à celui du prototype. La monnaie de Guillaume lui procurait par conséquent des bénéfices élevés.

Voici la description de chacune de ces pièces.

N^o 209. ✠ GVILLMVS·EPISCOPVS, tête de face

(1) On les rencontre fréquemment dans les enfouissements numismatiques de la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle. Dans un seul dépôt, exhumé en 1841 à Marchienne-aux-Ponts, près Charleroi, on en a trouvé 138 exemplaires, mêlés à des gros tournois de France, au nom de Philippe; à des pièces de Gui de Dampierre, marquis de Namur, de Jean I^{er}, duc de Brabant, etc.

ornée de trois roses. — α . $\alpha\mathfrak{M}-\mathfrak{C}\mathfrak{R}\mathfrak{H}-\mathfrak{C}\mathfrak{E}\mathfrak{N}-\mathfrak{S}\mathfrak{Y}\mathfrak{S}$,
croix au type edwardin. (Pl. XVII, fig. 5.)

Poids, 1 gr. 29.

(ROBERT, pl. VI, fig. 4.)

N° 210. Variété avec deux points (:) entre les
mots de la légende de face.

Poids, 1 gr. 26.

(Id. id. fig. 2.)

N° 211. Variété avec deux croisettes (‡) entre les
mêmes mots.

Poids, 1 gr. 28.

(Id. id., fig. 3.)

N° 212. Variété avec deux étoiles.

(*Rev. numism. belge*, t. I, page 166.)

N° 213. Variété avec une sorte d'apostrophe entre
l' \mathfrak{s} et le α du mot $\mathfrak{C}\mathfrak{O}\mathfrak{R}\mathfrak{S}'\mathfrak{C}\mathfrak{O}\mathfrak{E}\mathfrak{V}\mathfrak{S}$.

(ROBERT, page 84.)

N° 214. Variété offrant les mêmes légendes à la
face et au revers, mais présentant plusieurs diffé-
rences avec les précédentes. La légende de l'avvers
commence par un signe à moitié effacé et les deux
mots sont séparés par une rose (\odot); le vêtement est
rattaché par une fibule cruciforme, qui interrompt
le grenetis intérieur. — Au revers, on voit une étoile
au deuxième canton et des trèfles aux trois autres.

(Pl. XVII, fig. 6.)

Poids, 1 gr. 14.

(ROBERT, pl. VI, fig. 4.)

N° 215. ✠ ΣΥΛΛΗΣ ΕΠΙΣΚΟΠΟΥΣ, tête de face sans couronne de roses. — ✠. Légende des précédentes ; croix de forme anglaise, sans rien dans les cantons.

(Pl. XVII, *fig. 7.*)

(ROBERT, pl. VI, *fig. 5*, d'après une figure tirée de DUBY.)

GUI DE COLLEMÈDE

54^e évêque (1296-1306).

Gui de Collemède eut pour compétiteur Gérard de Relenghes et ne jouit paisiblement de ses droits qu'à partir de 1300, quatre ans après la mort de Guillaume de Hainaut.

On connaît de ce prélat plusieurs monnaies du système esterlin.

N° 216. ✠ ΣΥΛΛΟ.ΕΠΙΣΚΟΠΟΥΣ, tête de face, cheveux ondoyants, front orné de trois roses. — ✠. Type ordinaire ; CAM-ERA-CEN-SIS.

(Pl. XVII, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 36.

(ROBERT, pl. VII, *fig. 6.*)

N° 217. Variété au même type offrant trois points (:) entre les mêmes mots.

Poids, 1 gr. 36.

(Id. id. *fig. 5.*)

N° 218. Variété au même type, sans point entre les mots de la légende de face.

(ROBERT, page 85.)

MONNAIES CAPITULAIRES.

Il n'est pas rare de voir au moyen âge, dans les églises cathédrales de l'Empire, le chapitre étendre au temporel le droit de conseil qu'il avait eu de tout temps dans les affaires religieuses, prendre part à la vie politique de l'évêché, constituer un véritable pouvoir féodal, d'autant plus puissant qu'il était collectif et successif, et finir par jouer dans quelques évêchés, par rapport au peuple et à l'évêque, un rôle qui présageait celui que s'arrogeaient, en France, les parlements et que remplissent aujourd'hui les assemblées électives.

Le chapitre de Cambrai nous présente une particularité de ce genre. Il jouit d'une autonomie spéciale et forma un corps à la fois politique et religieux qui, en maintes circonstances et à chaque vacance du siège, fit acte d'autorité. C'est ainsi, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, qu'il exerça un droit de contrôle sur l'atelier monétaire épiscopal, qu'il obtint la dîme du bénéfice réalisé sur chaque émission, qu'il exerça même le droit régalien de battre monnaie.

On possède plusieurs monnaies capitulaires du siège de Cambrai au type esterlin.

N° 219. ✠ MONETA CAPITULI, tête de face couronnée du chapel de roses. — R. CAM-EBR-

ÆN-SYB, croix anglaise cantonnée de neuf globules ; un aigle (*) dans le deuxième canton.

(Pl. XVII, fig. 10.)

(Bon argent.) Poids, 1 gr. 39.

(*Rev. numism. belge*, 1856, page 294.)

La même pièce est citée dans Robert (page 194, n° 2), avec un poids de 1 gr. 26. Duby donne de cette pièce une mauvaise figure et l'indique comme étant de billon.

N° 220. Variété présentant une rose (☉) entre les deux mots de la légende de face. Au revers, l'aigle (*) est situé au troisième canton. (Pl. XVII, fig. 9.)

(Bas argent.) Poids, 1 gr. 33.

(ROBERT, pl. XXVIII, fig. 4.)

N° 221. Pièce reproduisant, au droit et au revers, le type de face de la monnaie précédente.

(Bon argent.)

(Id., id., fig. 5.)

Ces esterlins ont dû être frappés entre l'année 1296, où parvint à Cambrai la nouvelle de la mort de Guillaume de Hainaut, et l'année 1300, où Gui de Collemède fut mis en possession de son temporel ; ces deux évêques ayant employé le même type.

V.

COMTÉ DE SAINT-POL (1).

La ville de Saint-Pol, siège d'une sous-préfecture du Pas-de-Calais, demeura longtemps la capitale d'un comté auquel appartenait également la seigneurie d'Elincourt. Cette dernière, sise dans le Cambrésis, sur les terres de l'Empire, était tenue en fief des évêques de Cambrai. Le comté de Saint-Pol fut possédé successivement par plusieurs familles illustres, celles des comtes de Flandre, des seigneurs de Ligny-Luxembourg, des ducs de Brabant et des princes de Bourbon-Vendôme ; aussi la suite des seigneurs de cette maison est-elle assez longue et assez difficile à établir. Nous renvoyons les personnes que la question intéresse, aux divers mémoires publiés sur l'histoire monétaire de cette province (1).

Les comtes de Saint-Pol frappèrent monnaie à *Saint-Pol*, ainsi qu'à *Elincourt*. Leurs droits furent souvent contestés, soit par le roi de France, soit

(1) HARMAND, *Histoire monétaire de l'Artois*, 1 vol. in-8°, Saint-Omer, 1843. — RIGOLLOT, *Monnaies des comtes de Saint-Pol* (*Revue numism. franç.*, 1850, page 203.) — POBY-D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, page 416.

par l'évêque de Cambrai, qui, l'un et l'autre, parvinrent à faire cesser le monnayage de plusieurs petits seigneurs, leurs vassaux, sans que leurs injonctions pussent produire le moindre effet sur les comtes de Saint-Pol. C'est qu'en effet, pour se soustraire plus aisément aux protestations de leurs suzerains, ces puissants seigneurs allaient d'un atelier à l'autre, fabriquant ici ou là, en les imitant servilement, les monnaies dont le cours était autorisé dans le voisinage. C'est ainsi que nous voyons paraître des *cavaliers*, imités de ceux de Valenciennes; des *gros au portail*, calqués sur ceux du Hainaut, des *cokibus*, à l'imitation des monnaies de Cambrai; des *gros*, copiés sur ceux de Flandre ou de Liège; des *esterlins* enfin, imités des pièces analogues frappées en Brabant.

GUI DE CHATILLON

1292-1317.

Gui de Chatillon, 4^me du nom dans la suite des comtes de Saint-Pol, descendait, par sa mère, de Gaucher d'Avesnes, frère de Bouchard, et avait épousé une fille de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Ce fut lui qui annexa à son comté la terre d'Elincourt, dont il fit l'acquisition vers l'an 1300. Nous n'avons à citer de ce seigneur que deux esterlins au Lion, à l'imitation de ceux qui furent fabriqués en Brabant par le duc Jean 1^{er}. Cette remarque donne à penser que ces pièces ont pu être frappées

avant que Gui se rendit possesseur de la seigneurie d'Elincourt. Peut-être cette émission d'esterlins a-t-elle été motivée par l'ordonnance du roi Philippe le Hardi, du 20 juillet 1282, adressée au comte de Flandre, qui exempta les esterlins de la proscription dont il frappa les autres monnaies blanches ou noires du dehors du royaume, et permit de les recevoir pour une valeur de quatre tournois ou un tiers de gros (1).

Quoi qu'il en soit, voici la description de ces deux esterlins :

N° 222. ✠ S ANTIC + DVIIII+, écusson triangulaire au lion de Brabant. — v. ✠GV-XOO-†CO-MES, croix anglaise coupant la légende et cantonnée de fleurons imitant les besants anglais.

(Pl. XVIII, *fig. 1.*)

(POEY-D'AVANT, pl. CLX, n° 13.)

Sur cette monnaie avant la croix de la légende de l'avvers se trouve un signe indéterminé, imitant le peigne de Provins ; peut-être faut-il y voir une gerbe d'avoine, symbole adopté par les comtes de Saint-Pol sur leur blason.

N° 223. Variété au même type ✠ S ENCO + DVV...; la croix qui commence la légende apparaît bien distinctement. — v. Une seule croisette (+) entre les deux mots de la légende.

(*Id.*, *id.*, n° 14.)

(1) Voir INTRODUCTION, page XII.

VI.

SEIGNEURIE D'ARLEUX (1).

Arleux (2), que l'on a aussi appelé *Alleux*, était une ville forte du Cambrésis, que possédait la maison d'Oisy-Crèvecœur. Elle passa successivement dans celles de Montmirail ou Montmirel et de Coucy. Gui, comte de Flandre, l'obtint par cession en 1272 et la donna à Guillaume, son second fils, qui la céda à son frère Robert. Celui-ci, à son tour, la transporta vers 1313, à Jean de Flandre, son neveu, fils puîné de Guillaume. C'est de Jean de Flandre seulement et de Béatrix de Saint-Pol, qu'il avait épousée en 1315, que nous avons des monnaies. Jean fut tué en 1325 et sa veuve échangea Arleux avec le roi de France en 1337.

JEAN DE FLANDRE

(1313-1325.)

Jean de Flandre copia servilement les esterlins d'Edouard. On ne connaît qu'un échantillon de ces monnaies ; nous le reproduisons ici.

N° 224. ~~MONSIEURS DE FLANDRE~~, tête de face cou-

(1) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, page 440.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, à quelques kilomètres de Douai.

ronnée. — R. ΜΟΝ-ΑΙΤΗ-ΑΥΤΗ-ΚΥΣ, type ordinaire
des esterlins. (Pl. XVIII, fig. 2.)

Cabinet de Copenhague (*Rev. num. belge*, 2^e série, t. V.)

Quel que soit le sens que l'on veuille attribuer aux premières lettres de la légende de l'avvers (1), leur présence ici constitue une supercherie destinée à faire ressembler, autant que possible, ces esterlins à ceux d'Édouard d'Angleterre et à favoriser ainsi, dans les pays étrangers, la circulation du numéraire de la petite seigneurie d'Arleux.

(1) Voir nos remarques relatives à un esterlin analogue de Robert de Flandre, page 11.

VII.

COMTÉ DE LIGNY, (1).

La seigneurie de Ligny était située dans le Barrois. Son origine remonte à la cession qu'en fit, en 1231, Henri II, comte de Bar, à sa fille Marguerite, dame de Ligny, fiancée à Henri II, comte de Luxembourg. Le mariage eut lieu en 1240 et c'est ainsi que la terre de Ligny arriva dans la maison de Limbourg-Luxembourg.

Henri II, comte de Luxembourg, eut de ce mariage plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons : Henri III qui lui succéda dans le comté de Luxembourg, et Valéran, qui eut en apanage le comté de Limbourg et la terre de Ligny. Cette seigneurie de Ligny se continua jusque vers la fin du XIV^e siècle, époque à laquelle elle se confondit dans la maison de Saint-Pol, par le mariage de Gui, seigneur de Ligny (créé comte en 1367), avec Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol.

On connaît une certaine quantité de monnaies de Ligny au type esterlin d'Edouard. Poey-d'Avant en cite plusieurs et les attribue à Valéran III, qui vivait

(1) J. BERTHOLET, *Hist. de Luxembourg*, t. IV. — POEY-D'AVANT, *Monnaies féodales*, t. III, page 123. — *Rev. num. belge*, 2^e série, t. II (art. de M. CUYPERS).

de 1371 à 1415. Ces pièces sont certainement antérieures d'un demi-siècle environ, et doivent être assignées à Valéran II (1316-1354). Il n'est pas étonnant, en effet, que ce prince, parent et contemporain des comtes de Flandre, de Hainaut et de Luxembourg, ait copié le type de leurs monnaies et spécialement celui qui était alors le plus en faveur.

Ces diverses pièces portent généralement les noms de *Ligny* et de *Serain*; le premier rappelant le titre principal du seigneur, le second indiquant le lieu de fabrication.

LIGNY est aujourd'hui une petite ville, chef-lieu de canton du département de la Meuse.

SERAIN, ville du Cambrésis, relevant autrefois des sires de Crèvecœur. Après avoir été l'apanage des maisons de Saint-Aubert et de Walincourt, la terre de Serain entra dans le domaine des seigneurs de Ligny, qui y établirent un hôtel monétaire (1). Cette localité a bien perdu de son ancienne importance; c'est à peine même si, au siècle dernier, on soupçonnait le rôle monétaire qu'elle avait joué autrefois.

(1) Il ne faut pas confondre *Serain* en Cambrésis avec *Serainq*, près de Liège, riche et industrielle commune, plus connue en Angleterre que le pauvre village féodal du sire de Ligny (*).

(*) *Revue numism. belge*, 1856 (art. de M. REN. CHALON).

Duby, en donnant la description d'une pièce de Valéran signée du nom de cet atelier, se contente de dire : *SERAIN, lieu inconnu.*

VALÉРАН I^{er}

1270-1316.

Nous commencerons par une pièce dont le type est certainement edwardin, mais sur laquelle la tête est renfermée dans un triangle à la façon des empreintes anglaises du XIII^e siècle. Ce serait une des premières en date ; aussi, au lieu de l'attribuer, comme les suivantes, à Valéran II, pourrait-on la reporter à Valéran I^{er} (1270-1316). Malheureusement, on ne connaît cette curieuse monnaie que par le dessin de Duby ; elle n'a pas été retrouvée en nature.

N° 225. — *σ. DOM INVS DEEL. — R. MON-ETH-SER-ΑΙΩ.*
 (Pl. XVIII, fig. 3.)
 (DUBY, pl. CI, n° 4.)

VALÉРАН II

1316-1351

Le nombre des esterlins frappés par Valéran II est considérable, à en juger par toutes les variétés dont nous reproduisons ici la description.

N° 226. *✠ σ. DOMINVS. DE LIGNY, tête couronnée de face. — R. MON-ETH-SER-ΑΙΩ, croix anglaise cantonnée de douze besants.* (Pl. XVIII, fig. 4.)

Ma collection. (POEY-D'AVANT, n° 6919.)

N° 227. Quelques variétés présentent, soit un point (·), soit deux points (:) entre le σ et le ρ; ou bien un n de forme ordinaire dans ρOMIΝVS et dans SERR-AN.

(ROBY-D'AVANT n° 6915.)

N° 228. ⚡ σ. ρOMIΝVS ρE ΠIΝX, même type. —
 ῥ. SERR-ANM, au lieu de SERR-AN.

(Id. n° 6914.)

N° 229. ⚡ σ ρOMIΝVS : ρE ΠIΝY, même type. —
 ῥ. SERR-AN.

(Id. n° 6916.)

N° 230. ⚡ σ ρOMIΝVS: ρE: ΠYΩY, même type. —
 R. MON-ETI-SERR-AN.

(DUBY, pl. Cl, n° 6. — Id. n° 6910.)

N° 231. ⚡ σ ρOMIΝVS: ρE: ΠYNY, même type. —
 ῥ. MON-ETI-SERR-ENE. (Pl. XVIII, fig. 5.)

(Id. pl. Cl, n° 5. — Id. n° 6911.)

N° 232. ⚡ σ: ρOMIΝVS: ρE: ΠIΝX, même type. —
 R. Même revers.

(ROBY-D'AVANT, n° 6913.)

N° 233. ⚡ σ: ρOMIΝVS: ρE: ΠYNX, même type. —
 R. Même revers. (Pl. XVIII, fig. 6.)

(Id. n° 6920.)

N° 234. ⚡ σ: ρOMIΝVS: ρE: ΠIΝX, même type. —
 R. MON-ETI-SERR-ENE. (Pl. XVIII, fig. 7.)

Ma collection.

(Id. n° 6918.)

N° 235. Variété avec trois points (:) entre les deux mots du revers.

(POEY-D'AVANT n° 6917.)

N° 236. Variété du n° 233 avec **ϷΙΧΝΙΧ** au lieu de **ΙΙΧΝΙ**.

(Id. n° 6912.)

N° 237. **Ϸ Γ VΗΠΘΑ'ΘΕ ΙΥΣΕΝΘ**, même type. —
Ϸ . ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΣΕΑ-ΕΝΕ. (Pl. XVIII, fig. 8.)

(DUBY, pl. CI, n° 7. — POEY-D'AVANT, n 6907.)

Ma collection.

VIII.

COMTÉ DE RÉTHEL (1).

Réthel (2) était dès le X^e siècle le chef-lieu d'un comté important. En 1290, ce fief passa dans la maison de Flandre par le mariage de Jeanne, fille unique de Hugues IV de Réthel, avec Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre. Ce prince y établit un atelier monétaire dont quelques produits sont parvenus jusqu'à nous. Plus tard, en 1581, Henri III, roi de France, érigea le comté de Réthel en duché, en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les princes de cette nouvelle maison frappèrent monnaie à Arches et à Château-Renaud, ainsi qu'à Charleville (fondé en 1609 par Charles II, de Mantoue), fiefs dépendants du territoire de Réthel. Ce dernier monnayage se continua jusqu'au règne de Louis XIV.

Le type des monnaies rétheloises du XIV^e siècle est copié sur celui des pièces de Thibaut VI, comte de

(1) POEY-D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, page 280.

(2) Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes.

Champagne. Nous en avons également au poinçon des esterlins anglais, le seul qui doive nous occuper.

LOUIS I^{er} DE FLANDRE

1290-1322.

N^o 238. ♂ ΠΥΘΟΥΙΔΥΣ:ΑΘΑΕΣ, tête couronnée de face. — ♀. ΝΕΟ-ΥΤΕΣ-ΤΕΝ-ΕΙΣ, type aux douze besants. (Pl. XIX, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 30.

(*Rev. numism. franç.*, 1842, pl. V, n^o 3.)

IX.

COMTÉ DE PORCIEN (1).

Porcien, aujourd'hui Château-Porcien dans le département des Ardennes, fut longtemps la capitale d'une baronnie cédée en 1268 par Raoul, l'un de ses seigneurs, à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Lorsque Philippe le Bel eut réuni à la France cette dernière province, il érigea Porcien en comté et le donna en 1303 à Gaucher II de Châtillon, connétable de France, en échange de la terre de Châtillon-sur-Marne. Jean II de Châtillon, descendant de Gaucher, vendit Porcien à Louis de France, duc d'Orléans, et par là fit rentrer cette terre dans les domaines de la Couronne.

La période la plus intéressante de l'histoire de la seigneurie de Porcien, au point de vue numismatique, est celle qui se rattache à Gaucher de Châtillon, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Gaucher, son arrière-aïeul, sénéchal de Bourgogne, et aussi connu sous le nom de Gaucher de Châtillon. Ce dernier, mort en 1219, avait accompagné Philippe-Auguste en Terre-Sainte et s'était distingué au siège d'Acre et à la bataille de Bouvines.

(1) POBY-D'AVANT, *Monnaies féodales de France*. t. III, page 274.

Gaucher, connétable de France, épousa en 1314 Isabelle de Rumigny, veuve en premières noces de Thibaut II, duc de Lorraine. Ce même Gaucher fut ministre de Louis X le Hutin, combattit vaillamment, quoique âgé de quatre-vingts ans, à côté de Philippe de Valois, à la bataille de Cassel et mourut en 1329.

Gaucher de Châtillon frappa monnaie, mais sans adopter de coins propres, à *Porcien*, *Neuf-Château*, *Yves* et *Florennes*. Il emprunta souvent le type esterlin anglais, puis celui du cavalier armé ainsi que du chevalier à pied de Lorraine. Les esterlins aux deux lions, de Brabant, de Looz, etc., ainsi que les deniers Chartrains, furent quelquefois imités.

On a fait un grand nombre de dissertations, relativement à la localité désignée du nom d'YVE sur les monnaies de Gaucher de Châtillon. Selon quelques numismates, cet atelier ne serait autre chose qu'*Yvoy*, petite ville qui faisait autrefois partie du comté de Chiny, dans le duché de Luxembourg, et dont nous avons parlé déjà à propos des pièces n° 156 et 157. Cette opinion ne peut être sérieusement soutenue. M. Renier Chalon a parfaitement démontré (1) que l'atelier monétaire en question est un petit village près de Florennes, sur les confins de la Belgique. En effet, Gaucher, après son mariage

(1) Consulter : *Revue numism. franç.*, 1836, 1842, 1862. — *Rev. numism. belge*, 1863. — RENIER-CHALON, *Monnaies des seigneurs de Florennes*.

avec Isabelle de Rumigny, prétendit succéder à tous les droits du premier mari de cette princesse, sans toutefois reconnaître les traités qui pouvaient lui être défavorables. C'est ainsi que, fort de la concession impériale de 1298 et de l'octroi épiscopal de 1300 (1), Gaucher dut faire frapper monnaie à Yves et à Florennes, qui faisaient partie des domaines d'Isabelle. Il voulut même également battre monnaie à Neuf-Château, ville sur laquelle était assis le douaire de la veuve de Thibaut. Le duc Ferry, après s'y être opposé, consentit en 1318 (2) que le connétable usât de ce droit durant la vie de sa mère seulement, à condition que le coin serait le même que celui de Nancy, et que le profit se partagerait également entre eux. Ferry, ainsi que nous l'avons dit, ayant émis des monnaies au type esterlin, autorisa pour ainsi dire, par son exemple, Gaucher à adopter cette empreinte.

PORCIEN. — Les pièces frappées à Porcien sont probablement les plus anciennes, puisque Gaucher obtint cette terre environ dix ans avant d'épouser Isabelle de Rumigny. Les esterlins de cette fabrique sont une copie évidente de ceux de Brabant et de Loos.

N° 239. *GHU · ADOR · ARES*, deux lions dans

(1) Page 122.

(2) DE SAULCY, *Monnaies lorraines*, page 58.

un écu triangulaire arrondi. — $\text{ᚷ} . \text{ᚾ} \text{O} - \text{ᚾ} \text{E} \text{T} - \text{ᚾ} \text{O} - \text{ᚾ} \text{A}$, croix anglaise coupant la légende, cantonnée d'un trèfle au 1^{er}, 2^e et 3^e, et d'une rosace au 4^e canton.
(Pl. XIX, *fig. 2.*)

Cabinet de France. (POEY-D'AVANT, n^o 6094.)

N^o 240. Une pièce au même type est citée par DUBY. Le dessin porte $\text{ᚾ} \text{O} \text{ᚾ} \text{A} \text{ᚾ} \text{E} \text{N}$ et le revers, $\text{ᚾ} \text{M} \text{O} - \text{ᚾ} \text{E} \text{T} - \text{ᚾ} \text{O} - \text{ᚾ} \text{A}$. Il est probable que l' ᚾ qui commence la légende est une erreur de lecture et qu'il devait s'y trouver une croix.

(DUBY, pl. CIII, n^o 2.)

YVES. — Les esterlins de Gaucher, frappés à Yves, sont de beaucoup les plus nombreux et témoignent de l'activité qui régnait alors dans cet atelier. Tous sont au type edwardin proprement dit. On en possède plusieurs variétés, ne différant que par quelques lettres, ou par des points.

N^o 241. $\text{ᚷ} \text{ ᚾ} \text{ᚾ} \text{ᚾ} \text{ᚾ} \text{ᚾ} \text{S} \text{ ᚾ} \text{O} \text{ᚾ} \text{E} \text{S} \text{ ᚾ} \text{O} \text{ᚾ} \text{A}$. — $\text{ᚾ} . \text{M} \text{O} \text{N} - \text{ᚾ} \text{T} \text{N} - \text{O} \text{V} \text{ᚾ} - \text{Y} \text{V} \text{ᚾ}$.
(Pl. XIX, *fig. 3.*)

Ma collection.

N^o 242. Variété offrant un point (•) entre ᚾ et ᚾ à l'avvers.

(POEY-D'AVANT, n^o 6101.)

N^o 243. Même légende. — $\text{ᚾ} . \text{M} \text{O} \text{ᚾ} - \text{ᚾ} \text{T} \text{ᚾ} - \text{N} \text{O} \text{V} \text{ᚾ} - \text{Y} * \text{V} \text{ᚾ}$, une petite étoile (*) entre y et v.

(ID. n^o 6102.)

N° 244. Même légende. — ṛ. Même légende, un point entre y et v (y·vα).

(POEY-D'AVANT, n° 6103.)

N° 245. Légende du n° 241, pas de point entre η et s. — ṛ. MON-ETH-NOV-ḤYVE, pas de point ni d'étoile entre les lettres.

(DUBY, pl. CIII, n° 4. — POEY-D'AVANT, n° 6099.)

N° 246. Variété offrant la légende ✠ ḠHHS COMES
 ρONON. — ḡ. Légende précédente.

(POEY-D'AVANT, n° 6100.)

N° 247. Autre variété de légende ✠ ḠHHS COM'S
 ρONON. — ṛ. Légende du n° 245.

(Id., n° 6104.)

NEUF-CHATEAU (1). — Nous venons de voir que Neuf-Château faisait partie du douaire d'Isabelle de Rumigny, veuve du duc Thibaut et épouse, en secondes noces, de Gaucher de Châtillon. Cette ville, très-ancienne, possédait un hôtel monétaire qui au XIII^e siècle, jouissait en Lorraine d'une assez grande réputation. Gaucher y forgea des esterlins dont plusieurs échantillons sont parvenus jusqu'à nous.

N° 248. ✠ ḠHHS COMES ρONON, type edwardin.
 — ṛ. NON-ETH-NOV-ḤH (pour NOVI castr.)

(Pl. XIX, fig. 4.)

(DUBY, pl. CIII, n° 6 et POEY-D'AVANT, n° 6093.)

(1) Sous-préfecture du département des Vosges.

N° 249. Variété avec σHIIIS .

(POEY-D'AVANT, n° 6094.)

FLORENNES (1). — Les esterlins de Gaucher sortis de cette localité avaient été pressentis par M. Renier-Chalon, longtemps avant leur découverte. Leur existence a permis d'éclaircir une question de numismatique sur laquelle nous avons longuement insisté plus haut et met fin à toute discussion sur la provenance des monnaies d'Yves que M. Renier-Chalon revendique à juste titre pour la Belgique.

N° 250. $\sigma\text{HIIIS DOMES MON}$, type edwardin.

— R. MON-ET-F-MON-TOS (Pl. XIX, fig. 5.)

(REN.-CHALON, *Monn. de Florennes*, pl. I, n° 5)

N° 251. $\text{H} \sigma\text{HIIIS DOMES MONOX}$, même type.

— R. $\text{MON-ET-F-NON-EN}^\dagger$ (Pl. XIX, fig. 6.)

(Id., *id.*, pl. I, n° 6.)

Nous ne donnons cette pièce que sous réserve. Elle a été publiée primitivement par Lelewel et reproduite d'abord par Poey-d'Avant, puis par M. Renier-Chalon; mais son mauvais état empêche qu'on se prononce nettement sur la légende du revers, qu'il est possible d'interpréter F-MON-EN^\dagger , ce qui permettrait d'attribuer à Florennes la fabrication de cette monnaie.

(1) Chef-lieu de canton de la province de Namur.

X.

COMTÉ DE SANCERRE (1).

Sancerre, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du Cher, est une ville dont l'origine est fort reculée. Au moyen âge elle fut d'abord possédée par les comtes de Champagne, puis, en 1152, elle devint la capitale d'un comté donné en apanage à Etienne, troisième fils de Thibaut-le-Grand et qui se transmit aux descendants de ce prince jusqu'au XV^e siècle, époque à laquelle, à défaut d'héritier mâle, le comté passa dans la maison d'Auvergne dont il suivit toutes les vicissitudes.

Les comtes de Sancerre battirent monnaie jusqu'au XIV^e siècle, mais peu signèrent les pièces de leur nom ; la légende *IVLIVS CESAR* ou *SACRVM CESARI* se voit sur presque toutes les monnaies, en l'honneur de Jules César auquel la ville de Sancerre prétend devoir sa fondation.

Au nombre de ces monnaies, nous en avons au type edwardin qui datent de la fin du XIII^e siècle, ou du commencement du XIV^e siècle, ce qui fait descendre le monnayage de Sancerre à une époque

(1) POEY-D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. 1, page 282.

plus rapprochée que celle qui résulte de l'examen de toutes les autres pièces connues de la même localité.

Ces esterlins sont anonymes, en voici la description :

N° 252. ⚭ : $\text{DOM} : \text{XVIIVS} \text{AES} \text{H} \text{H}$, tête des esterlins d'Edouard. — $\text{R} : \text{S} \text{H} \text{C} - \text{H} \text{V} \text{D} - \text{AES} - \text{H} \text{H} \text{X}$, (*SACLUM* pour *SACELLUM*), croix cantonnée de douze globules.

(Pl. XIX, fig. 8.)

(Cabinet des médailles de Paris.)

Cette pièce a été décrite et dessinée par Poey-d'Avant, qui donne pour légende à l'avers : $\text{DOMINVS} \text{AES} \text{H} \text{H}$, et au revers : $\text{S} \text{H} \text{C} - \text{H} \text{V} \text{D} - \text{AES} - \text{H} \text{H} \text{X}$. Sur le dessin le mot *DOMINVS* porte deux *N*, au lieu d'un seul. Ni le texte, ni la figure ne sont donc exacts. Ces erreurs doivent être rectifiées ainsi que nous venons de l'indiquer.

M. Mantellier, conseiller à la cour d'Orléans, a fait connaître un second esterlin de la même localité (1) :

N° 253. ⚭ $\text{DOM} \text{AES} \text{H} \text{H} \text{X} \text{V} \text{H} \text{H} \text{VS} \text{AES} \text{H} \text{H}$. — $\text{R} : \text{S} \text{H} \text{C} - \text{H} \text{V} \text{D} - \text{AES} - \text{H} \text{H} \text{X}$, type edwardin. (Pl. XIX, fig. 7.)

(Cabinet de M. Mantellier.)

Cette pièce diffère de celle du cabinet des médailles en ce qu'elle porte $\text{DOM} \text{AES} \text{H} \text{H}$ au lieu de DOM ,

(1) *Rev. numism. franç.*, 1865.

une fleur de lys qui sépare en deux le mot $\chi\upsilon\theta\chi\upsilon\theta$, enfin $\sigma\alpha\alpha-\eta\nu\omega$ au lieu de $\sigma\alpha\alpha-\eta\nu\omega$.

Cette dernière pièce a été trouvée au village d'Olivet près Orléans. M. Mantellier se demande comment ce type, qui rappelle les pièces anglaises ou flamandes, s'est trouvé importé jusqu'en Berry. On pourrait sans doute l'attribuer à la proximité de la Guyenne où les rois d'Angleterre frappaient monnaie en qualité de ducs d'Aquitaine, et où les types étaient parfois analogues à ceux des monnaies du Nord; mais nous croyons en trouver une cause plus probable dans des considérations d'un autre ordre, que déjà nous avons développées longuement et que nous compléterons par les réflexions suivantes (1).

Parmi les grands feudataires de la couronne qui s'enrôlèrent au moyen âge sous la bannière des rois de France, on rencontre toujours au premier rang les comtes de Sancerre. C'est ainsi que Guillaume, l'un d'eux, se signala à Bouvines pour repousser avec Philippe-Auguste les forces réunies de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Flandre, du Hainaut et du Brabant. Un autre, Etienne III, se trouvait avec Philippe-le-Bel au funeste combat de Courtray, et son successeur Louis II était du nombre des glorieuses victimes de Crécy. Plus tard, en vengeant la

(1) Voir INTRODUCTION, pages xiv et suivantes.

mémoire de son père, le comte Louis III délivrait des Anglais le Périgord et le comté de Foix et recevait de Charles IV, en 1397, l'épée de connétable. Enfin, l'un des derniers comtes de Sancerre, Jean de Bueil, surnommé le fléau des Anglais, contribuait avec Jeanne d'Arc à la délivrance d'Orléans et accompagnait Charles VII à Reims.

L'introduction de l'esterlin en Berry se rattache indubitablement au séjour que le comte Etienne III fit sur les bords de la Lys et de l'Escaut, de 1302 à 1305. Ce prince, échappé au désastre de Courtrai, s'était réfugié à Lille où il séjourna pendant une partie de l'occupation en Flandre. Etienne put ainsi voir l'esterlin circuler de main en main, il en usa peut-être lui-même et se rendit compte de sa popularité sur les marchés flamands ; de là la pensée de s'approprier, comme tant de princes du reste l'avaient déjà fait, une monnaie si favorable aux transactions.

Quant à la fleur de lys sur la pièce trouvée à Olivet, c'est un emblème essentiellement français, qui indique, de la part du monétaire, l'intention de conserver à sa pièce un type local et de légitimer par une marque distinctive une contrefaçon à laquelle il semblait se livrer. D'un autre côté, pour donner à cet esterlin, assez servilement copié, quelque chose de sancerrois, on conserva la légende XVIIIVS CAESHN, en plaçant toutefois devant elle le mot NOMEN ou l'abréviation NOM, qui avait pour objet

de rappeler le mot *COMES* ou *DOMINUS* des monnaies flamandes. Ces mots ne pouvant prendre textuellement place devant *Julius Cesar*, où ils auraient donné la légende inadmissible : *comte* ou *seigneur Jules César*, on les avait changé en *nom* ou *nomen*.

Parmi les pièces de Sancerre, on en trouve un certain nombre dont l'avvers n'est pas sans quelque rapport avec les monnaies écossaises du XIII^e siècle : tête à gauche, avec la couronne fleurdelisée (1). Mais au revers, la croix est brève et rentre dans le type français. Nous engageons le lecteur, qui voudrait avoir de plus amples indications sur ce point, à consulter l'ouvrage de Poey-d'Avant.

(1) Voir INTRODUCTION page viii et Pl. I, fig. 1, 2, 3 et 4.

XI.

DUCHÉ D'AQUITAINE (1).

Le nom d'Aquitaine (*Aquitania*) correspond à des divisions territoriales bien diverses. Sous les Romains, il désignait une des quatre grandes provinces de la Gaule, s'étendant presque de la Loire aux Pyrénées, et du Rhône à l'Océan Atlantique. Plus tard, et avec des limites différentes, le nom d'Aquitaine fut donné au royaume érigé sous les Mérovingiens lequel, après bien des vicissitudes, devint un simple duché que Louis-le-Bègue donna à Rainulfe, fils de Bernard, comte de Poitiers (877). Ce duché d'Aquitaine, ou de Guyenne, ainsi constitué, comprenait encore une grande partie du sud-ouest de la France. En 1137, le mariage d'Eléonore, fille de Guillaume X, dernier duc de Guyenne et comte de Poitiers, avec le roi de France Louis VII, réunit pour un instant l'Aquitaine à la couronne de France. Mais après le divorce de ce prince en 1152, Eléonore épousa Henri Plantagenet, depuis roi d'Angleterre, et par là fit passer l'Aquitaine entre les mains des

(1) RUDDING, *Annals of the coinage of Great-Britain*. — AINSWORTH, *Illustrations of the Anglo-French coinage*. — POEY-D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. II, page 82.

rois d'Angleterre. Philippe-Auguste la reprit en partie en 1204 par confiscation sur Jean-sans-Terre; mais saint Louis crut devoir la restituer et la remit en 1259, au roi d'Angleterre Henri III. Cette province ne fut définitivement réunie à la France que sous Charles VII en 1453.

Je ne ferai pas une longue excursion sur le domaine des ducs d'Aquitaine relativement à leurs monnaies. A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire pendant la fin du XIII^e siècle et tout le XIV^e, l'étude de ces monnaies constitue un vaste et intéressant chapitre de numismatique *anglo-française*, qu'il serait difficile de mieux analyser que ne l'a fait Poey-d'Avant dans sa *Description des monnaies féodales de France*. Parmi ces monnaies nous en trouvons beaucoup au type esterlin. Il ne pouvait en être autrement sur une terre qui demeura pendant si longtemps la propriété des Anglais; aussi ne sont-elles ni une imitation, ni une contrefaçon, mais bien une reproduction fidèle, accompagnée seulement de quelques variantes locales, des esterlins forgés à la même époque en Angleterre.

Les esterlins d'Aquitaine furent émis par les princes du nom d'Edouard qui se sont succédés de 1272 à 1375 comme ducs d'Aquitaine, titre qui se trouve ordinairement mentionné sur les monnaies.

Les ateliers monétaires sont nombreux, nous citerons en particulier : *Dax, Bergerac, La Rochelle, Bordeaux, Limoges, Tarbes, Poitiers*.

DAX ou ACQS (*AQUÆ AUGUSTÆ*), est un chef-lieu d'arrondissement des Landes. Les monnaies portent *AENQIS CIVITAS*.

EDOUARD III

1327-1363.

N° 254. DUX BOLTANIE , tête barbue, couronnée et de face. — $\text{R. HEN-OLIS-DIVX-TAS}$, croix anglaise, cantonnée de trois besants au 1^{er} et au 4^e, d'une couronne au 2^e et au 3^e. (Pl. XX, *fig. 1.*)

(POEY-D'AVANT, n° 2800.)

N° 255. Variété dans laquelle le revers présente au deuxième canton deux besants et un anneau, au lieu d'une couronne.

(Id., n° 2801.)

BERGERAC, chef-lieu d'arrondissement de la Dordogne. Les esterlins sont signés *BRAGIE*.

EDOUARD III.

N° 256. R. DUX BOLTANIE . — $\text{R. DIVX-TAS-BRAGIE}$, type du n° 254.

(POEY-D'AVANT, n° 2831.)

LA ROCHELLE, chef-lieu de la Charente-Inférieure. Cet atelier présente pour marque monétaire la lettre R. Les esterlins qui y furent frappés ont un style qui les distingue de ceux que nous avons décrit jusqu'ici.

EDOUARD III.

N° 257. ✠ ΕΩΥΑΝ·Ο·Θ·ΒΕΧ·ΑΘΠΙΕ, buste à droite, la main gauche levée, la droite tenant une épée à l'épaule, le tout dans un cercle simple. — ḡ . ΟΝΣ·-ΑΩΙ-ΤΑΩ-ΑΕ·Α, croix aux douze besants.

(Pl. XX. fig. 2.)

(POEY-D'AVANT, n° 2807.)

N° 258. ✠ ΕΩΥΟΥΣ·ΒΕΧ·ΑΘΠΙΕ, même type ; R derrière le buste. — ḡ . Même légende et même type.

(Id., n° 2808.)

EDOUARD DE GALLES

DIT LE PRINCE NOIR

1355-1375.

N° 259. ✠ : ΕΩ:ΟΟ:ΟΥΤ:ΒΕΘ:ΑΘΠΙ·Α, même type. — ḡ . ΒΑΙ-ΕΩΣ-ΑΩΥ-ΤΑΕ, type ordinaire.

(Id., n° 3045.)

N° 260. ✠ ΕΩ ΟΟ ΟΥΤ ΒΕΘ ΑΘΠΙ·Α, même type. — ḡ . Même légende et même type.

(Id., n° 3046.)

BORDEAUX, ancienne capitale du duché d'Aquitaine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Gironde. Les pièces fabriquées dans cette ville se reconnaissent au *différent* qui est la lettre B.

EDOUARD III.

N° 261. ΕΩ†ΒΕΧ†ΑΘΠΙΕ, buste allongé et cou-

pant la légende, de profil, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule, dans un cercle multilobé. — $\text{ᚷ} . \text{D} \text{O} \text{S} - \text{H} \text{O} \text{I} - \text{T} \text{H} \text{O} - \text{I} \text{E} + \text{S}$, croix aux douze besants.

(DUBY, pl. XXXIII, n° 5. — POEY-D'AVANT, n° 2826.)

N° 262. $\text{✠} \text{C} \text{I} \text{V} \text{I} \text{T} \text{A} \text{S} \text{ R} \text{E} \text{N} \text{O} \text{B} \text{E} \text{R} \text{I} \text{C} \text{A}$, tête couronnée et barbue, de face. — $\text{ᚷ} . \text{E} \text{O}' - \text{R} \text{E} \text{X} - \text{H} \text{O} \text{G} - \text{I} \text{I} \text{E}$, croix anglaise, cantonnée de trois besants, aux 1^{er} et 4^e, d'un fleuron au 2^e et d'une couronne au 3^e.

(Pl. XX, fig. 3.)

(POEY-D'AVANT, n° 2827.)

EDOUARD DE GALLES.

N° 263. $\text{✠} : \text{E} \text{O}' : \text{R} \text{O} : \text{S} \text{O} \text{S} : \text{R} \text{E} \text{G} \text{I} \text{S} : \text{R} \text{E} \text{X}$, les deux dernières lettres liées. Buste du prince, vu de profil à droite, la main gauche levée, la droite tenant une épée à l'épaule. — $\text{ᚷ} . : \text{R} \text{E} \text{X} - \text{O} \text{S} - \text{H} \text{O} \text{I} - \text{T} \text{H} \text{O}$, type aux douze besants.

(Pl. XX, fig. 4.)

(Id., n°s 2946 et 2947.)

LIMOGES (1). — Cette ville est fort ancienne; au moyen âge, elle fut la capitale d'une vicomté dont les seigneurs faisaient battre monnaie. Le Prince-Noir, après s'être rendu maître de Limoges en 1356, y fabriqua à son nom des monnaies dont quelques-

(1) Ancienne capitale du Limousin, aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Vienne.

unes sont au type esterlin et portent comme marque distinctive la lettre L.

N° 264. ✠ : ΕΘ' ΡΟ ΟΥΤ ΗΕΘΧΣ ΗΘΗΕ Π, type précédent, une couronne sur la tête. — ϩ . ϩΗΧ-ΕΘΣ-ΗΘΧ-ΤΗΩ, type esterlin.

(POUY-D'AVANT, n° 2971.)

N° 265. Variété avec ΗΕΘ ΗΘ:Π.

(Id., n° 2972.)

N° 266. Variété avec ΗΩΘ·Π, une rosace sépare les mots de la légende.

(Id., n° 2973.)

POITIERS (1). — Ancienne capitale des *Pictavi*, Poitiers eut sous les Romains et aux premiers temps de la monarchie une certaine importance. Après avoir été, au moyen âge, la résidence de comtes indépendants, cette ville tomba au pouvoir des Anglais. C'est pendant cette domination, de 1356 à 1369, que le prince de Galles frappa monnaie à Poitiers. Les espèces sorties de cet atelier se reconnaissent à la lettre P qui termine la plupart des légendes.

N° 267. ✠ : ΕΘ' ΡΟ ΟΥΤ : ΗΕΘ : ΗΩΘΠ ϩ, type précédent. — ϩ. ϩΗΕ-ϩΣ-ΗΩΥ-ΤΗΕ, croix aux douze besants.

(Id., n° 2993.)

(1) Chef-lieu du département de la Vienne et capitale de l'ancienne province du Poitou.

N° 268. ✠ ΕΩ ΡΟ ΘΕΩ ΗΘΕ ΗΝΘΠ ρ, même type, — β. Même légende et même type.

(POEY-D'AVANT, n° 2994.)

N° 269. ✠ ΕΩ ΡΟ ΘΕΩΙΤΥ ΗΘΕΙ ρ, même type.
— β. ΡΗΩ-ΕΩΘ-ΗΩΙ-ΤΗΩ.

(Id., n° 2995.)

N° 270. ✠ ΕΩ ΡΟ ΘΙΤ ΗΘΕ ΗΝΘΠ ρ, même type.
— β. ΗΩΥΤΗΩ.

(Id., n° 2996.)

N° 271. ✠ ΕΩ ΡΟ ΘΩ ΗΘΕ ΗΝΘΠ ρ, même type.
— β. ΡΗΥ-ΕΩΘ-ΗΩΥ-ΤΗΕ.

(Id., n° 2997.)

N° 272. * ΕΩ * ΡΟ * ΘΙΤ * ΗΘΕ * ΗΝΘΠ * ρ, même type. — β. Légende du n° 269, précédée de deux points (:).

(Id., n° 2998.)

N° 273. Légende du n° 269 avec deux points après la croix (✠:). — β. Légende du n° 271.

(Id., n° 2999.)

TARBES. — Comme beaucoup d'autres villes tombées sous la domination anglaise, Tarbes fut au XIII^e et au XIV^e siècle le siège d'un hôtel monétaire. Le prince de Galles y forgea des esterlins d'une facture analogue à celle des pièces sorties des ateliers précédents, et qui se distinguent par la présence

de la lettre τ. Tarbes est aujourd'hui le siège de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

N° 274. ✠:ϵ:ⲓ:ⲟ:ⲛⲟⲥ:ⲛⲉⲥⲓⲥ:τ, type précédent, avec la tête nue. — Ɑ . ⲛⲁⲛ-ⲛⲟⲥ-ⲛⲉⲥ-ⲧⲉⲛ, type aux douze besants.

(ROEY-D'AVANT, n° 3063.)

• N° 275. Variété avec ⲛⲁⲛⲟ au lieu de ⲛⲟ. — Ɑ . Deux points (:) commencent la légende.

(Id., n° 3064.)

ATELIER INDÉTERMINÉ. — Sous ce titre nous rangeons un certain nombre d'esterlins, fabriqués soit par Edouard III, soit par le prince de Galles, sur lesquels aucun signe ne permet de reconnaître le lieu de l'émission.

EDOUARD III.

N° 276. ✠ ⲉⲟⲱⲛⲁⲛⲟ'ⲛⲉⲥⲓⲥⲛⲟⲥⲛ, buste couronné et vu de trois quarts; au-dessous un léopard. — Ɑ . ⲛⲟⲩⲥ-ⲛⲟⲩⲥ-ⲧⲉⲛ-ⲛⲟⲩⲥ, croix coupant la légende, ayant un trèfle à chacune de ses branches, et cantonné de quatre couronnes. (Pl. XX, fig. 5.)

(DUBY, pl. XXXIV, n° 4. — ROEY-D'AVANT, n° 2877.)

N° 277. Variété avec ⲉⲟⲱⲛⲁⲛⲟⲥ ⲛⲉⲥ ⲛⲉⲥⲓⲥⲛ.

(Id., id., n° 8. — Id. n° 2879.)

N° 278. Variété du n° 276, sans trèfle aux bras de la croix.

(Id., id., n° 6. — Id., n° 2880.)

N° 279. Variété avec $\text{X}\Omega\text{C}\Pi$.

(DUBY, pl. XXXIV, n° 5. — POEY-D'AVANT, n° 2881.)

N° 280. Variété dans laquelle la croix qui précède la légende du droit est remplacée par quatre points en croix.

(Id., id., n° 3. — Id., n° 2882.)

N° 281. $\text{X}\ \text{COW}\text{X}\text{HT}\cdot\text{X}\text{E}\text{X}\cdot\text{X}\Omega\text{C}\Pi\text{X}\text{E}$, type du n° 257. — $\text{B}\cdot\ \text{COW}\text{S}\text{-}\text{X}\text{C}\text{I}\text{-}\text{T}\text{X}\Omega\text{-}\text{I}\text{E}\text{+}$.

(Id., pl. XXXIII, n° 4. — Id., n° 2914.)

N° 282. Variété sans point entre les mots, type du n° 257. — $\text{B}\cdot\ \text{COW}\text{S}\text{-}\text{X}\Omega\text{V}\text{X}\text{-}\text{T}\text{X}\Omega\text{-}\text{I}\text{E}\text{+}$.

(POEY-D'AVANT, n° 2915.)

N° 283. $\text{X}\ \text{COW}\text{X}\text{H}\text{:}\text{O}\text{E}\text{:}\text{C}\text{O}\text{X}\text{:}\text{X}\text{E}\text{X}\text{:}\text{X}\text{C}\text{E}$, même type.

(Id., n° 2916.)

EDOUARD DE GALLES.

N° 284. Identique au n° 269, sauf le p, qui ne se trouve pas à la fin de la légende du droit.

(Id., n° 3087.)

N° 285. Légende du n° 269 avec deux points (:) après chaque mot et après la croix, et pas de p à la fin. — $\text{B}\cdot$ Légende du n° 271.

(Id., n° 3089.)

N° 286. Légende du n° 269 avec deux points seulement (:) après la croix et avant $\text{X}\text{E}\text{C}\text{X}$; pas de p à la fin. — $\text{B}\cdot\ \text{X}\text{C}\text{X}$ pour $\text{X}\Omega\text{X}$.

(Id., n° 3086.)

N^o 287. †:EO:PO:OX:RBO ANON; même type.
— § . :PBO-BOB-BOY-TEA.

(POEY-D'AVANT, n^o 3085.)

N^o 288. Même légende, avec une rosace entre tous les mots, sauf après la croix où les deux points sont conservés; BOY pour ANON; même type. — § .
PBO-BOB-BOY-TEA.

(Id., n^o 3088.)

Nous ne croyons pas devoir prolonger cette énumération. Pour tout autre détail, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages indiqués plus haut, page 167.

XII.

CALAIS (1).

La ville de Calais était au moyen âge un fief dépendant de Boulogne. Sa position comme place forte et comme port de mer important en vue de l'Angleterre, la fit longtemps convoiter par les Anglais qui s'en emparèrent en 1347 et la conservèrent pendant près de deux siècles.

La numismatique de Calais n'est pas compliquée, puisqu'elle se compose uniquement des monnaies des rois d'Angleterre qui occupèrent cette ville de 1347 à 1558 (2).

Les esterlins, et en général les monnaies que l'on possède, sont d'une ressemblance si parfaite avec le type anglais, qu'on est en droit de supposer qu'ils ont été forgés par des ouvriers de la Grande-Bretagne, venus à Calais, lors de la conquête, pour installer la fabrication des monnaies (3).

(1) Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Pas-de-Calais.

(2) DUBY, *Monnaies des prélats et des barons de France*. — HERMAND, *Histoire monétaire de l'Artois*. — RUDDING, *Annals of the coinage*, etc. — POEY-D'AVANT, *Monnaies féodales*, t. III, page 377.

(3) Une étude curieuse à faire serait de rechercher les pièces au type français frappées par Edouard III à Calais. Ces monnaies

Nous citerons les esterlins des rois Edouard III, Henri IV, Henri V et Henri VI.

EDOUARD III

1347-1377.

N° 289. EDVÆND:ÆNÐU:R:DNÐS:RYB, buste de face à la couronne tréflée. — ß . VII-RH·C-ÆNÐ-ÆXS, croix coupant la légende cantonnée de douze besants, trois par trois. (Pl. XX, fig. 6.)

(POEY-D'AVANT, n° 6651.)

HENRI IV — HENRI V — HENRI VI

(1399-1413) (1413-1422) (1422-1471.)

Les monnaies frappées par ces divers princes se ressemblent tellement, qu'il est difficile d'en opérer le classement d'une manière certaine. D'après Poey-d'Avant, les pièces sur lesquelles le buste est accosté de deux annelets devraient être attribuées à Henri V; celles, au contraire, qui ne présentent rien de semblable seraient dues à Henri VI.

N° 290. ✠ HENRICVS†RÆX†ÆNÐYÆ, type esterlin. Un annelet accompagne le buste au-dessus de chaque épaule. — ß . VII-RH†-CÆN-ÆS†, type ordinaire. (Pl. XX, fig. 7.)

(DUBY, pl. LXXVI. — POEY-D'AVANT, n° 6660.)

ont existé, des documents le prouvent et Poey-d'Avant cite un double denier à la couronne de France, mal conservé il est vrai, mais qui permet de justifier cette assertion.

N° 291. ✠ ΠΑΝΙΔΥΣ†ΠΑΧ (un losange) ΗΝΘΠΙΕ, même type. — § . VII-ΠΗ+-ΩΠΠΙ-ΣΙΕ.

(POEY-D'AVANT, n° 6670.)

N° 292. Variété avec ΠΑΝΙΔΥΣ. — § . Un losange entre les deux η de VIIΠΗ.

(Id. n° 6671.)

N° 293. Variété avec ΠΑΝΙΔΥΣ. — § . Les mots sont séparés par deux sautoirs (†) au lieu d'un seul.

(Id. n° 6672.)

N° 294. ✠ ΠΑΝΙΔΥΣ+ΠΑΧ (un losange) ΗΝΘΠΙΕ type esterlin ; le buste n'est pas accompagné d'annelets. — § . VII-ΠΗ+-ΩΠΠΙ-ΣΙΕ+.

(Pl. XX, fig. 8.)

(Id. n° 6675.)

N° 295. ✠ ΠΑΝΙΔΥΣΘΠΑΧΘΗΝΘΠΙΕ, même type. — § . VII-ΠΗ (losange)-ΩΠΠΙ-ΣΙΕΘ.

(Id. n° 6674.)

Sous les n° 6661, 6662, 6673 et 6676, sont décrits dans Poey-d'Avant des demi-esterlins au même type et un quart d'esterlin sous le n° 6677.

Les esterlins d'Edouard frappés à Calais sont rares ; les pièces au nom de Henri se rencontrent plus communément.

Outre les esterlins, on connaît encore, pour Calais, des *gros* ou *half-groat* dont nous avons indiqué

une contrefaçon en traitant des monnaies de Namur (1).

Ainsi que nous venons de le voir, la fabrication des esterlins au type véritablement britannique fut assez restreinte en France, et à part les provinces du nord-est voisines des Pays-Bas, il n'y eut guère que dans les localités exclusivement anglaises, telles que l'Aquitaine et Calais, que ces pièces se naturalisèrent (2). Si les rois d'Angleterre, pendant le temps de leur domination en France, firent peu frapper monnaie au type esterlin, ce fut probablement pour ne pas heurter le sentiment national des contrées qu'ils croyaient retenir à jamais sous leur sceptre, et aussi pour ne pas exciter dans le peuple une défiance qui aurait rendu les transactions journalières du commerce plus difficiles. Ils adoptèrent le système alors en usage en France, le type tournois, se contentant d'unir le lys au léopard et d'ajouter à leur qualité de roi d'Angleterre, celle de roi de France. Ces prétentions étaient telles que, long-

(1) Voir *Esterlins de Namur*, page 35.

(2) Les esterlins étaient cependant tolérés en France; en Normandie, en Anjou, en Vendômois, en Orléanais, ces monnaies circulaient communément ainsi que le prouvent diverses pièces trouvées de côté et d'autre, notamment un dépôt assez considérable que j'ai eu occasion d'examiner et dont j'ai donné la description dans la *Revue de la Société archéologique du Vendômois*, n° 4, 1862.

temps encore après leur expulsion du continent, les rois d'Angleterre laissaient subsister ces deux titres sur les légendes de leurs monnaies.

Pour rendre complet ce que nous avons à dire de l'influence exercée par la monnaie anglaise sur les espèces des provinces et des villes aujourd'hui françaises, nous aurions peut-être dû parler des ateliers de Metz et de Strasbourg. Mais ces deux villes, si longtemps dépendantes des empereurs d'Allemagne, ne subirent que très-passagèrement et d'une manière tout à fait incomplète la pression du type edwardin. Les détails que nous pourrions donner sur ce sujet sont peu importants; ils trouveront du reste leur place dans le chapitre suivant consacré aux esterlins frappés soit par les Empereurs, soit par les barons et les évêques des provinces rhénanes.

Une remarque analogue s'applique au Roussillon, dont plusieurs monnaies ont un style assez en rapport avec celui des esterlins d'Ecosse. Le comté de Roussillon demeura longtemps sous la domination des rois de Majorque et d'Aragon. Nous ne nous occuperons que plus loin de toutes les imitations dont les monnaies britanniques ont été l'objet dans les états du midi de l'Europe.

•

ESTERLINS

DES

PROVINCES RHÉMANES

•

L'étendue et les mutations fréquentes des divers Etats de l'Allemagne rendent la numismatique de ce pays très-variée et fort difficile à étudier. On possède sur cette matière un grand nombre de traités spéciaux, mais ces ouvrages sont peu connus en France, et de plus, il n'en existe pas dans lesquels l'auteur se soit livré à une analyse détaillée des types. Le savant Lelewel a, le premier, réuni quelques données générales fort importantes, propres à éclairer sur la diffusion des empreintes monétaires au moyen âge (1); malheureusement ses descriptions s'arrêtent à peu près à l'époque qui nous occupe, et sont d'une sobriété regrettable à l'endroit du type esterlin. C'est une lacune que je voudrais m'efforcer de combler en faisant connaître, dans cette troisième partie de mon travail, les principaux documents qui se rapportent à l'émission de ces sortes de monnaies en Allemagne. Comme cette fabrication paraît s'être localisée principalement sur les rives du Rhin, je comprendrai sous le même titre les monnaies des provinces qui ont servi à constituer le royaume actuel de Hollande.

(1) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, 3 vol. in-8° avec atlas, Paris, 1835.

I.

EMPIRE D'ALLEMAGNE (1).

Les monnaies anglaises trouvèrent de bonne heure des imitateurs sur les terres de l'Empire germanique. Nous voyons d'abord se produire les esterlins modelés sur les pièces de Henri le Plantagenet ; quelquefois la tête est nue ou couronnée d'un simple bandeau orné de globules, la figure est d'un dessin primitif et barbare. Peu à peu l'empreinte s'affranchit de ces formes rudimentaires, les traits s'adoucissent ; à la croix brève succède la croix longue à doubles bandes comme la première ; puis les globules sont au nombre de douze, au lieu de seize ; enfin, on voit apparaître la tête à la couronne tréflée et à la chevelure ondoyante d'Édouard ;

(1) CAPPE, *Die Münzen der deutschen Kaiser*, etc. (*Monn. des Rois et des Empereurs d'Allemagne au moyen âge*), 3 vol. in-8°. Dresde, 1848-1850-1851.

Id., *Beschreibung der Cölnischen Münzen* (*Monn. de Cologne*), 1 vol. in-8°, Dresde, 1853.

Je dois remercier d'une manière toute spéciale M. Dannenberg, conseiller au tribunal de Berlin, et M. Lassoë, inspecteur adjoint au cabinet royal des monnaies de Copenhague qui, l'un et l'autre, m'ont communiqué spontanément et fort obligeamment de nombreuses empreintes ainsi que des dessins de pièces rares ou inédites.

la croix devient simple, élargie aux extrémités et cantonnée comme la précédente de globules disposés trois par trois. Ces divers types accusent nettement les époques auxquelles a eu lieu l'émission des monnaies correspondantes. Nous y avons joint la description de quelques pièces qui, sans être une imitation complète du prototype anglais, se rapprochent toutefois de cette empreinte, soit par la tête de face, soit par la croix et les besants du revers. Comme les mêmes remarques peuvent trouver une application dans la plupart des paragraphes de ce chapitre, nous nous dispenserons de les reproduire et nous entrerons immédiatement en matière en indiquant les pièces frappées au nom de l'Empereur (1).

OTHON IV

1209-1218.

Othon, fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe, fut élu empereur en 1198, en même temps que Philippe de Souabe, fils de l'empereur Frédéric I^{er} ; mais il ne fut couronné qu'en 1209, après la mort de son rival. Othon s'unit à Jean-sans-Terre pour faire la guerre à Philippe-Auguste, conduisit ses troupes en

(1) Nous supprimons ici les détails historiques et généalogiques dans lesquels nous croyons devoir entrer ailleurs lorsqu'il s'agit de principautés ou d'Etats peu connus et de moindre importance.

Flandre et fut battu à la bataille de Bouvines. Il mourut en 1218 au château de Harzbourg.

Othon a frappé un certain nombre de monnaies au type de Henri. Snelling en rapporte deux spécimens, que Cappe a reproduits en y ajoutant deux nouvelles variétés.

N° 296. OTTO. IMPERATOR, tête de face couronnée, avec quatre besants de chaque côté en guise de cheveux, un sceptre incliné en bas à gauche. —
 ⚪ . ∴ . TANTUM BONA, type à la croix brève et aux seize besants; une sorte de rose formée de quatre points se trouve en tête de la légende.

(Pl. XXI, fig. 1.)

(SNELLING, p. 22. — CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, fig. 281. — ID., *Monn. de Cologne*, pl. IV, fig. 71.)

N° 297. Même pièce avec quelques variétés de gravure.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, fig. 282. — ID., *Monn. de Cologne*, pl. IV, fig. 70.)

Ces pièces ont été fabriquées à *Cologne*, ville sur laquelle nous aurons occasion de revenir plus loin.

N° 298. Type précédent et même légende au droit. — ⚪ . ∴ . TANTUM BONA, type précédent.
 (Pl. XXI, fig. 2.)

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, fig. 284.)

N° 299. Variété au même type, avec IMPERATOR,

au lieu de IMPERATOR . — β . REX au lieu de REX .

(SNELLING, p. 22. — CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, fig. 283.)

N° 300. Variété avec IMPERATOR . — β . . . REX .

(*Numism. chronicle*, 1865, pl. XI, fig. 11.)

L'atelier d'où sortent ces monnaies est celui de *Dortmund* (*Tremonia*), dans l'ancien comté de la Marck, sur l'Ems. Cette ville est voisine de Cologne, et fut longtemps exposée à de vives contestations de la part des comtes de la Marck et des électeurs de Cologne qui lui disputaient son indépendance. Elle fit partie, sous le premier Empire, du département de la Ruhr ou Roër; aujourd'hui elle appartient à la Prusse.

N° 301. IMPERATOR OTTO , tête de face modifiée de celle de Henri, accostée à droite d'une étoile, à gauche d'un petit croissant; la légende est interrompue à gauche par un glaive incliné. — β . REX AVGVSTVS , type à la croix brève.

(Pl. XXI, fig. 3.)

(BECKER, pl. II, n° 66. — BENSCHLAG, *Monn. d'Augsbourg*, pl. II, fig. 18.)

N° 302. Une obole au type de Henri et anonyme est attribuée par Cappe au même empereur.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. I, pl. XXI, fig. 370.)

Augsbourg, ville de Bavière, demeura cité impériale jusqu'en 1806. L'évêché était aussi Etat d'empire et faisait partie du cercle de Souabe.

FRÉDÉRIC II

1218-1250.

Ce prince était fils de l'empereur Henri VI; il fut en concurrence pour la couronne avec les deux empereurs Philippe et Othon. En 1212, il essaya de se faire déclarer roi d'Allemagne, mais ce ne fut qu'après la mort de ses deux compétiteurs, en 1218, qu'il resta véritablement maître du trône. Son règne fut fort agité. Accablé de fatigues et de soucis, Frédéric mourut en 1250, empoisonné, dit-on.

Nous avons recueilli l'empreinte de quelques esterlins frappés probablement en même temps que ceux d'Othon; ils sont du reste au même type.

N° 303. ✠ REX-FRANC...S, tête de face, couronne globulée, l'intervalle entre R et S est occupé, à gauche, par une main tenant un sceptre. — R. ✠ ROMANVS REX, croix double, brève, cantonnée de seize besants.

(Pl. XXI, fig. 4.)

Collection de M. DANNENBERG à Berlin.

(Numism. chronicle, 1865, pl. XI, fig. 12.)

N° 304. Variété portant au revers R au lieu de REX.

Cabinet royal de Copenhague.

N° 305. Variété un peu fruste sur laquelle on lit : d'un côté, ✠ FRA.....CAES, et de l'autre ✠ RO...NVS...REXX.

(*Numism. chron.* 1865, sans figure.)

N° 306. ✠ REX FRANCO.....S, même type. —
 R. ✠ ROMANVS-M. (Pl. XXI, fig. 5.)

(CARPE, *Monn. des Rois*, etc., t. I, pl. XVI, fig. 262.)

Ce titre de *Roi des Romains*, que nous rencontrons souvent sur les pièces germaniques, avait dans l'empire d'Allemagne au moyen âge deux sens distincts (tous deux, au reste, impliquant l'idée de futur empereur) : 1° c'était le chef de l'empire après l'élection faite par les électeurs et avant son couronnement par le pape ; 2° c'était (quand il y avait un empereur régnant) un futur empereur élu par les mêmes électeurs que l'empereur même, ou bien le fils aîné de celui-ci, mais sans pouvoir propre tant que l'empereur vivait (en son absence seulement il était *vicaire* de l'empire) ; à la mort du souverain, il devenait habituellement empereur.

D'après le droit public moderne, le privilège de placer sur la monnaie son nom, ses titres ou son effigie, appartient exclusivement au chef de l'Etat, souverain titulaire. Il n'en a pas toujours été de même. Ainsi, sous la République romaine, le type des monnaies d'or et d'argent était laissé au choix des officiers préposés à leur fabrication. Ils y ins-

crivaient le plus souvent les fastes et les hauts faits de leurs aïeux. Plus tard, les empereurs ne mirent pas seuls leur effigie sur les monnaies, mais partagèrent ce droit avec les impératrices et les membres de leur famille.

Au moyen âge, le pouvoir de fait, le pouvoir par délégation autorisait celui qui l'exerçait à placer son nom sur le numéraire. Ainsi, le tuteur qui gouvernait pour son pupille, le mari comme bail de sa femme, frappaient monnaie en leur nom personnel. Dans les souverainetés électives, le pouvoir intermédiaire, le chapitre (nous l'avons indiqué pour Cambrai), le prévôt pendant la vacance du siège (nous le verrons plus loin pour certains évêchés) exerçaient ce droit. A Liège, les *mambours* et les *protecteurs* inscrivaient leurs noms et leurs titres sur le numéraire de la principauté dont l'administration leur était temporairement confiée. En Allemagne, nous voyons beaucoup de prétendants à l'empire frapper monnaie avant leur avènement régulier au trône.

Les pièces de Frédéric que nous venons de décrire sont bien probablement antérieures à 1218. Peut-être même sont-elles contemporaines de celles de Henri VI, qui déjà s'était associé le jeune Frédéric son fils, sous le titre de roi des Romains. Les suivantes paraissent d'une date postérieure.

N° 307. *FRÆ-DIA-ROH* (*imperator*), tête au type de Henri, renfermée dans un contour quadrangu-

laire; les trois premiers segments contiennent la légende, le quatrième est occupé par une main tenant un sceptre. — $\text{ϡ} . \text{Ϟ} \text{ T.} - \text{R.} \text{Ϭ} - \text{MH} - \text{NYH}$, carré à double filet, portant la légende à l'extérieur, et intérieurement un cercle coupé par une croix à deux bandes cantonnée de seize points, quatre par quatre et croisettés. (Pl. XXI, fig. 7.)

Collection de M. DANNENBERG

N° 308. $\text{R} \text{Ϭ} - \text{XPH} - \text{Ϭ} \text{O} \dots$ — $\text{ϡ} . \dots - \text{MH} - \text{NYH}$.
Type conforme au précédent. (Pl. XXI, fig. 6.)

Collection de M. DANNENBERG.

(GOETZ, *Kaizer Münzen*, n° 597.)

N° 309. $\text{Ϟ} \text{FR} \text{Ϭ} \text{O} \text{Ϭ} \dots \text{CV} \dots$, prince à mi-corps, tête couronnée, tenant un globe de la main gauche et un sceptre de la droite. — $\text{ϡ} . \text{T} \text{R} \text{Ϭ} \text{M} \text{H} \text{NYH} \text{O}$ (*ivitas*), croix brève à doubles bandes cantonnée de seize points, quatre par quatre et croisettés.

(Pl. XXI, fig. 8).

Collection de M. DANNENBERG.

Une obole au même type existe au musée de Berlin.

GUILLAUME DE HOLLANDE

1247-1256.

Guillaume, fils de Florent IV, comte de Hollande, avait épousé Isabelle, fille d'Othon, duc de Brunswick et de Lunebourg. Pendant le *grand interrè-*

gne (1). Guillaume fut du nombre des prétendants à l'Empire, et prit le titre de roi des Romains. N'ayant pu parvenir à se faire unanimement reconnaître empereur, il se retira dans ses États de Hollande, et périt en 1256 dans une guerre entreprise contre les Frisons.

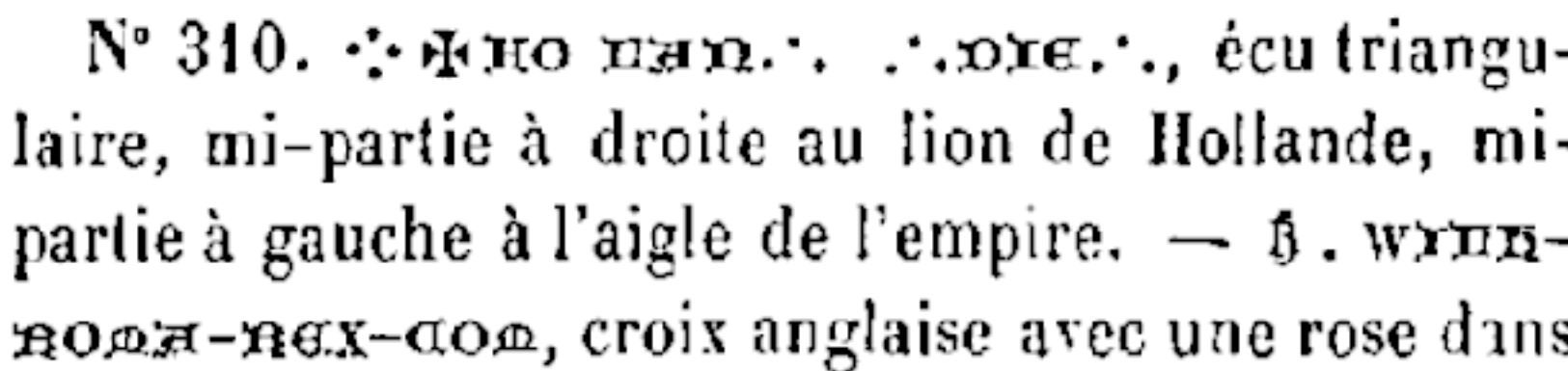
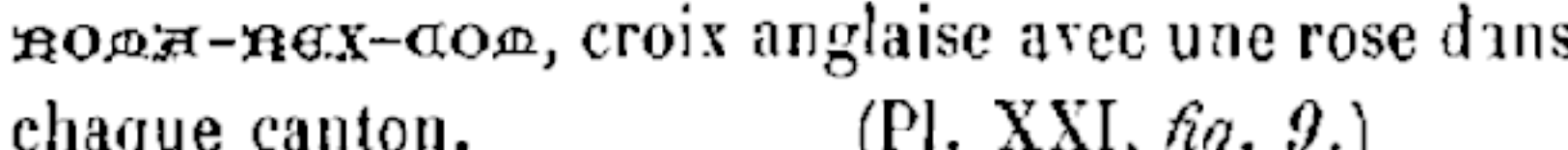
Van-Alkemade et après lui Van-der-Chijs (2) attribuent à ce prince un esterlin qui présente une analogie remarquable avec une autre pièce au lion, offrant le même revers et que nous avons assignée à Jean II d'Avesnes en la décrivant sous le n° 42. On pourrait dès lors supposer que cette dernière monnaie a été émise, non par Jean II d'Avesnes, mais par son père Jean I^{er} qui guerroya si longtemps contre sa mère Marguerite et qui mourut avant d'être entré en jouissance du comté de Hainaut. On s'expliquerait ainsi une similitude dans les types adoptés, d'une part par Guillaume, et de l'autre par son beau frère Jean I^{er} d'Avesnes, époux d'Alix, fille de Florent IV (3).

(1) On nomme ainsi l'espace de temps écoulé entre la mort de Conrad IV (1254) et l'élection de Rodolphe de Habsbourg (1273).

(2) VAN-ALKEMADE, *De Munt der Graaven van Holland*. 1 vol. in-folio. Delft, 1700. — VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des comtes de Hollande*, 1 vol. in-4°. Harlem, 1858.

(3) Cette opinion, qui a été émise pour la première fois par M. R. Chalon, se trouve confirmée encore par deux découvertes de monnaies, faites en 1866, l'une à Bruges, l'autre à

Quoi qu'il en soit, ce curieux esterlin n'a pas encore été retrouvé en nature ; il n'est connu que par le dessin fort incomplet donné par les deux auteurs mentionnés plus haut. Nous le reproduisons tel que nous l'avons trouvé dans Van-der-Chijs.

N° 310. ., écu triangulaire, mi-partie à droite au lion de Hollande, mi-partie à gauche à l'aigle de l'empire. — . *WIKK-ROEDER-ROEDER-ROEDER*, croix anglaise avec une rose dans chaque canton. (Pl. XXI, fig. 9.)

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. de Hollande*, pl. II, fig. 2)

HENRI VII

1308-1313.

Henri IV, comte de Luxembourg (1), régna comme empereur d'Allemagne de 1308 à 1313 sous le titre de Henri VII. Il avait épousé Marguerite, fille du

Hoogstraeten (Brabant), desquelles résulterait que plusieurs esterlins au lion, — attribués précédemment dans le cours de cette notice à Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut (n° 42), à Gui IV, comte de Saint-Pol (n° 222), à Jean de Flandre, évêque de Liège (n° 118), à Jean II, duc de Brabant (n° 105, 106, 107, 108, 109 et 110), — devraient être antérieurs à 1280 et par suite appartenir à Jean I^{er}, comte de Hainaut, à Gui III, comte de Saint-Pol, à Jean III d'Enghien, évêque de Liège et enfin au duc de Brabant Jean I^{er}. (Communic. de M. DE COSTER, *Rev. numism. belge*, 1866, t. IV, 4^e série.)

(1) Page 105.

duc de Brabant Jean I^{er}. C'est à lui qu'il faut attribuer les divers esterlins qui suivent.

N^o 311. † HENNRIQV S: DEXIA, type edwardin.
— §. MON-HVO-HVM-REX, type edwardin aux
douze besants. (Pl. XXII, fig. 1.)

(SNELLING, n^o 23.)

N^o 312. † HENNRIQVS DEI GRA, même type. La
forme des E est différente; de plus la légende n'est
pas séparée au milieu par un aigle. — §. MON-
TOR-HEN-CIS (Pl. XXII, fig. 2.)

(Ib., n^o 24)

Le mot *TORRENCIS* laisse quelques doutes sur le siège de l'atelier monétaire de cette pièce. C'est un nom probablement altéré pour faire ressembler au *cantorberi* des monnaies anglaises. Peut-être devons-nous y voir *Thorn*, ancienne ville hanséatique faisant aujourd'hui partie des Etats prussiens; ou bien *Thoren*, petite ville voisine de Maëstricht, siège d'une abbaye de dames nobles, dont l'abbesse portait le titre de princesse et jouissait du privilège de battre monnaie?

N^o 313. † HENNRIQVS MON-REX, même type; un
aigle en tête de la légende. — ‡. MON-ETX-MER-
HVO, croix anglaise munie de quatre aiglons au lieu
des douze globules. (Pl. XXII, fig. 3.)

(*Numism. chronicle*, 1862, n^o VII, 2^e série, et *Rev. num. belge*, 1862, p. 512.)

Cette pièce sort de l'atelier de *Méraude*. Déjà nous avons indiqué l'importance de cet hôtel monétaire sous les comtes de Namur et les comtes de Luxembourg (1). Nous ajouterons encore qu'en 1298, le 15 août, Henri de Luxembourg y établit quatre-vingts ouvriers *nouveaux* et vingt-deux monnayeurs, en leur accordant divers privilèges que Philippe-le-Bon renouvela le 14 février 1448, bien que depuis longtemps l'atelier de Poilvache fût fermé. Les descendants de ces monnayeurs y existaient encore sous Philippe II qui, en 1589, abolit entièrement leurs privilèges.

LOUIS DE BAVIÈRE

1314-1347.

Louis V, dit *de Bavière*, fut appelé à l'empire en 1314 par une fraction des électeurs, tandis que l'autre nommait Frédéric-le-Bel. Après avoir défait son compétiteur à Muhldorf, Louis se fit couronner par l'antipape Nicolas V dont il avait favorisé l'élection. Comme son prédécesseur, Louis de Bavière frappa des esterlins au type edwardin; nous en reproduisons ici plusieurs variétés.

N° 314. *•LUDOVICVS •ROM •IMP*, tête couronnée de face; un aigle en tête de la légende; les

(1) Pages 31 et 103.

lettres M et P sont liées ensemble. — ξ . ΜΟΝ-ΕΤΗ-
 ΠΟΛΥ-ΝΣΙΣ, type ordinaire des esterlins, un aigle
 remplace les trois besants dans le 2^e canton.

(Pl. XXII, *fig. 4.*)

Ma collection.

(SNELLING, pl. III, *fig. 19.* — JOACHIN, *Groschen Cabinet*,
 pl. VIII, *fig. 91.* — LEBEWEL, pl. XVIII, n^o 12. —
 CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. I, n^o 786.)

N^o 315. Variété avec ΧΜΡΗΑ; M et P liés en-
 semble.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., n^o 785. — GOETZ, *Kaiser
 Münzen*, n^o 557.)

N^o 316. Variété avec ΧΜΡΗ; une croix occupe la
 tête de la légende. — ξ . ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΠΟΛΥ-ΝΣΙΣ, les
 cantons de la croix sont vides.

(J. HARTZHEIM, *Monn. de Cologne*, pl. I, *fig. VI.*)

N^o 317. Variété du n^o 314 offrant la légende
 • ΠΥΘΟΥΧΟΥΣ:ΡΟΜ:ΡΗΧ. — ξ . Même revers que le
 n^o 314, avec ΡΟΝ au lieu de ΜΟΝ. (Pl. XXII, *fig. 5.*)

(SNELLING, pl. III, *fig. 18.* — CAPPE, *Monn. des Rois*, etc.,
 t. I, n^o 777.)

N^o 318. Variété de la précédente avec un seul
 point après ΡΟΜ. — ξ . Un M dans ΜΟΝΕΤΑ.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., n^o 778. — GOETZ, *Kaiser
 Münzen*, n^o 556.)

N^o 319. Variété de la précédente avec des an-

neaux au lieu de points, entre les mots de la légende.

CAPPE, *Monn. des Rois, etc.*, n° 779.)

N° 320. Variété dans laquelle les trois points manquent après NOM.

(*Id.*, *id.*, n° 780.)

Toutes ces pièces ont été fabriquées à Aix-la-Chapelle, dont le nom latin est *Aquis Granum* ou *Aquæ Grani*. Cette cité, l'une des plus importantes des bords du Rhin, a été fondée, selon la tradition, par le romain *Granus*, sous Adrien. Charlemagne l'augmenta et en fit sa résidence habituelle, ainsi que la capitale de son empire (*Regia sedes*). On lui attribue, pendant une partie de chasse, la découverte de sources thermales dans les environs de la ville; près de là, il fit bâtir une chapelle d'où le nom d'Aix (pour *Aquæ*) la-Chapelle. Pendant tout le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1792, cette ville demeura libre et impériale. Prise par les Français, elle fut sous Napoléon I^{er} le chef-lieu du département de la Roër. Depuis 1814, elle appartient à la Prusse.

CHARLES IV

1347-1378.

Charles, fils de Jean de Luxembourg et petit-fils de l'Empereur Henri VII, avait, du vivant de Louis de Bavière, déjà cherché à monter sur le trône

impérial en se créant un parti parmi les électeurs. Ses intrigues et ses luttes n'eurent de résultats qu'à la mort de Louis, époque à laquelle surgirent de nouveaux prétendants à la couronne. Les électeurs fatigués de ces agitations continuelles, reportèrent leurs voix sur Charles qui se fit couronner à Aix-la-Chapelle en 1347. C'est à lui que l'on doit la fameuse bulle d'or, dite de Charles IV. Il mourut à Prague en 1378. Il reste plusieurs esterlins qui peuvent être attribués à ce prince, l'un d'eux seulement est marqué de son nom.

N° 321. *ΚΑΡΟΛΥΣ·ΡΟΜ·ΙΜΠΕΡ, type edwardin, aigle en tête de la légende. — β. ΜΟΝ·ΕΤΗ·ΡΟΥΕ·ΝΣΙΣ, un aigle remplace les trois besants du deuxième canton. (Pl. XXII, fig. 6.)

(GROTE, *Blätter für Münzkunde*, t. I, pl. XX, n° 258.)

N° 322. *ΡΟΥΥΣ : ΣΑΡΑΥ : ΑΡΟΥΤ : ΙΜΠΕΡ, type edwardin. — β. ΥΑΒΣ·ΡΟΥΕ·ΡΕΣΑ·ΣΕΩΣ, type précédent. (Pl. XXII, fig. 7.)

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., n° 789.)

N° 323. Variété avec ΑΡΟΥΤ, au lieu de ΑΡΟΥΤ.

(Id., *id.*, n° 788.)

N° 324. Variété dans laquelle les trois points manquent entre ΣΑΡΑΥ et ΑΡΟΥΤ.

(Id., *id.*, n° 787.)

N° 325. Variété avec un seul point entre chacun des trois derniers mots.

(CAPPE, *Monn. des rois*, pl. XII, t. I, *fig. 192.*)

N° 326. Double esterlin au même type; tous les mots sont séparés par deux points.

(Pl. XXII, *fig. 8.*)

(Id., *id.*, *id.*, *fig. 191.*)

Ces dernières monnaies frappées à Aix-la-Chapelle ne sont pas signées d'un nom de prince. Cappe les attribue à Louis de Bavière; leur facture sensiblement plus moderne nous empêche de partager cette opinion et nous engage à les ranger à la suite des esterlins de Charles IV.

II.

ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES (1).

Trèves, ancienne capitale des Gaules sous les Romains, possédait déjà à cette époque un atelier monétaire important. Après avoir successivement fait partie du royaume d'Austrasie sous Lothaire I^{er}, du royaume de Lotharingie sous Lothaire II, du royaume de Germanie vers 870, Trèves devint ville impériale et passa, en 1585, sous la domination de l'archevêque-électeur de Trèves qui jouissait du droit d'y battre monnaie en son nom. Souvent prise et occupée par les Français, cette ville fut désignée en 1794 pour être le chef-lieu du département de la Sarre, puis en 1814 elle passa sous la domination de la Prusse.

D'après l'histoire diplomatique du pays de Trèves, il est établi que le 19 septembre de l'an 902, Louis, dernier empereur de la race de Charlemagne, accorda le droit de monnaie et tous les autres droits

(1) BOHL, *Die Trierischen Münzen (Monnaies de Trèves)*, 1 vol. in-8°. Coblenz, 1^{re} édit. 1823. — Suppl. Hanovre, 1837. — 2^e édit. 1847. — Additions à Bohl dans les *Travaux de la Société des Utiles Recherches à Trèves*, in-4°, de 1856 à 1868.

du comté de Trèves aux évêques métropolitains de cette église (1).

Vers la fin du XIII^e siècle, et pendant toute la durée du XIV^e, la monnaie archiépiscopale de Trèves offre quelque analogie avec les esterlins si en vogue à cette époque. On y voit représentée, tantôt une tête de face avec une touffe de cheveux de chaque côté et coiffée d'une mitre; tantôt la croix anglaise cantonnée de globules disposés trois par trois dans plusieurs cantons, quelquefois dans tous. En général, l'un des côtés de la pièce offre toujours des différences qui empêchent toute confusion avec les monnaies edwardines proprement dites.

Les ateliers monétaires des archevêques de Trèves sont : *Trèves, Coblentz et Wesel.*

TRÈVES. — Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous venons de dire sur cette localité. Son nom est représenté sur les monnaies par *Moneta* (*mone* ou *moeta*) *Trev, Treve, Treven, Trevein, Trevens, Treen, Trever, Trevere, Treveren, Trvren, Treverens.*

COBLENTZ. — Cette ville, *Confluentes* des Anciens, tire son nom de sa position même au confluent du Rhin et de la Moselle. Après avoir été une des

(1) Les archevêques de Trèves avaient un écu *d'argent à une croix de gueules*, qu'ils écartelaient souvent des armes de leur famille.

résidences des empereurs carlovingiens, Coblenz devint plus tard celle des électeurs de Trèves. On sait quel fut le rôle de cette ville dans les premiers temps de la Révolution. Prise par les Français en 1794, elle fut abandonnée à la Prusse lors de la chute de l'Empire; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un des gouvernements des provinces rhénanes.

Coblenz se trouve indiquée sur les monnaies par les mots *moneta Con, Coen, Cove, Cun, Cuin, Conf, Conflu, Confluen, Confluenc, Conflunec*.

WEZEL. — Petite ville de l'électorat de Trèves au sud de Coblenz, désignée aujourd'hui sous le nom d'*Oberwesel*. Elle est représentée par *moneta Vs, Vesil, Vesseil, Wesal* (pour *Vesaliensis*).

Une autre ville du nom de Wesel, autrefois ville impériale, était située dans le cercle de Westphalie, au duché de Clèves, sur le Rhin à l'embouchure de la Lippe.

BAUDOIN DE LUXEMBOURG

1309-1354.

Baudoin était frère du duc de Luxembourg Henri IV. Sous ce prélat le titre d'*Archiepiscopus*, longtemps délaissé, reparait sur les monnaies trévi-roises; les clefs croisées ou adossées, marques de l'apôtre saint Pierre, patron de la cité, sont également rétablies. Quelquefois le revers offre la croix d'Edouard, cantonnée de triples globules, ou bien

les clefs coupent la légende de façon à provoquer à la croix anglaise. Baudoin eut fréquemment à administrer le comté de Luxembourg pendant les absences de son neveu Jean l'Aveugle; peut-être est-ce à l'influence luxembourgeoise que l'on doit attribuer l'imitation des pièces edwardines par l'archevêque de Trèves.

N° 327. ✠ ⚡⚡⚡⚡:⚡⚡⚡⚡:TVEN, tête de face à la chevelure ondoyante coiffée d'une barrette. — ⚡. ⚡OF - IVI - MO - ETI, (*Moneta Confluentia*), grande croix pattée coupant la légende, cantonnée de trois besants au 2° et au 3° canton, d'un ⚡ au 1° et d'un ⚡ gothique au 4° (*Baldwinus Trevirensis*).

(Pl. XXIII, fig. 1.)

(BOHL, *Die Trierischen Münzen*, pl. II, fig. 5.)

N° 328. Variété ✠ ⚡⚡⚡⚡:⚡⚡⚡⚡S TRIV. — ⚡. MO - OFI - VEN - ETI, croix cantonnée de la même manière, mais au 3° canton le ⚡ est remplacé par une mitre.

Collection de M. LAESSOR à Copenhague.

N° 329. ⚡⚡⚡⚡'⚡⚡⚡⚡S, tête de face mitrée. — ⚡. TR - EV - ET - IS, clefs croisées coupant la légende. (Pl. XXIII, fig. 2.)

(BOHL, *Die Trierischen Münzen*, pl. II, fig. 8.)

Cette pièce est d'un diamètre notablement plus petit que celui des esterlins ordinaires.

N° 330. +BHEIWXIΩVS+, type à la tête de face mitrée; une petite croix commence la légende, une autre la termine et elles semblent accompagner la mitre de chaque côté. — β .✠ BHEIΩVS+ANEN, clefs croisées dans le champ.

(Pl. XXIII, fig. 3.)

Ma collection.

(JOACHIM, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. X, fig. 85.)

N° 331. Variété dans laquelle les croix qui accostent la mitre sont remplacées par trois points (···).

— β . Même type avec ✠MOΩETH:ANEN.

(Id., id., id., fig. 84.)

BOEMOND DE SAARBRUCK

1354-1362.

Nous ne connaissons pas de véritables esterlins frappés par ce prélat. Nous ne mentionnerons de lui qu'un denier tout à fait analogue à ceux de Baudoin.

N° 332. +MOΩMVNΩVS+, tête de face mitrée et bouclée. — β . Type et légende du n° 330.

(Pl. XXIII, fig. 4.)

Ma collection.

(JOACHIM, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. X, n° 88 et BOHL, pl. II, fig. 3.)

CONON DE FALKENSTEIN

1362-1368.

Conon de Falkenstein (Cuno ou Cono) était coadjuteur de l'archevêque Boëmond en 1361. Devenu

son successeur en 1362, il fut choisi en 1367 comme coadjuteur de l'archevêque Engelbert de Cologne, après la mort duquel il administra l'archevêché de Cologne en qualité de vicaire jusqu'en 1371. Il mourut en 1388; mais déjà il avait choisi pour successeur son neveu Werner de Falkenstein (1).

Mader cite deux pièces, l'une de Conon, l'autre de Werner, au type de celles de Boëmond et de Baudoin.

N° 333. ✠ CONON:DEK:TRIVS, tête mitrée et bouclée. — Ɱ. WERNERVS:TRIVENS, clefs croisées dans le champ, avec un point entre, à la partie supérieure.

(MADER, *Kritische Beihänge zur Münzkunde*, t. I, n° 71.)

Celle de Werner que nous indiquons immédiatement pour ne plus y revenir est au même type et porte :

N° 334. ✠ WERNER (écu de Falkenstein) NVS WERNER. — Ɱ. + MONETA:TRIVENSIS, clefs croisées.

(Id., *id.*, n° 75.)

Nous donnerons plus volontiers la description de quelques monnaies de Conon sur lesquelles la tête

(1) Les armes de la famille de Falkenstein que l'on rencontre sur les monnaies de Conon et de Werner sont *d'or au chef de gueules*.

de face mitrée a disparu et est remplacée par le buste à mi-corps de saint Pierre. Leur revers est tout à fait anglais, à la croix longue, pattée et cantonnée de besants. On en connaît un grand nombre de variétés publiées pour la plupart avec un très-grand soin, dans la *Revue de la numismatique belge* (1).

N° 335. $\alpha\nu\delta\omicron:\pi\alpha\epsilon\upsilon\varsigma:-\tau\alpha\epsilon\nu\epsilon\alpha\delta\varsigma$, saint Pierre assis tenant dans la main gauche la clef, dans la droite un sceptre terminé en croix. L'écu aux armes de Falkenstein partage la légende entre les deux derniers mots. — β : $\mu\omicron\delta-\epsilon\tau\alpha.\alpha-\omicron\delta\phi\alpha-\nu\epsilon\alpha\delta$, croix coupant la légende, cantonnée de douze globules (voir la face du n° 345 et le revers du n° 340).

(*Rev. belge*, 1856, p. 448, n° 20.)

N° 336. Variété portant à la face $\tau\alpha\epsilon\nu\epsilon\alpha\delta\varsigma'$.

(BOUL, *Die Trierischen Münzen*, n° 46, et *id.*, n° 21.)

Même pièce dans BOUL, avec ou sans point avant le τ et sans apostrophe à la fin (n° 43 et 44).

N° 337. Variété avec $\pi\alpha\epsilon\upsilon\varsigma-\tau\alpha\epsilon\nu\epsilon\alpha\delta\varsigma$.

(BOUL, *id.*, n° 48.)

(1) Description d'un trésor numismatique trouvé à Echter-nach. (*Rev. belge*, 1856, p. 440.)

N° 338. Variété; $\alpha\nu\eta\theta\alpha\eta\alpha\epsilon\upsilon\text{-}\delta\text{-}\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$. —
 β . $\alpha\omicron\eta\phi\upsilon\epsilon\eta\alpha$.

(BOHL, *Die Trierischen Münzen* n°49 et 50; — *id.*, n° 22.)

N° 339. Variété avec $\eta\eta\epsilon\upsilon\delta'$ — $\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$: —
 β . $\alpha\omicron\eta\phi\upsilon\epsilon\eta\alpha$.

(BOHL, *Die Trierischen Münzen* n° 45.)

N° 340. Variété; $\eta\alpha\nu\eta\theta\alpha\eta\alpha\epsilon\upsilon\delta\text{-}\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$. —
 β . $\mu\omicron\eta\text{-}\epsilon\tau\eta\alpha\text{-}\omicron\eta\phi\upsilon\text{-}\nu\eta\alpha$ (*sic*).

(Pl. XXIII, *fig.* 5.)

(*Rev. belge*, 1856, n° 24)

N° 341. Variété avec $\alpha\omicron\eta\phi\upsilon\epsilon\eta\alpha$ au revers.

(HARTZBUM, *Monn. de Cologne*, pl. V, *fig.* 71.)

N° 342. Variété; $\alpha\nu\eta\theta\alpha\eta\alpha\epsilon\upsilon$ — $\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$.
 — β . $\mu\omicron\eta\text{-}\epsilon\tau\eta\alpha\text{-}\omicron\eta\phi\upsilon\text{-}\nu\eta\alpha$.

(JOACHIM, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. XI, *fig.* 97.)

N° 343. Variété; $\alpha\nu\eta\theta\alpha\eta\alpha\epsilon\upsilon\delta$ — $\tau\theta\epsilon\nu\eta\eta\alpha$.
 — β . Légende précédente, sauf les points qui
 n'existent pas ici.

(Collection de M. le colonel MEYERS.)

N° 344. Variété; $\alpha\omicron\eta\theta\alpha\eta\eta\alpha\epsilon\upsilon\delta$ — $\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$. —
 β . $\mu\omicron\eta\text{-}\epsilon\tau\eta\alpha\text{-}\omicron\eta\phi\upsilon\text{-}\nu\eta\alpha$.

(BOHL, n° 47. — *Rev. belge*, 1856, p. 449, n° 25.)

N° 345. Variété; $\alpha\nu\eta\theta\alpha\eta\alpha\epsilon\upsilon\delta$ — $\tau\theta\epsilon\nu\epsilon\eta\eta\alpha$:. —
 β . $\mu\omicron\eta\text{-}\epsilon\tau\eta\alpha\text{-}\omicron\eta\phi\upsilon\eta\upsilon\epsilon\eta\alpha$, la branche supérieure
 de la croix ne coupe pas la légende.

(Pl. XXIII, *fig.* 6.)

(*Rev. belge*, 1856, n° 26.)

Un demi-esterlin au même type est décrit dans la *Rev. belge*, 1868, 5^e série, t. I.

N° 346. Variété; :ϞΟϞΟ:ΗΡΕϞΣ-ΤΡΕΥΕΡΕϞ. —
 Ϟ. ΜΟϞ-ΕΤΗ-ΤΡΕΥ-ΕΡΕϞ.
 (JOACHIM, *Grosch. Cab.*, t. IV, pl. XI, fig. 96 et BOHL, n° 51.)

N° 347. Variété; ϞΥϞΟΗΡΕ-ΞΕΤΡΕΥΕϞ'. —
 Ϟ. ΜΟϞ-ΕΤΗ-ΡΕΥ-ΕϞΣ.
 (BOHL, n° 52.)

N° 348. Ecu en tête de la légende ϞΥϞΟΗΡΕϞ —
 ΕΙΤΡΕΥΕΡΕϞ, même type sauf deux écussons de Falkenstein, l'un en haut de la pièce, l'autre en bas. — Ϟ. ΜΟϞ-ΕΤΗ-ΥΕΣ-ΣΕϞ, dans le second canton de la croix, les besants sont remplacés par l'écu de Falkenstein. (Pl. XXIII, fig. 7.)

(*Rev. belge*, 1856, n° 27.)

Cette pièce sort de l'hôtel monétaire de *Wessel*. Toutes les autres ont été frappées à *Coblentz*, sauf les n° 346 et 347 qui sont signés du nom de *Trèves*.

III.

METZ (1).

Metz, chef-lieu des *Mediomatrices*, existait déjà au temps des Romains. Au VI^e siècle, cette ville était la capitale du royaume de Metz, qui fut plus tard royaume d'Autrasie. En 923, Henri l'Oiseleur, empereur d'Allemagne s'en rendit maître et depuis elle resta aux successeurs de ce prince en qualité de ville impériale jusqu'en 1552 époque à laquelle Henri II, roi de France, en fit la conquête. Capitale du gouvernement de Metz jusqu'à la révolution, elle devint ensuite le chef-lieu du département de la Moselle.

Les évêques de Metz étaient puissants et riches, mais leur souveraineté ne s'exerçait pas sur la ville : aussi après la prise de cette cité continuèrent-ils à se reconnaître vassaux des Empereurs jusqu'en 1633. Sous le rapport ecclésiastique, ils étaient suffragants de l'archevêque de Trèves.

Il y eut à Metz deux monnaies distinctes, celle des évêques et celle de la cité. La monnaie de Metz, dit *Lelewel*, fut avec son type très-indépendante ; elle

(1) DE SAULCY, *Monnaies de la ville et de l'évêché de Metz* ; 1 vol. in-8° en 3 fascicules ; Metz, 1833, 1835, 1836.

se laissa influencer moins que les autres et ne participa que très-peu au mouvement qui, au XIV^e siècle, répandit en si grande profusion le portrait edwardin. Peut-être cependant faut-il attribuer à cette pression le changement de croix qui se manifeste à cette époque; les branches deviennent sveltes et prolongées avec certains accessoires, remplaçant, comme ailleurs, l'antique croix carlovingienne.

THIERRY DE BOPPART.

1365-1384.

Cet évêque, placé à la tête de l'église de Metz par le pape Urbain V, à la prière de l'empereur Charles IV, se trouva entraîné à de fortes dépenses, soit par les luttes qu'il eut à soutenir, soit pour l'entretien de ses nombreuses possessions; aussi à plusieurs reprises fut-il obligé d'engager diverses parties de son domaine ou de ses privilèges.

Comme exemple du monnayage de ce prélat, nous citerons la pièce suivante :

N^o 349. *THE.*' — *EDS.*' *ME.*', buste à mi-corps de l'évêque vu de face, décoré des ornements pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite; la légende est coupée par le dessin. — *R.* *MOQ-ETH-MET-EDS.*', grande croix pattée, traversant la légende.

(Pl. XXIII, *fig. 8.*)

Ma collection.

(DE SAULCY, *Monn. des év. de Metz*, 1^{re} partie, p. 71.)

Cette monnaie correspond par le poids à celui des esterlins, 1 gr. 10 environ ; elle équivalait comme lui à quatre deniers ou au quart du gros, *grand denier messin*, dont le poids était un peu plus faible que celui du gros tournois.

CITÉ DE METZ.

Thierry de Boppart engagea en 1376 à la cité de Metz le coin épiscopal pour se procurer de l'argent. Aussi, à partir de ce prélat, le monnayage municipal prit-il une plus grande extension (1). Voici une pièce à la croix edwardine qui pourrait peut-être remonter à cette époque.

N° 350. S·ST·E·T·H·E·N·E· — ·P·A·O·T·M·, saint Etienne à genoux vers la gauche, la tête et les pieds coupant la légende. — ·P·M·O·N·E·T·A·M·E·T·E·N·S·, croix pattée, traversant la légende et cantonnée de quatre étoiles.

(Pl. XXIII, fig. 9.)

Ma collection.

Les variétés de cette monnaie ont été reproduites à l'infini pendant le XV^e et le XVI^e siècle. Nous renvoyons pour leur description à l'ouvrage de M. de Saulcy.

(1) DE SAULCY, *Monnaies de la cité de Metz*, p. 25 et *Monnaies des év. de Metz*, 1^{re} partie, p. 65.

Les armes de la ville étaient et sont encore *parti sable et argent*. L'écu est surmonté d'une pucelle couronnée de tours, tenant une palme de la main gauche, pour indiquer que depuis qu'elle est fortifiée cette ville n'a jamais été prise.

IV.

STRASBOURG (1).

Strasbourg (*Argentoratum*) a une origine que l'on attribue à Drusus, frère de Tibère. Cette ville ne prit son nom moderne qu'au VI^e siècle. Occupée à diverses époques par les Allemands et les Francs, elle devint, après quelques révolutions, ville impériale en 1205, titre qu'elle conserva jusqu'en 1681, date de sa conquête par Louis XIV. Etablie capitale de la province d'Alsace, Strasbourg conserva, jusqu'à la fin du siècle dernier, un grand nombre de franchises municipales, entre autres son atelier monétaire. Depuis qu'elle n'est plus qu'un simple chef-lieu de département (celui du Bas-Rhin), on y a encore frappé monnaie par intervalle, entre autres des pièces de billon sous Louis XVIII et sous Napoléon III. Comme à Metz, il y eut à Strasbourg deux fabrications monétaires différentes : le monnayage épiscopal et le monnayage municipal. Sur aucun nous ne retrouvons d'une manière nette l'empreinte edwardine. La seule pièce qui semblerait se rapprocher le plus de ce type est un petit denier

(1) DE BERSTETT, *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses* (Monnaies d'Alsace), 1 vol. in-4°. Fribourg, 1840-1844.

municipal muni d'un côté de la croix longue et de l'autre d'une grande fleur de lis remplaçant la tête à cheveux bouclés d'Edouard.

N° 351. ✠ σποριαχ ηα εχσενσ.ρο, fleur de lis renfermée dans un contour quadrilobé; légende entre deux grènetis. — ῥ. μοη - ατη - ηησ - εητ, grande croix coupant la légende.

(Pl. XXIII, fig. 10.)

Ma collection.

Ce type municipal s'immobilisa pendant de longues années et présenta de nombreuses variétés que nous nous dispensons de reproduire ici. Il ne disparut que sous Louis XV, époque à laquelle la tête du roi enfant remplaça le lis strasbourgeois (1).

(1) Les armes de Strasbourg sont *d'argent à une bande de gueules*. La fleur de lis est, comme on sait, l'attribut de la Vierge Marie. Ce symbole a été généralement employé sur les monnaies des villes qui ont une cathédrale dédiée à la mère du Sauveur (*).

(*) DE LONGPÉRIER, *Revue numism. française*, nouv. série, t. XIV, 1869, page 272.

V.

ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE (1).

La ville de Cologne doit sa fondation aux Ubiens, *Ubi*, peuples germains des bords du Rhin qui y établirent leur capitale, *Oppidum Ubiorum*. Agrandie plus tard par l'empereur Claude, à l'instigation de sa femme Agrippine qui y était née, elle prit le nom de *Colonia Agrippina*, d'où est venu celui de Cologne. Dès l'an 314, elle fut le siège d'un évêché que le pape Etienne III érigea en métropole vers 743. L'empereur Othon-le-Grand, en 957, déclara Cologne ville libre et impériale; elle occupa un rang considérable dans la Ligue hanséatique et fit un grand commerce avec le Nord. Son archevêque portait le titre de *Grand-Électeur* et avait pour suffragants les évêques de Munster, d'Osnabruck et de Liège. Prise en 1795 par les Français, Cologne devint de 1801 à 1814 le siège d'une simple sous-préfecture du département de la Roër. Depuis 1814, cette ville ainsi que le territoire qui en dépendait, appartiennent à la Prusse.

(1) CAPPE, *Beschreibung der Coelnischen Münzen des Mittelalters* (*Monnaies de Cologne au moyen âge*), 1 vol. in-8°, Dresde, 1853.

Les archevêques de Cologne jouirent pendant longtemps au moyen-âge du droit de frapper monnaie. La puissance de ces prélats était assez bien établie pour que les espèces sorties de leurs ateliers, pussent avoir cours au loin sans être obligées d'emprunter un pavillon étranger. Toutefois, ils subirent comme leurs voisins, au XIII^e et au XIV^e siècle, l'influence de la mode anglaise ainsi que nous pouvons en juger par quelques-unes de leurs monnaies (1).

HENRI DE MOLENARCK

1225-1238.

La première pièce que nous ayons à enregistrer est au type anglais de Henri II modifié ; on peut l'attribuer à l'archevêque Henri I^{er} de la maison des seigneurs de Molenarck, au pays de Juliers. Ce prélat, sacré en 1226, mourut en 1238.

N^o 352. ✠HÆ....SANDREOR, tête nue de face et nimbée de l'apôtre saint Paul. — ꝥ. HÆ....GOURVXRO, croix brève à doubles bandes, cantonnée de quatre étoiles ; une par canton.

(Pl. XXIV, fig. 1.)

(GROTE, *Blaetter für Münzkunde*, t. I^{er}, pl. IV, n^o 68.)

N^o 353. Variété au même type : HÆNARCVS

(1) L'archevêché de Cologne portait : *d'argent à la croix de sable.*

ΑΡΧΙΕΡΕΥ. — β . ΗΕΡΕΥΟΒ+ΤΕΑΥΥΤΟ, Ο et ρ liés ensemble. (Pl. XXIV, fig. 2.)

Collection de M. DANNEMBERG.

Grote, en donnant la description de cette pièce, l'indiquait comme ayant été frappée à *Eresberg* ou *Musberg* (aujourd'hui *Stadsberg*), petite localité de Westphalie qui appartenait autrefois aux archevêques de Cologne et dont l'église sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, justifiait la nature de l'empreinte de face. La légende sur l'exemplaire de M. Dannenberg beaucoup mieux conservé, permet de lire au revers : *Herevorte* ou *Herford*, ville du comté de Ravensberg et siège d'une abbaye qui avait pour protecteur l'archevêque de Cologne.

HENRI DE VIRNENBOURG

1304-1332.

Henri de Virnenbourg, archidiacre de Cologne, eut pour compétiteurs, Renaud de Westerbourg, archidiacre de Bonn, et Guillaume de Juliers, chanoine de Cologne et archidiacre de Saint-Servais de Maëstricht. Son élection fut confirmée par le pape Clément V. Ce fut lui qui consacra Henri de Luxembourg roi des Romains (VII^e du nom) dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Il règne quelque incertitude sur la date de sa mort qui arriva au commencement de l'an 1332. C'est à ce prélat que nous devons attribuer les esterlins qui suivent, postérieurs de près d'un siècle aux deux que nous

venons de décrire et modelés en grande partie d'un côté sur les pièces irlandaises, de l'autre sur les monnaies écossaises de l'époque.

N° 354. $\text{H}\epsilon\text{N}\text{H}\text{H}-\text{H}\text{C}\text{H}\text{H}\epsilon-\text{H}\text{S}\text{C}\text{O}\text{H}$, tête de face mitrée, cheveux bouclés, le tout renfermé dans un triangle à la façon des esterlins d'Edouard frappés en Irlande; les coins supérieurs du triangle sont munis de trois globules de chaque côté.— $\text{H}\cdot\text{M}\text{O}\text{H}-\text{E}\text{T}\text{H}-\text{H}\text{V}\text{H}-\text{E}\text{H}\text{S}$, croix anglaise traversant la légende, garnie d'une étoile à six pointes dans chaque canton selon le type adopté en Ecosse par Alexandre, Jean et Robert. (Pl. XXIV, fig. 3.)

(CAPPÉ, *Monn de Cologne*, pl. XIII, fig. 209.)

N° 355. Variété avec la légende : $\text{H}\epsilon\text{N}\text{H}-\text{H}\text{C}\text{H}\text{H}\epsilon-\text{H}\text{S}\text{C}\text{O}$.

(Id., id., p. 175.)

N° 356. Variété : $\text{H}\epsilon\text{H}\text{H}\text{H}-\text{H}\text{C}\text{H}\text{H}\epsilon-\text{H}\text{H}\text{H}'\text{C}\text{H}$.

(Id., id., id.)

N° 357. Variété sans globules dans l'intérieur du triangle.

(Id., id., id.)

N° 358. $\text{H}\epsilon\text{N}\text{H}\text{H}-\text{H}\text{C}\text{H}\text{H}\epsilon-\text{H}\text{S}\text{C}\text{O}\text{H}$. — $\text{H}\cdot\text{M}\text{O}\text{H}-\text{E}\text{T}\text{H}-\text{H}\text{O}\text{H}-\text{E}\text{H}\text{H}$, type du n° 354.

(Pl. XXIV, fig. 4.)

Ma collection.

Ces pièces ont été frappées à Bonn (*Bona* ou *Bonna*), ville aussi appelée autrefois *Autel des Ubiens*

et qui dépendait des électeurs de Cologne (1). Là surtout était le principal atelier monétaire de ces puissants prélats ; la ville de Cologne prétendant être uniquement ville libre et impériale.

VALÉРАН DZ JULIERS.

1332-1349.

Walram ou Valéran, fils de Gérard VI, comte de Juliers, fut élu archevêque de Cologne en 1332 et confirmé dans son élection par le pape Jean XXII. Il sacra et couronna à Bonn, en 1346, l'empereur Charles IV. Le règne de ce prélat fut fort agité ; souvent en guerre avec ses voisins, presque toujours vaincu, délaissé de ses parents et de ses alliés, criblé de dettes, il se retira en France où il vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort arrivée en 1349.

(1) Les archevêques de Cologne choisirent longtemps cette ville pour résidence ordinaire. Dans la suite ils en firent plutôt un lieu de distraction où ils venaient se reposer des fatigues de leur charge. Ainsi, vers 1760, nous trouvons l'aïeul et le père de Beethoven, Louis et Jean, établis à Bonn et attachés comme chanteurs à la chapelle de l'archevêque-électeur de Cologne. Maximilien Frédéric, comte de Kœnigseck-Rothenfels, avait la passion de la musique, même celle du théâtre et de la chorégraphie, à tel point qu'il avait organisé à Bonn un théâtre où figuraient sans scrupule les chanteurs de sa chapelle, notamment le célèbre Louis Beethoven qui excellait, dit-on, dans le *Déserteur de Monsigny*.*

* ENSOUR, *Notice sur Beethoven* (*Revue contemporaine*, décembre 1864).

Nous ne citerons qu'une pièce, au type esterlin, susceptible d'être attribuée à Valéran.

N° 359. $\text{F} \cdot \text{W} \cdot \text{H} \cdot \text{L} \cdot \text{H} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{A} \cdot \text{R} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{E} \cdot \text{R} \cdot \text{S} \cdot \text{C} \cdot \text{O} \cdot \text{P} \cdot \text{O} \cdot \text{E}$, buste du prélat de face, la tête mitrée. — $\text{R} \cdot \text{E} \cdot \text{M} \cdot \text{O} \cdot \text{N} \cdot \text{A} \cdot \text{T} \cdot \text{H} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{S}$, croix longue cantonnée d'étoiles, une par canton. (Pl. XXXV, fig. 1.)

(WUERST, *Monn. de Bonn*, n° 24.)

FRÉDÉRIC DE SAARWERDEN.

1370-1414.

Ce prélat était fils de Henri comte de Saarwerden et neveu, par sa mère, de Conon de Falkenstein archevêque de Trèves. Il étudia en Italie avant d'entrer dans les ordres sacrés. De retour à Cologne, il fut nommé chanoine de l'église cathédrale, puis à la vacance du siège, le chapitre l'élut archevêque en 1370. Il fut sacré à Rome par le pape Urbain V lui-même. Après un épiscopat de plus de quarante ans, Frédéric mourut à Bonn le 9 avril 1414 et fut inhumé dans la cathédrale de Cologne.

En 1372, Frédéric conclut un traité monétaire avec l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein. En 1386, il signa de même un accord pour dix ans, avec les quatre princes électeurs du Rhin et en 1391, ce pacte fut renouvelé avec quelques additions. D'autres conventions analogues furent faites au mois de septembre 1399 et au mois d'août 1409. La dernière eut lieu entre les trois archevêques de

Cologne, de Mayence et de Trèves. Dans l'un de ces traités, il est question de pièces frappées à l'imitation des esterlins d'Edouard III. Plusieurs de ces monnaies sont littéralement copiées sur celles de Conon.

N° 360. $\text{FHIOETHIA:HA:COISCONONX}$, buste de saint Pierre, tenant dans la main gauche une clef, dans la main droite un sceptre terminé en croix ; au-dessous, aigle dans un écu divisant la légende(1).
 — r. $\text{MOX-ETIET-VIXI-COISXS}$, croix anglaise cantonnée de douze besants. (Pl. XXIV, fig. 5.)

(GAPPE, *Monn. de Cologne*, pl. XIII, fig. 221.)

Le mot *TRICENSIS* indique que cette pièce a été frappée à *Deutz*, *Duytz* ou *Tuytz*, ville en face de Cologne, de l'autre côté du Rhin, où les électeurs avaient un atelier monétaire et étaient souverains incontestés. Aujourd'hui Deutz communique par un pont avec Cologne et peut en être considéré comme un des faubourgs.

N° 361. Variété de la même pièce portant CONON .

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, n° 43.)

N° 362. Variété avec CON .

(*Id.* *id.*, n° 44.)

(1) La famille de Saarwerden portait *un aigle à deux têtes d'argent sur un champ de sable*.

N° 363. Variété **FRIEDRICVS RHEVS DON.** —
 ᠒. L's de la fin de la légende est supprimé.

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, n° 45.)

N° 364. * **RHEVS DONVS**, même type. —
 ᠒. **MON-ETR-VICIE-NSIS**, type aux douze besants.

(HARTZHEIM, *Monn. de Cologne*, pl. V, fig. VI.)

Bien que les lettres du revers soient groupées un peu différemment, cette pièce doit être considérée comme une variété des précédentes, frappée dans la même localité.

N° 365. **FRIEDRICVS RHEVS DON**, buste mitré avec une clef d'un côté, une croix de l'autre. —
 ᠒. **MON-ETR-TRIC-NSIS**, type esterlin.

(*Id.*, *id.*, pl. V, fig. IX.)

Le dessin indiqué par Hartzheim, que nous ne reproduisons pas ici, est fautif. L'auteur le dit lui-même dans son texte, page 176; c'est donc encore *TUICIENSIS* et non *TRICENSIS* qu'il faut lire (1).

N° 366. **FRIEDRIC RHEVS DON**, saint Pierre à mi-corps; au bas l'écu aux armes de Saarwerden. —
 ᠒. **MON-ETR-VONNE-NSIS** (*Bonn*), croix anglaise cantonnée de douze globules.

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, n° 46.)

(1) Noni nummi effigies est Petrus, galeâ textus et radiato cyclo ornatus; collo nudo, veste ampliore, dextra hastam cruce præfixa, leva clavem habet. Aversi figura et inscriptio eadem quæ sexti.

N° 367. Variété avec $\alpha\theta\pi\theta\alpha$.

(CARRÉ, *Monn. de Cologne*, p. 220.)

N° 368. $\text{FRIDOLPHICHA—ECCLESIAE COLON}$, type du n° 360 ; seulement au lieu d'un aigle, l'écu qui se trouve au bas, au milieu de la légende, porte les armes de Falkenstein. — $\text{R. MOA—ETIA—ONFI—VNA}$ (*Coblentz*), type esterlin.

(Pl. XXIV, *fig. 6.*)

(HARTZHEIM, *Monn. de Cologne*, pl. V, *fig. XII.*)

Cette pièce a probablement été frappée à la suite des conventions dont nous avons parlé plus haut, car l'atelier indiqué au revers appartenait aux archevêques de Trèves. En outre, pour rendre l'imitation plus complète, Frédéric aurait substitué à ses propres armes l'écu de son oncle.

N° 369. +DIOENIC'OPH....+ , tête de face mitrée au type des monnaies de Trèves de Baudoin et de Boemond ; la mitre est accostée de chaque côté par une petite croix. — $\text{R. FMOAETH:WIS—SAX}$, clefs croisées dans le champ avec un point au-dessus entre les extrémités.

(GROTE, *Münzstudien*, n° VI, pl. XXXVI, *fig. 11.*)

Cette pièce est une copie évidente des monnaies de Trèves. Comme nous ne trouvons aucun prélat de cette ville dont le nom se rapporte à la légende de face, il s'en suit qu'elle peut être attribuée soit à Frédéric de Saarwerden, soit à Thierry de Moers, archevêque de Cologne (1414-1463). Elle aurait été

frappée à *Wessel* (*Wessaliensis* et par corruption *Wissensis*), en vertu de l'accord monétaire déjà mentionné et passé entre les trois archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves.

BONN. — Outre les monnaies frappées à Bonn par les archevêques de Cologne, nous devons encore signaler quelques pièces fabriquées dans cette ville par le duc de Brabant, Jean I^{er}, après la bataille de Woeringen, en 1288, à la suite de laquelle l'archevêque de Cologne, Sigfred de Westerburg fut fait prisonnier et eut son territoire occupé. Un produit de ce curieux monnayage a été déjà décrit plus haut sous le n° 161 et attribué, avec Van-der-Chijs, à la seigneurie de Bunde; nous nous empressons de rectifier et de compléter cette attribution.

N° 370. DVX BRAB VRSIA, écu aux deux lions de Brabant et de Limbourg. — R. MON-ETIA-BVN-NEN, grande croix cantonnée de quatre roses.

(Pl. XXIV, fig. 7.)

(Biblioth. royale de Bruxelles. — Collect. de M. de JONGHE, à Bruxelles.)

N° 371. Même type, la légende de face se termine par *IA* au lieu de *IAA*. Des trèfles remplacent les roses dans les cantons du revers.

(Id.)

N° 372. MONA BVN ENSIS, écu aux deux lions. — R. DVX-BRA-BAN-DIA, croix cantonnée de trèfles.

(Pl. XXIV, fig. 8.)

(Id.)

N° 373. Même type et même légende au droit.
— R. CXXV-TRES-BVN-ENS, grande croix cantonnée
de roses. (Pl. XXIV, fig. 9.)

(Bibliothèque royale de Bruxelles.)

N° 374. Variété de la même pièce ayant la croix
du revers cantonnée de trèfles au lieu de roses.

(Collection de M. de JONGHE.)

Une autre pièce décrite antérieurement (n° 158),
comme monnaie de *Rummen*, doit être restituée à
Bonn, et considérée comme le résultat d'une con-
vention passée entre Jean I^{er} et son fidèle allié Ar-
nould VIII de Looz qui aurait partagé avec le victo-
rieux duc de Brabant les bénéfices du monnayage
temporaire de Bonn. Un exemplaire de cette pré-
cieuse monnaie se trouve dans le cabinet de la
maison d'Arenberg et porte distinctement *MONB.*
BUNENSIS au lieu de *RUMENSIS* (1). L'existence d'une
convention monétaire établie entre Jean I^{er} et Ar-
nould VIII pourrait peut-être nous permettre de
reporter au premier de ces princes, une autre
monnaie frappée aux armes de Brabant et de Looz
et rangée, sous le n° 110, à la suite des esterliens
de Jean II.

(1) *Revue belge*, t. IV, 4^e série, 1866. p. 436. — WUERST,
die Munzen und Medaillen Bonn's; 1 vol. in-4^e, avec 2 pl.
Bonn, 1868.

VI.

ÉVÊCHÉ D'OSNABRUCK.

Osnabruck, ville du cercle de Westphalie, doit son origine à Witikind qui y bâtit un château fort dont il fit sa résidence habituelle. Charlemagne s'étant emparé de cette forteresse donna de l'extension à la ville et y fonda, en 776, un évêché qui conserva longtemps son indépendance tout en faisant partie de l'Empire germanique (1).

Au commencement de ce siècle, les Français se rendirent maîtres d'Osnabruck, qu'ils conservèrent jusqu'aux traités de 1815, comme chef-lieu du département de l'Ems-Supérieur. Attribuée à cette époque au royaume de Hanovre, cette ville et ses dépendances furent annexées à la Prusse à la suite de la campagne de 1866.

Les monnaies d'Osnabruck ont été décrites incomplètement par Cappe. Grote a fait connaître depuis de nombreuses variétés dont plusieurs sont reproduites ici. Les unes sont dues à Othon qui gouverna l'évêché en qualité de prévôt pendant un

(1) Les armes de l'évêché d'Osnabrück étaient : *d'argent à une roue de queue formée de six rayons.*

an (1226-1227), les autres à l'évêque Conrad de Weltberg (1227-1238).

O T H O N

1226-1227.

Les monnaies de ce prélat, au type incomplet des esterlins de Henri, sont une imitation servile de celle que nous décrirons plus loin (n° 385) sous le nom de Louis de Holte, évêque de Munster. Othon ici ne paraît qu'avec le titre d'administrateur ou de prévôt (*præpositus*).

N° 375. αοϰ... (*episcopus*), évêque assis, avec crosse à droite et l'évangile à gauche. —
 ⚡. †(M)ONETÆ OTO, croix brève à doubles bandes, cantonnée de seize points croisetés.

(Pl. XXIV, fig. 10.)

(Grote, *Munzstudien*, t. IV, pl. I, fig. 12.)

N° 376. †IIIV (DOLF) ρΕϨ... type précédent. —
 ⚡. OTTO ρΑΕΡΟΣΙΤ', même type.

(Pl. XXIV, fig. 11.)

Musée de Munster; collect. de M. HEYE, architecte à Nienburg.

N° 377. Variété avec : ⚡. † MONETÆ OT ρΑ.

Mêmes cabinets.

N° 378. Variété avec : ⚡. MONETÆ ρΑΕΡΟ.

Mêmes cabinets.

Grote pense que l'attribution de la pièce qu'il décrit est douteuse; il n'explique pas non plus à quel

titre l'évêque Louis de Munster y figure. Je crois tout simplement qu'Othon a voulu se couvrir d'un pavillon voisin pour faciliter la circulation d'un numéraire qu'il ne se croyait pas suffisamment autorisé à émettre.

CONRAD DE WELTBERG

1227-1238.

Les pièces de Conrad sont au type de la tête.

N° 379. S^{ANCT} P^{ET}...S, figure de face, barbue, avec des besants sur le front en guise de couronne, une clef à gauche, attribut de saint Pierre. —
R. CONRADVS EXC, double croix intérieure avec quatre points dans chaque canton.

(Pl. XXIV, fig. 12.)

(CAPPE, *Monn. de Munster, Osnabruck, etc.*, pl. VIII, fig. 52, et *Numism. chron.*, t. VIII, p. 1.)

La cathédrale d'Osnabruck a été érigée par Charlemagne sous le vocable de saint Pierre, ce qui rend compte de l'effigie de ce saint sur les monnaies.

N° 380. Autre pièce avec EX, au lieu de EXC ; les points sont croisetés dans chaque canton.

(GROTE, *Münzstudien*, t. IV, pl. I^e, fig. 14.)

N° 381. Obole semblable avec EXC.

(Id., *id.*, pl. II, fig. 15.)

N° 382.ONRADVS..... tête de saint nimbéc.

— R. ✠WIK (DEN) BRVGEIK, croix à doubles bandes, munie d'une étoile dans chaque canton.

(Pl. XXIV, fig. 13.)

Musée de Munster.

Wiedenbruck est une petite ville au bord de l'Embs que les évêques d'Osnabruck obtinrent de l'ancien burgraviat de Stromberg. Là, était établi un atelier dans lequel le monnayage s'est continué jusqu'à une époque peu éloignée de nous.

VII.

ÉVÊCHÉ DE MUNSTER.

La ville de Munster (*Monasterium*) tire son nom d'un couvent dont la fondation remonte à l'établissement du christianisme dans ces contrées. Autour du monastère on bâtit une ville qui, au moyen âge, fut cité impériale et siège d'un évêché du cercle de Westphalie, suffragant de l'archevêché de Cologne. Sous le premier empire, la ville et son territoire réunis quelque temps à la France formèrent le département de la Lippe. En 1815, cette province fut presque complètement cédée à la Prusse, qui, après en avoir acquis depuis l'entière possession constitua ainsi la régence de Munster (1).

Les pièces suivantes que nous reproduisons à dessein, bien qu'elles n'empruntent que fort peu de choses au modèle esterlin, nous montrent d'une manière saillante, comment au moyen âge les feuda-

(1) Ne pas confondre cette ville avec plusieurs localités du même nom, dont l'une entre autres, qui fut également ville impériale, est située dans la vallée du Rhin, près de Colmar et appartient aujourd'hui à la France.

Les armes de l'évêché de Munster étaient : *d'azur à la fasce d'or.*

taires ecclésiastiques ou laïques ont substitué, insensiblement leur autorité à celle des souverains, en ce qui concerne les monnaies. D'abord ils commencent par frapper au type de leur bienfaiteur et à celui de ses successeurs qui confirment la libéralité dont ils profitent; plus tard ils suppriment le nom de l'empereur pour y substituer soit leur propre nom soit celui du patron de la cité; enfin ils finissent par adopter un type personnel et franchement épiscopal ou seigneurial.

La première pièce semble avoir été frappée sous le règne de l'empereur Henri VI (1190-1197.)

N° 383. $\text{H}\text{E}\text{X}\dots\text{CVS}$, l'empereur à mi corps, de face, couronné et tenant de la main gauche un globe surmonté d'une croix. — $\text{R}\cdot$ $\text{M}\text{ON}\text{H}\text{A}\text{S}\dots\text{H}\text{IO}$, croix brève à doubles branches, cantonnée de seize points croisetés. (Pl. XXV, fig. 1.)

(CAPPÉ, *Monn. de Munster*, pl. I^{re}, fig. 1.)

Baudoin de Tecklenbourg occupa le siège épiscopal vers la fin du XII^e siècle. La pièce suivante due à ce prélat témoigne de l'empiétement dont nous parlions tout à l'heure.

N° 384. $\text{B}\text{A}\text{U}\text{D}\text{O}\text{I}\text{N}\dots$, l'empereur assis sur un trône, coiffé d'une couronne en forme de mitre, dans la main gauche un sceptre, dans la droite un glaive. — $\text{R}\cdot$ $\text{M}\text{ON}\text{H}\text{A}\text{S}\text{T}\text{E}\text{R}\text{I}\text{V}$, type à la croix brève. (Pl. XXV, fig. 2.)

(*Id.*, *id.*, *id.*, fig. 2.)

Enfin, voici une monnaie frappée par Louis de Holte, évêque de Munster de 1226 à 1248, sur laquelle le type impérial a complètement disparu.

N° 385. $\text{✠} \text{HIV} \text{ } \text{D} \text{O} \text{M} \text{I} \text{N} \text{O} \text{S} \text{ } \text{E} \text{P} \text{I} \text{S} \text{C} \text{O} \text{P} \text{O} \text{S}$, évêque à mi-corps, mitré, dans la main droite la crosse, dans la gauche le livre des évangiles. — $\text{R} \cdot \text{✠} \text{M} \text{O} \text{N} \text{A} \text{S} \text{T} \text{E} \text{R} \text{I} \text{O}$, type à la croix brève. (Pl. XXV, fig. 3.)

(CAPPE, *Monn. de Munster*, pl. I^o, fig. 16.)

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher de cette pièce, ainsi que du n° 375, un autre denier épiscopal de provenance inconnue, mais originaire probablement des provinces westphaliennes.

N° 386. $\text{✠} \text{B} \text{O} \text{B} \text{E} \text{N} \text{ } \dots \text{E} \text{P} \text{I} \text{S} \text{C} \text{O} \text{P} \text{O} \text{S}$, même type; — $\text{R} \cdot \text{✠} \text{M} \text{O} \text{N} \text{E} \text{T} \text{A} \text{ } \text{B} \text{O} \text{B}$, croix double et courte, cantonnée de seize besants croisettés.

(Pl. XXV, fig. 4.)

Collect. de M. HEYE, architecte à Nienburg.

D'autres pièces sont anonymes; elles représentent sur la face le buste de l'apôtre saint Paul, patron de la ville de Munster, simulant la tête de Henri; au revers, elles sont à la croix brève, double, cantonnée de points ou d'étoiles (1).

(1) SNELLING, *A view of the Silver*, etc. — CAPPE, *Die Mittelalter Münzen von Munster, Osnabruck, Paderbon*, etc. (*Monnaies du moyen âge de Munster, Osnabruck*, etc.). 1 vol. in-8°. Dresde, 1851.

N° 387. $\text{†S}^{\text{ANCTVS}} \text{P}^{\text{AVLVS}}$, tête nimbée de saint Paul, accostée de quatre points de chaque côté; quatre autres points en forme de rose au haut de la pièce. — $\text{R.} \text{†MONAST}^{\text{ER}} \text{XV}^{\text{M}}$, croix brève, cantonnée de seize besants.

(CAPPE, *Monn. de Munster*, etc., pl. I, fig. 4. — *Numism. chron.*, 1865, p. 231.)

N° 388. VST^{AS} (pour *sanctus Paulus*), type précédent. — $\text{R.} \text{MONAST}^{\text{ER}} \text{XV}^{\text{M}}$.

(Pl. XXV, fig. 5.)

(MADER, *Kritische Begehäge*, etc., t. VI, n° 11.)

Cette pièce que Cappe a reproduite *Monn. de Munster*, pl. I^e, fig. 5, est mal dessinée.

N° 389. Obole au même type $\text{†S}^{\text{ANCTVS}} \text{P}^{\text{AVS}}$. — R. Légende de la pièce précédente.

(GROTE, *Münzstudien*, t. I^{er}, pl. XVII, n° 8.)

N° 390. Pièce semblable aux n°s précédents pour la face — $\text{R.} \text{†M}^{\text{EN}} \text{†ON} \text{†LVN}^{\text{D}}$, type à la croix brève.

(Id., *id.*, n° 9.)

N° 391. Variété; $\text{S}^{\text{ANCT}} \dots \text{V}^{\text{AS}}$, la tête n'est accostée que de trois points, au lieu de quatre de chaque côté. — R. Pas de point entre les mots.

(Pl. XXV, fig. 6.)

(Id., *id.*, n° 10, et SNELLING, p. 22.)

Ces deux pièces ne sont pas signées, aussi ce n'est que par analogie qu'on les attribue à la même ville que les précédentes. Les mots *Henri on London*, comme sur les véritables pièces de Henri d'Angleterre seraient mis pour donner le change. On peut supposer également que ces monnaies seraient des pièces épiscopales anglaises frappées à Londres sous le règne de Henri et sous le vocable de saint Paul, patron de la cathédrale de cette ville.

N° 392. Pièce semblable d'un style un peu différent. ✠ *SEANETA PAULIV'*, au revers les M ont la forme ordinaire et les points sont remplacés par une étoile dans chaque canton. (Pl. XXV, fig. 7.)

CAPPE, *Monn. de Munster, etc.*, pl. I, fig. 3. — GROTE, *Münzstudien*, t. I, pl. XVII, fig. 11.)

N° 393. Obole semblable. ✠ *MONÆSTÆ.....* —
 ✠ *...ONÆSTÆBYVΩ.*

Collection de M. DANNEBERG.

(Inédite.)

VIII

ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE.

Mayence (*Moguntia* ou *Moguntiacum*), place forte bâtie par les Romains, est redevable de son importance aux rois francs, et surtout à son archevêché érigé en 751 pour saint Boniface, apôtre des Saxons. Cette cité tint un des premiers rangs parmi les villes de l'Empire germanique. La province ecclésiastique de Mayence, étendue à une grande partie de l'Allemagne, était distincte de la ville qui demeura libre et impériale jusqu'en 1462, époque à laquelle elle fut soumise à la juridiction de l'archevêque-électeur. Souvent assiégée : par les Suédois en 1631, par les Français en 1644 et 1688, prise par ces derniers en 1792, remise aux Prussiens l'année suivante et rendue à la France après le traité de Campo-Formio, Mayence fut jusqu'en 1814, le chef-lieu du département de Mont-Tonnerre. Le congrès de Vienne donna cette ville à la Hesse-Darmstadt.

Les archevêques de Mayence jouirent de bonne heure des émoluments de l'atelier impérial établi dans leur métropole sous le règne de Charlemagne. En 974, nous voyons qu'ils se firent confirmer dans

ce privilège par l'empereur Othon II. Le premier évêque de Mayence qui ait mis son nom sur les monnaies est Rothard (1088-1109). Le type de Cologne fut imité; jusque-là les pièces frappées à Mayence au coin impérial, portaient outre le nom de la ville, celui de l'Empereur (1). Il ne semble pas que l'empreinte anglaise y ait joui d'une grande faveur; nous ne la voyons pénétrer à Mayence qu'à la fin du XIV^e siècle, sous l'archevêque Jean de Luxembourg (1371-1374) et encore l'imitation en est-elle incomplète et l'attribution un peu douteuse; aussi n'avons-nous à citer qu'une seule pièce que voici :

N^o 394. ΕΕΡΧΙΣΑΟ..., buste épiscopal à mi-corps de face, couvert d'une chappe; la mitre en tête; la crosse dans la main droite et le livre des évangiles dans la gauche. — ἅ. ἁ-ο-α-α-η-η-α (Johannes), croix anglaise cantonnée de douze globules.
(Pl. XXV, fig. 8.)

(CAPPÉ, *Monn. de Mayence*, pl. III, fig. 51.)

(1) Les armes de l'archevêché de Mayence étaient : *de gueules à une roue de six rais d'argent*. Ce type héraldique aurait été adopté par l'archevêque-électeur Willegis (975-1013), en souvenir de sa naissance; son père ayant exercé la profession de charron. D'autres auteurs prétendent que cette roue représente les sceaux de l'Empire, l'archevêque de Mayence portant le titre de Grand-Chancelier de Germanie.

On pourrait peut-être mentionner encore un esterlin aux quatre lions frappé par l'archevêque Gerlac de Nassau (1346-1371), imitation parfaite d'une monnaie bien connue de Jean de Louvain, fabriquée à Louvain, mais nous ne nous y arrêtons pas, ce type s'éloignant trop de celui que nous entreprenons de décrire.

IX.

ARCHEVÊCHÉ DE BRÊME.

L'archevêché de Brême ne fut dans l'origine qu'un simple évêché dont on attribue l'érection à Charlemagne en 787 ou 788. Peu à peu les prélats ayant ajouté des comtés et des terres aux possessions de leur évêché, finirent par en acquérir la supériorité territoriale. Le siège de Brême demeura indépendant jusqu'en 1644, époque à laquelle les Suédois s'emparèrent des domaines de l'archevêché qu'ils conservèrent quelques années. Par le traité de Westphalie, cette province transformée en duché et en fief d'empire, eut une administration distincte de celle de la ville, qui fut déclarée libre et impériale. En 1719, le duché fut cédé à la maison de Brunswick. Annexés plus tard à l'empire français, la ville de Brême et le territoire du duché formèrent la plus grande partie du département des Bouches-du-Wéser. En 1815, Brême devint la capitale d'une petite république enclavée dans le royaume de Hanovre. Enfin à la suite des remaniements territoriaux de ces dernières années (1866), la ville seule

conserva son indépendance et fut maintenue au nombre des cités libres de l'Allemagne du Nord(1).

Nous donnons la description d'un esterlin au type écossais du XIII^e siècle. Son origine est probablement archiépiscopale, vu que la ville n'est entrée qu'en 1369 dans la jouissance hypothécaire du droit de frapper monnaie.

N^o 395.INBRÆM, tête de profil à gauche, avec sceptre ou crosse devant elle. (L'état fruste de la pièce dans la partie supérieure ne permet pas trop de saisir les détails.) — ḡ . BRÆ-MÆ.....N, croix à doubles bandes, avec une étoile dans chaque canton. (Pl. XXV, fig. 9.)

Collection de M. DANNEBERG.

(*Berliner Blätter*, t. IV, pl. 49, fig. 16.)

(1) Les armes de l'ancien archevêché et du duché étaient de gueules aux deux clefs d'argent couchées en sautoir. Celles de la ville sont : de gueules à une clef d'argent posée en bande.

X.

ABBAYE DE CORVEY (1).

Corvey ou Corbie, ville située près du Weser, à l'est de l'évêché de Paderbon, doit surtout sa célébrité à une abbaye de bénédictins fondée par Louis-le-Débonnaire, vers 822, époque à laquelle, dans l'espoir de conserver la fidélité de ses sujets, ce monarque aliéna une grande partie des domaines de sa couronne. Les religieux qui organisèrent cette communauté vinrent de Corbie, en Picardie, sous la conduite de saint Adelard d'où son nom de *Petite* ou de *Nouvelle-Corbie* et par corruption *Corvey*. Les empereurs Lothaire I^{er} et Henri III firent d'importantes concessions à cette abbaye qui relevait directement du Saint-Siège et qui finit par être une des plus riches et des plus florissantes de l'Allemagne. Plus tard, l'abbé de Corvey eut le titre de prince de l'Empire et à la fin

(1) CAPPE, *Die Mittelalter Münzen von Munster, Osnabruck, Paderbon, Corvei und Rervord* (Monnaies du moyen âge de Munster, Osnabruck, etc.). un vol. in-8°, Dresde 1851.

C. F. PAVLLINI *Theatrum illustrium virorum Corbeicæ Saxonicae* (vie et éloge des abbés de Corvey). 1 vol. in-4°, publié en 1686 à Iene, en Thuringe.

du siècle dernier il jouissait des prérogatives épiscopales. En 1803, l'abbaye fut sécularisée et donnée au prince d'Orange ; puis, après avoir fait partie du royaume de Westphalie, elle fut attribuée à la Prusse par les traités de 1815.

Je dois à M. Dannenberg, la connaissance de la pièce suivante, qui, par son aspect semi-esterlin, peut trouver place dans ce recueil.

N° 396. ✠ *SCSVXTVSDON* (*MONasterium*), tête de face, cheveux bouclés avec quelques ornements sur le front. — *β . SCSDEPHANVS*, croix brève à doubles bandes, cantonnée de seize besants, quatre par quatre, et croisettés. (Pl. XXVI, fig. 1.)

Collection de M. DANNEBERG.

Corvey était sous le vocable de saint Gui (saint Veit ou saint Vit), à côté duquel nous voyons ici saint Etienne, *SCSDEPHANVS*, qui était le patron de cette fameuse abbaye avant le dépôt des reliques de saint Guy en 835. Les monnaies de Corvey, connues jusqu'ici, ne portent que le nom de saint Guy. La pièce précédente, à en juger par son style, paraît être de la seconde moitié du XIII^e siècle (1).

(1) Les abbés de Corvey avaient un *écu coupé d'or et de gueules*.

XI.

ABBAYE DE WERDEN.

Le territoire de l'abbaye de Werden sur la Roër, était compris dans le comté de la Marck, près du duché de Berg et de l'abbaye d'Essen. Ce monastère appartenait à l'ordre des bénédictins et avait été établi vers 778 par saint Ludger, premier évêque de Münster. Charlemagne, et plus tard Suentibold, roi de France et de Lorraine, accrurent les possessions de l'abbaye de Werden qui finit par jouir d'immunités et de privilèges considérables, et spécialement du droit régalien de battre monnaie. Ce territoire appartient actuellement à la Prusse.

Nous décrirons un esterlin, au type incomplet d'Edouard, pouvant être attribué à Henri de Wildenberg, abbé de Werden (1360-1382).

N° 397. $\text{HEORNOVS}—\text{AEGAS:WÆ}$, l'abbé à mi-corps tenant une croix de la main droite, les évangiles de la gauche, au-dessus d'un écusson portant ses armes. — $\text{§. MON-ETÆE-WER-DEH}$, longue croix coupant la légende et cantonnée de douze globules trois par trois. (Pl. XXVI, fig. 2.)

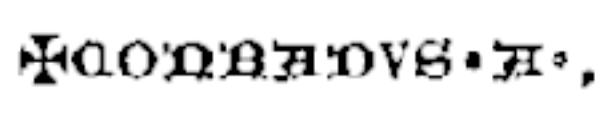
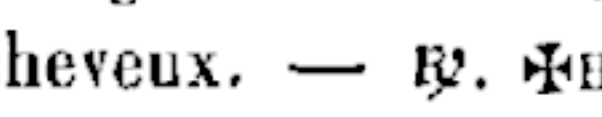
(GROTE, *Münzstudien*, t. III, pl. XIII, fig. 6.)

XII.

ABBAYE D'HELMERSHAUSEN.

Helmershausen est une petite ville de la Hesse électorale, voisine de Cassel et aujourd'hui prussienne. Elle possédait un convent de Bénédictins fondé vers l'an 1000 par le comte Eckhard, confirmé et élevé au rang d'abbaye par l'empereur Othon III. Meinwerk, évêque de Paderbon (1009-1036), obtint de l'empereur Henri II, que le monastère serait soumis à son diocèse. Le droit de frapper monnaie fut concédé en 1033 à l'abbé Wino par l'empereur Conrad II.

Nous citerons quelques pièces au type écossais incomplet, émises par les abbés Conrad, Godefroy, Jean et Adolphe, au XIII^e siècle et au commencement du XIV^e. On ignore l'époque précise des deux premiers; Jean dirigea l'abbaye de 1273 à 1303 et Adolphe de 1307 à 1314 environ.

N^o 398.  $\text{H}\text{E}\text{L}\text{M}\text{E}\text{R}\text{S}\text{H}\text{A}\text{U}\text{S}\text{E}\text{N}\cdot\text{A}\cdot$, tête de trois-quart à gauche, en regard d'une clef, nombreux besants en guise de cheveux. —  $\text{R}\cdot\text{H}\text{E}\text{L}\text{M}\text{W}\text{O}\text{R}\text{D}\text{E}\text{S}\text{H}$, croix double et brève, cantonnée de quatre étoiles, une dans chaque canton. (Pl. XXVI, fig. 3.)

(PLATO, *Schreiben die aufgeismarische*, etc., n^o 41.)

N° 399. ⚡ΘΟΩΕΓΑΙΟΥΣΗ, même type. — β.
Même type et même légende.

(Pl. XXVI, fig. 4.)

PLATO, *Schreiben die auf geismarische*, etc., n° 42.)

N° 400. ΙΟΔ.....ΣΗΒΒΗΣ, même type. — β.
⚡ΗΕΠΜΝΟΑΟΕ....., type précédent.

(Pl. XXVI, fig. 5.)

(Dessiné d'après une empreinte dans SCHÖNEMANN, *zur vaterländische Münzkunde*, p. 67, n° 24.)

N° 401. ΑΧΥΧ.....ΙΩΔΕΠΜΝΟ, même type. —
β. ΗΟΟ-ΠΕ...-ΣΗΒ-ΒΗΣ, grande croix pattée,
cantonnée de douze besants, trois par trois.

(Pl. XXVI, fig. 6.)

(SCHÖNEMANN, *zur vaterländische Münzkunde*, p. 67, n° 25, et
pl. VIII, fig. 8.)

Indépendamment des ouvrages de PLATO et de
SCHÖNEMANN, on peut consulter, pour les monnaies
de cette abbaye, LEITZMANN, *Wegweiser auf dem
Gebiete der deutschen Münzkunde*, 1869, page 143.

XIII

COMTÉ D'ARNSBERG (1).

La petite ville d'Arensberg ou d'Arnsberg (2), en Westphalie, fut longtemps la capitale d'un comté (*Arnsbergensis comitatus*), dont les seigneurs portaient primitivement le titre de comte de Werl, nom de leur résidence principale. Ayant cédé cette terre aux archevêques de Cologne, à la fin du XI^e siècle, ils prirent le nom de leur château d'Arnsberg, récemment construit. La race masculine de cette ancienne famille s'éteignit au commencement du XII^e siècle, mais le nom passa à une branche des comtes de Cuyck en Brabant (3).

Grote ne connaissait que les monnaies des trois comtes Godefroy III, Louis et Guillaume (marqués d'un astérisque dans la note). Il faut y ajouter Godefroy II (1185-1235), auteur de l'esterlin à l'aigle dont nous donnons la description d'après l'empreinte

(1) GROTE, *Münzstudien*, t. VII, p. 75.

(2) Ce qui veut dire *Mont d'aigle*, *Aar* pour *Adler*, aigle en allemand.

Les armes d'Arensberg étaient *d'azur à un aigle éployée d'argent becquée et membrée d'or*.

(3) Voici la généalogie de cette seconde famille :

qui nous a été communiquée par M. Dannenberg. Cette pièce n'a d'esterlin que la croix et les besants du revers.

N° 402. †G...VON... (GODEVORDI pour GODEVREDI), l'aigle d'Arnsberg. — R. ARNSBERG, croix brève, à doubles bandes, cantonnée de seize besants quatre par quatre. (Pl. XXV, fig. 10.)

Musée provincial de Munster.

Godefroy IV vendit son comté à Conon, admi-

GODEFROY

comte de Cuyck, épousa *Sophie* d'Arnsberg

1124-1154

HENRI 1^{er}

1154-1185

GODEFROY II

1185-1233

continue la maison d'Arnsberg

HENRI II

1185-1203

forme la maison de Ritberg

*GODEFROY III

1235-1287

*LOUIS

1287-1313

*GUILLAUME

GODEFROY

1313-1338 évêque d'Osnabruck

GODEFROY IV

1338-1368.

nistrateur de Cologne, et mourut sans enfants en 1371 (1).

Les électeurs de Cologne firent souvent leur résidence au château d'Arensberg (2). Jadis la ville dépendait de la Ligue hanséatique ; aujourd'hui elle est la capitale d'un gouvernement du même nom appartenant aux états prussiens.

(1) Cette cession eut lieu moyennant la somme de 130 mille florins d'or payables au comte Godefroy et à Anne sa femme, par acte passé le 25 août 1368.

(2) Un château du nom d'Arnsberg faisait partie autrefois de l'évêché d'Aichstett en Bavière. — Un autre village d'Arensberg existe dans la Haute-Saxe.

XIV.

SEIGNEURIE DE BUREN (1).

Plusieurs localités portent le nom de Büren. La seigneurie dont il s'agit ici, située dans l'évêché de Paderbon, aux frontières du duché de Westphalie, ne doit pas être confondue avec le comté du même nom limitrophe des provinces de Gueldre et de Hollande. Les seigneurs de Büren n'étaient pas des *dynastes*, mais de simples *chevaliers* (Ritter) originellement au service, *Ministerialem*, ou vassaux du comte d'Arnsberg. Berthold et Dietmar de Büren donnèrent, en 1195, leur château de Büren en fief à Bernard II, évêque de Paderbon, qui en retour les gratifia du droit de douane et de monnaie. La famille forma dans la première moitié du XIII^e siècle deux lignes distinctes, habitant l'une et l'autre le même château. L'une d'elles, celle de Wevelsburg, était éteinte au commencement du XV^e siècle, tandis que le dernier représentant de l'autre (celle de Wieneberg), Maurice de Büren, décéda le 7 novembre 1661, laissant ses biens à l'ordre des jésuites dans lequel il était entré quelques années avant. L'évêque de Paderbon, Ferdinand de Furs-

(1) GROTE, *Münzstudien*, t. 1^{er}, page 377.

tenberg, éleva alors des prétentions sur cette seigneurie qui finit par tomber au pouvoir de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, vers 1680.

Nous avons un esterlin frappé à Büren au type semi-edwardin.

N° 403. $\text{HEDWARDI} \cdot \text{D} \cdot \text{ONSIB}$, tête couronnée et bouclée d'Edouard. — $\text{S} \cdot \text{CIVX} \cdot \text{VANSIS}$, dans le champ écusson triangulaire arrondi aux armes de Büren. (Pl. XXV, fig. 11.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. II, pl. XXXII, fig. 5.)

Les chartes signalent comme seigneurs de Büren au XIII^e et au XIV^e siècle, Berthold le jeune (1261), Berthold III (1307), Berthold IV (1328). Notre esterlin paraît être du dernier et peut-être même est postérieur. Quant aux armes qui figurent sur leurs monnaies, elles ne sont ni municipales, ni épiscopales : ce sont celles des seigneurs de Büren.

XV.

COMTÉ DE SWALENBERG.

La petite baronnie de Swalenberg, dont le nom est presque ignoré aujourd'hui, remonte au XI^e siècle. Elle était alors considérable (1) et donna naissance à d'autres seigneuries celle de Waldeck et celle de Pymont, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, ce qui expliquera les détails généalogiques, un peu longs peut-être que nous donnons en note(2).

(1) Les armes de Swalenberg étaient : *de gueules à l'étoile d'or surmontée d'une hirondelle d'argent et de sable.*

(2) Un Witékind paraît avoir été le premier qui porta le titre de comte de Swalenberg. Il en est question dans un diplôme de Ruthmar, abbé de Corvey, en Westphalie, daté de 1043, dans lequel un comte Hermann fait don à l'église de Saint-Magnus, à Horhausen, d'une ferme et d'autres dépendances pour le bien de son âme, de celle de son père Witékind, de sa femme Bertha et de ses fils Bardo, Witékind et Henri.

Witékind, fils du comte Hermann, est le deuxième du nom, il ne laissa pas d'enfants et eut pour successeur son frère Henri.

Ce dernier laissa un fils, Witékind III, cité dans plusieurs chartes du XII^e siècle, et mourut en 1137.

Witékind III eut deux fils, Volkwin I^{er} qui lui succéda, et Witékind IV, dynaste de Swalenberg en 1149. Il vivait encore en 1185 et laissa en mourant trois fils : Witékind V, Volkwin et Godschalk. Ce dernier fut la souche des comtes de Pymont.

Les monnaies de Swalenberg sont extrêmement rares; sur trois que l'on connaît, deux doivent figurer ici. La première, frappée par Volkwin III, est au type de Henri; la seconde au nom de son fils Witékind VI est une imitation flagrante des esterlins d'Ecosse.

VOLKWIN III

1214-1249.

Ce seigneur, bien que le troisième du nom, n'est que le second cependant qui posséda Swalenberg; un autre Volkwin, fils de Witékind V, n'eut pas la souveraineté du comté. La pièce que nous allons décrire ne peut donc se rapporter qu'à Volkwin III.

Witékind V habita le premier le château de Waldeck, aussi fut-il désigné indistinctement sous le nom de comte de Waldeck (chartes de 1180 et de 1189) et de comte de Swalenberg (chartes de 1185 et de 1188). Il prit part à la troisième croisade et trouva la mort en Terre-Sainte vers 1192. Après lui vint son frère Henri II qui laissa quatre fils, à savoir: Volkwin III, Adolphe qui fonda la ligne de Waldeck, Henri, abbé de Paderbon et Hermann, moine à Werden.

Volkwin III occupa le comté de 1214 à 1249 et eut de sa femme Ermengarde cinq fils et trois filles.

Le fils aîné, Witékind VI, figure dans un grand nombre d'actes du XIII^e siècle, il mourut vers 1265. La race des comtes de Swalenberg s'éteignit en 1363, avec Henri, dernier seigneur de cette maison (*).

(*) DE PFAPPENHOFEN, *Notice sur un denier de Witikind VI* (*Revue numism. franç.* 1868).

N° 404. $\nu\omicron\pi\alpha\nu\nu\eta\tau\alpha\text{-}\omicron\mu$ (pour COMES), tête de Henri, main tenant un sceptre à gauche. — β . * $\epsilon\nu\alpha\text{-}\pi\epsilon\lambda\lambda\epsilon\text{-}\dots\kappa$, croix courte à doubles bandes, cantonnée de seize besants, quatre par quatre.

(Pl. XXVI, fig. 7.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. III, n° 4)

WITÉKIND VI

1249-1265.

N° 405. $\omega\iota\tau\omicron\kappa\iota\eta\eta\omicron\nu\epsilon\sigma\alpha'$ *, tête de profil couronnée, devant un sceptre à gauche. — β . $\epsilon\nu\alpha\text{-}\pi\epsilon\lambda\lambda\epsilon\text{-}\beta\eta\theta\text{-}\dots\alpha\chi$, croix longue à deux branches, pommelée, cantonnée de quatre étoiles.

(Pl. XXVI, fig. 8.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. III, n° 5, et *Rev. numism. franç.* 1865, p. 205.)

Ce qui frappe tout d'abord en examinant cette jolie et rare monnaie, c'est qu'elle présente une imitation servile d'un *penny* écossais au nom d'Alexandre attribué par Cardonnel (1) à Alexandre II (1214-1249) et par M. John Lindsay (2) à Alexandre III (1249-1285).

Witiking VI ayant commencé à gouverner son comté en 1249 et étant mort vers 1265, a parfaite-

(1) CARDONNEL, *Numismata Scotiæ or a series of the scottish coinage*. Edinburgh, 1786.

(2) JOHN LINDSAY, *A view of the coinage of Scotland*; Cork, 1815.

ment pu imiter les monnaies d'Alexandre II et plus difficilement celle d'Alexandre III. Cette simultanéité de type en usage dans deux ateliers extrêmement éloignés l'un de l'autre, vient donc nous fournir une date pour une monnaie qui porte un nom commun à six princes de la même maison.

A côté de la pièce qui vient d'être décrite, nous en placerons un autre, dont nous devons l'empreinte à l'obligeance de M. de Pfaffenhoffen et qui, par son type, doit être contemporaine de celle de Witikind.

N° 406. HENRICVS COMES , tête de profil à gauche, avec sceptre au devant; elle est munie d'une couronne ornée de trois étoiles. — $\text{S. REX-RVS-RNA-VEN}$, croix double, couronnée d'étoiles.

(Pl. XXVI, *fig. 9.*)

Collection de M. DE PFAFFENHOFFEN.

L'incohérence des lettres du revers ne permet pas jusqu'à présent d'expliquer d'une manière plausible l'origine de cette monnaie, ni de dire à quel Henri il faut la rapporter.

XVI.

COMTÉ DE WALDECK (1).

Le comté de Waldeck, situé dans le voisinage de l'évêché de Paderbon, avait pour capitale la ville de ce nom. Les premiers seigneurs connus datent de Charlemagne et avaient le titre d'*avoué* et de *burgave* de l'évêché de Paderbon. Le comté ne devint héréditaire qu'en 1214, dans la personne d'Adolphe, frère de Volkwin III, seigneur de Swalenberg. Josias, comte de Waldeck, laissa en mourant (1588) deux fils: Chrétien qui forma la branche d'*Eisenberg* éteinte en 1692 et Vollrath IV qui forma celle de *Wildungen*. Cette dernière maison a encore ses représentants et forme en Allemagne un petit Etat dépendant de la Confédération du Nord, dans lequel sont venues se fondre les principautés de Swalenberg, de Pymont et plusieurs autres (2).

M. Dannenberg m'a adressé le dessin d'un esterlin inédit qu'il rapporte à Adolphe I^{er} (1214-1270).

(1) GROTE, *Münzstudien*, t. V. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 380.

(2) Les armes de Waldeck sont : *d'or à l'étoile de huit rais de sable*.

N° 407. ḡ·ϡḡḡḡḡḡ ḡḡḡḡḡ, tête de face couronnée, suivant le type des esterlins d'Othon IV et de Frédéric II, empereurs d'Allemagne.— ḡ . ḡḡḡḡḡ ḡḡḡḡḡ ḡḡḡḡḡ, croix brève, double, cantonnée de quatre besants croisettés aux 1^{er}, 3^e et 4^e cantons, d'une étoile au 2^e. (Pl. XXVI, *fig. 10.*)

Collection de M. DANNENBERG.

XVII.

COMTÉ DE PYRMONT (1).

Pyrmont, en latin *Petri Mons*, était un château-fort, siège d'une petite principauté dont le premier souverain fut, vers 1185, Godschalk, dernier fils de Witékind IV, seigneur de Swalenberg. Gouvernée successivement par plusieurs princes du même nom, cette terre finit par se réunir (1631) à celle de Waldeck et par perdre ainsi son autonomie.

Nous rapportons un *penny*, ou esterlin, offrant d'un côté le type écossais, que l'on peut attribuer à Godschalk II (1234-1259).

N° 408. $\text{C}\text{H}\text{A}\text{L}\text{H}\text{A}\text{N}\text{D}\text{O}\text{E}\text{N}\cdot\text{R}\text{E}\text{X}$, buste couronné du roi, à gauche, avec sceptre. — $\text{B}\cdot\text{L}\text{I}\text{V}\text{O}\text{R}\text{E}$ (*Lügde*), $\text{C}\text{I}\text{V}\text{I}\text{T}\text{A}\text{S}$ ($\alpha?$), écusson de la maison de Pyrmont (2).

(Pl. XXVI, fig. 11.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. VI, n° 3.)

Lüde ou *Lügde* était une ville du comté de Pyrmont, vendue à l'évêque de Paderbon au commencement du XIV^e siècle.

(1) GROTE, *Münzstudien*, t. V.

(2) Les armes de Pyrmont étaient : *d'argent à la croix ancrée de gueules*.

XVIII.

SEIGNEURIE DE LIPPE.

La seigneurie de Lippe tire son nom d'une petite rivière qui se jette dans le Rhin aux environs de Wessel. Son origine est très-ancienne et paraît remonter à Bernard, général de l'empereur Lothaire. Henri-le-Lion, duc de Bavière, se rendit maître de cette province en 1152, et la conserva comme fief immédiat pendant quelque temps. A la chute de ce prince, l'empereur Frédéric I^{er}, tout en maintenant à la terre de Lippe des seigneurs particuliers, en conféra la suzeraineté aux archevêques de Cologne. C'est sous l'autorité de ces prélats que prit naissance le monnayage dans la seigneurie de Lippe, ainsi que dans les comtés de Berg, de Clèves, etc., qui reconnaissaient également Cologne pour métropole. La province de Lippe érigée en comté et grossie par plusieurs mariages, entre autres celui de Marie-Magdeleine, comtesse de Waldeck, avec Simon VII, se subdivisa dans le cours du XVII^e siècle en plusieurs petites principautés qui se continuèrent jusqu'à la révolution. Sous l'empire français, elles entrèrent dans le département de la Lippe avec Munster pour chef-lieu. Aujourd'hui, ces diverses con-

trées conservent encore une sorte d'indépendance tout en faisant partie de la Confédération de l'Allemagne septentrionale.

Nous indiquerons plusieurs monnaies d'une facture anglaise en commençant par celles qui peuvent être attribuées à un seigneur du nom de Bernard, possesseur de la terre de Lippe de 1229 à 1265 (1).

BERNARD III

1229-1265.

N° 409. $\text{HBERN} \dots \text{DVS DEX}$, tête des esterlins de Henri. — β . HMONETA IN PEX , petite croix dans le champ, cantonnée des lettres $\pi \times \alpha \epsilon$ (*Lippe*).
(Pl. XXVII, fig. 1.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. I, n° 7.)

N° 410. HBERNARDVS DEX (lettres altérées pour DEXD), même type. — β . HBERNARDVS DEX , croix brève cantonnée des mêmes lettres. La légende est une imitation de celle d'une pièce de l'empereur Othon IV, n° 296.

(Pl. XXVII, fig. 2.)

(Id., *id.*, n° 6.)

(1) Consulter pour les monnaies de Lippe : MADER, t. V, page 130. — HOELZERMANN et GROTE, *Münzstudien*, t. V, page 155. — J. LEITZMANN, *Numismatische Zeitung*, 1848, page 60.

N° 411. ✠ΑΗΟΥΤ ΘΕ ΠΡΟΥΑ, même type. —
 ῃ . ΗΜΟΝΕΤΑ ΙΝ ΠΡΟΥΑ, avec les mêmes lettres
 dans les cantons de la croix.

(Pl. XXVII, fig. 3.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. I, n° 8.)

N° 412. Obole au même type . . ΚΗΟΥΤ ΘΕ
 ΠΡΟΥΑ. — ✠ . ΗΜΟΝΕ . . . ΠΡΟΥΑ.

(Id., *id.*, pl. VIII, n° 4.)

N° 413. . . ΒΕΑΝΗΡΟΥΣΗ, tête de Henri avec
 sceptre. — ῃ . ΗΕΜΕ . . . ΥΤ, (*LEMGO CIVITAS*),
 croix brève à doubles bandes cantonnée de quatre
 roses.

(Pl. XXVII, fig. 4.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, n° 9. — LEITZMANN, *Numismat.*
Zeit., 1852.)

N° 414. ΗΑΙΝΗΙΟ΄ΗΑΧ, tête de Henri avec scep-
 tre. — ῃ . Η . . . ΜΕΘΟ ΟΥΤ, croix brève à dou-
 bles bandes, cantonnée de seize besants quatre par
 quatre et croisellés.

(Pl. XXVII, fig. 5.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, n° 10. — CAPPE, *Monn. des*
rois, etc., t. I, pl. XXI, fig. 348.)

Cappe, dans ses *Kaisermunzen*, donne cette pièce
 à l'empereur Henri VI. Or, en la comparant avec la
 monnaie n° 413 il est évident qu'elles sont l'une et
 l'autre une imitation frauduleuse des esterlins an-
 glais de l'époque, qu'elles doivent être assignées au
 même prince et qu'elles ont été frappées à *Lemgo*,
 localité située en Westphalie, autrefois capitale de

la partie septentrionale de la petite province de Lippe.

N° 415. ΗΕΙΝΗΧΑΥΣ ΗΕΧ, même type. — β .
ΣΑΝΔΤΑ ΔΟΠΟΝΧΗ, croix double et brève, can-
tonnée de seize besants. (Pl. XXVII, *fig. 6.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 11.)

La légende du revers est la même que celles des n° 296 et 297, dont cette pièce est une imitation (1).

N° 416. * ΗΕΝΝΗΧΑΥΣ Θ ΗΕΧ, tête de Henri. —
β . ΒΙΟ-ΜΕ-ΝΒΕ-ΗΙΔ, croix longue, à doubles
bandes, cantonnée de globules trois par trois.

(Pl. XXVII, *fig. 7.*)

(*Id.*, *id.*, pl. II, n° 14.)

(1) Si l'on voulait conserver aux n° 414 et 415 une origine impériale, ainsi que le fait Cappe, on éprouverait un grand embarras pour savoir à quel empereur du nom de Henri, on devrait les attribuer.

Il est peu probable, en effet, que sous Henri VI, prédécesseur d'Othon IV, époque relativement reculée (1190-1198), le coin anglais des Plantagenets se soit déjà naturalisé en Allemagne.

Henri, fils de l'empereur Frédéric II, couronné roi des Romains en 1222 et déposé en 1235 pour cause de rébellion, ne remplit jamais d'autres fonctions que celles de vicaire de l'empire.

Enfin le règne éphémère de Henri de Thuringe, dit *Raspon*, ne permit guère à ce prince de frapper monnaie : à moins que, pour attester sa souveraineté, Henri ne se soit hâté, pendant le court espace de temps que durèrent ses prétentions (1246-1247), d'employer un coin analogue à celui de ses compétiteurs.

N° 417. Variété avec *ΠΑΡΑΧΩΣΤΕΙ',

(Pl. XXVII, fig. 8.)

Cabinet royal de Copenhague.

N° 418. ΒΛΟΜΕΝΒΕΡΓΙΩΝ, écusson à la rose(1),
accosté de trois annelets. — β ΒΕΝ-ΝΗΗ-ΒΟΥ-ΣΙΩ,
longue croix double au type précédent.

(Pl. XXVII, fig. 9.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 20. — *Rev. belge*, t. I,
2^e série, pl. X, fig. 2.)

Cette pièce ne permet aucun doute sur l'attribu-
tion de celles qui la précèdent (n°s 416 et 417);
elles ont été frappées à *Blomberg* ou *Blomenbe-
rich* (2), petite ville, à trois lieues de Detmold, à
laquelle le comte Simon accorda certains privilèges,
et aujourd'hui chef-lieu d'un baillage de la princi-
pauté de Lippe.

N° 419. Même type, mais avec ΝΧΑ-ΑΠΕ-ΟΝΕ-
ΑΝΤ, au lieu de ΒΕΝΝΗΗΒΟΥΣΙΩΝ, au revers.

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. VIII, n° 4.)

N° 420. ΒΕΝΝΗΗΒΟΥΣ...ΧΧ', tête couronnée, main

(1) Les armes de Lippe étaient : *d'argent avec un quinte-
feuille de gueules boutoné d'or.*

(2) Il existe en Alsace une petite localité du nom de *Blum-
berg* qu'on ne peut confondre avec celle de la province de Lippe.
(*Rev. numismat. belge*, 1851, t. I, 2^e série.)

avec sceptre. — ῃ. ϞΕΝ-ΝΙΕΗ-ΝΟΥ-ΕΙΝ, longue croix au type précédent. (Pl. XXVII, *fig. 10.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 15.)

N° 421. Même type; variété de légendes : ϞΕΝ-ΝΙΕΗΝΟΥ...ΙΗ. — ῃ. ϞΕΝ-ΕΥΘ-ΟΝΗ-ΥΝΘ.

(Pl. XXVII, *fig. 11.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 17. — *Rev. belge*, t. I, 2^e série, pl. X, *fig. 1.*)

N° 422. Obole semblable. — ῃ. ϞΕΝ-ΝΙΟ-ΝΙΥ-ΝΘΕ. (Pl. XXVII, *fig. 12.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 18.)

N° 423. ϞΕΝΝΗΗ...ΙΙΙ, même type. — ῃ. ϞΕΝ-ΝΙΟ-Ν.....ΝΘΕ, même croix, mais le centre est occupé par cinq globules en forme de rose.

(Pl. XXVII, *fig. 13.*)

(*Id.*, *id.*, pl. V, n° 16.)

N° 424. Obole au même type. — ῃ. ΙΘΕ-ΝΑΝ-ΝΙΟ-ΝΗΥ.

(*Id.*, *id.*, pl. V, n° 58 *bis.*)

N° 425. ϞΕΝΝ-ΝΗΗ-ΕΧ...ΙΙΙ, dans un triangle, tête du roi avec sceptre. — ῃ. ϞΕΝ-ΝΙΟ-ΝΙΥ-ΝΘΕ, longue croix double, cantonnée de globules trois par trois. (Pl. XXVIII, *fig. 1.*)

(*Id.*, *id.*, pl. II, n° 22.)

N° 426. Même type ΗΩ-VOΩΩ-VHΩ-ΩΩ. — Ω .
 ΗΩ-ΩΩΩ-ΩΩΩ-ΩΩΩ. (Pl. XXVIII, fig. 2.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, n° 23.)

La confusion des lettres tant à la face qu'au revers sur ces différentes pièces, n'a d'autre but que de donner le change et de les faire passer pour de véritables esterlins de Henri, sur lesquels on voit fréquemment inscrit le nom des monnayeurs.

N° 427. ΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩ, tête du roi. — Ω . ΩΩΩΩ-
 ΩΩΩΩΩΩΩΩ, écusson de Lippe, surmonté d'un por-
 tail. (Pl. XXVIII, fig. 3.)

(Id., *id.*, pl. III, n° 24.)

N° 428. ΩΩΩΩ-ΩΩΩΩ-ΩΩΩΩ, dans un écu trian-
 gulaire, le quinte feuille de Lippe, entouré de trois
 croisettes. — Ω . ΩΩΩΩ...Ω...Ω (*civitas*), église à
 trois tours. (Pl. XXVIII, fig. 4.)

(*Rev. belge*, t. I, 2^e série, pl. X, fig. 3.)

Le n° 427 est une imitation imparfaite du type de Henri III; le n° 428 n'est indiqué que pour compléter l'interprétation de quelques-unes des monnaies qui précèdent.

SIMON

1275-1314.

N° 429. ΩΩ...ΩΩΩΩΩΩΩΩ, tête du roi avec sceptre.

β. ΚΕΝ-ΝΥΟ-Ν..... croix à doubles bandes, cantonnée de globules trois par trois.

(Pl. XXVIII, fig. 5.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, fig. 35.)

N° 430. ΣΙΜΟΝ.....ΧΙΧ, même type. — β. —
.....ΟΝ-ΥΘ:Ω, même type.

(Pl. XXVIII, fig. 6.)

(Id., id., pl. VIII, fig. 6.)

La légende de la face de cette pièce complète celle de la précédente ; quant aux lettres du revers, elles présentent un assemblage incohérent qui les rend difficiles à expliquer.

N° 431. ΣΙΜΟΝ ΩΝΣ·ΩΑ·ΠΥΡΧΗ, tête avec sceptre à droite. — β.-.....Α·ΜΕΓΟ·ΑΩΣΥ (*moneta leMEGOENSIS*), croix simple traversant la légende et garnie d'une rose par canton.

(Pl. XXVIII, fig. 7.)

(Id., id., pl. VIII, fig. 7.)

N° 432. Variété permettant de compléter les légendes qui précèdent. (Pl. XXVIII, fig. 8.)

Cabinet royal de Copenhague.

N° 433.-ΩΑ·ΠΥΡΩ..., tête avec sceptre à gauche. — β. ΩΧΥΙ-ΥΑΣΗ-Ο..... (*nom?*), croix cantonnée de roses. (Pl. XXVIII, fig. 9.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, fig. 38.)

Horn, petite ville de la principauté de Lippe, dont le château servait de résidence aux seigneurs (1).

N° 434. †SXMO....., tête couronnée avec sceptre à *droite*. — R. La légende est presque indéchiffrable; la croix est cantonnée de roses et en porte également une à son centre.

(Pl. XXVIII, *fig. 10.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, *fig. 37.*)

N° 435. S·MEXH (*imperator?*), même type. — R. QXV-.....-.....-MON, croix longue cantonnée de roses.

(Pl. XXVIII, *fig. 11.*)

(CAPPE, *Monn. des rois*, etc., t. I, pl. XIX, *fig. 316.*)

Cappe attribue par erreur cette pièce à Sigismond, empereur d'Allemagne (1411-1437).

N° 436. OBYG.....XH....., même type. — R. QXV.....-.....-.....-...WO.

(Pl. XXVIII, *fig. 12.*)

(APPELS, *Munz. und Medaillen Sammlung*, t. II, pl. V, n° 4.)

Je ne saurais affirmer l'authenticité de ces deux dessins.

(1) *Horn* ou *Hoorn* est un nom commun à plusieurs villes ou localités bien distinctes de celle dont il s'agit ici.

XIX.

SEIGNEURIE DE SCHONECK (1).

Schoneck, Schonecke ou *Schonecken* est aujourd'hui une petite ville ou bourg appartenant à la Prusse, province du Bas-Rhin, à dix lieues N.-N.-O. de Trèves et à une lieue un quart de Prüm sur la Nims (2).

Au XII^e siècle, la terre de Schoneck relevait de l'abbaye de Prüm et était l'apanage d'une branche de la famille des comtes de Vianden. Le premier seigneur que l'on trouve mentionné est du nom de Henri et posséda le fief de 1264 à 1290; son fils Gérard lui succéda (1290-1316); puis vint Hartard, Hartraïd ou Hartroyt fils du précédent (1316-1350). Ce dernier n'ayant point laissé d'enfants, sa succession donna lieu à des contestations infinies. Sa veuve, Marguerite de Fauquemont qui posséda Schoneck à titre de douaire, épousa un seigneur

(1) *Rev. numism. belge*, 3^e série, t. III, 1859 (Notice sur la seigneurie de Schoneck, par M. REN. CHALON).

(2) Cette localité n'est pas la seule de ce nom, il en existe plusieurs autres en Allemagne, dont l'une dans l'électorat même de Trèves, près de Saint-Goar; une autre famille des environs de Rouver (village à une lieue de Trèves) porte également le nom de Schoneck; aussi l'histoire des seigneurs de ce nom est-elle assez embrouillée.

riche et puissant, Burchard de Féncstrange qui, à l'aide d'arrangements avec les prétendants à la nue-propriété, s'assura la possession définitive de la terre de Schoneck. Son fils Burchard II (1372-1378) lui succéda dans la possession de ce fief sous la tutelle d'Ulrich, frère de Burchard I^{er}. Mais bientôt l'oncle et le neveu, d'un commun accord, vendirent la terre de Schoneck avec tous ses droits et dépendances à Venceslas, duc de Luxembourg, pour la somme de 26,000 florins. Le neveu de celui-ci, Venceslas, roi de Bohême (1383-1384), vendit définitivement Schoneck à l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein, pour la somme de 30,000 florins.

Au siècle dernier, Schoneck était le siège d'un bailliage dans l'électorat de Trèves. Son nom, qu'on traduit dans les actes en latin par *Bella-costa*, signifie en allemand, *beau coin*, *beau côté*. C'est le *Schoon hoeck* des Flamands.

On ne possède qu'une seule monnaie des seigneurs de Schoneck, elle appartient à Hartard et elle est au type edwardin.

HARTARD

1316-1350.

Hartard semble avoir été un dissipateur, toujours aux expédients et dans une position fort gênée, hypothéquant ses biens, ou les cédant à prix d'argent à quelque membre de sa famille. Ce fut peut-être au milieu de ces embarras pécuniaires que vint à

ce prince l'idée de frapper monnaie. Les esterlins au type d'Edouard, à la tête de face couronnée, étaient alors particulièrement en faveur. Hartard dont la seigneurie touchait au Luxembourg, choisit tout naturellement pour son monnayage le type si bien exploité par ses voisins :

N° 437. $\text{H}\text{A}\text{R}\text{T}\text{A}\text{R}\text{D}\text{U}\text{S}\text{D}\text{E}\text{S}\text{C}\text{H}\text{O}\text{N}\text{E}\text{C}\text{K}$, tête de face munie de la couronne tréflée avec la chevelure onduoyante. — $\text{S}\text{C}\text{H}\text{O}\text{N}\text{E}\text{C}\text{K}$, type ordinaire aux douze besants. (Pl. XXIX, fig. 1.)

Argent, Poids, 0 gr. 98.

Collection de M. REN. CHALON.

N° 438. Variété au même type ne présentant de différence que dans quelques lettres de la légende de face : $\text{H}\text{A}\text{R}\text{T}\text{A}\text{R}\text{D}\text{U}\text{S}\text{D}\text{E}\text{S}\text{C}\text{H}\text{O}\text{N}\text{E}\text{C}\text{K}$.

Poids : 1 gr. 25.

Collection ROUYER.

Un autre exemplaire fut connu par Snelling au siècle dernier. Mais il semble qu'il était d'une conservation peu satisfaisante, puisque l'auteur anglais en a rendu les légendes d'une manière inexacte. Ainsi, il y lisait $\text{H}\text{A}\text{R}\text{T}\text{A}\text{R}\text{D}$, et proposait de le donner à un Jean, seigneur de je ne sais quel Schoneck dans la Haute-Alsace ; le Schoneck trévirois ayant, selon lui, trop peu d'importance pour qu'on y eût battu monnaie. Quant au mot $\text{S}\text{C}\text{H}\text{O}\text{N}\text{E}\text{C}\text{K}$, il n'en donnait aucune explication et n'en parlait même pas.

Sur l'exemplaire précédent, la lecture *mans* est indubitable et ce mot ne peut être autre chose que l'abrégé d'*nantardus* ou plutôt d'*hartardus*, car on voit sur le *n* un signe d'abréviation. *msæ* désigne évidemment le château de *Liessem* ou *Lissem* (dans la partie du Luxembourg cédée à la Prusse) qui appartenait à la famille de Schoneck.

Une autre preuve directe existe qu'Hartard a frappé monnaie. Le 10 juin 1344, il est cité par l'empereur Louis de Bavière à comparaître devant le tribunal du Saint-Empire, comme prévenu d'avoir frappé des monnaies illégales et de mauvais aloi. D'autres seigneurs voisins furent, à la même époque, également cités pour ce fait : c'étaient :

Wilhelmus de Wieda ;

Godfridus, comes Seynensis, dominus in Valander.

Gerlacus et Philippus de Isenburg ;

Herman de Helffenstein ;

H. Walthode de Novo Castro	} sunt illi de Ry-
L. de Cleberg	

Theod. de Seelbach ;

H. Antiquior de Erenberg ;

Walter dictus Schade ;

H. de Falckenstein ;

Jo. filius Theodori, marescali de Huneberg ;

Theo. marescalus de Huneberg (1).

(1) Pour plus de détails consulter la notice de M. Renier Chalon.

XX.

SEIGNEURIE DE SCHOONVORST (1).

Les seigneurs de Schoonvorst ou Schoonforst (2) relevaient des ducs de Brabant et tiraient leur nom d'un château fort situé dans le bourg prussien de Vorst entre Aix-la-Chapelle et la petite ville de Cornelismunster. Haineman d'Aix, surnommé Schoonforst, de qui, suivant Hemricourt, descendent les seigneurs de cette famille, portait dans ses armoiries le lion des ducs de Limbourg. Mais ses descendants abandonnèrent cet emblème pour prendre les armoiries de Texhe qui consistaient en un écu au *champ d'argent recouvert de neuf besants de queues*.

Vers 1340, un seigneur de cette maison nommé Renaud, chanoine de Saint-Servais de Maëstricht, abandonna l'état ecclésiastique pour prendre le métier des armes. Il acheta à ses frères la seigneurie de Schoonvorst et se trouva souvent en rapport

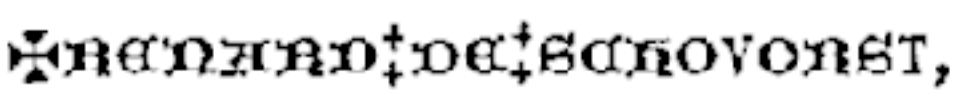
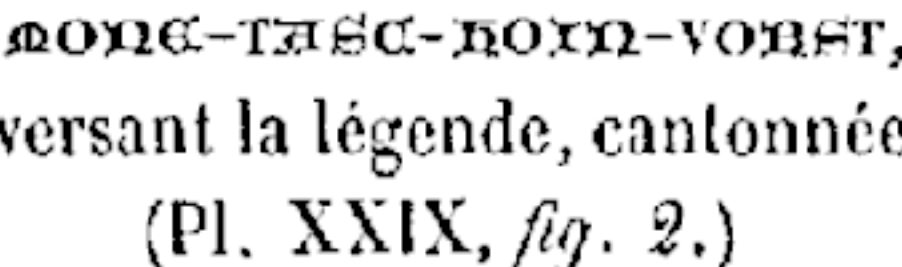
(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des feudataires de Brabant; Revue numism. belge*, 1^{re} série, t. IV, 1848. — 3^e série, t. I, 1857. — 4^e série, t. II, 1861.

(2) En français *Belleforest*.

avec les seigneurs entre Rhin et Meuse, dont plusieurs eurent recours à lui pour soumettre leurs vassaux révoltés.

La puissance de ce baron nous est attestée par le nombre de pièces qui restent de lui et dont plusieurs ont quelque analogie de frappe avec les esterlins de cette époque, bien que d'un diamètre un peu plus considérable.

Nous donnerons la description d'un demi-gros au type des pièces d'Albert de Bavière.

N° 439.  écu de la famille dans un cartouche partie triangulaire, partie tricintré. — R.  grande croix pattée traversant la légende, cantonnée de douze besants. (Pl. XXIX, fig. 2.)

(VAN-DER-CHUIJS, *Monn. des feud. de Brabant*, pl. XXIX, n° 7 et 8.)

La *Revue belge* (1857, page 302), décrit la même pièce avec neuf besants au revers au lieu de douze.

XXI.

SEIGNEURIE DE HEINSBERG (1).

La seigneurie de Heinsberg, située près de la Roër et enclavée en partie dans le duché de Juliers à son extrémité orientale, était anciennement annexée à celle de Fauquemont. Elle forma vers 1170 un pays à part qui eut ses seigneurs à lui (2) et

(1) *Rev. numism. belge*, 1^{re} série, t. V, 1849, page 260. (Notice sur la seigneurie de Heinsberg, par M. Pior.)

(2) Les généalogistes de la maison de Heinsberg la commencent ordinairement à Goswin I^{er}, mort au commencement du XII^e siècle et à son successeur Goswin II, décédé entre les années 1166 et 1170. Goswin II eut deux fils : Goswin et Godefroy ; l'un obtint en partage la terre de Fauquemont, l'autre celle de Heinsberg.

Godefroy I^{er}, fils de Goswin II, 1170 à 1193.

Adélaïde, fille de Godefroy, épousa Arnould II comte de Clèves, 1192 à 1202.

Thierry I^{er}, fils d'Arnould et d'Adélaïde, 1202 à 1228.

Agnès, fille du précédent, épousa Henri comte de Sponheim qui, par cette alliance, devint la souche d'une nouvelle maison, 1228-1258.

Thierry II, fils d'Agnès, 1258-1303.

Godefroy II, fils de Thierry, épousa Mathilde de Looz, 1303-1332.

pour capitale la petite ville de Heinsberg. En 1542, Charles-Quint la prit et la ruina ; elle fait aujourd'hui partie des états prussiens de la province rhénane.

THIERRY II

1258-1303.

La numismatique des seigneurs de Heinsberg ne commence véritablement que sous le règne de Thierry II. Nous donnerons la description de la monnaie unique que nous connaissons de ce seigneur, c'est une imitation des esterlins au lion de Jean I^{er} de Brabant.

N^o 440. ΤΙΘΝ ΙΑΘΝ ΣΘΝΣ (*Thiodericus dominus de heinsberg*) écu triangulaire chargé d'un lion debout à gauche. — § . ΜΟΝ-ΕΤΟ-ΘΑΝ-ΘΙΕ (*Gangelt*) croix à doubles branches traversant la

Thierry III, fils des précédents, 1332-1361. Ce fut ce personnage qui fonda la troisième race des comtes de Chiny et de Looz, dont la durée fut si éphémère.

Godefroy III, 1361-1395, petit-fils de Godefroy II et neveu de Thierry III.

Jean I^{er}, 1395-1438, fils de Godefroy ;

Jean II, 1438-1443, fils de Jean I^{er} ;

Jean III, 1443-1448, fils de Jean II ;

Jeanne, 1448-1469, fille de Jean III ; elle eut deux filles, Elisabeth et Jeanne, qui renoncèrent à leurs droits et les vendirent le 10 mars 1483 au duc de Juliers et de Berg, leur beau-frère.

légende et cantonnée des lettres χ α θ ν probablement *JESU*. (Pl. XXIX, fig. 3.)

(*Revue numism. belge*, 1849 pl. VII, fig. 2.)

GODEFROY III

1361-1395.

Ce seigneur continua le système de ses prédécesseurs en imitant les monnaies de ses voisins. On voit par la grande variété des types, qu'il n'a pas voulu exploiter un seul pays en y donnant cours à ses espèces, mais plusieurs pays à la fois. Il a imité tour à tour les monnaies françaises, les monnaies de Flandres, de Brabant, de Cologne, etc.

N° 441. $\text{GODFRIDVS} \cdot \text{DE} \cdot \text{HEINSBERG}$; saint Pierre nimbé, à mi-corps et de face, tenant une croix et une clef; au-dessous un écusson chargé d'un aigle à deux têtes. — $\text{R} \cdot \text{MON} \cdot \text{ETA} \cdot \text{G} \cdot \text{E} \cdot \text{I} \cdot \text{N} \cdot \text{E} \cdot \text{I} \cdot \text{N} \cdot \text{I} \cdot \text{N}$, croix cantonnée de douze globules et traversant la légende.

(Pl. XXIX, fig. 5.)

(*Revue numism. belge*, 1849, pl. IX, fig. 24)

Cette monnaie est une imitation de celles de Frédéric III, archevêque de Cologne (1370-1414) et de celles de Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves (1362-1388). Elle a été frappée à *Geilenkirchen*.

N° 442. Variété de cette pièce $\text{GODFRIDVS} \cdot \text{DE} \cdot \text{HEINSBERG}$; seulement l'écu est un peu fruste et ne permet pas d'y reconnaître la présence de l'aigle.

— R. MON-ETHA-YOX.....BEN, type aux douze besants. (*Einisberg* pour *Heinsberg*).

(Pl. XXIX, fig. 4.)

(*Revue numism. belge*, 1862.)

A partir de Thierry III, la suite des comtes de Looz et de Chinny et des seigneurs de Heinsberg se confond quelque temps sur les mêmes têtes et présente des difficultés sur lesquelles tous les généalogistes ne sont pas d'accord. J'ai indiqué, en parlant des esterlins de Looz et de Chinny, quelle était la succession, dans ces derniers comtés, en m'autorisant de documents qui m'avaient été fournis par M. de la Fontaine.

D'après M. Piot, auteur d'une excellente notice sur les seigneurs de Heinsberg, et M. Perreau, auteur d'une monographie des monnaies de Looz (1), Godefroi III de Dalembrouck (fils de Jean de Heinsberg-Dalembrouck et petit-fils de Godefroi II seigneur de Heinsberg), loin de mourir en 1353, comme je le disais ailleurs (2), aurait vécu jusqu'en 1395 et n'aurait recueilli la succession de Thierry III qu'à la mort de ce dernier en 1361. Ce ne serait qu'à cette époque que l'évêque de Liège ayant refusé à Godefroy l'investiture du comté de

(1) *Rev. numism. belge*, t. II, 1843 et même série t. V, 1849.

Confront. *Art de vérifier les dates*, t. III, comtés de Looz et de Chinny.

(2) Comté de Looz, page 86.

Looz, celui-ci aurait commencé la lutte avec les Liégeois et aurait, deux'ans après, en 1363, vendu tous ses droits à Arnould d'Oreye, sire de Rummen. Retiré dans sa seigneurie de Heinsberg, Godefroi demeura sur un pied d'hostilités presque continues avec ses puissants voisins, et mourut en 1395 (1). Il avait épousé Philippine, fille de Guillaume V, duc de Juliers, dont il laissa Jean qui lui succéda et quelques filles.

(1) D'autres deniers, de poids et de taille des esterlins, portant, d'un côté quatre lions, et de l'autre une croix brève, fleuronée, sont décrits dans la notice de M. Piot. Ces pièces sont analogues à celles que nous mentionnions page 237. Nous ne croyons pas devoir les signaler autrement.

XXII.

SEIGNEURIE DE FAUQUEMONT.

La petite ville de Fauquemont ou de Valkinbourg était, au moyen âge, le chef-lieu d'une seigneurie assez importante, dont les possesseurs, ont, pendant quelque temps réuni les deux territoires de Fauquemont et de Heinsberg et joui d'une certaine célébrité parmi les baronnets d'Entre-Meuse et Rhin. Suivant Butkens la ligne directe s'éteignit avec Goswin IV, au commencement du XIII^e siècle, qui institua comme héritier, Henri de Limbourg, son beau-frère. Vers 1352, à la mort de Jean, dernier représentant mâle de la famille, la terre de Fauquemont passa aux mains de Philippine, sœur aînée de Jean, qui, malgré les prétentions de son cousin germain Valéran, sire de Born, vendit successivement ses droits à Renaud, seigneur de Schoonvorst, à Guillaume, duc de Juliers, et enfin à Venceslas et à Jeanne, ducs de Brabant (1362). De là, des démêlés sans nombre sur lesquels notre intention n'est point d'insister (1). Plus tard, en

(1) Conf. BUTKENS, t. I^{er}, pages 484 et suivantes. — *Rev. belge*, t. VI, 1^{re} série, page 4; et t. I, 2^e série, pages 108 et 384.

1416, cette même terre fut prise en engagère du comte de Flandre aux mains duquel elle était tombée, par Frédéric II, comte de Moers et de Saarwerden, frère de Thierry II, archevêque de Cologne.

JEAN

1347-1352.

Jean succéda à son frère Thierry III, tué en 1347, à la bataille de Valthen, près de Liège. Ces deux princes n'eurent pas de postérité. Leur succession donna lieu à des contestations dont nous signalions tout à l'heure l'origine.

N° 443. HMONETIVANKEBO , lion debout à queue fourchue dans un cercle perlé. — $\text{R. IOHAN- NES. D. G. VAN- KEBO}$, croix pattée coupant la légende (*Valkebor* pour *Valkinbourg*).

(Pl. XXIX, fig. 6.)

(Rev. numism. belge, t. I^{er}, 2^e série, 1851, pl. VIII, fig. 5.)

Ce denier est imité d'un type adopté par plusieurs autres princes : Jean III de Brabant, Thierry de Heinsberg, Renauld de Gueldre.

XXIII.

COMTÉ DE CLÈVES.

Clèves est une ville des États prussiens, ancienne capitale d'un comté du même nom situé le long de la Meuse et du Rhin, entre l'évêché de Munster, les duchés de Brabant, de Gueldre et de Berg.

Il est assez difficile d'établir d'une manière précise la liste chronologique des premiers comtes de Clèves. Depuis 1150 jusqu'à 1305, la plupart des seigneurs de ce pays portèrent le nom de Thierry. De 1305 à 1309, Othon, fils de Thierry VII, occupa le comté et eut pour successeur son frère Thierry VIII dont la fille Marguerite épousa, en 1332, Adolphe II, comte de la Marck (1). A ce Thierry succéda son frère Jean qui mourut sans enfants en 1368. Alors commença en la personne d'Adolphe de la Marck (2), une deuxième maison des comtes de Clèves, connue sous le nom de maison de Clèves et la Marck, sous laquelle l'empereur Sigismond, au concile de Constance, le 28 avril 1417, érigea le comté en duché.

(1) Thierry VIII, avait eu lui-même pour épouse une Marguerite, fille de Renaud I^{er}, comte de Gueldre.

(2) Cet Adolphe, qui fut Adolphe I^{er}, de Clèves, était le deuxième fils d'Adolphe II, de la Marck, et petit-neveu de son prédécesseur Jean (*).

(*) *Art de vérifier les dates*, t. III.

Au commencement du XVI^e siècle, Jean III, duc de Clèves, réunit sur sa tête, soit de son chef, soit du chef de sa femme Marie de Berg, les trois duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, les deux comtés de la Marck et de Ravensberg et les seigneuries de Ravenstein, de Winnenthal et de Breskesand. Sa descendance s'éteignit elle-même en 1609. C'est alors que s'ouvrit ce qu'on appelle la *succession de Juliers* et que commencèrent des démêlés qui ne se terminèrent qu'en 1624, par un partage des provinces contestées, entre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg. Conquis par les Français en 1794, le duché de Clèves fut compris dans le département de la Roër. Au moment de la Restauration, cette province fit retour à la Prusse rhénane.

On connaît plusieurs monnaies des comtes de Clèves, calquées sur le coin anglais ou sur celui de Brabant.

THIERRY!

....-1305.

La pièce que nous allons d'abord décrire donne un nouvel et curieux exemple de ces imitations. Elle appartient à l'un des princes du nom de Thierry qui se sont succédé dans le duché de Clèves de 1203 à 1305. Le soin qu'on a pris de se rapprocher dans les légendes de la pièce originale que l'on contrefaisait, a dû souvent la faire confondre avec les véritables monnaies anglaises.

N° 444. ΠΕΩΒΙΟΥΣ ΝΕΧΤΑΟΧ, tête de face sur le modèle des esterlins de Henri III. — R. ΑΜΧ-ΤΟΠΙ-ΕΥΕ-ΧΟΧ, double croix longue, cantonnée de globules.
(Pl. XXIX, fig. 7.)

Poids : 1 gr. 40.

(*Revue numism. belge*, 1856, pl. IV, fig. 3.)

D'après M. Renier Chalon, à qui nous devons la description de cette pièce, la légende peut se lire de la manière suivante, en ayant soin de réunir celle des deux faces et de n'en faire qu'une : *HENRICVS REX theoderici COMITIS CLEVE IOHANNES (monetarius)*. A l'aide du mot *theoderici*, on imite le *terci* du prototype anglais. Le nom du monétaire *Iohannes* est également celui d'un monétaire de Henri III, et les lettres *eve* du mot *Cleve* (*Cleve*, *Clevae*, *Cliviae*, se rencontre dans plusieurs chartes latines), rappellent la ville d'York.

L'usage de placer au revers le nom du monétaire, généralement employé en Angleterre à cette époque, n'est pas sans exemple dans les imitations. On le trouve sur quelques esterlins, notamment sur ceux que nous reproduirons plus loin en parlant des monnaies de Gueldre et de Cunre (1).

(1) Nous rappelons ici que Henri III, roi d'Angleterre, frappa des esterlins à la croix brève et aux seize besants jusque vers 1247, époque à laquelle il adopta la croix longue et les douze besants, tout en conservant les doubles bandes. Le mot *ox* qui, sur les monnaies anglaises de Henri, se trouve entre le nom du

OTHON
1305-1311.

Voici un esterlin frappé par Othon successeur de Thierry IX, en imitation des pièces de Jean I^{er}, de Brabant.

N^o 445. ΜΟΝ ΕΤΑΑ ΠΑΥΕΩ', lion rampant dans un écusson triangulaire. — ὀ . ∷ ΟΤ-ΤΗΟ- ∷ ΑΟ-ΜΕΣ, croix à doubles bandes, anglée des lettres π υ ς α'. (Pl. XXIX, fig. 8.)

Poids : 1 gr.

Collection de M. de COSTER.

Les lettres placées dans les cantons de la croix, indiquent que cette monnaie a été frappée à *Muissen*, près de Nimègue, petite localité appartenant au comte de Clèves. Quant à la légende *MONETA CLEVENENSIS*, qui se lit sur la face, elle signifie non pas que la pièce a été forgée à Clèves, puisqu'elle ne peut l'avoir été dans deux villes à la fois, mais bien qu'elle est à la taille et à la valeur des monnaies de Clèves, comme un *gros tournois*, frappé peu importe où, était une monnaie de Tours, un *parisis*, une monnaie de Paris, etc. (1).

monétaire et celui de la localité : *DAVI.ON.EVER*, — *RICARD.ON.CAN*, — *PICOT.ON.NOR*, etc., semble être une forme anglo-saxonne du mot anglais moderne *in*, à : *David à York*, — *Richard à Cantorbéry*, etc.

(1) *Rev. numism. belge*, t. I, 4^e série, (art. de M. REX. CHALON).

XXIV.

COMTÉ DE MOERS.

La terre de Moers ou Meurs située en Westphalie, entre Cologne, Clèves, Berg et Gueldre fut longtemps possédée par des seigneurs qui joignaient à leur principauté celle de Saarwerden (1) et prenaient le titre de comte de Moers et de Saarwerden. La seigneurie de Moers était un fief de Clèves institué en 1187. A la mort de Hermann, dernier comte de Moers, Guillaume, duc de Clèves, voulut se mettre en possession de cette baronnie comme d'un fief ouvert. Après bien des contestations élevées entre la maison de Clèves et celle d'Orange, Moers tomba au pouvoir de la Prusse. En 1706, la ville de Moers, ancienne capitale du comté, fut érigée en ville impériale et son territoire, en principauté par l'empereur Joseph.

M. Dannenberg m'a adressé l'empreinte de deux semi-esterlins, au type des pièces de Conon de Falckenstein, archevêque de Trèves et de Frédéric de

(1) La seigneurie de Saarwerden (en français *Saverne*) était située dans la Lorraine allemande et relevait de l'évêché de Metz. L'écu, déjà indiqué plus haut, était une *aigle à deux têtes d'argent sur un champ de sable*.

Saarwerden, archevêque de Cologne (1), frappés vers la fin du XIV^e siècle par un comte de Moers du nom également de Frédéric.

N^o 446. FRIEDRICVS. * • COMES MOX. : buste de saint Pierre tenant d'une main une longue croix, de l'autre la clef, et surmontant l'écu de Saarwerden qui sépare la légende. — ⚭ . MON-ETIAO-ANOE-ΠOAN, croix cantonnée de douze besants.

(Pl. XXIX, fig. 9.)

Collection de M. DANNENBERG.

Cette pièce a été frappée à *Gangelt*, petite ville du duché de Juliers, dépendant autrefois du comté de Moers (2).

N^o 447. FRIEDRICV - S:COMEST : (*sic?*), même type; seulement l'écu de Moers (3) remplace celui de Saarwerden. — ⚭. MONETA MOENSIS, même type.

Dessin de M. REISTORFF.

(1) N^{os} 335 à 348 et 360 à 368.

(2) Le bourg de *Gangelt* fit longtemps partie de la seigneurie de Heinsberg. Les dettes que Godefroy III avait contractées pour obtenir la succession de son oncle, l'obligèrent, en 1363, à engager quelques terres, entre autres celle de Gangelt, à Edouard, duc de Gueldre, qui s'en défit l'année suivante en faveur de Jean, seigneur de Bare, frère du comte de Moers (*).

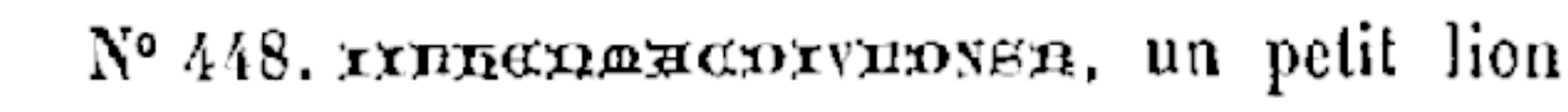
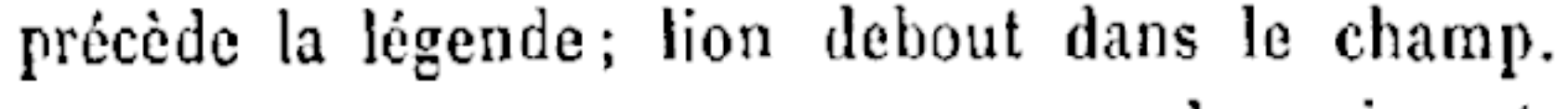
(3) Les armes de Moers étaient *d'or à la fasce de sable*.

(*) *Art de vérifier les dates*, t. III; suppl. p. IV. — REN. CHALON, *Curiostés numismatique*, n^o 6.

XXV.

COMTÉ DE JULIERS.

L'histoire du comté de Juliers est liée d'une manière si intime à celle des pays de Clèves, de Berg, etc., que nous nous croyons dispensé d'entrer dans de longs détails à son sujet, d'autant plus que nous n'avons à en parler ici que d'une manière tout à fait incidente, les comtes de Juliers n'ayant pas frappé, du moins à notre connaissance, d'esterlins au type anglais. La seule pièce que je pourrais à la rigueur citer, serait un denier au lion au type des n^{os} 116 et 443 frappé par Guillaume V. Ce prince, simple comte lorsqu'il prit possession de la terre de Juliers en 1329, fut élevé à la dignité de *margrave*, ou de *marquis*, en 1336 par l'empereur Louis de Bavière et à celle de *duc* par l'empereur Charles IV en 1357.

N^o 448.  un petit lion précède la légende; lion debout dans le champ. —  grande croix patée coupant la légende. (Pl. XXIX, fig. 10.)

(*Rev. belge*, t. VI, 1^{re} série, pl. I, fig. 5.)

Cette pièce, en cuivre saucé et du poids de 1 gr.,

faisait partie d'un dépôt trouvé à Malines en 1847 et décrit par M. de Coster (1). Son émission ne doit pas avoir suivi de beaucoup l'élévation de Guillaume à la dignité de marquis, titre dont nous voyons l'indication sur la légende de face (2).

(1) *Rev. belge*, t. VI, 1^{re} série, p. 219.

(2) Les armes du duché de Juliers étaient : *d'or au lion passant de sable*.

XXVI.

COMTÉ DE BERG.

Le nom de Berg (1), commun à plusieurs villes d'Allemagne, désigne plus spécialement la petite province comprise entre le Rhin, le comté de la Marck et le duché de Clèves, qui avait pour capitale *Dusseldorf*. Cette terre appartenait d'abord, sous le titre de comté, à des seigneurs particuliers dont la première race s'éteignit en 1225, en la personne d'Engilbert II. Sa nièce Ermengade, épouse de Henri, duc de Limbourg, hérita du comté et le transmit en ligne directe à ses descendants jusqu'en 1348, époque à laquelle Gérard de Juliers, époux de Marguerite, nièce du dernier comte Adolphe VIII, commença une troisième dynastie, sous laquelle vers 1380, la terre de Berg fut érigée en duché par l'empereur Venceslas. Cette branche prit fin en 1519 par la mort de Guillaume duc de Juliers et de Berg qui ne laissa qu'une fille unique Marie, mariée en 1510 à Jean III, de Clèves. Berg suivit dès lors la destinée des autres duchés dont nous venons de

(1) Le pays de Berg ou du Mont, *Montensis Ducatus*, tire son nom des montagnes dont il est rempli.

parler. En 1806, Napoléon se fit céder cette principauté et l'érigea en grand-duché en faveur d'un membre de sa famille. Après les traités de 1815, Berg fut annexé à la Prusse.

ADOLPHE VIII

1308-1348.

Nous possédons peu de documents relatifs au monnayage du comté de Berg. Sous Adolphe VIII, furent fabriqués des esterlins dont un fort bel exemplaire est reproduit ici d'après la revue de Grote.

N° 449. *ADOLFVS COMES MONT* (*demontré*) tête de face couronnée de roses, un petit lion debout en tête de la légende (1). — *§ . MON-TW-XM-EWO* (*moneta Wipperfurth*), longue croix pattée, canlonnée de roses. (Pl. XXX, *fig. 1.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. VII, pl. I, n° 13.)

Wipperfurth était une petite localité de la seigneurie de Berg, où les comtes battaient monnaie.

(1) Le comté de Berg avait pour armes : un écu d'argent au lion de gueules, couronné et lampassé d'azur.

XXVII.

COMTÉ DE RAVENSBERG.

Le comté de Ravensberg, voisin des évêchés de Munster et d'Osnabruck, des comtés de la Marck, de Lippe, etc., date du XI^e siècle. La descendance mâle des seigneurs de ce pays disparut en 1346 à la mort du comte Bernard. Marguerite, fille d'Othon III, frère aîné de ce dernier, ayant épousé Gérard, seigneur de Juliers et comte de Berg, transmit ainsi le comté de Ravensberg dans la maison de Juliers et de Berg.

OTHON
1226 1245.

Plusieurs seigneurs du nom de Hermann occupèrent le comté de Ravensberg de 1070 à 1236. La succession du comte Hermann III fut disputée entre ses deux fils, Louis et Othon, qui se mirent d'accord en partageant leur patrimoine. Louis eut la terre de Ravensberg et Othon celles de *Vloto* et de *Vecht* avec leurs dépendances (1). Cette dernière seigneurie fut vendue par Othon à l'évêque de Munster; peut-être sous la réserve d'y frapper mon-

(1) La petite ville de *Vechta* est le chef-lieu du cercle de même nom dans le grand duché d'Oldenbourg.

naie ainsi que semblerait le témoigner l'esterlin suivant dont le poinçon est calqué sur celui des pièces de Munster de l'époque.

N° 450. MON (*eta*) OTONX, écu de Ravensberg au haut de la légende, tête à l'image de saint Paul. — β . M(*oneta*) $\omega\epsilon$ v ϵ (*chta*), croix brève et double, munie d'une étoile dans chaque canton.

(Pl. XXX, fig. 2.)

Collection de M. HEYE, architecte à Nienburg.

GUILLAUME II

1360-1380.

Guillaume, fils du comte Gérard de Juliers, petit-fils d'Othon III comte de Ravensberg et petit-neveu d'Adolphe VIII de Berg, épousa Anne de Bavière et fut créé duc de Berg en 1380. Nous rapportons, d'après Grote, deux semi-esterlins frappés par ce personnage avec les armes de Ravensberg (1).

N° 451. $\text{✠WIKENEDOV} - \text{S:COM:OEM}'$, le comte couronné de roses avec sceptre et globe, à mi-corps, au-dessus de l'écusson de Ravensberg qui coupe la légende. — β . MO ω -ET ω -V ϵ EM-OOME, croix longue, pattée et évidée, cantonnée de globules trois par trois. (Pl. XXX, fig. 3.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. VII, pl. III, n° 32.)

(1) Les armes du comté de Ravensberg étaient : *trois chevrons de gueules au champ d'argent.*

Dusseldorf, capitale de l'ancien grand-duché de Berg, est aujourd'hui un chef-lieu de régence des états prussiens, sur le Rhin.

N° 452. Même type... $\text{K}^{\text{H}}\text{E}^{\text{H}}\text{M}^{\text{Y}} - \text{S}:\text{CO}..... -$
 H. MON-ETAB-ERAD-AME (*Bergheme*).

(Pl. XXX, fig. 4.)

(Id., id., id., n° 33.)

Le château de *Berg*, où cette pièce a été frappée, servait de résidence aux premiers comtes de Berg. Il était situé sur une hauteur, près de la ville de Solingen.

XXVIII.

COMTÉ DE LA MARCK.

Le comté de la Marck, un des plus vastes du cercle de Westphalie, avait pour capitale la petite ville de *Hamm*. Des seigneurs particuliers gouvernaient déjà ce pays au XI^e siècle; ils descendaient des comtes d'Altena et d'Altenberg. Cette province, réunie en 1368, ainsi que nous l'avons vu (1), au duché de Clèves, puis plus tard à ceux de Juliers et de Berg, eut le sort de ces différentes contrées. Nous croyons donc inutile d'insister davantage sur son histoire.

Les pièces dont nous donnons ici la description sont modelées sur les esterlins de Henri, tantôt du côté du revers seulement, tantôt du côté de la face et du revers à la fois. Elles sont attribuées au comte Adolphe I^{er} (1197-1249).

N^o 453. ∴ MON(eta a) ∞ O M, le comte à mi-corps, assis et couronné, tenant un globe d'une main et de l'autre un sceptre. — R. HAMMÆA(ivi), croix

(1) Page 279.

courte à doubles branches, cantonnée de seize petits globules, quatre par quatre et croisettés.

(Pl. XXX, fig. 6.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. I, pl. XXV, fig. 73.)

N° 454. Type analogue, $\mathfrak{H}\mathfrak{O}(\mathfrak{o})\mathfrak{FV}\mathfrak{S}\mathfrak{C}$. — $\mathfrak{R}\mathfrak{.}\mathfrak{H}\mathfrak{H}\mathfrak{M}\mathfrak{-}\mathfrak{M}\mathfrak{H}\mathfrak{C}\mathfrak{H}\mathfrak{V}$.
(Pl. XXX, fig. 7.)

(Id., id., id., fig. 74.)

Ces deux pièces ont été frappées à *Hamm*, chef-lieu du comté: elles ont été reproduites par CAPPE qui en a altéré le dessin et donné une attribution fausse (1).

N° 455. $\mathfrak{H}\mathfrak{H}\mathfrak{D}\mathfrak{O}\mathfrak{L}\mathfrak{E}\mathfrak{F}\mathfrak{V}\mathfrak{O}\mathfrak{.....S}$, tête de Henri II. —
 $\mathfrak{R}\mathfrak{.}\mathfrak{H}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{T}\mathfrak{H}(\mathfrak{O}\mathfrak{E}'?)$, type à la croix courte.

(Pl. XXX, fig. 8.)

(GROTE, *Blätter für Münzkunde*, t. II, pl. XXV, n° 371,
d'après le catalogue du comte de Renesse, n° 25127.)

N° 456. $\mathfrak{H}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{T}\mathfrak{H}\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{E}\mathfrak{.....}$ tête de Henri II. —
 $\mathfrak{R}\mathfrak{.}\mathfrak{H}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{T}\mathfrak{H}(\mathfrak{i}\mathfrak{s})\mathfrak{H}\mathfrak{E}$, type à la croix courte.

(Pl. XXX, fig. 9.)

Collect. de M. DANNEBERG.

$\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{E}$ ou $\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{H}\mathfrak{E}$ pour *Iserlon* ou *Isernloh*, petite ville du comté de la Marck dans le voisinage d'Arensberg.

(1) *Monnaies des rois et empereurs d'Allemagne*, pl. XXII, n° 363.

N° 457.NETA XEHEINI....., forteresse flanquée de deux tours avec remparts et porte d'entrée en avant. — r. XMONÆ....DOU', type à la croix courte. (Pl. XXX, fig. 10.)

Collect. de M. DANNENBERG.

Ce denier complète l'attribution de la précédente pièce, tant au point de vue de l'atelier monétaire que par rapport au prince sous lequel l'émission a eu lieu (1).

(1) Les comtes de la Marck portaient : *d'or à trois tires d'échiquier en fasce d'argent et de queues.*



II
TYPE AU PROFIL COURONNÉ.

COMTES DE BARCELONNE ET ROIS D'ARAGON.

Jacques 1^{er}
1213 - 1276

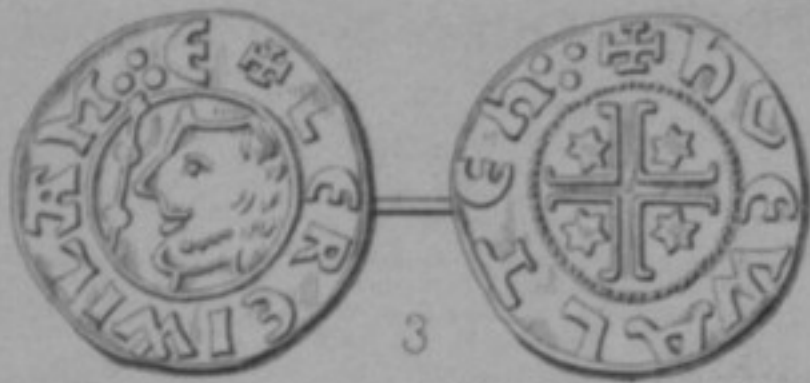


Jacques II.
1291 - 1327



ROIS D'ECOSSE.

Alexandre III.
1249 - 1292



III
TYPE A LA TÊTE DE FACE.

ROIS D'ANGLETERRE.

Henri II Plantagenet.
1154 - 1189



Henri III.
1216 - 1272



III
TYPE A LA TÊTE DE FACE ET COURONNE TREFLÉE.

ROIS D'ANGLETERRE.

Edouard 1^{er}
1272 - 1307



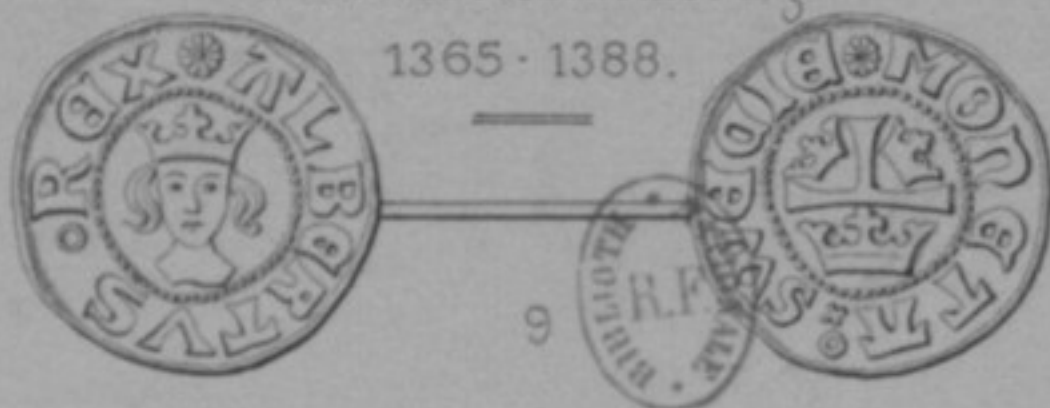
Edouard II ou III.
1307 - 1327 - 1377



ROIS DE SUÈDE

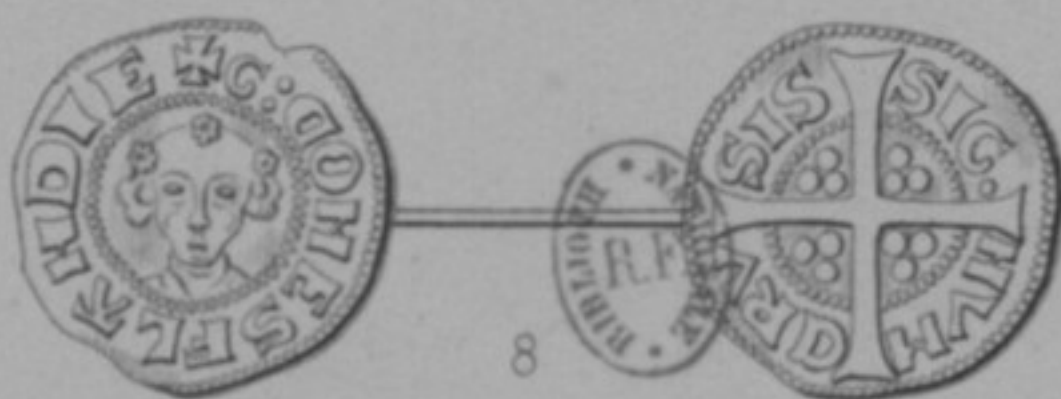
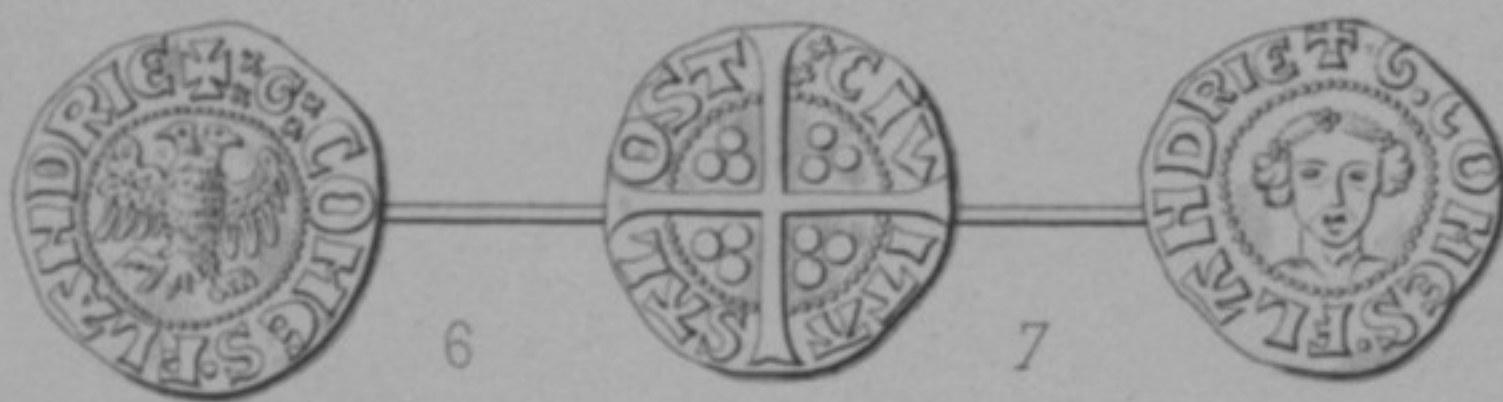
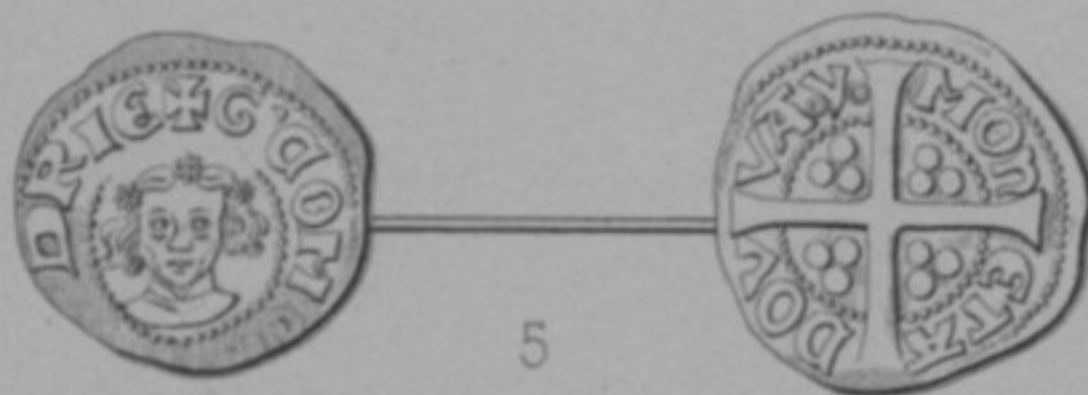
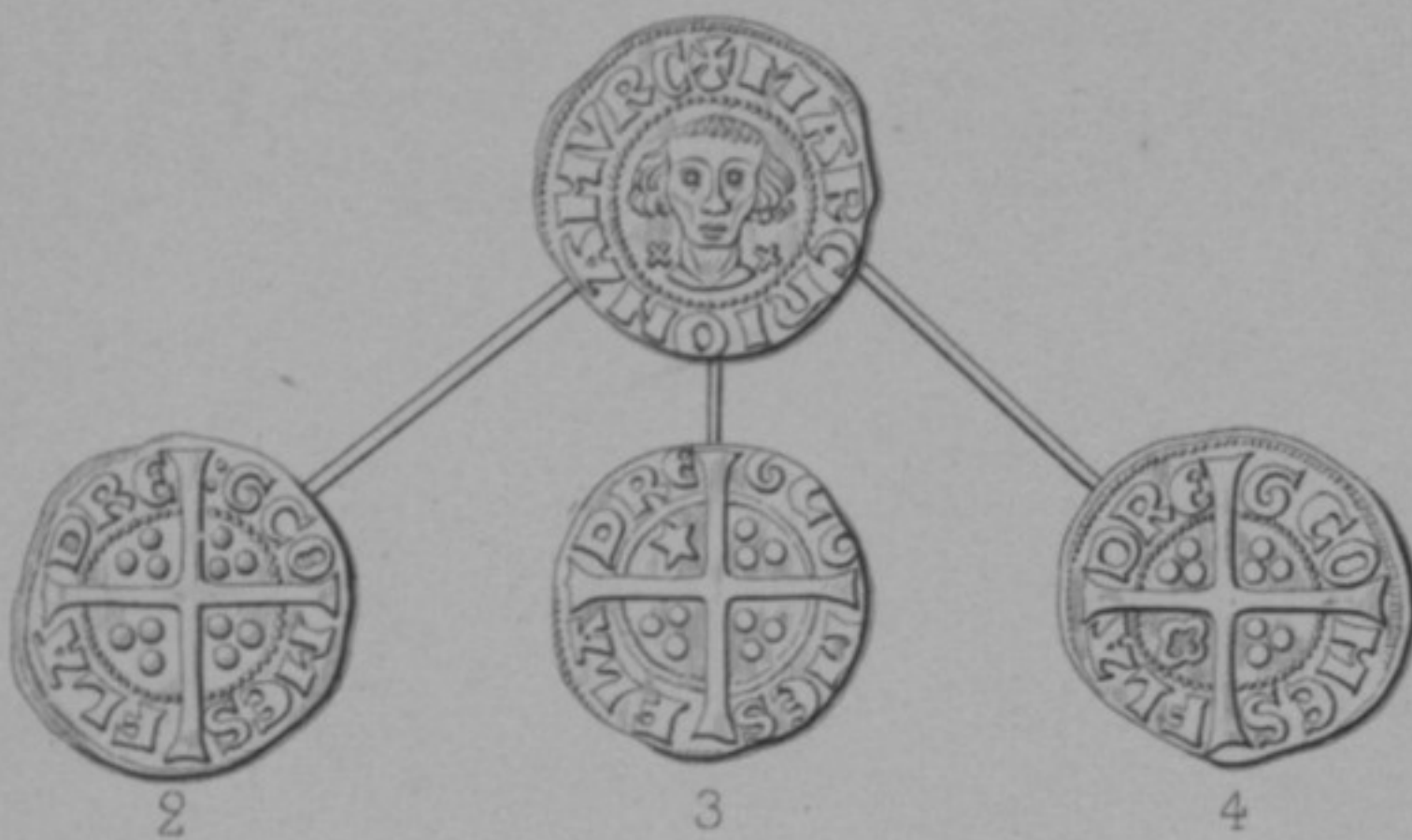
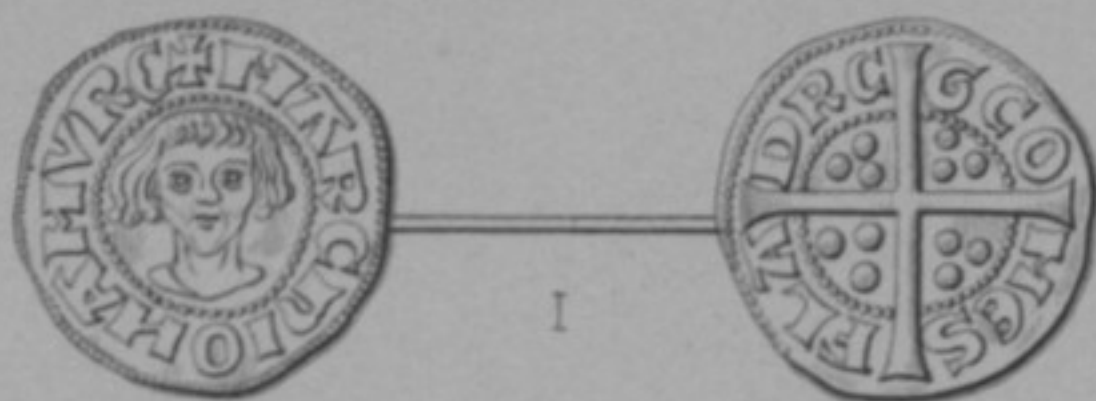
Albert de Mecklembourg.

1365 - 1388.



GUY DE DAMPIERRE.

1251 - 1305.



ROBERT DE BÉTHUNE.

1305-1322.



1



2



3



4



5



6



7



LOUIS DE NEVERS.

1322-1346.



8



9



LOUIS-DE MÂLE.

1346-1388



10



JEAN II D'AVESNES.

1280 - 1304.



1

2

3



4

5

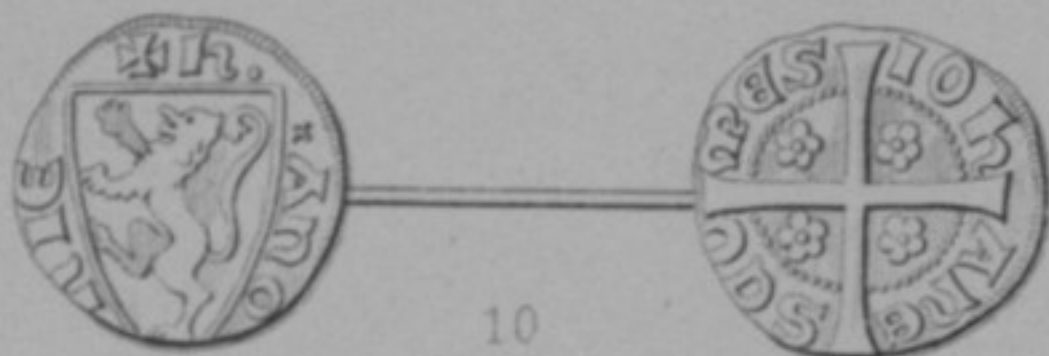
6



7

8

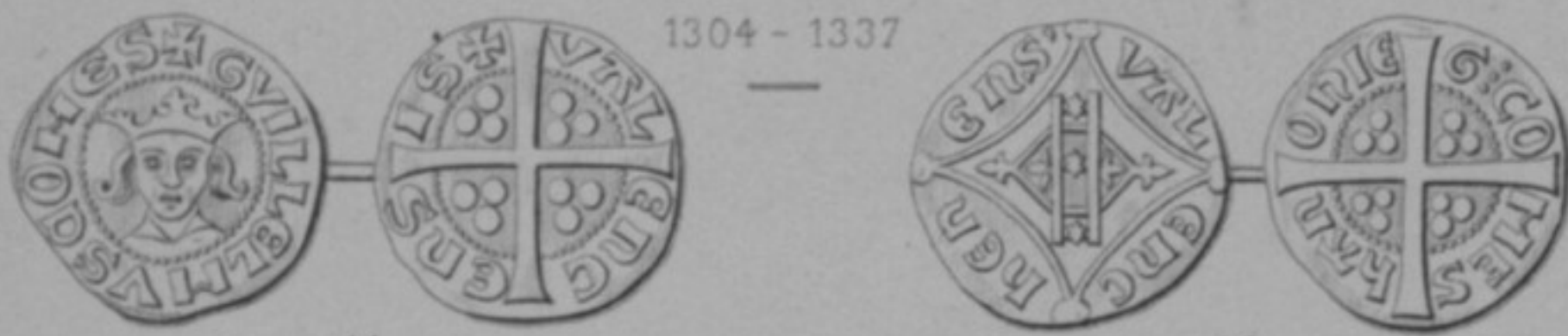
9



10

GUILLAUME 1^{er} dit le BON.

1304 - 1337



11

12

GUILLAUME II.

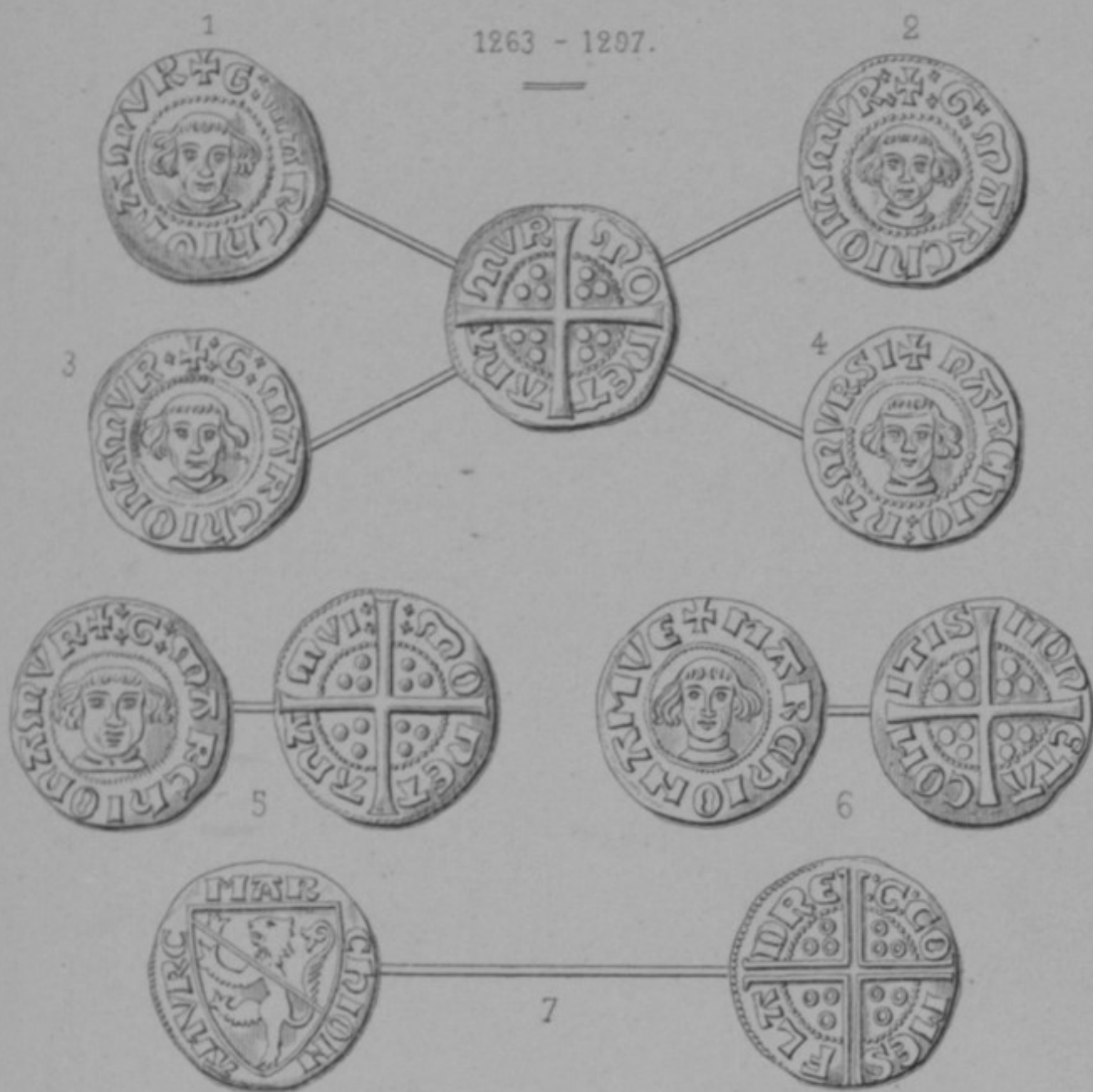
1337 - 1345



13

GUY DE DAMPIERRE.

1263 - 1297.



JEAN 1^{er}

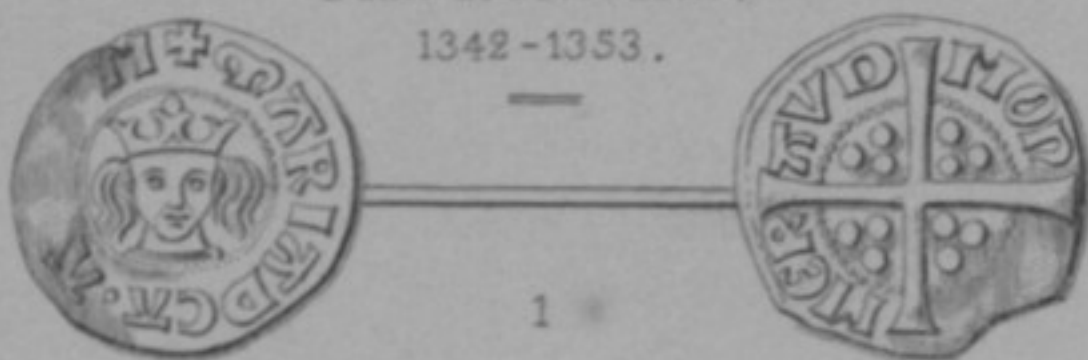
1297 - 1331.



MARIE D'ARTOIS.

Dame de Poilvache.

1342 - 1353.



1

GUILLAUME 1^{er}

1337 - 1391



2

3



4

5



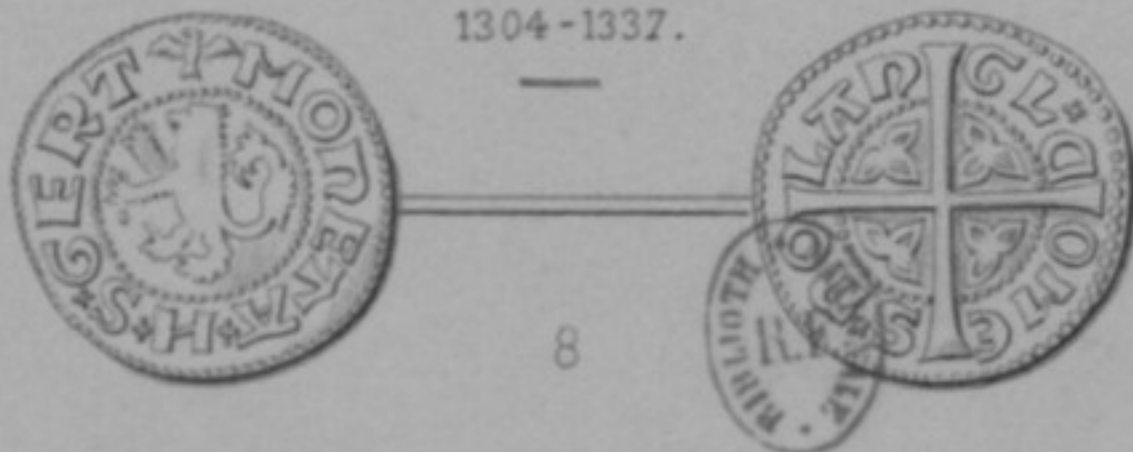
6

7

GUILLAUME III.

Comte de Hollande.

1304 - 1337.



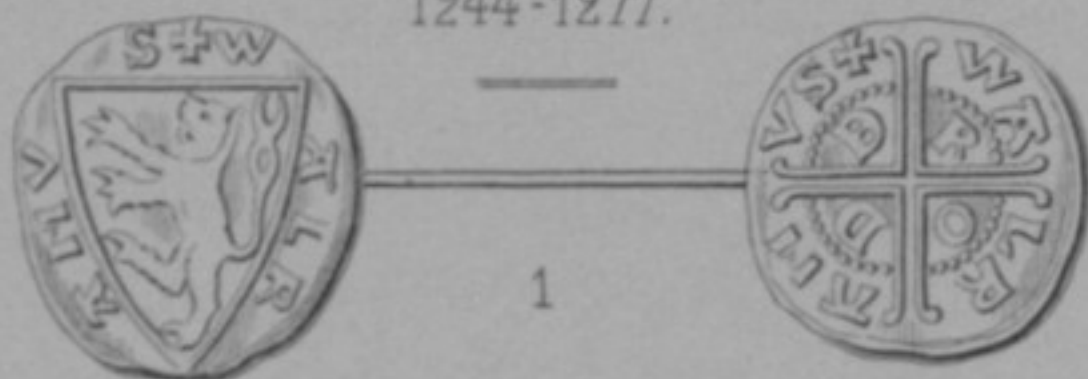
8

MONNAIES ÉNIGMATIQUES.



VALÉRIAN DE LIMBOURG.

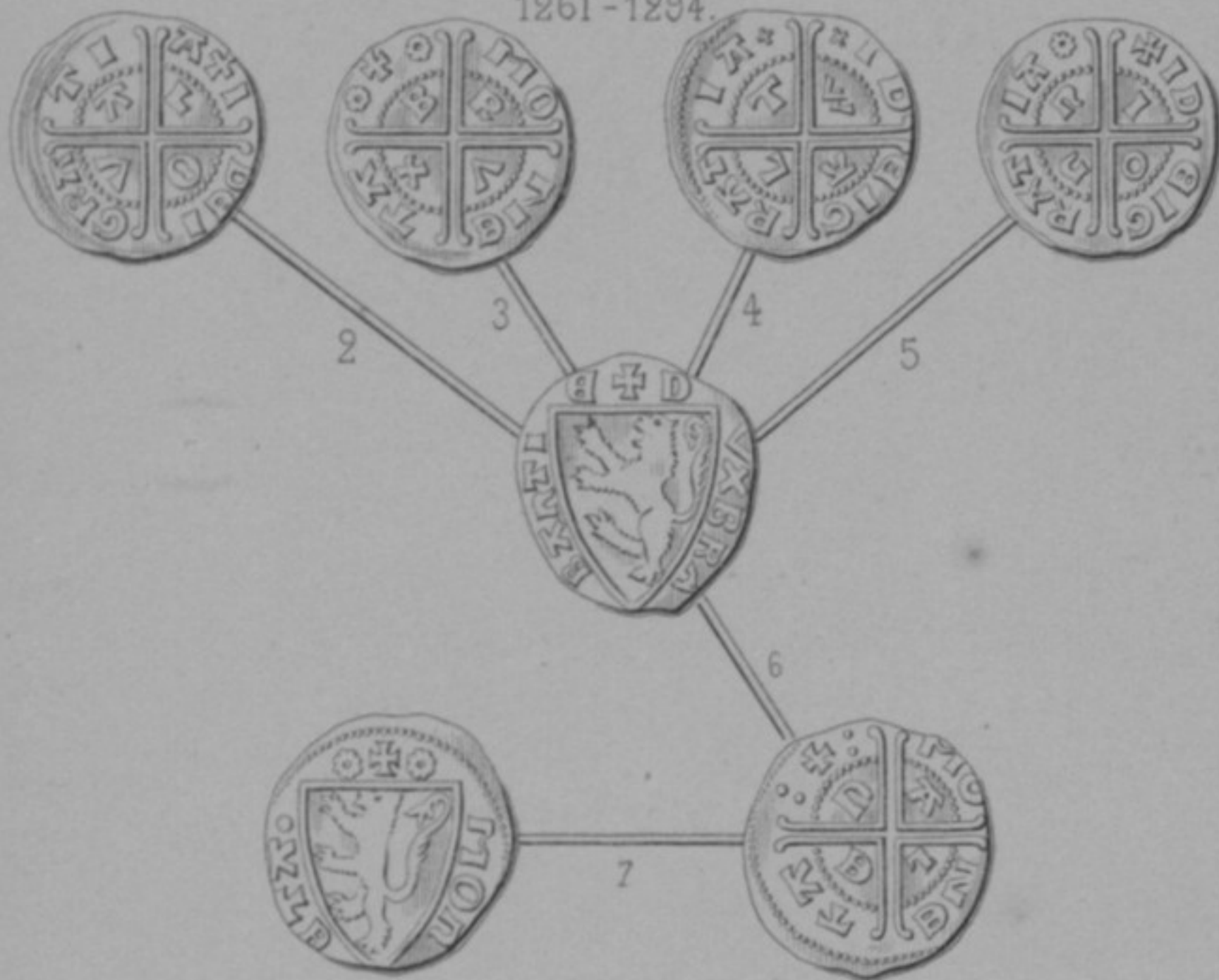
1244-1277.



1

JEAN 1^{er} DE BRABANT.

1261-1294.



2

3

4

5

6

7



8

9

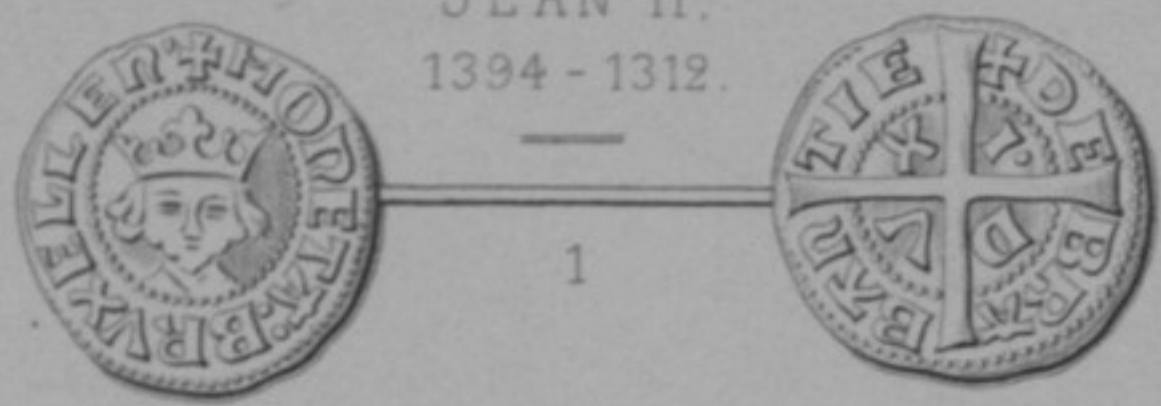


10

11



JEAN II.
1394 - 1312.



1



2

3

4



5

6

7

JEAN III.
1312 - 1355.



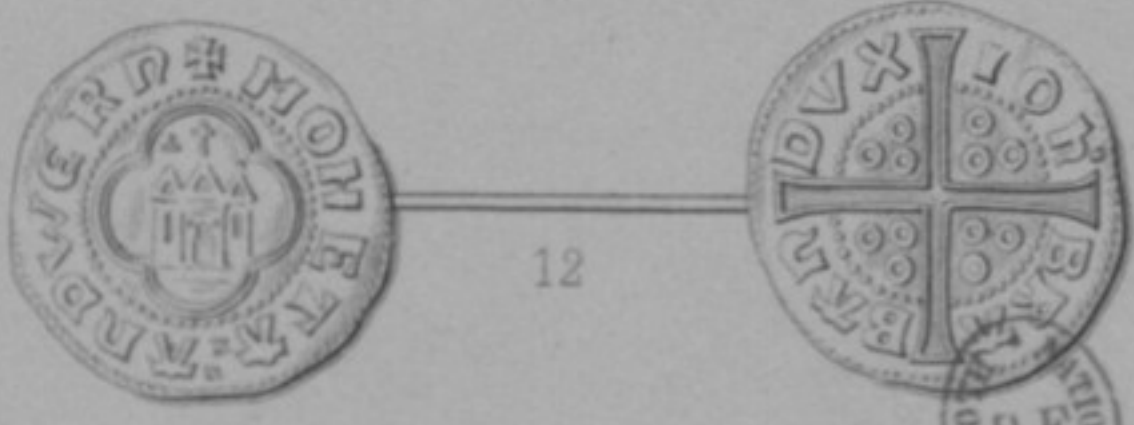
8

9



10

11



12

ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.
MAESTRICHT.

PL. X.

Jean IV de Flandre.
1282-1292.



Huques de Chalon.
1296-1301.



Thibaut de Bar.
1303-1312.



Adolphe de Lamark.
1313-1344.



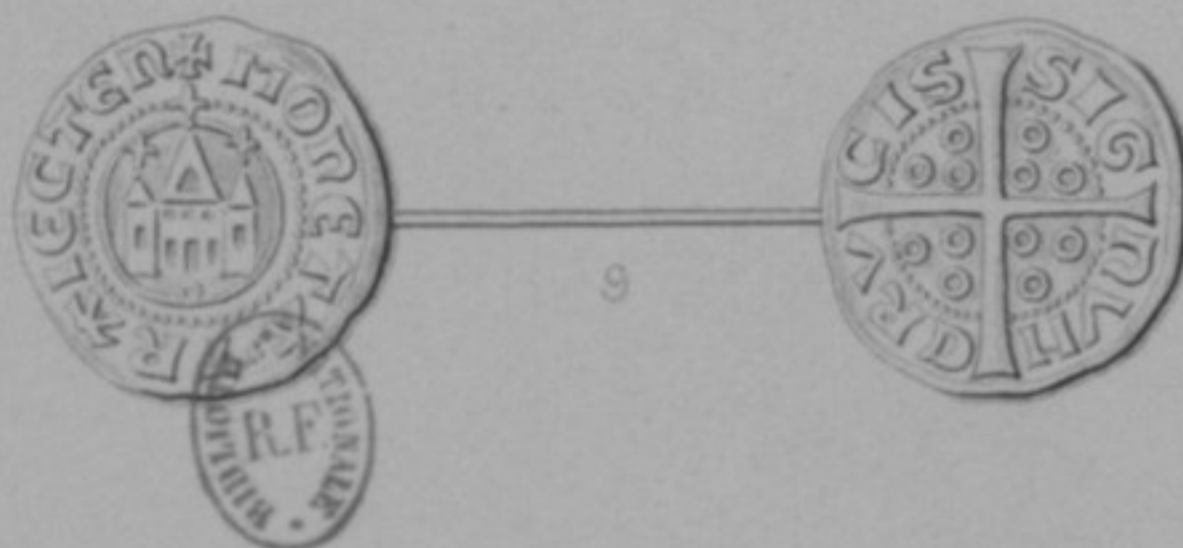
Engelbert de Lamark.
1345-1364.



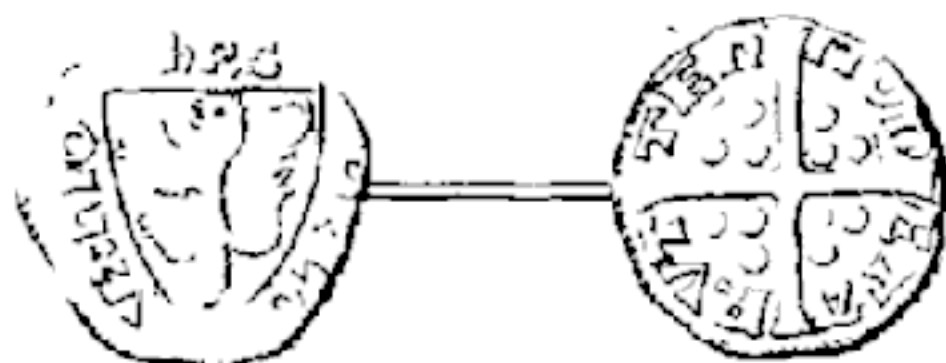
Arnould de Hornes.
1378-1390.



MAESTRICHT



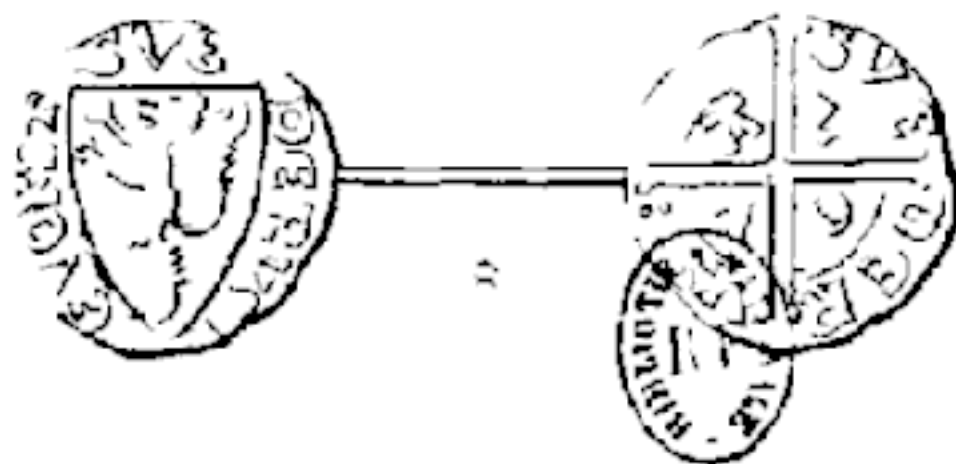
var
Seigneur d'Herstal



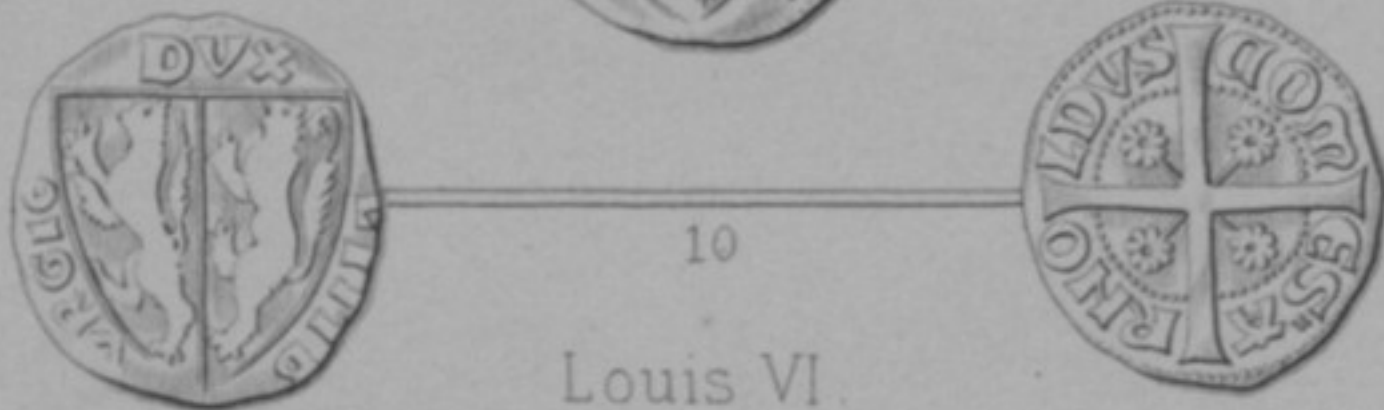
Seigneur de Louvain
Seigneur d'Herstal
1285 - 139



Seigneur de Vorst



Arnould VIII
Comte de Loos
1280-1328.



Louis VI.
Comte de Loos et de Chiny.
1328-1336.



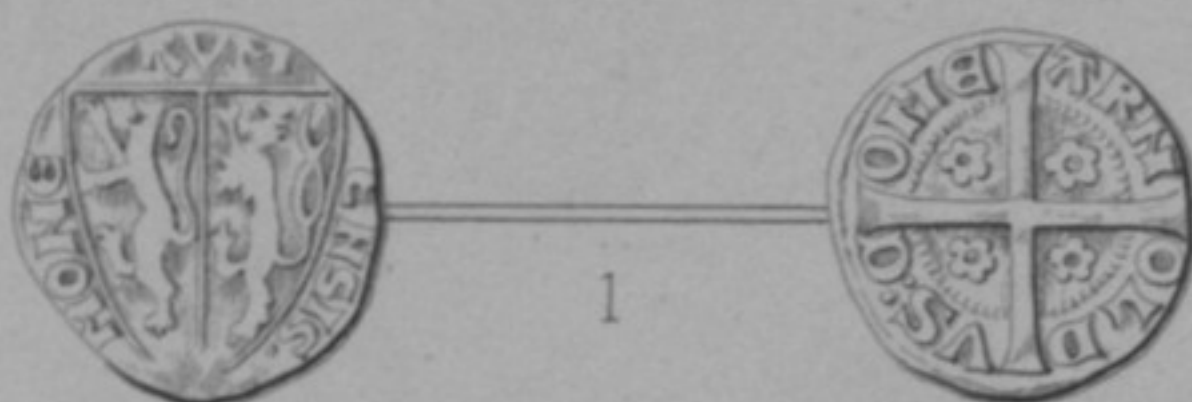
SEIGNEURIES

DE RUMMEN DE ???, D'AGIMONT ET DE HORNES. PL. XIII.

ARNOULD VIII.

de Loos.

1280 - 1328.



ARNOULD d'OREYE.

Sire de Rummen.

1331 - 1365.



JEAN II de BRABANT.

Seigneur de ???

1294 - 1312

JEAN II OU JEAN III.

Seigneurs d'Agimont.

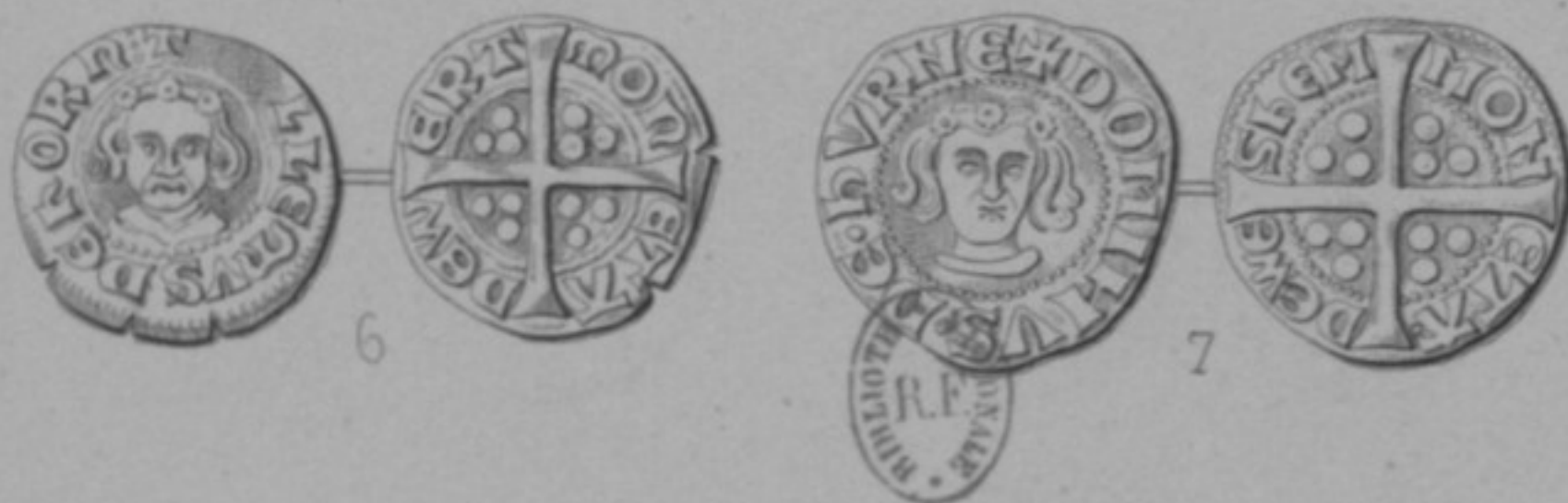
1280 - 1310 - 1341



GUILLAUME II, III OU IV.

Seigneurs de Hornes.

1264 - 1343.



HENRI IV.

1288-1309



JEAN L'AVEUGLE.

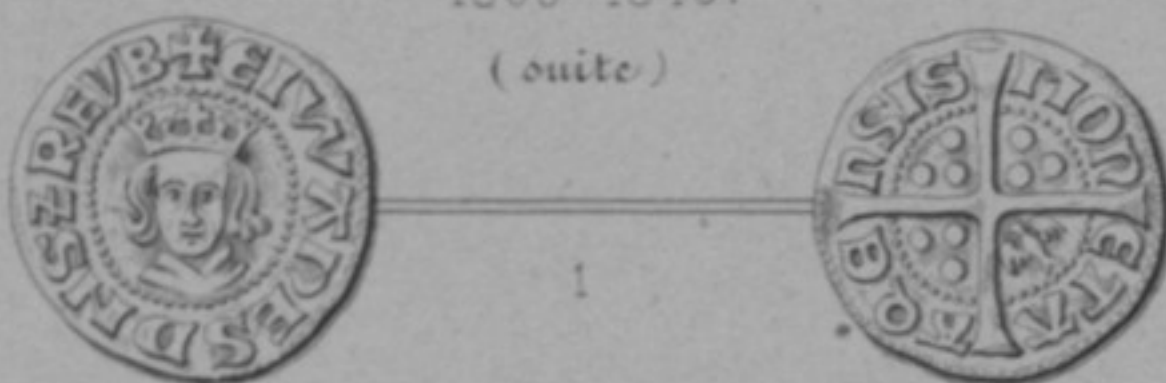
1309-1346.



JEAN L'AVEUGLE

1309-1346.

(suite)



THIBAUT II.
Sire de Rumigny. - Duc de Lorraine.
(1281-1303) (1303-1312)



FERRY IV
Duc de Lorraine.
1312-1328



EDOUARD I,
Comte de Bar.
1302-1337



THOMAS DE BOURLEMONT
Evêque de Toul.
1330-1353.



ENIGMATIQUES.



ENGUERRAND DE CRÉQUI.

1273 - 1282.



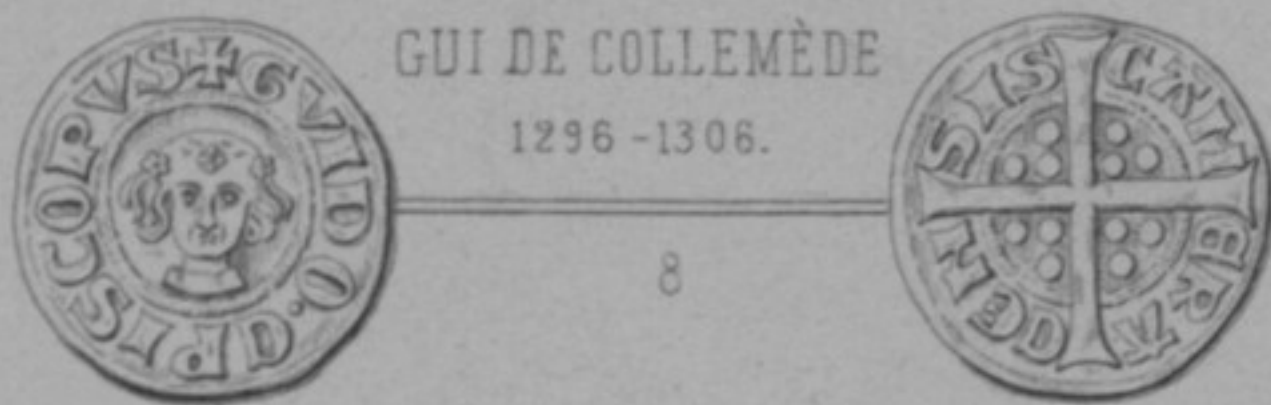
GUILLAUME DE HAINAUT

1292 - 1296.



GUI DE COLLEMÈDE

1296 - 1306.



MONNAIES CAPITULAIRES.



SEIGNEURIES

DE SAINT-POL, D'ARLEUX ET DE LIGNY.

PL. XVIII.

G UI.
Comte de S. Pol.

1292 - 1317.



JEAN DE FLANDRE,
Seigneur d'Arleux.

1313 - 1325.



VALÉRIAN II DE LIGNY

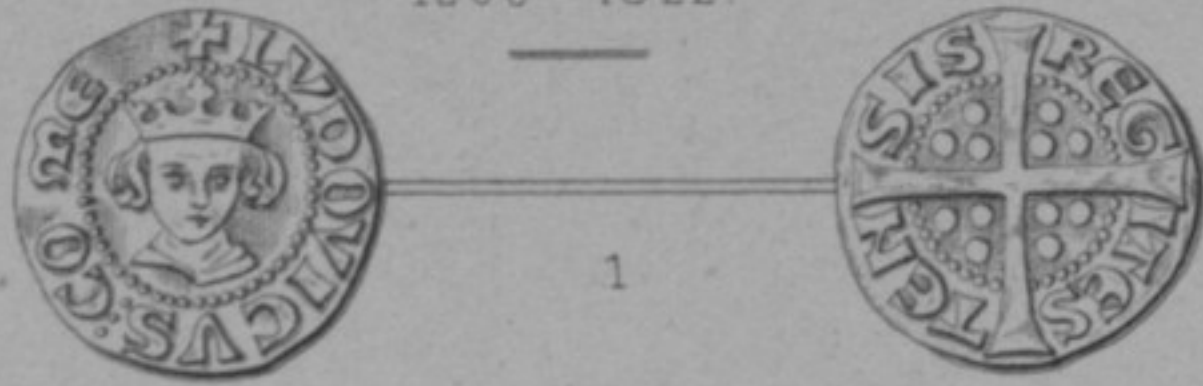
1304 - 1353.



LOUIS 1^{er} DE FLANDRE

Comte de Reithel

1290 - 1322.



1

GAUCHER DE CHATILLON

Comte de Porcien

1303 - 1329.



2

3

4



5

6

ETIENNE III

Comte de Sancerre.

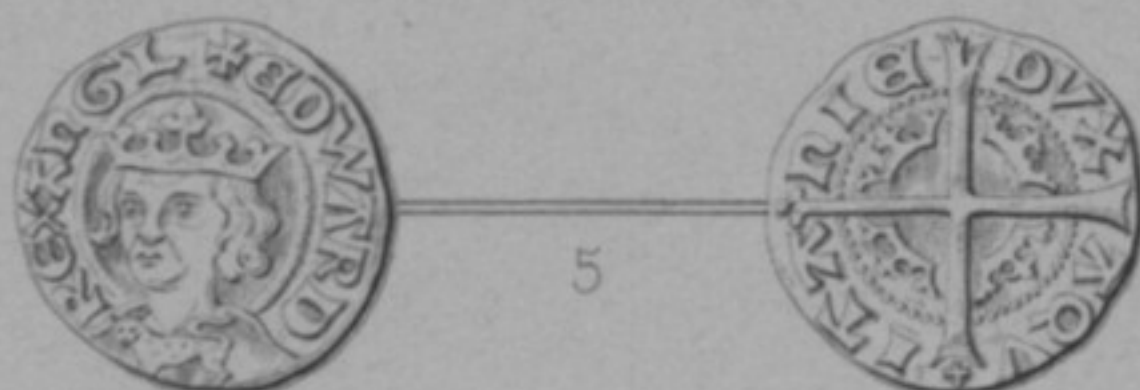
1280 - 1306.



7

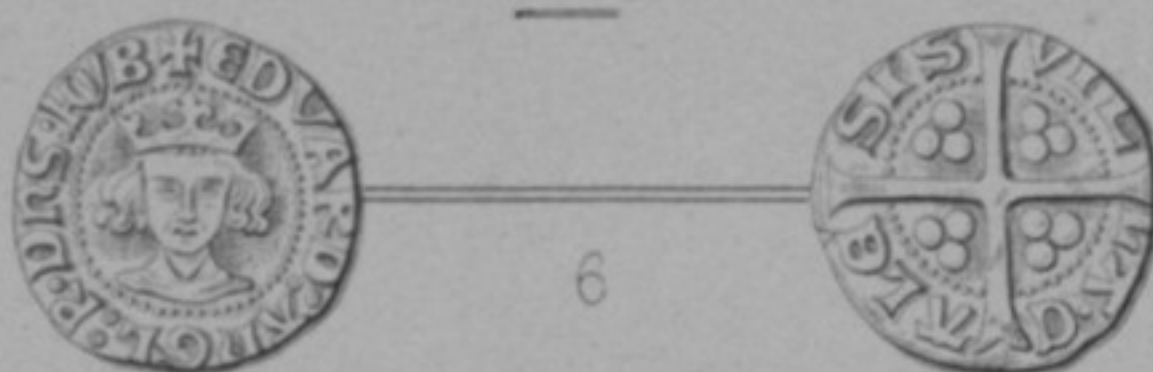
DUCHÉ D'AQUITAINE

1154 - 1453



VILLE DE CALAIS

1347 - 1558



OTHON IV

1209 - 1218.



FRÉDÉRIC II

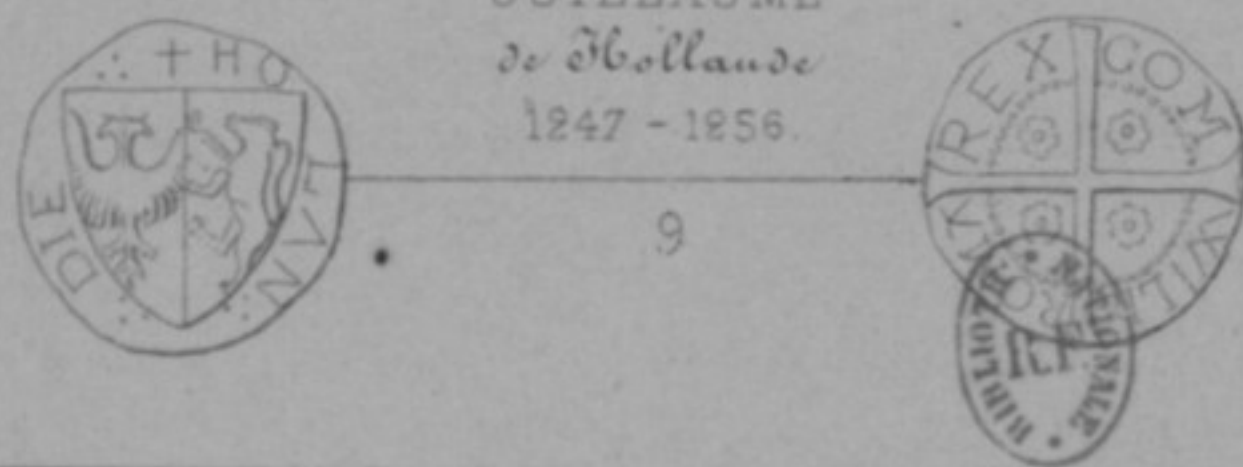
1218 - 1250.



GUILLAUME

de Hollande

1247 - 1256.



HENRI VII
de Luxembourg.
1308-1313.



LOUIS V
de Bavière.
1314 - 1347



CHARLES IV
de Luxembourg.
1347-1378.



ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES

BAUDOIN.
de Luxembourg

1309 - 1354.

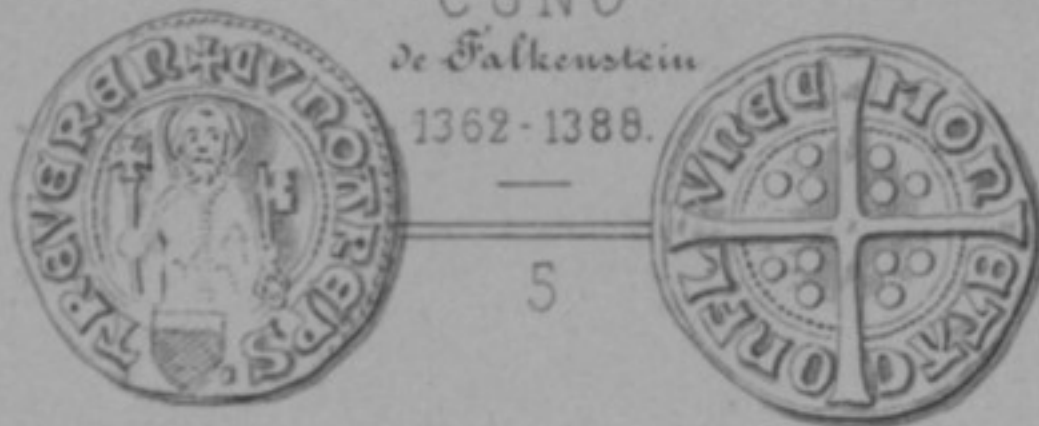


BOËMOND
de Sarrbruck
1354 - 1362.



CUNO
de Falkenstein

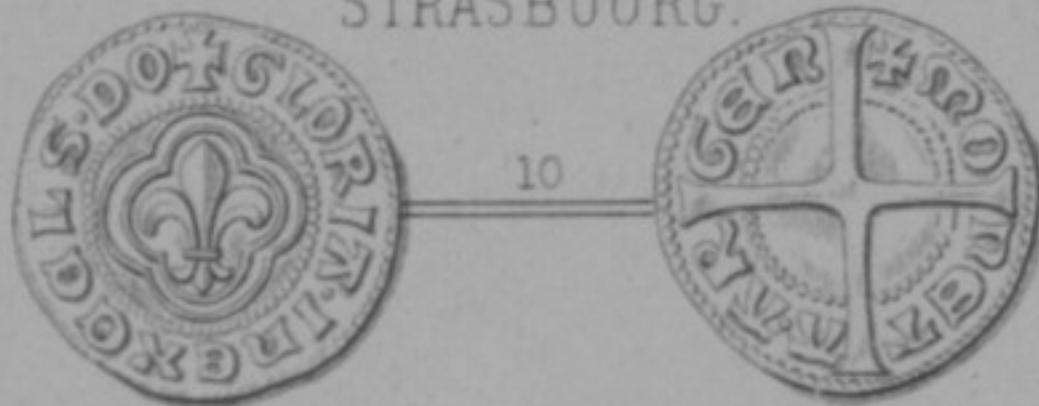
1362 - 1388.



METZ.



STRASBOURG.



ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE.

HENRI 1^{er}
de Molesmarché

1225 - 1238



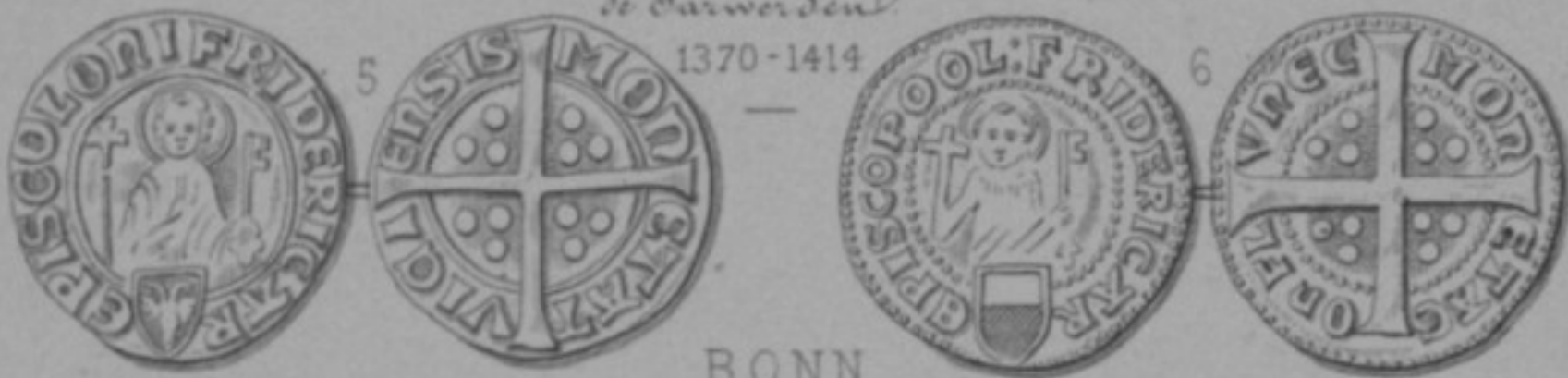
HENRI II
de Winneburg

1304 - 1332.



FRÉDÉRIC III
de Sarwerden

1370 - 1414



BONN



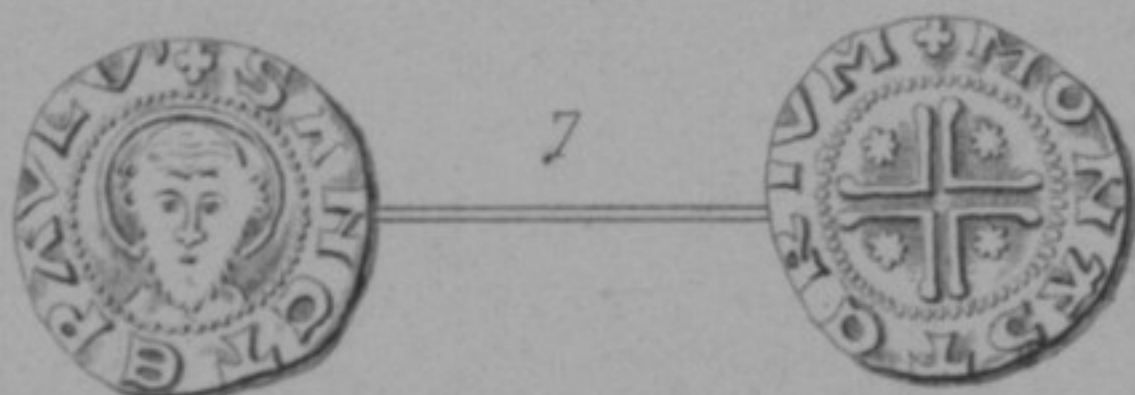
EVÊCHÉ d'OSNABRUCK.

OTTON 1^{er}
1226 - 1227.

CONRAD 1^{er}
1227 - 1238.



EVÊCHÉ DE MUNSTER



ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE

ARCHEVÊCHÉ DE BRÊME



COMTÉ D'ARNSBERG

SEIGNEURIE DE BUREN



ABBAYE DE CORVEY

ABBAYE DE WERDEN



ABBAYE D'HELMERSHAUSEN

CONRAD

CODEFROY



3



4



JEAN

1273 - 1303

ADOLPHE

1307 - 1314



5



6

WOLKWIN III

Comte de Swalenberg

1214 - 1249

VITÉKIND VI

Comte de Swalenberg

1249 - 1265



7



8

ENIGMATIQUE



9



ADOLPHE I

Comte de Waldeck

1214 - 1270

GODSCHALK II

Comte de Lyrmont

1231 - 1259



10



BERNARD III.

1229-1265



BERNARD III

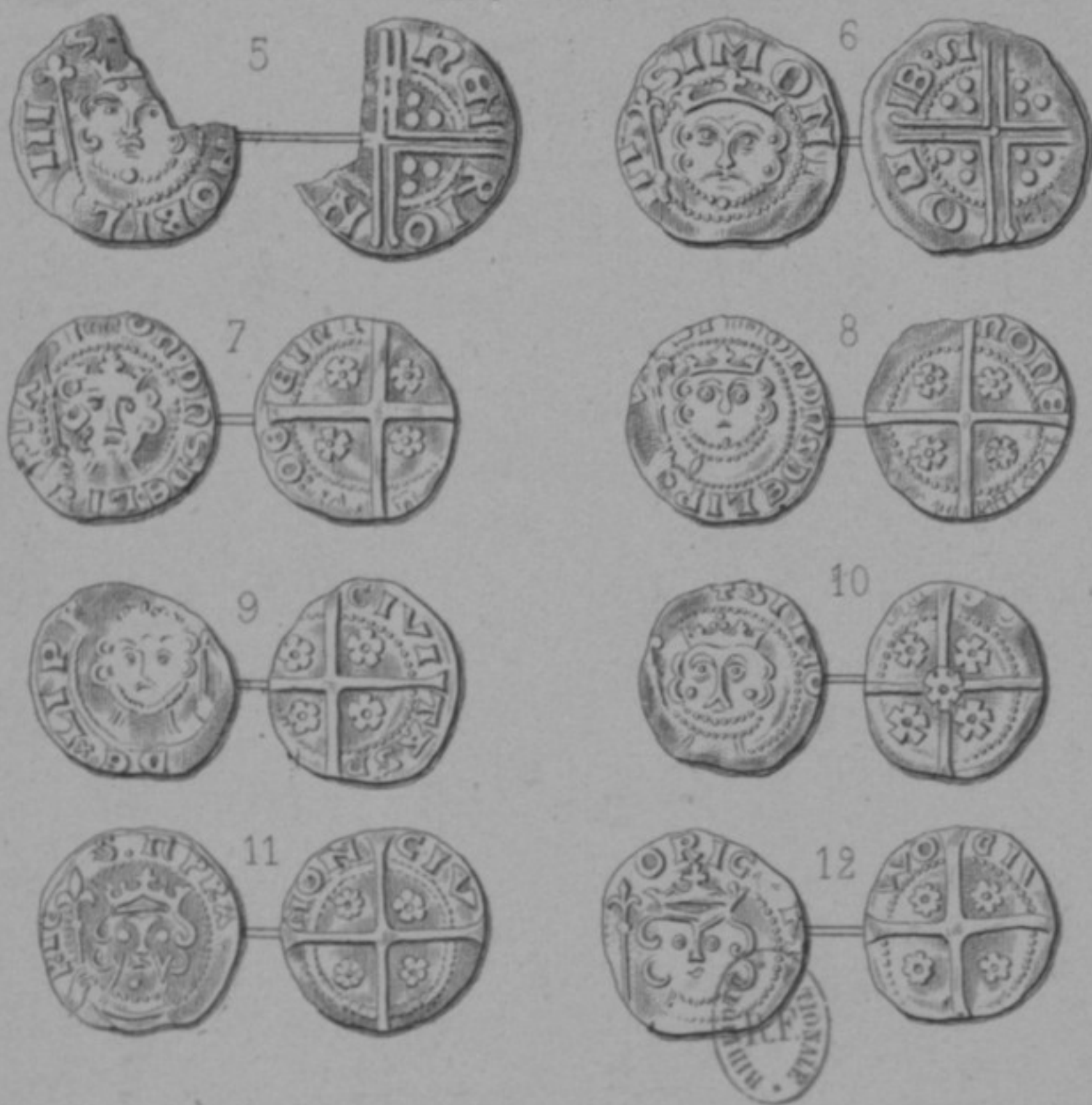
1229 - 1265

(suite)



SIMON 1^{er}

1275 - ???



SEIGNEURIES

DE SCHONECH, SCHONVORST . . . etc PL. XXIX.

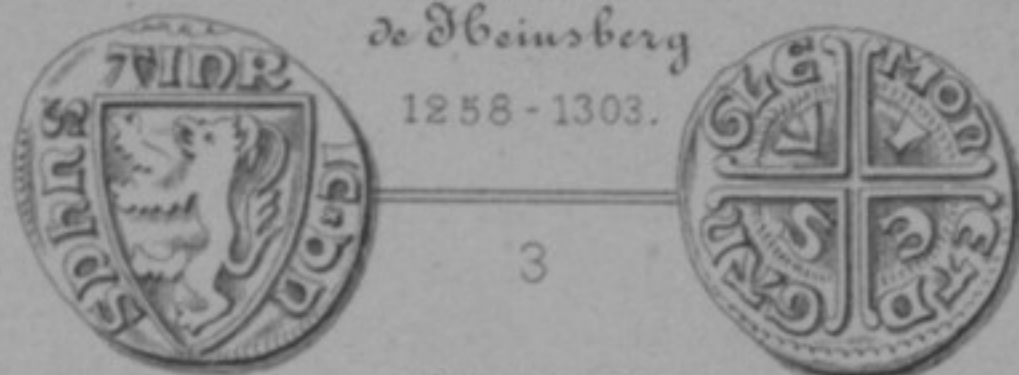
HARTARD
de Schonech
1316-1350.



RENAUD
de Schonvorst
1340-?



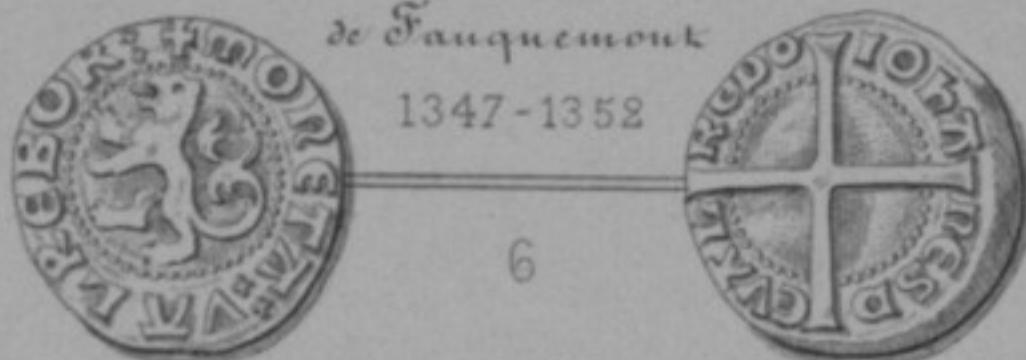
THIERRY
de Heinsberg
1258-1303.



GODEFROY
de Heinsberg
1361-1395.



JEAN
de Fauquemont
1347-1352



THIERRY
de Cleves
1203 ??? 1305.



OTHON
de Cleves
1305-1311.



FRÉDÉRIC
Comte de Moers



GUILLAUME V
Marquis de Suliers
1329-1361



COMTÉS
DE BERG, RAVENSBERG ET DE LAMARCK. PL. XXX.

ADOLPHE VIII

Comte de Berg

1308-1348.



1



OTHON

Comte de Ravensberg

1226-1245.



2



GUILLAUME II

de Ravensberg

1360-1380



3



4



GUILLAUME

d'Isenburg

1367-1376



5



ADOLPHE 1^{er}
Comte de la Marche

1197-1249



6



7



8



9



MONNAIES AU TYPE ESTERLIN

FRAPPÉES EN EUROPE

PENDANT LE XIII^e ET LE XIV^e SIÈCLE

21364

©

IMITATIONS DES MONNAIES

AU

TYPE ESTERLIN

FRAPPÉES EN EUROPE

PENDANT LE XIII^e ET LE XIV^e SIÈCLE

PAR

J. CHAUTARD



Professeur à la Faculté des Sciences de Nancy,
Membre de l'Académie de Stanislas,
Correspondant de la Société Royale de numismatique de Belgique, etc.

Sparsa et pretiosa coegi.

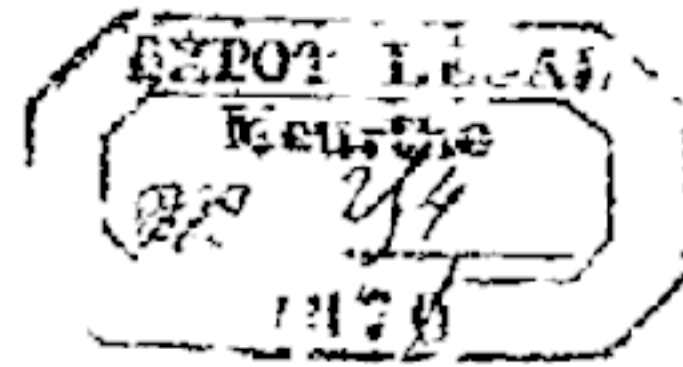
36 PLANCHES.

NANCY

IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue Faubourg-Stanislas, 3.

—
1871



XXIX.

COMTÉ D'ISENBURG.

Les comtes d'Isenburg (1), qui avaient leur siège et leurs terres sur le Moyen-Rhin, sont connus dès le XI^e siècle. Le premier dont il soit fait mention dans des documents authentiques est Reinhold ou Renaud, dont le fils Gerlac I^{er} laissa deux enfants, Gerlac II et Henri, qui vers le milieu du XII^e siècle formèrent deux branches séparées. Celle de Gerlac II, en possession du Bas-Isenburg dont elle portait le titre, subsista jusqu'en 1664 et finit dans la personne du comte Ernest. Gerlac, l'un des fils de Henri, fonda la branche d'Isenburg-Grensau ou du Haut-Isenburg, qui s'éteignit en 1349 à la mort de Jean I^{er}, dont la succession passa en grande partie à ses deux sœurs Louise et Adélaïde, femmes de Guillaume comte de Wied, et de Salentin, comte d'Isenburg. Louis, fils de Guillaume, devenu chef de la ligne du Haut-Isenburg, partagea l'héritage paternel avec son frère et épousa Heilwige, fille aînée de Gerlac.

(1) Le château d'Isenburg, situé au N.-E. de New-Wied et qui servait de résidence aux seigneurs de ce nom, ne doit pas être confondu avec une autre seigneurie homonyme qui possédait un château sur la Roër, près de la petite ville d'Hattingen en Westphalie.

dernier seigneur de Būdingen, qui lui apporta en dot une partie de cette seigneurie.

La maison d'Isenburg-Būdingen, après s'être divisée à diverses époques en un grand nombre d'autres branches, est encore représentée de nos jours en Allemagne.

Nous ignorons si les premiers comtes d'Isenburg ont jamais émis des monnaies à leur nom. Nous ne citons ici qu'une petite pièce au type incomplet des esterlins anglais et analogue aux n^{os} 451 et 452. Elle a été frappée à *Sinzig*, localité voisine du Rhin, engagée en 1348 au marquis de Juliers par l'empereur Charles IV, et possédée plus tard à titre de gage également, de 1367 à 1376, par Guillaume, comte d'Isenburg.

N^o 458. ΜΟΝΕΤΗΣ—ΧΩΣΑΘΕΑ, le comte couronné, avec sceptre et globe, à mi-corps, au-dessus d'un écusson à l'aigle de Sinzig; armes d'Isenburg en tête de la légende (1). — Ἢ. WXXII-REXXII-MYB-COM, croix longue, cantonnée de globules trois par trois, sauf au deuxième canton dans lequel l'un des besants se trouve remplacé par les armes d'Isenburg. (Pl. XXX, fig. 5.)

(GROTE, *Münzsstudien*, t. VII, pl. X, n^o 3.)

(1) Les armes d'Isenburg étaient : *d'argent à deux fasces de sable.*

XXX.

COMTÉ DE HOLLANDE (1).

Nous nous sommes déjà occupé deux fois de la Hollande ; d'abord à propos d'un esterlin (n° 73) frappé par l'un des princes, du nom de Guillaume, qui possédèrent simultanément les comtés de Hollande et de Hainaut, au commencement du XIV^e siècle ; puis à l'occasion d'un autre Guillaume qui avait été à la fois comte de Hollande et prétendant à l'Empire avec le titre de roi des Romains (n° 310).

Il y a peu de temps encore, on ne connaissait pas d'autre esterlin de Hollande que celui au type du lion debout (2) rappelé tout à l'heure. Toutefois, il était bien probable que la monnaie edwardine, qui jouissait d'une si grande faveur dans les autres provinces des Pays-Bas, n'avait pas pu être négligée par les comtes de Hollande, parents de Jean d'Avesnes, le grand fabricant d'esterlins. Cette prévision s'est réalisée par la découverte qu'a faite récem-

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des comtes de Hollande et de Zélande*, 1 vol. in-4°, Harlem, 1858.

(2) Les armes du comté de Hollande étaient : *d'or au lion de gueules*.

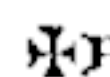
ment M. Ren. Chalon, d'un superbe esterlin à tête, dû au comte Florent V.

FLORENT V

1256-1296.

Florent IV qui régna en Hollande de 1223 à 1234, avait laissé plusieurs enfants, entre autres : Guillaume, roi des Romains, Florent, grand-prévôt de Hollande, et Alix, épouse de Jean I^{er} d'Avesnes, l'aîné des fils de Marguerite de Constantinople. A Florent IV succéda Guillaume (1234-1256) qui eut pour héritier son fils. Ce prince, nommé Florent et âgé seulement de deux ans, eut d'abord pour tuteur son oncle, de même nom que lui, puis Alix, veuve de Jean d'Avesnes. Arrivé à sa majorité, Florent eut de longues luttes à soutenir contre les Frisons dont il finit par obtenir la soumission; moins heureux fut-il vis-à-vis du comte de Flandre, Gui de Dampierre, son beau-père, avec lequel il eut des démêlés nombreux. Malgré cela, son règne de quarante années ne fut pas sans quelque gloire pour la Hollande dont le commerce et le crédit devinrent des plus florissants.

Florent V, comme la plupart des princes ses contemporains, contrefit la monnaie des grands États du voisinage. Ce fut lui qui, un des premiers, imita les gros tournois de saint Louis.

N° 459.  FLORENTIVS COMES, tête de face, cou-

ronnée de trois roses. — §. DVN-DIE-NONIS-
 CXX', croix pattée, coupant la légende et anglée
 de douze globules. (Pl. XXXI, fig. 1.)

Argent, 1 gr. 30.

Coll. de M. SERRURE, fils.

(*Rev. num. belge*, 5^e série, t. II, 1870.)

Cette pièce a été frappée dans la ville monétaire des comtes de Hollande, à *Dordrecht*. Le mot latin *DORDRENCIS* est une des formes nombreuses du nom de cette ancienne ville, qu'on trouve écrit *Dorrechtsdrecht*, *Doertrecht*, *Toerdrecht*, *Thordrecht*, etc., et sur l'étymologie duquel les opinions varient (1).

Jean, fils de Florent V et son successeur (1296-1299), mourut sans enfants ; après lui les deux comtés de Hainaut et de Hollande furent réunis.

GUILLAUME IV

1337-1345.

En décrivant les esterlins frappés dans les provinces du royaume actuel de Belgique, nous avons indiqué un esterlin au lion (n^o 46), fabriqué par Guillaume II, en Hainaut, imité de celui que Guillaume I^{er}, son père, aurait émis à Geertruidenberg, en Hollande, comme souverain de ce dernier pays

(1) VANDER-AA, *Aardrykskundig Woordenboek*, t. III, p. 456.

(n° 73). Or, en comparant les deux pièces, on ne peut douter qu'elles ne soient dues au même prince, de telle sorte que cette dernière monnaie n'appartiendrait pas à Guillaume-le-Bon, mais à son fils Guillaume (II de Hainaut, IV de Hollande): elle faisait partie d'un enfouissement exhumé à Malines, où se trouvaient un grand nombre de pièces à ce type. Van-der-Chijs (*Monn. de Hollande*, pl. IV) cite cet esterlin qu'il attribue également à Guillaume IV.

GUILLAUME V

1345-1359.

Guillaume IV, mort sans enfants, laissa ses belles et riches possessions à sa sœur Marguerite, femme de l'empereur Louis de Bavière. Cette princesse fit administrer la Hollande par son fils Guillaume qui finit par se rendre définitivement maître du comté (1346). On doit à ce prince un charmant denier au type du lion heaumé, type usité à la même époque par Louis de Male en Flandre. Nous ne résistons pas au désir d'indiquer ici cette pièce, malgré la ressemblance bien lointaine qu'elle peut avoir avec les esterlins.

N° 460. $\text{GVYLLIVM} \cdot \text{COM} \cdot \text{HOLLANDE} \cdot \text{N} \cdot \text{H} \cdot \text{Z} \cdot \text{E} \cdot \text{N}$, lion heaumé dans le champ. — $\text{B} \cdot \text{W} \cdot \text{W} \cdot \text{L} \cdot \text{D} \cdot \text{T} \cdot \text{Q} \cdot \text{V} \cdot \text{E} \cdot \text{N} \cdot \text{T} \cdot \text{I} \cdot \text{N} \cdot \text{N} \cdot \text{E} \cdot \text{D} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{I} \cdot \text{S}$, croix coupant la légende, canton-

née des lettres \mathfrak{N} \mathfrak{H} \mathfrak{D} ' (voir n° 22 et le dessin pl. III, fig. 10).

(VAN-DER-CHIJS, *Monnaies de Hollande*, pl. VI, fig. 15.)

Outre ces diverses pièces, on rencontre fréquemment dans le monnayage hollandais de forts jolis petits deniers et oboles en argent, présentant d'un côté une tête nue de profil, et au revers la croix longue cantonnée de roses. Nous en omettons la description et renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Van-der-Chijs.

XXXI.

COMTÉ DE GUELDRE (1).

La province de Gueldre fut habitée autrefois par les Bataves, les Sicambres et les Usipètes. Les rois francs l'occupèrent ensuite et la firent administrer par des gouverneurs (avoués ou tuteurs) d'abord élus par le peuple, mais qui plus tard devinrent héréditaires et se rendirent indépendants. A la fin du XI^e siècle, Alix, héritière des seigneurs de Gueldre, porta ce fief en dot à Othon de Nassau en faveur de qui il fut érigé en comté. L'empereur Louis de Bavière, pour récompenser le comte Renaud II des services militaires qu'il lui avait rendus en Italie, autorisa ce seigneur à prendre le titre de duc, par un diplôme donné à Francfort le 19 mars 1339. Par suite de mariages, cette province passa dans la maison de Juliers (1371), puis dans celle d'Egmont (1423). Vendue en 1471 au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, elle fit partie du cercle de

(1) VAN-DER-CHEIJN, *Monnaies des ducs de Gueldre*, 1 vol. in-4^o, Harlem, 1852. — DE WOOGT, *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland* (additions à la numismatique de Gueldre), 1 vol. in-8^o, Arnheim, 1867.

Bourgogne, puis, après bien des vicissitudes dont nous omettons les détails, elle fut partagée en 1814 entre la Hollande et la Prusse rhénane.

Les monnaies des comtes et ducs de Gueldre ont été décrites par Van-der-Chijs. Cet auteur a omis quelques esterlins, au type de la tête de face couronnée et à celui de l'écu au lion, que nous décrivons d'après une communication obligeante qui nous a été faite par M. de Voogt. Nous débiterons par une monnaie à l'effigie des esterlins de Henri.

N° 461. $\text{HENRICVS} \dots$, tête de face ornée de croissants et de besants, un sceptre à gauche. —
 $\text{WILLEM-ARNEM-ARNEM}$, croix longue à doubles branches, cantonnée de douze besants, trois par trois.

(Pl. XXXI, fig. 2.)

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. de Gueldre*, pl. XXVIII, fig. 2.)

Le mot *HENRICVS* est mis évidemment comme trompe l'œil, attendu que depuis 1131, il n'y a pas eu de comte de ce nom en possession de la province de Gueldre. Quant au *WILLEM ARNEM*, *Guillaume à Arnheim*, il ne peut indiquer que le nom d'un monétaire, puisque ce n'est que bien plus tard que nous voyons apparaître en Gueldre un prince de ce nom.

Arnheim était le principal atelier monétaire des comtes de Gueldre. L'empereur Rodolphe, en 1282, leur avait accordé le privilège d'y frapper

monnaie (1). Cette ville est aujourd'hui le chef-lieu de la portion du pays de Gueldre appartenant à la Hollande.

RENAUD I^{er}

1272-1326.

La suite des seigneurs de Gueldre nous offre plusieurs princes du nom de Renaud. Le premier avait épousé la fille de Valéran III, duc de Limbourg. Il régna de 1272 à 1326, fut fait prisonnier à la bataille de Woeringen, en 1288 (2), et entra dans la ligue soulevée contre la France par Gui de Dampierre en 1297. C'est à ce prince qu'il faut probablement attribuer les esterlins dont nous donnons ici les spécimens.

(1) GUESQUIERE (l'abbé), *Mémoire sur trois points de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, page 118, 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1786.

(2) Ce combat, dont il est plusieurs fois question dans cet ouvrage (pages 50 et 224), fut livré le 5 juin 1288. La victoire gagnée par le duc de Brabant, Jean I^{er}, termina le différend élevé entre ce dernier prince et Henri, comte de Luxembourg, au sujet de la succession du duché de Limbourg. Toute la Basse-Allemagne s'était partagée entre les deux prétendants. Les comtes de Juliers, de Berg, de la Marck, de Hollande, de Looz, de Waldeck et même un grand nombre de seigneurs français vinrent au secours du duc de Brabant. L'archevêque de Cologne, le duc de Lorraine, les comtes de Nassau, de Gueldre et plusieurs autres se joignirent au comte de Luxembourg.

N° 462. ✠ COMES · ST · HEN · A · XS, tête couronnée au type edwardin. — § . CIVX · T · HS · H · HN · E · VM, croix longue, cantonnée de douze besants, trois par trois.

(Pl. XXXI, fig. 3.)

(DE VOOGT, pl. 4, n° 1.)

N° 463. Variété présentant HEN · XS sans séparation avec point ou croisette. — § . Même type.

(Pl. XXXI, fig. 4.)

(DE VOOGT, pl. 4, n° 2, et VAN · DER · CHIJS, pl. XXVIII, fig. 1.)

N° 464. * · A · OMES · SEP · H · E, écu triangulaire, mi-partie à gauche de Gueldre (1), mi-partie à droite de Nassau (2). — § . HEN · O · LD · V · SA · O · ME, grande croix cantonnée de quatre roses foliacées.

(Pl. XXXI, fig. 5.)

(DE VOOGT, pl. 4, n° 3.)

N° 465. Variété présentant au revers OMS au lieu de OME.

(VAN · DER · CHIJS, pl. I, fig. 2.)

N° 466. · H · A · V · O · O · N · H · D · O · COMES · S, écu triangulaire au lion sur champ billeté (3). — § . CIV · T · H · S · H ·

(1) *D'azur au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules.*

(2) *D'azur semé de billettes d'or.*

(3) Les princes de Gueldre ont changé plusieurs fois d'armoiries; celles-ci qui sont les armes de Nassau proprement dites ont été prises par Othon III vers le milieu du XIII^e siècle; c'est un écu : *d'azur parsemé de billettes d'or au lion rampant de même.*

NÆM, croix à doubles bandes, cantonnée des lettres
 D H H E (*DALEM*). (Pl. XXXI, fig. 6.)

(DE VOOGT, pl. 4, fig. 4.)

N° 467. Même type. — β. CIV†-HTH†-HHH-
 NÆM, croix double cantonnée des lettres H H N E
 (*ARNEM*). (Pl. XXXI, fig. 7.)

(Id., id., fig. 5.)

Ces deux esterlins sont une copie flagrante de ceux qui ont été frappés par le duc de Brabant Jean I^{er}, notamment le premier, sur lequel se trouve indiqué *Dalem*, localité qui n'a jamais fait partie des domaines des comtes de Gueldre. Ces différentes pièces ont été trouvées en Belgique et font partie de la collection de M. de Voogt.

Mentionnons encore sous Renaud II (1326-1343), des pièces, au lion debout d'un côté et à la croix longue de l'autre, analogues au n° 116 des monnaies de Jean III de Brabant (Pl. IX, fig. 11) et indiquant une dégénérescence du type esterlin. (Vander-Chijs, *Monn. des Ducs de Gueldre*, Pl. II et suiv.)

ÉNIGMATIQUES. — Les esterlins au type du lion dans un écu triangulaire ont été frappés surtout dans les seigneuries de Limbourg, d'Herstal, de Gueldre, etc. en imitation des monnaies de Jean I^{er} de Brabant. Aussi sans déroger à la classification que nous avons adoptée jusqu'à présent, croyons-nous pouvoir faire connaître, à la suite des monnaies de

Gueldre, deux esterlins énigmatiques appartenant, selon toutes probabilités, aux petits dynastes des environs. Ces pièces faisaient partie d'un dépôt considérable de monnaies, toutes appartenant à la seconde moitié du XIII^e siècle, découvert en 1868 dans les environs de Diest (Belgique). Elles ont été acquises par M. Ren. Chalon qui en a donné la description dans l'un de ses intéressants articles intitulés : *Curiosités numismatiques* (1).

Nous les reproduisons ici telles que la *Revue* les donne :

N^o 468. $\text{†} \text{D} \cdot \text{MON} \text{AETH} \text{A}$, écu triangulaire au lion rampant. — $\text{§} \cdot \text{IWO} \text{-} \text{RHE} \text{-} \text{TAX} \text{-} \text{*} \text{†} \text{*}$, croix longue, à doubles bandes terminées par des globules, et anglée d'une croix † et des lettres $\text{R} \text{A} \text{D}$.

(Pl. XXXI, fig. 8.)

Poids : 1 gr. 15.

Collection REN. CHALON.

N^o 469. $\text{+R} \text{A} \text{R} \text{H} \text{A} \text{V} \text{S} \text{†} \text{D} \text{R} \text{S}$, même écu. — $\text{§} \cdot \text{HAT} \text{-} \text{HAW} \text{-} \text{WV} \text{D} \text{X} \text{-} \text{RNB} \text{†}$, croix double, anglée des lettres $\text{H} \text{T} \text{W} \text{X}$. (Pl. XXXI, fig. 9.)

Poids : 1 gr. 30.

Collection REN. CHALON.

Ces deux pièces sont assez faibles de poids, peut-être même l'argent n'est-il pas d'un titre aussi élevé

(1) *Revue numismatique belge*, 1869, V^e série, t. I.

que celui des pièces de Brabant. La bizarrerie de leurs légendes indéchiffrables doit faire supposer qu'il s'agit ici d'esterlins de fabrique dont nous avons si fréquemment parlé déjà. Toutefois, M. Chalon émet, au sujet de la dernière pièce, l'opinion qu'elle pourrait appartenir à Henri, fils puîné de Thierry de Heinsberg, mentionné par Butkens comme étant mort en 1287 et qui aurait été apanagé de *Sittard* (1), localité dont le nom *SITTA*, se trouve dans les angles de la croix. Mais que faire de la légende *HAT HAW SUDI* ?

Parmi les monnaies découvertes autrefois à Grand-Halleux (2), on trouve la description d'un autre esterlin énigmatique dont le revers serait presque identique à celui de la pièce précédente, mais dont le droit porterait : $\text{H}+\text{E}-\text{CAN}-\text{HOO}$. Serait-il impossible que cet assemblage de lettres cachât le nom de l'atelier où le seigneur Henri fit forger la monnaie ? L'auteur de la description de ce dépôt, en parlant de cette pièce, avoue qu'il n'a pu parvenir à la déterminer.

Voici une autre pièce énigmatique provenant d'une trouvaille faite à Malines et décrite par M. de Coster.

(1) Ville au N.-E. de Maëstricht et faisant aujourd'hui partie du Limbourg hollandais.

(2) PIOT, Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux en 1846. (*Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1847.)

N° 470. +ΜΟΝΕΤΑ·ΙΟΗΑΝΝΕΣ (*MONETA IOHANNES*),
 lion dans un écu triangulaire. — ḡ. ΜΟΝ-ΕΤΗ-
 ΝΕΝ-ΕΝΝ, croix simple coupant la légende.

(Pl. XXXI, fig. 10.)

(*Cuivre saucé.*) Poids : 1 gr.

(*Rev. belge, t. VI, 1^{re} série, pl. 1, fig. 2.*)

C'est probablement une monnaie de quelque seigneur limbourgeois, contrefaçon dont il est fort difficile de découvrir l'énigme : elle est copiée d'un côté sur les esterlins de Brabant, de l'autre sur un denier frappé par Renaud II de Gueldre, portant la légende ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΝΕΝ-ΕΝΝ (*Harder Wyk*). Il est à remarquer que la lettre m y prend une forme ronde, peu usité alors, comme sur la pièce gueldroise (Van-der-Chijs, *Monn. des ducs de Gueldre*, pl. II, fig. 6 et 7).

XXXII.

UTRECHT (1).

Utrecht (*Trajectum ad Rhenum, Ultrajectum*) est aujourd'hui le chef-lieu d'une province du royaume de Hollande. Au moyen âge, cette ville était le siège d'un évêché dont les prélats jouèrent un rôle considérable dans l'histoire de ces contrées. L'érection de l'évêché d'Utrecht remonte au VII^e siècle ; l'empereur Othon I^{er} y attacha de grands privilèges entre autres celui de battre monnaie ; c'est ce qu'atteste une charte octroyée en 936 à Baldric, quinzième évêque d'Utrecht (2).

La puissance des évêques d'Utrecht est indiquée par les titres que les principaux barons tenaient d'eux ; ils avaient, au XI^e siècle, pour maréchal, le comte de Hollande ; pour grand veneur, le comte de Gueldre ; pour chambellan, le comte de Clèves ; pour *janitor*, le comte de Bentheim ; pour porte-

(1) VAN-DER-CHEIJNS, *Monnaies de l'évêché et de la ville d'Utrecht*, 1 vol. in-4^o, Harlem, 1859.

(2) Voir pour le texte de cette charte le *Manuel de numismatique du moyen-âge*, par M. BARTHELEMY, p. 310.

étendard, le comte de Ghore; tous ces seigneurs étaient leurs vassaux.

Les évêques d'Utrecht frappèrent d'abord monnaie en inscrivant le nom impérial. Vers le commencement du XII^e siècle, ils adoptèrent des types particuliers; leur monnayage suivit alors les mêmes phases que celui des autres prélats de l'empire d'Allemagne. Henri de Bavière, le dernier de ces prélats-souverains, vendit ses droits à Charles-Quint. L'évêché n'en continua pas moins à subsister comme pouvoir spirituel. En 1579, la province d'Utrecht entra dans la ligue des Provinces-Unies. C'est à Utrecht que fut conclu en 1713 le traité qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. Pris par les Français en 1795, Utrecht fut, sous le premier empire, chef-lieu d'arrondissement dans le département du Zuyderzée.

Les évêques d'Utrecht n'ont pas frappé monnaie au type esterlin proprement dit; toutefois Van-der-Chijs (pl. VI, n^o 1) donne le dessin d'un esterlin edwardin qu'il assigne à l'évêque Thierry (1198-1212). On peut être sûr *à priori* que cette attribution est fautive, attendu que le type en question est postérieur d'un siècle environ au personnage dont il s'agit; puis, eu égard à l'état fruste de la pièce représentée, le dessin est incomplet et la légende a dû être mal lue. Ce qui en subsiste se rapporte parfaitement à une monnaie de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul, monnaie décrite sous

le n° 194 et figurée Pl. XVI, fig. 5 de ce recueil (1).

Henri de Vianden (1250-1267) frappa quelques petits deniers d'un côté au type épiscopal et analogues aux n° 375 et suivants ; de l'autre, à la croix longue, double et pommetée, cantonnée de lettres à la manière des esterlins forgés en Brabant à la même époque, n° 87 et suivants. (Van-der-Chijs, pl. VIII.)

A Jean III de Diest (1322-1340), l'auteur des *Monnaies d'Utrecht* attribue une pièce au lion semblable à celle de Jean III, duc de Brabant, que nous avons mentionnée n° 116 et dessinée Pl. IX, fig. 11. La voici :

N. 471. $\text{HES} \cdot \text{ECC} \cdot \dots \text{HIECTE} \cdot \text{O}$, lion debout dans le champ. — $\text{B} \cdot \text{MO} \cdot \text{N} \cdot \text{E} \cdot \text{T} \cdot \text{H} \cdot \text{W} \cdot \text{I} \cdot \text{E} \cdot \text{O} \cdot \text{N} \cdot \dots$, croix coupant la légende.

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. d'Utrecht*, pl. IX et pl. XXVIII.)

Jean de Vernenburg (1364-1371) frappa une monnaie assez analogue à celle de Louis de Male n° 22, Pl. III, fig. 10 de cet ouvrage :

N° 472. $\text{I} \cdot \text{O} \cdot \text{H} \cdot \text{S} \cdot \text{E} \cdot \text{C} \cdot \text{C} \cdot \text{---} \cdot \text{T} \cdot \text{H} \cdot \text{H} \cdot \dots$, heaume au-dessus d'un écu couché. — $\text{B} \cdot \text{M} \cdot \text{O} \cdot \text{N} \cdot \text{E} \cdot \text{T} \cdot \text{H} \cdot \text{I} \cdot \text{O} \cdot \text{S} \cdot \text{V} \cdot \text{I} \cdot \dots$

(1) Voici cette description telle que la donne Van-der-Chijs :

$\text{†} \cdot \text{T} \cdot \text{I} \cdot \dots \cdot \text{I} \cdot \text{G} \cdot \text{R} \cdot \text{A}$, type edwardin. $\text{R} \cdot \text{E} \cdot \text{P} \cdot \text{S} \cdot \text{T} \cdot \dots \cdot \text{N} \cdot \text{S} \cdot \text{I} \cdot \text{S}$, croix anglaise, cantonnée de douze besants. C'est à l'aide de cette légende tronquée que l'auteur avait cru retrouver : *Theodericus Dei gratia episcopus Trajectensis*.

TRAX, croix coupant la légende et anglée de feuilles de trèfles.

(VAN-DER-CHIJS, *id.*, pl. XI, *fig.* 10.)

Une pièce au même type, mais un peu plus petite est représentée sur la même planche, *fig.* 11.

VILLE D'UTRECHT

Indépendamment de l'atelier épiscopal, Utrecht posséda un hôtel monétaire municipal, dont les produits se reconnaissent, soit par l'effigie de Saint-Martin, patron de la principale église, soit par les armes de la cité (1) qui se trouvent gravées d'un côté ou de l'autre. Parmi ces pièces, nous ne citerons qu'une empreinte dont le revers rappelle un peu la disposition des pièces britanniques :

N° 473. ★ CIVITASTRAIECTENSIS, écu de la ville dans un cartouche à huit lobes. — R. CIVITASTRAIECTEN, croix anglaise cantonnée d'une étoile au 2° et au 3° canton, d'un quintefeuille au 1^{er} et au 4^e. (Pl. XXXI, *fig.* 12.)

(VAN-DER-CHIJS, *id.*, pl. XXV, *fig.* 2.)

(1) Voici cette description telle que la donne Van-der-Chijs :
 + TR...IA... type edwardin. R. EPS-T...-SIS, croix an-
 glaise, cantonnée de douze besants. C'est à l'aide de cette légende
 trouvée que l'auteur avait cru retrouver : Theobricus Dei

(1) Les armes d'Utrecht sont : *tranché d'argent et de gueules.*

XXXIII.

GRONINGUE (1).

La ville de Groningue, chef-lieu d'un district du même nom dans le royaume de Hollande, date du VI^e siècle. Au IX^e, elle était déjà commerçante, riche et capitale d'une seigneurie gouvernée par un prévôt qui prit un peu plus tard le titre de *burgrave*. Bien qu'impériale et libre, Groningue pour se soustraire aux droits que les évêques d'Utrecht prétendaient exercer sur elle, se ferma de murs dans le courant du XII^e siècle. En 1497, Maximilien I^{er} donna l'administration de la ville au duc de Saxe, Albert II ; mais les habitants préférèrent se soumettre à l'évêché d'Utrecht ; deux fois assiégé (1503 et 1514), Groningue ne put échapper à la domination autrichienne qu'en se soumettant au duc Charles de Gueldre. En 1594, cette cité ainsi que le territoire environnant (les *Ommelandes*) accédèrent à l'union d'Utrecht et prirent rang parmi les Provinces-Unies.

La seule monnaie que nous rapportons ici, aux

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monn. de Groningue, etc.*, 1 vol. in-4^o, Harlem, 1855.

armes de la ville (1), remonte au XIV^e siècle; elle se rapproche par le type et la légende du revers de différents esterlins déjà signalés en Flandre, à Namur, etc.

N^o 474. ✠ MO N E T A : G R O N I N G A , écu dans le champ.
— § . S X G - Q V M - C A V - C X S , croix anglaise cantonnée de douze besants. (Pl. XXXI, fig. 11.)

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. de Groningue*, pl. XVIII.)

(1) Les armes de Groningue sont: *d'argent à la fasce d'or.*

(1) Van-der-Chijs, *Monn. de Groningue*, etc., t. vol. in-4^o.

XXXIV.

SEIGNEURIE DE CUNRE (1).

La seigneurie de Cunre se trouvait dans l'Over-Yssel, entre la Frise et le pays d'Utrecht (2). Les possesseurs de ce fief commencèrent d'abord par bâtir un château, autour duquel furent groupées quelques maisons qui devinrent le noyau du comté de Cunre. Vers quelle époque s'emparèrent-ils du titre de comte ? C'est une question sur laquelle l'histoire se tait.

Henri surnommé *la Grue* est le premier comte de Cunre dont le nom figure sur les diplômes. Afin d'arrêter ses déprédations, Guillaume, comte frison, fit élever, en 1187, une forteresse qui donna lieu à des guerres continuelles. Le château de Cunre fut

(1) VERACHTER, *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, Anvers, 1848.

VAN-DER-GHIJS, *Monnaies des seigneurs et des villes d'Over-Yssel*, 1 vol. in-4°, Harlem, 1834. — *Numism. chron.*, t. XIII, p. 67. — *Rev. numism. belge*, 1850, 1^{re} série, t. VI, page 349; — *id.* 1867, 4^e série, t. V, p. 109.

(2) Le nom d'Over-Yssel, donné à la partie des Pays-Bas située au delà de l'Yssel, est de création moderne ; il date seulement du XVI^e siècle.

pris, rasé de fond en comble, et son possesseur obligé de se réfugier en Hollande. Vers 1204, il était déjà de retour dans ses domaines : son nom, du moins, commença de nouveau à figurer dans les actes de l'Over-Yssel rédigés en cette année. Il est encore nommé dans des chartes de 1211 à 1213. Son successeur, du même nom que lui, et probablement son fils, se rencontre pour la première fois dans un acte de 1263, où il est nommé *Miles*, titre si caractéristique parmi ceux qu'on voit sur les monnaies de ces seigneurs (1). On présume qu'il était encore en vie en 1294 et même quelque temps après. Le comté de Cunre fut cédé à Frédéric de Blanckenheim, évêque d'Utrecht, vers 1407.

Pendant longtemps, les monnaies de la seigneurie de Cunre furent reléguées parmi les indéchiffrables, ou tout au moins parmi les indéterminées, dans toutes les collections assez heureuses pour en posséder : car la plupart de ces pièces sont rares et uniques et de plus, sur un grand nombre, les légendes incorrectes et énigmatiques sont de véritables casse-tête pour les numismates.

Un des seigneurs de Cunre, probablement Henri II, frappa vers la fin du XIII^e siècle des esterlins copiés servilement sur ceux de Henri III et d'Edouard

(1) Les seigneurs de Florennes, Thibaut de Lorraine entre autres, prirent également sur leurs monnaies le titre de *Miles*. (REN. CHALON, *Monn. de Florennes*, page 9.)

d'Angleterre. Les autres monnaies de Cunre sont imitées des esterlins au lion de Flandre, du gros d'Alost, du cavalier de Marguerite de Constantinople: en un mot, ces seigneurs n'eurent pas de type propre et se bornèrent à reproduire le numéraire anglais, flamand et brabançon, en usage dans ces contrées aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

Nous dresserons simplement la liste des esterlins imités du type anglais.

N^o 475. $\epsilon\eta\epsilon\eta\alpha\iota\alpha\upsilon\varsigma$ $\eta\epsilon\chi$ $\lambda\iota\iota'$, tête de face couronnée. — β . $\alpha\lambda\upsilon\chi$ - $\alpha\upsilon\eta$ - $\eta\epsilon\eta$ - $\alpha\iota\varsigma$ (*civitas cunrencis*), double croix longue, cantonnée de douze besants, trois par trois. (Pl. XXXII, fig. 1.)

(*Numismatic chronicle*, july 1850, n^o 6. — VAN-DER-CHEJS, *Monnaies d'Over-Yssel*, pl. I, fig. 3.)

N^o 476. $\eta\epsilon\eta\alpha\iota\alpha\upsilon\varsigma$ $\eta\epsilon\chi$ $\lambda\iota\iota'$, tête de face couronnée avec main tenant un sceptre à gauche. — β . $\eta\epsilon\eta$ - $\eta\chi\alpha\upsilon$ - ϵ - $\alpha\omicron$ - $\mu\epsilon\alpha\varsigma$, même type.

(Pl. XXXII, fig. 2.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n^o 4. — VAN-DER-CHEJS, *Monn. d'Over-Yssel*, pl. I, fig. 2.)

N^o 477. Même face. — β . $\eta\epsilon\chi$ - $\eta\chi\alpha$ - $\upsilon\eta\chi$ - $\eta\epsilon\eta$, même type. (Pl. XXXII, fig. 3.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n^o 4^a.)

N^o 478. Même face. — β . $\eta\epsilon\eta$ - $\eta\epsilon\chi$ - $\tau\omicron\eta$ - $\alpha\epsilon\eta$, même type. (Pl. XXXII, fig. 4.)

(*Id.*, 1850, n^o 4^b.)

N° 479. Même face. — ῃ. WḤΠ-TEḤ-OND-WḤΠ,
même type. (Pl. XXXII, fig. 5.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n° 4^c.)

N° 480. ΠḤNḤXCVS COM:S, même type. — ῃ.

ḤḤV-XOḤ-ḤVN-ḤEN, même type.

(Pl. XXXII, fig. 6.)

(*Id.*, 1850, n° 3.)

N° 481. ΠḤNḤXCVS ḤOḤΠ, même type. — R.

ΠḤ-OMX-ḤXΠ-VNO, même type. (Pl. XXXII, fig. 7.)

(*Id.*, 1850, n° 2.)

N° 482. ḤḤNḤXCVS ḤNX·XBXX', type du n° 475,

pas de sceptre ni de main. — R. SET-NVX-ḤVN-ḤON,

même type. (Pl. XXXII, fig. 8.)

(*Id.*, 1850, n° 1.)

N° 483. ḤḤḤNVE ḤEḤXNḤ MḤ', type précédent.

— R. CXVX-TḤS-ḤVN-ḤEN, même type.

(Pl. XXXII, fig. 9.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n° 7. — VAN-DER-CHIJS,

Monn. d'Over-Yssel, pl. I, fig. 4.)

N° 484. Même face. — R. COM-ḤVN-ḤEN-CXS

(*comitis CUNRENCIS*), même type.

(Pl. XXXII, fig. 10.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n° 7^a. — VAN-DER-CHIJS,

Monn. d'Over-Yssel, pl. I, fig. 5.)

N° 485. Même face. — β . CIVI-TAS-SVI-YEN,
même type. Pl. XXXII, fig. 11.)

(*Numismatic chronicle*, 1850, n° 7^b. — VAN-DER-CHIJS,
Monn. d'Over-Yssel. pl. XVII.)

Cette monnaie attribuée d'abord à un seigneur de Zuylen ou Suylen, doit être restituée au pays de Cunre. Elle aurait été frappée à *Zwoll*, ville de l'Over-Yssel (1).

M. de Longpérier m'a communiqué l'empreinte en cire d'un esterlin dont M. S. A. Bergsoë, d'Andi-gaard en Danemark, lui avait envoyé la description ; c'est également une imitation de la monnaie de Henri III, sur laquelle on voit : au droit, une légende rognée et terminée par III, et au revers : CIVITAS SVIYEN ou SVIYEN. M. Bergsoë, qui avait lu la première variante, attribuait la monnaie à *Sully* en France. Sur les observations qui lui furent faites, il renonça à cette idée et se montra disposé à accepter *Sulzen*. Pour moi, bien que n'ayant pas vu la pièce en nature, je crois qu'elle n'est qu'une va-

(1) *Zwoll*, aujourd'hui chef-lieu de la province d'Over-Yssel, n'était guère qu'un village avant 1223; elle devint ensuite ville libre et impériale, puis ville hanséatique en 1488; elle fut gratifiée par l'empereur Frédéric III du droit de battre monnaie. Les Français s'en emparèrent une première fois en 1672 et la démantelèrent. Plus tard, sous l'empire, elle devint le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Yssel.

riété de celle dont il vient d'être question et que, comme cette dernière, elle a été frappée à Zwoll dans l'Over-Yssel. Toutefois, jusqu'à preuve du contraire, rien n'empêcherait peut-être de l'attribuer :

A *Sulzheim* ou *Ober-Sulze*, dans le comté de Falkenstein.

A *Sulzheim*, baillage de l'évêché de Würzbourg.

A *Sulzenbruck*, village du comté de Schwarzbourg.

A *Sülze*, partie de la ville de Lunebourg.

Et à tant d'autres localités *Sulzbach*, *Sulzdorf*, *Sulzberg*, etc., autant qu'il y a de salines en Allemagne.

N° 486. *SHPVE REGINA, tête de face avec sceptre dans la main à gauche. — §. XVI-OVI-MON-
NON, même type. (Pl. XXXII, fig. 12.)

(*Numismatic chronicle*, July 1850, n° 9.)

N° 487. Même face. — §. EX...-RHE-REN-IXI,
même type. (Pl. XXXII, fig. 13.)

(*Id.*, id. 1850, n° 9^a.)

N° 488. RENS COMES·DANNA, tête couronnée de face au type edwardin. — §. MON-ETH-CON-REN, croix simple, pattée, traversant la légende et cantonnée de douze globules. (Pl. XXXII, fig. 14.)

(VAN-DER-CHIJNS, *Monn. d'Over-Yssel*, pl. I, fig. 6.)

489. Même face. — §. MON-ETH-MON-TES, type

et légende imités d'un esterlin de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (voyez pl. IV et pl. VII).

(Pl. XXXII, *fig. 15*)

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. d'Over-Yssel*, pl. I, *fig. 7.*)

On trouve dans Van-der-Chijs un grand nombre de deniers de billon, présentant d'un côté, l'écu triangulaire au lion, et de l'autre, la croix longue entourée de la légende *militis de Cunre*. Nous ne les reproduirons pas ici. Une petite monnaie assez semblable est décrite dans Grote, à la suite des pièces de Jean, seigneur de Cunre.

N° 489 bis. Ce denier énigmatique du format et au type des esterlins au lion de Brabant, présente d'un côté :XIVN...EONVIXX et au §. MON-
E...H-DE-A-VNE., croix simple coupant la légende

(GROTE, *Blätter für Münskunde*, t. IV. pl. IX, *fig. 215.*)

et légende imités d'un esterlin de Jean d'Avoyes,
 comte de Hainaut (voyez pl. IV et pl. VII).
 (Pl. XXXII, fig. 45.)
 (Van-Der-Cruis, Monn. d'Over-Yssel, pl. I, fig. 7.)

On trouve dans Van-der-Chijs un grand nombre
 de deniers de billon, présentant d'un côté, l'écu trian-
 gulaire au lion, et de l'autre, la croix longue entourée
 de la légende *WILHELMUS DE CURIE*. Nous ne les repro-
 duisons pas ici. Une petite monnaie assez semblable
 est décrite dans **ESTERLINS** de Jean, seigneur de Curie.

N° 489 bis. Ce denier ^{DES} est au type des esterlins au lion de Brabant, présente
PROVINCES DU NORD ET DU MIDI
DE L'EUROPE.
 (Grosz, Blätter für Numismatik, t. IV, pl. IX, fig. 215.)

ROYAUME DE NORWÈGE.

Ce recueil ne devait primitivement comprendre que les esterlins d'imitation frappés en Belgique, en France et dans les provinces rhénanes. C'est sous cette impression que je signalais dans ma préface (1), pour ne plus y revenir, disais-je, une monnaie au type esterlin frappée en Suède sous le règne d'Albert de Mecklembourg. Cependant au fur et à mesure que mes recherches se sont étendues, j'ai trouvé de nouvelles pièces dont la description ne pouvait demeurer étrangère à mon travail et dont l'examen était de nature, peut-être, à ébranler mes convictions relativement à l'origine du type esterlin qui, ainsi que nous le verrons bientôt, aurait fort bien pu prendre naissance ailleurs qu'en Angleterre. C'est ce qui m'a engagé à joindre ce quatrième chapitre dans lequel se trouvent mentionnées les imitations dont le coin, dit edwardin, a été l'objet dans les États du Nord et du Midi de l'Europe.

(1) INTRODUCTION, page XVIII.

I.

ROYAUME DE NORWÈGE.

Les habitants de la Norwège appartiennent à la famille des peuples scandinavo-germaniques. Ils formèrent d'abord plusieurs petits États, puis furent réunis sous un seul sceptre, vers 875, par Harald, du sang royal de Suède. Après être devenu peu de temps après tributaire du Danemark, ce nouveau royaume recouvra bientôt son indépendance et jouit d'une certaine prospérité pendant la seconde moitié du XI^e et tout le XII^e siècle. En 1319, à la mort de Haquin VII, la Norwège reçut de la Suède deux rois étrangers : Magnus Smek, qui fut Magnus VIII pour la Norwège (Magnus II pour la Suède) et Haquin qui fut Haquin VIII pour la Norwège (Haquin II, pour la Suède). Ce royaume cessa dès lors de s'appartenir et d'avoir des souverains propres et indépendants. Devenue d'abord province de la Suède, puis annexée plus tard au Danemark, la Norwège fut réunie définitivement à la Suède en 1814.

Les plus anciennes monnaies de Norwège sont attribuées à Olaüs qui régna vers 1066. Indépendamment des pièces royales, on en rencontre beaucoup d'autres frappées au nom des princes du sang

ou des héritiers présomptifs sous le titre de duc de Norwège.

Nous avons recueilli un assez grand nombre de pièces (1) qui sont bien au type edwardin du côté de la tête, mais nullement du côté du revers ; le titre en est inférieur à celui des véritables esterlins. Ces monnaies sont attribuées pour la plupart aux règnes de Magnus VII (1263-1280) et d'Eric II (1280-1299), et paraissent antérieures à celles qui ont été frappées sur le même modèle en Angleterre (2).

(1) E. BRENNER, *Thesaurus nummorum sueo-gothicorum*, in-4°, Holmiæ, 1731. — JOACHIM, (Friedrich), *Groschen cabinet*, 4 gros vol. in-12, Leipzig, 1740 à 1756.

Beskrivelse over Danske Mynter og Medailler, etc. (Description des monnaies et médailles danoises du cabinet royal de Copenhague) 2 vol. in-fol. Kiøbenhavn, 1791.

LELEWEL, *Numismatique du moyen-âge*. — BARTHELEMY, *Manuel de numismatique moderne*. — SCHIVE, *Norges Mjnter i Middelalderen* (Monnaies de Norwège au moyen-âge), 1 vol. in folio, Christiania, 1858 à 1865.

(2) Afin de me conformer aux idées que j'avais émises relativement à la diffusion du type *esterlinois* (*), je pensais d'abord faire descendre d'un demi-siècle environ l'émission de ces monnaies et les rapporter aux autres princes du même nom qui régnèrent en Norwège un peu plus tard ; mais il est évident que les différents auteurs tels que Holmboë et Schive qui ont travaillé sur l'ensemble des monnaies de Norwège, qui ont consulté les ar-

(*) Voyez INTRODUCTION, pages xvii et suivantes.

SVERRE

1177-1202.

Sverre était fils naturel du roi Sigurd II. Sur les conseils de sa mère Gunhilde, il s'empara du trône qu'occupait Magnus VI et épousa la fille d'Eric-le-Saint, roi de Suède. Sa main vigoureuse apaisa une partie des désordres qui agitaient le pays et qui recommencèrent à sa mort sous ses différents successeurs.

N° 490. *REX SVÆRVS MÆONVS*, tête de face au type de Henri. — § . NI-NI-NI-NI, croix à doubles bandes, cantonnée de quatre petites fleurs.

(Pl. XXXIII, *fig. 1.*)

(DE KOEHNE, *Zeitschrift*, etc., t. VI, 1846, pl. III, *fig. 16.* — SCHIVE, pl. VI, *fig. 73*)

chives de ce pays et qui ont eu entre les mains des documents que nous n'avons pu nous procurer, durent avoir de sérieuses raisons pour adopter un classement suivi également par M. le Dr baron de Koehne. Dès lors, il ne serait pas impossible que le type à la tête de face, répandu en profusion en Norwège, eût été créé dans ce royaume et que de là, il eût passé en Angleterre. Cette dernière contrée n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui; la Norwège, au contraire, était riche, peuplée, florissante; son commerce s'étendait au loin, et un grand nombre des considérations que nous avons fait valoir en commençant, relativement à la vulgarisation de cette empreinte, dans l'hypothèse de son origine britannique, pourraient tout aussi bien s'appliquer à la Norwège.

N° 491. Variété ayant au revers, dans les cantons de la croix, de petites croisettes (1).

(JOACHIM, *Groschen Cabinet*, t. III, pl. XXXIV, fig. 110.)

Ces différentes monnaies, d'un dessin beaucoup plus maigre que celui des esterlins anglais, ont été frappées à *Drontheim* (en norwégien *Trondhiem*), dont le nom latin *Nidrosia* (2) se trouve seulement indiqué par les deux initiales *nr*. Cette ville, depuis le XVII^e siècle, a successivement appartenu à la Suède et au Danemark; aujourd'hui elle fait partie du royaume suédo-norwégien. Sa position sur l'Océan atlantique, à l'embouchure du Nidder, en fait un des marchés les plus importants du nord de l'Europe.

MAGNUS VII

1263-1280.

Sous Haquin IV (1202-1217) et Haquin V (1217-1263), de nombreux compétiteurs entretenirent la guerre civile. Ces agitations prirent fin sous Magnus VII (1263-1280), second fils de Haquin V. Ce prince chercha à rendre complètement héréditaire la dignité royale, jusqu'alors élective, et termina la guerre contre l'Ecosse, moyennant la cession de plusieurs îles.

(1) Différentes variétés de coin sont également indiquées dans le *Recueil des monnaies et médailles du cabinet de Copenhague*. Tab. XXVIII, fig. 13, 14, 15, 16 et 17.

(2) De *Nideroos*, c'est-à-dire embouchure du Nid, fleuve qui, à son embouchure, entoure presque complètement la ville.

N° 492. *RHX:MHONUS:, tête de face couronnée avec deux annelets de chaque côté remplaçant les touffes de cheveux. — §. *RERORXITUS R(US), entre deux grenetis; dans le champ croix brève élargie aux extrémités, suivant le mode usité en France pour les deniers tournois.

(Pl. XXXIII, fig. 2.)

(SCHIVE, pl. VIII, fig. 77.)

N° 493. MHON' RHX NORROR, même type.

— §. RERORIT NOMEN R(ET), type précédent.

(Pl. XXXIII, fig. 3.)

(Id., pl. IX, fig. 7.)

Schive donne de ces deux pièces plusieurs variétés de coins ou de frappe qui permettent la lecture entière des légendes.

ERIC II

1280-1299.

Eric II, fils et successeur de Magnus, mérita, par ses nombreuses querelles avec le clergé et par son mépris des interdits, le surnom d'*ennemi des prêtres*. Son règne fut pour la Norwège une époque de décadence.

N° 494. *RHX:MHONUS:, type edwardin proprement dit. — §. *RERORITUS RERORIS, croix brève des deniers tournois.

(Pl. XXXIII, fig. 4.)

(Id., pl. IX, fig. 10.)

Même pièce, sauf les points entre les mots du droit. (*Monn. de Danemark*, tab. XXIX, fig. 30.)

N° 495. ✠ REX NORWÆG, type edwardin. — ꝥ . CIVIT AS:BERGENSIS, croix brève cantonnée d'une rose dans chaque canton.

(Pl. XXXIII, fig. 5.)

(SCHIVE, pl. IX, fig. 11.)

Bergen ou *Berghen*, dont le nom est inscrit sur ces monnaies, est le chef-lieu de la province de Nordensfield sur le littoral de l'Atlantique. Il importe de ne pas confondre cette ville de Norwège avec d'autres localités portant un nom identique : ainsi la ville de Mons, capitale du Hainaut, se nomme en flamand *Bergen* ; il y eut aussi un atelier monétaire à *Berg* ou *Burg*, chef-lieu de l'île de Femern sur les côtes du Danemark dans la mer Baltique ; enfin *Berg* est un nom commun à plusieurs localités d'Allemagne.

N° 496. ✠ REX NORWÆG, type conforme aux précédents. — ꝥ . CIVIT AS:BERGENSIS, croix brève cantonnée d'une rose dans chaque canton.

(Id., id., fig. 14.)

Cette pièce a été fabriquée à *Tonsberg*, ville située dans la partie méridionale de la Norwège et l'une des plus anciennes du royaume.

On trouve dans Schive plusieurs variétés insignifiantes de ces pièces, et de plus, de petites monnaies

avec la même tête de face qui ne sont plus des esterlins, mais des subdivisions peut-être. Cet auteur décrit une série de pièces du même roi, avec l'écu au lion, qui n'ont plus rien du type esterlinois (voir pl. IX, fig. 10 à 23).

HAQUIN VII

1299-1319.

Haquin VII, frère d'Eric, fut le dernier roi de Norwège de la dynastie dite des *Ynglings*; avec lui disparurent presque complètement l'énergie et les ressources de la nation.

Ce prince frappa d'abord monnaie comme duc de Norwège (1280-1299), puis comme roi (1299-1319). Quelques-unes de ces pièces sont au type de la tête de face couronnée.

N° 497. $\text{✠}\text{HAKVINS REX NORV}$, tête edwardine. — $\text{R. MONETA BERGENSIS}$, entre deux grenetis, dans le champ un H ayant un petit M à l'intérieur, indiquant *Magnusson*; Haquin s'appelait lui-même *Magnusson* (fils de Magnus).

(Pl. XXXIII, fig. 6.)

(SCHIVE, pl. X, fig. 36. — DE KOEHNE, 1846, n° 70.)

Cette pièce sort de l'atelier de *Bergen*.

N° 498. $\text{✠}\text{HAKVINS REX}$, type précédent. — R. MONDCHESLOX , type précédent; un point à l'intérieur de l' H . (Pl. XXXIII, fig. 7.)

(SCHIVE, pl. X, fig. 40. — DE KOEHNE, 1846, n° 69. — *Monn de Danemark*, tab. XXX, fig. 48.)

N° 499. ΠΑΝΧΡΕΣ.ΝΟΡΒΕΣ, type précédent.
—Β. ΞΩ....ΑΣΠΟΧΕ, dans le champ un écu triangulaire aux armes de Norwège (1).

(Pl. XXXIII, fig. 8.)

(SCHIVE, pl. X, fig. 18. — DE KOEHNE, 1846, n° 71.)

La ville d'*Opslo* (*Asloia* ou *Asleia*) où ont été fabriquées ces deux dernières pièces, était jadis la capitale de la Norwège; c'est à présent un faubourg de Christiania.

Ces monnaies ressemblent plus ou moins à des esterlins. On en rencontre dans Schive une cinquantaine dont plusieurs sont la moitié ou le quart du type que nous décrivons (2).

Des renseignements qui m'ont été fournis fort obligeamment par M. Herbst, inspecteur au cabinet royal des médailles de Copenhague, il résulte que les dessins de Schive sont les plus corrects. Certains numéros reproduits d'après la *Revue* de M. de Koehne, présentent quelques différences qui pourraient fort bien provenir de variétés dans les pièces indiquées par ces deux auteurs.

(1) Les armes de Norwège sont de gueules au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes à la danoise d'argent emmanchée d'or.

(2) Plusieurs de ces monnaies ont été décrites dans la *Revue* dirigée par M. le baron DE KOEHNE (1846), d'autres se trouvent également dans *Beskrivelse over Danske Mynter og Medailler*, (*Recueil des monnaies de Danemark*, etc.).

II.

ROYAUME DE SUÈDE.

La Suède, nom que l'on fait dériver de celui de *Suiones*, peuples scandinaves d'origine germanique, eut pour premiers habitants les Finnois et les Goths. Elle fut longtemps partagée en plusieurs provinces qui, au X^e siècle, se réduisirent à deux (Suède propre et Gothie) ; au XIII^e siècle, ces deux Etats n'en firent plus qu'un. En 1388, l'élection au trône de Suède de Marguerite de Waldemar, déjà reine de Danemark et de Norvège, amena, pour les trois royaumes scandinaves, une réunion qui fut confirmée momentanément par le traité, dit *Union de Calmar* (1397). Après avoir essayé plusieurs fois de recouvrer son indépendance, la Suède ne fut délivrée complètement de la domination danoise qu'en 1523, sous Gustave Wasa.

Le premier coin monétaire établi dans ce pays fut le type anglo-saxon. Jusqu'à la fin du XII^e siècle les monnaies sont muettes et consistent seulement en bractéates ; ou bien elles portent d'un côté une tête de face ou un lion, et au revers un édifice à trois tours. Ce lion est le premier indice d'un

type héraldique dans la numismatique suédoise. Plus tard, les monnaies acquirent un peu plus de certitude par l'apparition des initiales ou des noms des rois qui les frappèrent (1).

ALBERT DE MECKLEMBOURG

1365-1388.

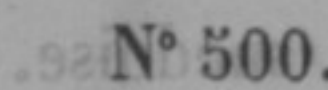
Albert de Mecklembourg, élu roi de Suède en 1365, ne dut la couronne qu'à l'humeur impatiente des Suédois qui, ne pouvant souffrir une domination trop absolue, avaient déposé leur ancien roi Magnus. Albert, devenu lui-même antipathique à ses sujets, fut obligé de renoncer au trône en 1394, après sept ans d'une lutte acharnée.

Ce prince fit le premier fabriquer des gros d'argent, puis, à l'exemple de ce qui se faisait déjà en Norwège, il employa la tête de face dans le style des monnaies anglaises, enfin il imprima au revers les armes de Suède (2). Sous le même règne le revers des monnaies offre souvent les initiales E, S, P, dont la première indique saint Eric, patron de la nation, la seconde le nom même du pays et la troisième la dénomination de la monnaie, *penninger*.

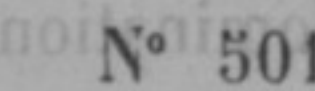
Voici la description des esterlins dus à Albert de Mecklembourg.

(1) Confr. les auteurs indiqués précédemment pour la Norwège.

(2) L'écusson de Suède est : *d'azur à trois couronnes d'or, deux et une.*

N° 500.  *ḤΛḤΒΕΑΤΥΣ·ḤΕΧ*, tête de face couronnée, cheveux bouclés de chaque côté. — *Ḥ. ḤḤḤḤḤḤ Ḥ SWΕΑΧΕ*, le champ est occupé par une croix dont la branche inférieure manque, cantonnée en haut d'une couronne de chaque côté et d'une autre plus grande en pointe. (Pl. I, fig. 9.)

(BRENNER, pl. V, fig. 1. — JOACHIN, t. III, pl. I, fig. 2. — LELEWEL, tableau XXXII, fig. 81.)

N° 501.  **ḤΛḤΒΕΑΤ:ḤΕΧ·ḤḤḤḤḤḤ*, tête edwardine. — *Ḥ. ḤḤḤḤḤḤ ḤḤḤḤḤḤ SWΕΑΧΕ*, type de la pièce précédente.

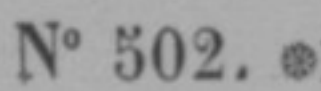
(BRENNER, pl. V, fig. 4.)

ERIC DE POMÉRIE

1412-1439.

Marguerite de Waldemar, reine de Danemark, ayant réussi à se faire élire reine de Suède en 1388 et n'ayant pas d'enfants, s'associa Eric de Poméranie, son petit-neveu, avec l'intention de transmettre à ce jeune prince les trois couronnes que lui assurait le traité de Calmar. A la mort de Marguerite, en 1412, Eric resta en effet seul maître des royaumes scandinaves : mais dénué de talents, lâche, cruel, il fut déposé par les Suédois en 1439 et mourut dix ans après en Poméranie où il s'était retiré.

On attribue à ce prince l'esterlin suivant :

N° 502.  *ḤḤḤḤḤḤ ḤḤḤḤḤḤ*, tête edwardine, —

Ⓜ. ΕΜΟΝΕΤΑ ΣΤΟΚΚΟΝ', croix courte pattée, traversée au milieu par un grand ε.

(Pl. XXXIII, *fig. 9.*)

(BRUNNER, pl. VI, *fig. 2.* — JOACHIM, t. III, pl. I, *fig. 12.*
Monn. de Danemarck, tab. XXVI, *fig. 18.* — SCHIVE,
 pl. XIII, *fig. 22.*)

L'atelier monétaire de *Stockholm* jouissait alors d'une grande activité. Cette ville, importante par son commerce et son industrie, remplaça au XVII^e siècle *Upsal*, comme capitale de la Suède.

STENON-STURE

ADMINISTRATEUR

1470 1502.

Après l'expulsion d'Éric, les Danois déférèrent la couronne à Christophe de Bavière qui parvint à se faire reconnaître également par les Norwégiens et les Suédois. Ce prince mourut sur le trône en 1448.

Les Danois mirent à sa place Christiern, comte d'Oldenbourg; mais les Suédois, ne voulant plus subir le joug d'un monarque étranger à la nation, se choisirent comme roi Charles Canutson un des leurs. A ce prince succéda en 1470 Stenon-Sture, son neveu, qui ne prit que le titre d'administrateur et qui pendant plus de trente années fut en luttes continuelles avec les rois de Danemark Christiern et Jean qui essayaient de revendiquer la couronne

de Suède. Ces conflits ne cessèrent définitivement qu'en 1523, par l'avènement de Gustave Wasa au trône suédois.

Stenon Sture frappa monnaie et adopta comme ses prédécesseurs le type au portrait de face; le nom de saint Eric est seul gravé d'un côté, de l'autre se trouve le lieu de fabrication.

N° 503. \circ SAS' \cdot ERICVS \circ RXX , type edwardin.
— R . $+$ MONETA $+$ STODON $+$ X8A8 , écu aux trois couronnes surmonté d'un S qui coupe le grénétis; la couronne inférieure est accostée de deux annelets.

(BRENNER, pl. VII, *fig. 1.*)

N° 504. \dagger SAS' \dagger ERICVS $:$ RXX $:$, type edwardin.
— R . $:$ MONETA $:$ STODON \circ Λ , couronne dans le champ.

(BRENNER, pl. VII, *fig. 2.*)

N° 505. \ast SAS' \ast ERICVS \ast RXX , type edwardin.
— R . \ast MONETA \ast STODON \ast , écu aux trois couronnes surmonté d'une petite étoile.

(BRENNER, pl. VIII, *fig. 4.* — JOACHIM, t. III, pl. II, *fig. 21.*)

N° 506. \dagger SAS' \dagger ERICVS \dagger RXX $:$, type edwardin.
— R . \dagger MONETA $+$ STODON $+$ X8A8 , dans le champ, écu aux trois couronnes, celle de la pointe surmontée d'un petit croissant et accostée de deux annelets.

(BRENNER, pl. XII, sans n°. — JOACHIM, t. III, pl. II, *fig. 25.*)

N° 507. \circ SAS' $:$ ERICVS $:$ RXX , type edwardin. —

Ṛ. ⓄΜΟΝΕΤΑ:ΑΡΟΣΙΕΝΣ, dans le champ, écu formé d'un A couronné et accosté d'une rose de chaque côté.

(BRENNER, pl. XII, sans n°. — JOACHIM, t. III, pl. II. fig. 19.)

Cette dernière monnaie a été frappée à *Arosen*, toutes les autres sortent de l'atelier de Stockholm.

Arosen (*Arosia*) ou *Westeras*, ancien évêché et siège d'un atelier monétaire, est célèbre par la victoire que remporta aux environs Gustave Wasa, sur le roi de Danemark Christiern II en 1520, et par le traité qui assura la couronne de Suède à Gustave et à sa postérité.

à son extrémité, dans le champ, est formé d'un contour et accolé d'une rose de chaque côté.

(BANKER, pl. XII, sans n.° — JOACHIM, t. III, pl. II, fig. 19.)

III.

Cette dernière monnaie a été frappée à Arosen,

ROYAUME DE DANEMARK.

Arosen (Arosia) ou Westera, ancien évêché et — Le Danemark était occupé au commencement de l'ère chrétienne par les Jutes ou Goths, par les Cimbres, par les Angles. A partir du VIII^e siècle, les Danois de concert avec les Norwégiens s'adonnèrent à la piraterie et se trouvèrent souvent confondus sous le nom de Normands ou Northmans (*hommes du Nord*), peuples dont les fréquentes incursions désolèrent pendant plus d'un siècle les contrées occidentales de l'Europe.

Bien que la plus petite des trois provinces désignées sous le nom de Scandinaves, le Danemark a exercé, au moyen âge, une grande influence sur le sort de ces diverses contrées qui essayèrent, pendant près de deux siècles, leur réunion sous une seule et même couronne (1388-1523).

Le monnayage danois se confondit longtemps avec celui des royaumes précédents. Il appartient au type anglo-saxon et remonte au roi Canut III ou Hardicnut (1036-1042). Après la mort de ce prince, le Danemark se sépara de l'Angleterre et les monnayeurs cherchèrent à se former des types nationaux par le mélange des légendes runiques aux légendes

latines. Vers le commencement du XI^e siècle, ou à la fin du X^e, parurent de nombreuses bractéates muettes qui présentaient les souvenirs des anciennes religions du pays, tels que des serpents, des animaux androcéphales, etc. Au XII^e siècle, on frappa des monnaies dans le genre allemand avec la tête du roi, et son nom en légende. Enfin au XIV^e siècle, la monnaie danoise subit une nouvelle réforme, le gros d'argent fit partie du système monétaire et l'on vit paraître les armes du royaume (1), les saints patrons, le *type anglais*, l'écriture gothique, les lettres isolées dans le champ, le nom du lieu, les termes de *moneta*, *moneta nova*, ainsi que la croix partageant la légende en quatre cantons.

Nous n'avons rien à ajouter pour ce pays, aux pièces dont nous avons fait mention en parlant de la Norwége et de la Suède.

(1) Les armes du Danemark étaient : *d'or semé de cœurs de gueules à trois lions léopardés d'azur, l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés d'or*. Plus tard, par suite d'annexions de nouvelles provinces, les armes se compliquèrent.

IV.

PROVINCE DE LIVONIE.

Bien que le type à la tête couronnée et aux cheveux bouclés ne semble pas avoir franchi les provinces scandinaves, et qu'en Allemagne il se soit arrêté à la ligne du Wésér, nous croyons en retrouver encore une sorte d'imitation lointaine dans la partie occidentale de l'empire russe, à *Dorpat*, en Livonie.

Dorpat, en allemand *Derpt* (*Torpatum*, *Derpatum*), ville fondée en 1030, détruite en 1191 et rebâtie peu de temps après, appartient pendant le XIII^e siècle aux chevaliers de l'ordre teutonique. Le czar Iwan Wasilavitz s'en empara en 1558 et la transmit ensuite aux Polonais. Les Suédois la reprirent en 1625, mais en 1721, en vertu de la paix de Nystadt, cette ville fut cédée à la Russie.

L'université fondée par Gustave-Adolphe à Pernov fut plus tard transférée à Dorpat. Elle est la seule université russe où la langue principale de l'enseignement soit l'allemand.

Dorpat était autrefois le siège d'un évêché important, dont le dernier titulaire, Herman Weiland, fut dépossédé par les Russes en 1558.

Les monnaies de Dorpat offrent pour la plupart,

au droit, la tête de l'évêque et au revers, les armoiries de l'évêché, savoir : la clef et le glaive en sautoir, accompagnés souvent de la figure des armes particulières de l'évêque. La première pièce connue de ce type est de l'évêque Bernard (1290-1298), la dernière est de Jean V de Duisburg (1514-1516). Toutes ces monnaies, à la tête mitrée, sont en billon et en cela diffèrent considérablement des espèces suédoises contemporaines. Ce sont des schillings (*escalin, sou*) et non des esterlins.

Voici, comme exemple de ce numéraire, une pièce que nous reproduisons d'après M. le baron de Koehne, et qui a été frappée par l'évêque Henri de Velde (1355-1357+1378). Elle offre d'un côté une ressemblance frappante avec les esterlins forgés à Cambrai par l'archevêque Enguerrand de Crèqui (1273-1292).

N^o 508. ✠HNNHNDVS·OEVDVS·O, tête de face bouclée et mitrée. — ᠒·+MONETA·THANBAT', clef et glaive en sautoir avec les armes de l'évêque au-dessus (ramure de cerf). (Pl. XXXIV, *fig. 1.*)

(DE KOEHNE, 1841, t. I, p. 359, pl. XI, *fig. 3.*)

Une pièce semblable frappée par l'archevêque de Riga, Henning de Scharffenberg, avec les armoiries de l'archevêché au revers (une croix et une clef en

sautoir) est gravée dans le même recueil numismatique (de Kochne, t. II, pl. II) et aussi dans Poey-d'Avant qui, par erreur, attribue ce schilling à l'archevêché de Besançon, en faisant suivre sa description de conjectures plus ou moins hasardées relatives à son émission. (*Monn. féodales*, t. III, n° 5381).

Toutes ces monnaies, à la tête mitrée, sont en billon et en cela diffèrent considérablement des espèces suédoises contemporaines. Ce sont des schillings (estons, voir) et non des esterlins.

Voici, comme exemple de ce numéraire, une pièce que nous reproduisons d'après M. le baron de Kochne, et qui a été frappée par l'évêque Henri de Velde (1352-1357-1378). Elle offre d'un côté une ressemblance frappante avec les esterlins forgés à Cambrai par l'archevêque Enguerrand de Créqui (1273-1292).

N° 508. Крестовидное, tête de face bouclée et mitrée. — R. МОХЕТЪ ТРАХБАТЪ, clef et glaive en sautoir avec les armes de l'évêque au-dessus (ramure de cerf). (Pl. XXIV, fig. 1.) (De Kochne, 1841, t. I, p. 359, pl. XI, fig. 2.)

Une pièce semblable frappée par l'archevêque de Riga, Henning de Scharffenberg, avec les armoiries de l'archevêché au revers (une croix et une clef en

V.

PRINCIPAUTÉ DE GLOGAU.

La Silésie, habitée au temps des Romains par les *Lygii* et les *Quades*, fut au moyen âge divisée en plusieurs principautés ou duchés, tous nommés d'après leurs villes principales (Schweidnitz, Glogau, Jauer, etc.), qui firent successivement partie, à titre de fiefs, du royaume de Pologne ou du royaume de Bohême. Lors de la guerre de la succession d'Autriche, Frédéric II, roi de Prusse, conquit la plus grande partie de cette province et s'en fit confirmer la possession en 1763, après la guerre de Sept ans.

La principauté de Glogau, la plus étendue de la Basse-Silésie (1), prit naissance en 1241 à la mort du duc Henri II. Ce prince qui possédait toute la Basse-Silésie, laissa quatre fils, dont le troisième nommé Conrad eut en partage le pays de Glogau.

Henri IV, prince de Silésie-Glogau (1314-1323), émit plusieurs monnaies dont la frappe n'est pas sans analogie avec les pièces namuroises à tête nue de face. Toutefois, en en reproduisant ici quelques spécimens, je ne prétends pas que l'influence nu-

(1) On divisait encore la Silésie en haute, moyenne et basse.

mismatique des Anglais se soit fait sentir jusque dans ces contrées; je n'ai simplement en vue que d'attirer l'attention sur l'aspect extérieur et nullement sur la valeur de ces monnaies. Elles sont d'argent fin et d'une épaisseur plus forte que les véritables esterlins. Ce sont des moitiés du gros de Prague dont on frappait 64 au marc, de sorte que 128 de ces deniers égalaient un marc (1).

N° 509. Tête nue de face et à chevelure ondoiyante avec une bordure de feuilles de trèfles en guise de légende. — R. ✠ CIPROVS : BAWHRI., écu de Bavière dans le champ (2). (Pl. XXXIV, fig. 2.)

(DE KOEHNE, 1862, pl. III, n° 24.)

N. 510. Face analogue; les trèfles de la bordure sont remplacés par de petites aigles. — R. Trèfles en bordure au lieu de légende; dans le champ un croissant au-dessous d'une étoile ou comète, symbole se rapportant à la Silésie (3).

(Pl. XXXIV, fig. 3.)

(DE KOEHNE, 1862, pl. III, fig. 25.)

(1) Consulter un article de M. VOSSBERG, inséré dans la *Revue* dirigée par M. de KOEHNE, 1862, pages 47 et suivantes.

(2) L'écu de Bavière est fuselé en bande d'argent et d'azur de 21 pièces.

(3) Les armes de Silésie étaient : d'or à l'aigle de sable, couronnée d'or, ayant en cœur un croissant d'argent chargé d'une étoile de même.

Le type de la tête de profil et celui du buste de

présent à trois dynasties françaises, dites de Bourgogne, de
Barcelone, de Champagne, et l'Aragon se trouve aux mêmes
VI.

Le monnayage de ces contrées conserva longtemps une phy-
sionomie aragonaise et catalane.

conduites par Charlemagne, le type fut plus spécialement car-

ROYAUME DE CASTILLE

Le trône de Castille avait été occupé pendant près d'un siècle par la maison de Navarre, lorsque le mariage d'Urraque, fille d'Alphonse VI, avec Raymond de Bourgogne, donna naissance à une nouvelle dynastie sous laquelle, en 1330, les deux couronnes de Castille et de Léon furent réunies, et qui finit à la mort de Pierre-le-Cruel en 1369. La maison de Transtamare régna ensuite, jusqu'au moment où les royaumes de Castille et d'Aragon se confondirent sous le même sceptre, en 1479, par l'union d'Isabelle et de Ferdinand, souverains de ces deux pays (1).

(1) Peu de pays présentent une histoire plus compliquée que celle de l'Espagne. Depuis les Phéniciens qui, dit-on, en furent les premiers habitants, jusqu'à la chute du califat de Cordoue, en 1031, nous ne trouvons rien qui doive appeler spécialement notre attention ici. L'histoire moderne de l'Espagne commence véritablement à l'époque où, des trois maisons chrétiennes qui se disputaient la péninsule ibérique, celle de Navarre finit par absorber les autres (1037). Toutefois, au lieu de rester unie, elle se divisa en trois lignes, pourvues chacune d'un royaume : 1° *Castille* (dit aussi *Castille et Léon*) ; 2° *Aragon* ; 3° *Navarre*. Ces trois lignes s'éteignirent en 1109, 1134, 1234 ; mais les trois royaumes n'en subsistèrent pas moins ; seulement ils

Le type de la tête de profil et celui du buste de

passèrent à trois dynasties françaises, dites de *Bourgogne*, de *Barcelone*, de *Champagne*, et l'Aragon se trouva aux mêmes mains que le comté de Barcelone.

Le monnayage de ces contrées conserva longtemps une physionomie arabe. En Catalogne et en Navarre, anciennes provinces conquises par Charlemagne, le type fut plus spécialement carlovingien. Puis le système se rapprocha de celui des rois d'Aquitaine. De son mélange avec le coin usité en Ecosse et en Angleterre résultent quelques empreintes dont nous ferons mention en indiquant la date et les circonstances qui signalent leur apparition.

Parmi les nombreux quartiers qui écartelaient les armes d'Espagne, nous distinguons :

1° L'écu de **Castille** de gueules au château d'or, sommé de trois tours, chacune de trois créneaux aussi d'or, massonné de sable, fermé d'azur.

2° L'écu de **Léon**, d'argent au lion de gueules couronné, lampassé et armé d'or.

3° L'écu d'**Aragon**, d'or à quatre pals de gueules.

4° L'écu de **Grenade**, d'or à une grenade de gueules posée en pal, tigée et feuillée de sinople.

5° L'écu de **Stelle**, écartelé en sautoir, le chef et la pointe d'or, à quatre pals de gueules ; les flancs d'argent à l'aigle de sable, couronnée d'or, membrée de gueules.

6° L'écu de **Bourgogne ancien**, bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules.

7° L'écu de **Bourgogne moderne**, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée et cantonnée d'argent et de gueules.

8° L'écu de **Brabant**, de sable au lion d'or, langué et armé de gueules.

face furent particulièrement adoptés en Castille aux époques suivantes :

Profil à droite (1) : Sanche III (1157-1158).

Profil à gauche (2) : Sanche IV (1284-1295).

Tête de face à la couronne tréflée (3) : Alphonse XI (1312-1350); Pierre I^{er} (1350-1369).

Au revers, la croix fut quelquefois longue, pattée et cantonnée de globules à la façon anglaise ; d'autres fois, le champ est occupé par une tour ou château-fort, un lion, une lettre.

Le buste à la couronne tréflée se poursuit jusqu'au XVI^e siècle ; on le voit avec profusion sous Henri IV (1454-1474), avec des *différents*, au revers, qui le distinguent nettement des véritables esterlins. Nous ne décrirons ici que deux pièces de ce genre, renvoyant à l'ouvrage de M. A. Heiss les personnes qui désireraient de plus amples développements.

HENRI III

1390-1406.

N^o 511. $\text{HENRICVS}:\text{D}:\text{C}:\text{A}:\text{R}:\text{D}:\text{E}:\text{C}:\text{A}:\text{S}:\text{T}:\text{I}:\text{L}:\text{I}:\text{E}:\text{S}:\text{I}:\text{E}:\text{S}$, tête de face des esterlins d'Edouard. — $\text{R}:\text{}$. Même légende qu'au droit ; château-fort dans le champ avec un S au-dessous.

(Pl. XXXIV, fig. 4.)

(A. HEISS, pl. X, fig. 18.)

(1) A. HEISS, *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas* (Description générale des monnaies d'Espagne), 2 vol. in-4^o, Madrid, 1865-1867, pl. IV, fig. 1 et suivantes.

(2) A. HEISS, pl. V, fig. 1.

(3) A. HEISS, pl. VI, fig. 16 et pl. VII, fig. 9.

N° 512. Légende de la pièce précédente ; tête de profil à gauche selon le type écossais. — *ii*. Répétition de la même légende ; croix brève, à bandes élargies, munie d'un anneau dans chaque canton.

(Pl. XXXIV, fig. 5.)

(A. HEISS, pl. X, fig. 21.)

Au revers, la croix fut quelquefois longue, pallée et cantonnée de globules à la façon anglaise ; d'autres fois, le champ est occupé par une tour ou château-fort, un lion, une lettre. Le buste à la couronne tréflée se poursuivait jusqu'au XVI^e siècle ; on le voit avec profusion sous Henri IV (1554-1574), avec des différences, au revers, qui le distinguent nettement des véritables estelins. Nous ne décrivons ici que deux pièces de ce genre, renvoyant à l'ouvrage de M. A. Heiss les personnes qui désireraient de plus amples développements.

HENRI III
1574-1589

N° 511. Légende des estelins d'Edouard. — *ii*. Même légende du droit ; château-fort dans le champ avec un anneau au-dessous.
(Pl. XXXIV, fig. 4.)
(A. Heiss, pl. X, fig. 18.)

(1) A. Heiss, Description générale de las monedas Hispano-Cristianas (Description générale des monnaies d'Espagne), 2 vol. in-4°, Madrid, 1862-1867, pl. IV, fig. 1 et suivantes.
(2) A. Heiss, pl. V, fig. 1.
(3) A. Heiss, pl. VI, fig. 16 et pl. VII, fig. 9.

VII.

ROYAUME D'ARAGON.

Le royaume d'Aragon n'acquît une véritable importance qu'à l'avènement de la dynastie barcelonaise en 1137. Successivement augmenté de diverses provinces, ce royaume finit par être réuni à celui de Castille, pour consommer, ainsi que nous l'avons dit, la formation de la monarchie espagnole.

JACQUES I^{er}

1213-1276.

Les premières pièces au type de la tête de profil datent de Jacques I^{er}. Ce prince, surnommé le *Conquérant*, laissa deux fils qui régnèrent l'un sur l'Aragon, sous le nom de Pierre III, l'autre sur Majorque, sous le nom de Jayme I^{er}.

N° 513. ✠BARRINO:, tête de profil à gauche et couronnée. — B. XH-DO-B'R-EX:, grande croix, cantonnée de trois globules dans deux cantons, et d'un anneau dans les deux autres. Le dessin de cette pièce est assez mauvais, les lettres sont très-élargies.

(Pl. I, fig. 1.)

Ma collection.

JACQUES II

1291-1327.

Jacques II, second fils de Pierre III et petit-fils de Jacques I^{er}, gouverna l'Aragon à la mort de son frère aîné Alphonse III, de 1291 à 1327.

N^o 514. ✠·IHC·COM·VS·REX, même type. — R·R·H·C·R·NO·R·I, type de la pièce précédente, mais d'un modèle un peu plus fini. (Pl. I, fig. 2.)

Ma collection.

Ces pièces ont été frappées à *Barcelone* (*Barcino*). Cette ville, aujourd'hui chef-lieu de la capitainerie de Catalogne et une des plus importantes places de l'Espagne, était autrefois capitale d'un comté dont l'histoire, à partir de 1137, se confond avec celle du royaume d'Aragon.

Le type que nous venons de signaler se continua longtemps encore au XV^e et au XVI^e siècle, sur les gros et demi-gros de Ferdinand I^{er} (1412-1416), d'Alphonse V (1416-1458), de Jean II (1458-1462), de Ferdinand II (1493-1516). Nous n'en donnerons qu'un seul exemple (1), c'est un demi-gros d'Alphonse V, en même temps comte de Barcelone et de Roussillon.

N^o 515. ✠·R·F·O·NS'·DI·G·R·H·REX·R·H·BO, buste couronné à gauche. — R·COM·S·R·H·R·K·NO·R·H·

(1) POLY-D'AVANT, *Monnaies féodales*, t. II, pages 217 et suiv. Pl. LXXVI et LXXVII.

BOCXX, grande croix coupant la légende, cantonnée de trois globules 1 et 4, et d'un anneau, 2 et 3.

(Pl. XXXIV, *fig. 6.*)

(POEY-D'AVANT, t. II, p. LXXVII, *fig. 3.*)

Le comté de Roussillon fut légué par Gérard II, mort sans héritier en 1173, à Alphonse, roi d'Aragon. Cette province passa en 1262 sous la domination des rois de Majorque et fit, seulement en 1344, retour à la couronne d'Aragon qui la garda jusqu'en 1462, époque à laquelle cette terre fut engagée au roi de France. Toutefois la réunion n'eut lieu définitivement qu'en 1659 à la suite du traité des Pyrénées.

VIII.

ROYAUME DE MAJORQUE.

Don Jayme ou Jacques I^{er}, roi d'Aragon, s'empara en 1229 de l'île de Majorque jusque-là soumise à la domination arabe. Les Maures, pendant plusieurs années, lui en disputèrent la possession et ne furent expulsés des îles Baléares qu'en 1262, époque à laquelle le roi d'Aragon donna la souveraineté de ces îles, sous le nom de royaume de Majorque, à don Jayme, son fils puîné, qui était aussi comte de Roussillon et seigneur de Montpellier. Don Jayme mourut en 1311 et eut pour successeur don Sanche son deuxième fils. Celui-ci n'ayant pas d'enfants institua pour héritier don Jayme son neveu, fils de Ferdinand infant de Majorque son frère puîné, mort vers 1318. Jayme II occupa le trône de Majorque de 1324 à 1349. Ayant contesté à Philippe de Valois la suzeraineté de Montpellier, celui-ci le laissa dépouiller des îles Baléares par Pierre IV d'Aragon et le força à lui vendre le comté de Montpellier, sa dernière possession. Jayme II fut tué en 1349 au moment où il tentait une descente dans l'île de Majorque. Jayme III, fils du précédent, fut pris dans le combat où périt son père. Après s'être échappé de sa pri-

son, il obtint la main de Jeanne, reine de Naples, fit d'inutiles efforts pour reconquérir ses Etats et mourut sans postérité en 1379.

M. V. Langlois a publié deux pièces, les seules connues du monnayage majoricain (1), qui affectent le type edwardin d'une manière assez nette; l'une est de Sanche, l'autre probablement de Jayme II; en voici la description :

N° 516. $\text{R} \cdot \text{S} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{E} \cdot \text{R} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{U} \cdot \text{S} \cdot \text{D} \cdot \text{E} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{R} \cdot \text{O} \cdot \text{S} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{E} \cdot \text{R} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{U} \cdot \text{S}$, tête couronnée de face, cheveux bouclés, une étoile de chaque côté.
— $\text{R} \cdot \text{S} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{E} \cdot \text{R} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{U} \cdot \text{S} \cdot \text{D} \cdot \text{E} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{R} \cdot \text{O} \cdot \text{S}$, croix dont la branche inférieure empiète sur la légende.

(Pl. XXXIV, fig. 7.)

Billon.

(*Rev. numism. franç.*, 1852, page 56, vignette.)

N° 517. Même type et même légende. — $\text{R} \cdot \text{S} \cdot \text{A} \cdot \text{N} \cdot \text{C} \cdot \text{H} \cdot \text{E} \cdot \text{R} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{U} \cdot \text{S} \cdot \text{D} \cdot \text{E} \cdot \text{I} \cdot \text{C} \cdot \text{R} \cdot \text{O} \cdot \text{S}$, croix pattée.

Billon.

(*Id.*, *id.*, sans figure.)

(1) *Rev. numism. franç.* 1^{re} série, t. XVII, 1852, page 56.

IX.

ROYAUME DE PORTUGAL. (1)

Le Portugal répond à la plus grande partie de la *Lusitania* des Romains et au sud de leur *Callæcia* (Galice). Il fut envahi par les barbares (Vandales, Suèves, Alains) vers 409, mais les Suèves s'y maintinrent seuls et y fondèrent un royaume qui fut bientôt absorbé par celui des Visigoths. Ce dernier, bien plus considérable, disparut en 711, lors de la conquête de l'Espagne par les Arabes. Ce n'est qu'au XI^e siècle que le petit pays au nord du Douro et au sud du Minho, reprit une sorte d'indépendance sous le nom de comté de *Porto* ou de *Porto-Calle*, d'où le nom de Portugal. Cette province ne tarda pas à prendre de l'importance et finit par être complètement arrachée aux Arabes ; mais restreinte sur le

(1) Les armes de Portugal sont : *d'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chacun chargé de cinq besants d'argent mis en sautoir et ayant un point de sable au milieu.* L'institution de ces armes, destinées à rappeler les cinq plaies du Sauveur, est attribuée à Alphonse I^{er}, lorsqu'il eut à combattre les Maures en 1139 et qu'il défit cinq de leurs rois en bataille rangée. *La bordure de l'écu est de gueules, chargée de sept châteaux d'or.*

continent, ses habitants portèrent leur activité au delà des mers et donnèrent le signal de ces grandes découvertes qui, en ouvrant à l'Europe la route des Indes, mirent le Portugal au premier rang des puissances maritimes.

Les anciens rois de Portugal éprouvèrent beaucoup de peine à faire face aux dépenses nombreuses occasionnées par les guerres qu'ils eurent à soutenir. Il circula dans le royaume une grande quantité de monnaies étrangères, voire même celles de l'ennemi contre lequel on guerroyait; la nécessité faisant accueillir indistinctement les espèces marquées de la croix et du croissant. D'un autre côté, par suite de ses relations de commerce et de l'échange de ses produits, le Portugal ne pouvait demeurer indifférent aux types monétaires qui jouaient alors un si grand rôle; il y aurait des recherches intéressantes à faire de ce côté. La numismatique portugaise, en effet, a été peu étudiée jusqu'ici; elle est presque inconnue à l'étranger. Un excellent ouvrage, publié en 1856 par M. Lopes Fernandes (1), est le premier livre où se trouvent réunies d'une manière méthodique les lois concernant le monnayage et la nomenclature

(1) EMMANUEL BERNARD LOPEZ FERNANDES, *Memoria das moedas correntes em Portugal*, etc. (Mémoire concernant les monnaies qui eurent cours en Portugal depuis l'époque romaine jusqu'en 1856); Lisbonne, 1857, in-4°, 1 vol. inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale de Lisbonne*.

des monnaies frappées tant en Portugal que dans les importantes possessions de ce royaume en Afrique, en Asie et en Amérique.

Au milieu des objets relatifs à l'histoire du travail en Portugal, à l'Exposition de 1867, se trouvait une riche collection de monnaies dont la description a été faite par M. Texeira de Aragao (1). Nous y trouvons la description de deux intéressantes empreintes au type esterlin qui, bien que ne faisant pas partie de la collection exposée, ont été indiquées à cause de leur singularité.

N° 518. $\text{XPOYIOYIS}\cdot\text{RHX}\cdot\text{POHTY}\sigma$, tête de face munie de la couronne tréflée d'Edouard. — $\text{R}\cdot\text{CXVX}\cdot\text{TAS}\cdot\text{IIXS}\cdot\text{BOH}$, croix anglaise cantonnée de douze globules, trois par trois. (Pl. XXXIV, fig. 8.)

(T. DE ARAGAO, pl. I, n° 413 bis.)

N° 519. Même légende et même type. — $\text{R}\cdot\text{CXVX}\cdot\text{TAS}\cdot\text{BOH}\cdot\text{OH}$, type esterlin complet.

(Pl. XXXIV, fig. 9.)

(T. DE ARAGAO, pl. I, n° 413 ter.)

La première de ces pièces est de la grandeur des esterlins ordinaires; la seconde semble, d'après le dessin, d'un module un peu plus grand. Ces deux rares monnaies existent au cabinet de Copenhague;

(1) A.-C. TEIXEIRA DE ARAGAO, *Description des monnaies et des médailles à l'exposition de 1867*, 1 vol. in-8°, Paris, 1867.

elles furent trouvées dans une excavation faite aux environs de cette capitale et achetées par M. Devegge ; toutes deux présentent la même face, la légende du revers diffère seule. L'une porte le nom de *Lisboa* ou *Lisbonne*, capitale du Portugal, l'autre est signée du nom de *Braga*, ville chef-lieu de la province Entre-Douro-e-Minho.

Lisbonne, fondée par les Phéniciens, n'eut du temps des Romains qu'une médiocre importance. Au moyen âge, elle demeura longtemps, sous la domination arabe (716-1147), la capitale d'une petite souveraineté à laquelle mit fin Alphonse, premier roi de Portugal. Bâtie au fond d'une rade excellente Lisbonne devint le premier port militaire de cette portion du littoral, ainsi que le siège d'un commerce considérable, tout en restant capitale du nouveau royaume de Portugal.

Braga prétend devoir son origine à Himilcon, général carthaginois qui vivait quatre cents ans avant J.-C. Elle fut au VI^e siècle la capitale du royaume des Suèves. Lors de la conversion de ces contrées, Braga devint le siège d'un évêché important auquel les souverains de Portugal accordèrent de grands privilèges. Mais on ignore s'il y exista un hôtel monétaire, bien que la signature de la seconde pièce semble devoir le faire supposer. M. Teixeira de Aragao croit cette pièce un essai monétaire fait en dehors du Portugal. Il ne serait pourtant pas impossible qu'elle eût été frappée par ordre de l'arche-

vêque de Braga, sous le règne de Denys I^{er} (1279-1325), époque à laquelle ce prélat jouissait peut-être encore de son privilège? je dis peut-être, car en Portugal le droit de battre monnaie fut toujours le privilège exclusif du souverain. Toutefois, en 1128, Alphonse I^{er} accorda de grands privilèges à la cathédrale de Braga, parmi lesquels on en trouve un concernant la monnaie : *Moneta undè fabricetur Ecclesiâ*; mais, jusqu'ici, aucun document ne prouve que les archevêques de Braga aient jamais frappé une monnaie, distincte de celle du royaume.

X.

COMTÉ DE VALENTINOIS.

Ainsi que nous venons de le voir, le type au portrait de face, tout en pénétrant dans quelques-unes des provinces méridionales de l'Europe, ne paraît pas y avoir étendu ses racines autant que dans le Nord. L'Italie semble avoir été à l'abri de cette sorte de contagion. Nous citerons toutefois, pour terminer ce chapitre, une nouvelle imitation originaire du comté de Valentinois.

Cette petite seigneurie, située dans le Dauphiné et possédée longtemps par une branche de la maison de Poitiers, conserva une existence indépendante jusqu'en 1419, époque à laquelle le Dauphin Charles (depuis Charles VII) en fit l'acquisition. Ce prince n'ayant pu remplir les conditions de la vente, le Valentinois fut acheté par le duc de Savoie qui le céda à la France en 1446. Erigé en duché-pairie à quatre reprises différentes en faveur de familles dont la dernière est celle de Monaco, il ne fit définitivement partie des domaines de la couronne qu'en 1793 et fut compris dans le département de la Drôme.

Les comtes de Valentinois n'ont guère monnayé

avant le XIV^e siècle. Le dernier de ces princes, Louis II (1373-1419), a frappé quelques pièces analogues de type avec les esterlins anglais ou belges. Les voici :

N^o 520. $\text{Ϡ} \text{L} \text{V} \text{D} \text{V} \text{X} \text{C} : \text{D} \text{E} : \text{D} \text{I} \text{C} \text{T} \text{A}$, tête de face nue. — $\text{R} \cdot \text{C} \text{O} \text{M} \text{-V} \text{H} \text{I} \text{-E} \text{T} \text{E} \text{-T} \text{O} \text{R} \text{E} \text{S}$, croix coupant la légende cantonnée au 1^{er} et au 4^e de trois besants, d'un L aux 2^e et 3^e cantons. (Pl. XXXIV, fig. 10.)

Denier de billon.

(POEY-D'AVANT, *Monn. féod.*, t. III, pl. CIV, n^o 9.)

N^o 521. $\text{Ϡ} \text{I} \cdot \text{D} \cdot \text{D} \cdot \dots \text{C} \text{O} \text{M}$, tête de face couronnée de roses. — $\text{R} \cdot \text{Ϡ} \text{V} \text{H} \text{I} \text{E} \text{N} \text{E} \text{T} \text{D} \text{I} \text{E} \text{N}$, croix carlovingienne dans le champ. (Pl. XXXIV, fig. 11.)

Obole de billon. Poids : 0 gr. 30.

Collection Ren. CHALON.

(*Rev. numism. belge*, 1854, t. IV, 2^e série, pl. XX, fig. 5.)

L'état imparfait de cette pièce rend son attribution assez difficile. Si elle n'est pas du même personnage que la précédente, elle pourrait appartenir à un évêque de Valence, Jean de Genève (1283-1297), ou Jean Geoffroy (1352-1354), mais alors que faire de $\text{D} \cdot \text{D}$. (*De Pictavia*). Il y a bien eu un Jean de Poitiers, évêque de 1390 à 1446 ; mais le type de cette monnaie n'est-il pas antérieur à cette date ?

Parmi les pièces des évêques de Die, siège réuni en 1276 à celui de Valence, nous en voyons quelques-unes semblant affecter le type du portrait de

face, ou bien celui du profil couronné, mais ces monnaies sont en billon et s'éloignent des esterlins. Nous engageons les personnes qui voudraient connaître ces empreintes, à consulter l'ouvrage de Pocy-d'Avant, t. III, p. 18, Pl. CIV.

face, ou bien celui du profil couronné, mais ces monnaies sont au filon et s'éloignent des estorils. Nous engageons les personnes qui voudraient connaître ces empreintes, à consulter l'ouvrage de Poy-d'Avant, t. III, p. 18, pl. CIV.

ADDITIONS, RECTIFICATIONS.

JETONS ET POIDS.

Un temps assez considérable s'étant écoulé depuis l'impression des premières parties de cet ouvrage, il m'est possible dès maintenant, d'ajouter un nouveau chapitre consacré, d'une part, aux rectifications qu'un examen plus sévère des monnaies ou qu'une critique bienveillante m'ont permis d'apporter, et de l'autre, à la description des pièces que de nombreuses recherches et de récentes communications m'ont fait connaître et qui ne peuvent être indifférentes aux amateurs (1).

Les jetons et les poids au type esterlin seront, en outre, l'objet de deux paragraphes spéciaux.

(1) Un erratum pour les principales fautes typographiques sera donné en note.

I.

INTRODUCTION.

Page VIII.

Remarques relatives au mot AVERS. — Je ne chercherai pas à atténuer la faute que j'ai commise en employant, à diverses reprises, le mot *avers* (*aversa pars*) dans un sens tout à fait opposé à celui sous lequel il doit légitimement être pris. Toutefois, j'ai rencontré cette locution, lors de mes premières recherches, dans un si grand nombre de mémoires et d'ouvrages recommandables, publiés tant en France qu'en Belgique, que je n'ai pas cru devoir élever ma faible autorité contre un usage qui, tout en ayant reçu l'assentiment de numismatistes distingués, n'en constituait pas moins une

<i>Errata</i> :	page v (note) ..	RUDDING,	<i>lisez</i> RUDING.
	id. id.	the presant,	— the present.
	— VII.....	des Edouards,	— des Edouard.
	— IX.....	à double traits,	— à doubles traits.
	— id.....	pommelée,	— pommetée.
	— X (note) ..	discription,	— description.
	— XVI.....	Etienne II,	— Etienne III.
	— XVIII (note)	Marjorque,	— Majorque.
	— XXIV.....	tribolées,	— trilobées.

grave erreur philologique. J'admets donc volontiers, avec nos illustres maîtres, MM. de Longpérier et R. Chalon (1), que ce mot doit être banni du langage numismatique et remplacé par ceux de *droit* ou de *face*, qui, peut-être, ne produiront pas la même impression sur l'oreille, mais qui, au moins, auront en leur faveur la logique et la grammaire.

Page ix.

Le triangle est le signe distinctif, le *différent* de la monnaie irlandaise sous Henri III aussi bien que sous les Edouard, et ne se trouve, à peu d'exceptions près, que sur les pièces frappées à Cork, Dublin et Waterford.

La tête de profil caractérise plus spécialement les espèces d'origine écossaise aux XIII^e et XIV^e siècles.

Je dis que, sur les esterlins d'Edouard, la couronne tréflée est remplacée quelquefois, quoique rarement, par un chapel de roses. Cette assertion, mentionnée dans Lelewel, et que j'ai reproduite d'après d'anciennes indications, est peut-être douteuse, attendu que Ruding ne cite pas de pièce anglaise de ce genre.

(1) *Rev. numism. belge*, 1868. 4^e série, tom. vi ; art. de M. R. CHALON ;

Rev. numism. française, 1868. 2^e série, tom. xiii ; art. de M. de LONGPÉRIER.

Page x.

L'esterlin était souvent pris comme monnaie régulatrice au XIII^e siècle, assimilé à l'argent fin, servant de base à la plupart des essais comparatifs des monnaies (1). A propos de son emploi sur le continent à cette époque, soit comme monnaie, soit comme poids, nous pouvons indiquer quelques-unes des sommes d'or et d'argent expédiées à Alfonse de Poitiers, lors de la croisade de 1250. Le compte qui en est fait nous offre, en outre, des observations précieuses sur les espèces qui avaient alors cours en Europe, et sur les rapports de ces monnaies entre elles et avec celles des autres pays (2).

Alfonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, ne s'était pas embarqué avec le roi pour la Terre-Sainte le 25 août 1248 ; il ne partit qu'un an après, jour pour jour, à Aigues-Mortes, avec sa femme, fille de Raymond VII, comte de Toulouse. Quelques jours avant, le 13 août 1249, on lui avait rendu compte, à Aigues-Mortes même, de ce qui lui restait en caisse de ses recettes de toutes espèces, et la somme montait à 100,896 l., 8 s., 4 d., qu'il emporta vraisemblablement à la croisade. Ce trésor était considérable, puisque le marc d'argent valant alors vingt fois moins qu'aujourd'hui, il représenterait plus

(1) *Rev. numism. belge*, 1857, 3^e série, t. 1, page 201.

(2) *Revue numism. française*, 1847, tome XII, page 120 et suiv. (Ext. des archives de la Couronne, par CARTIER.)

de deux millions de notre monnaie. Toutefois, il paraît que cette somme fut bientôt dissipée, car, moins d'un an après, on lui envoyait encore ce qu'on avait pu ramasser depuis son départ. Cet envoi précéda de peu de mois le retour du comte et put servir à payer sa rançon ; il avait été fait prisonnier avec saint Louis par les Turcs, et sortit de prison le 6 mai 1250.

Parmi les monnaies envoyées figurent plusieurs espèces étrangères à la France, entre autres des esterlins, monnaie d'autant plus répandue dans les provinces où le comte de Poitiers avait ses revenus, que celles-ci avaient longtemps appartenu aux Plantagenet et que nos rois n'avaient encore, en fait de menues monnaies, que des deniers à assez bas titre, tandis que les esterlins, qui excédaient en argent fin les $11/12$ de leur poids, possédaient un grand avantage sur toutes autres de nos monnaies, royales ou baronales, les réformes monétaires de saint Louis n'ayant eu lieu qu'après le retour de la croisade.

Voici un extrait de l'état de l'envoi en question :

..... achat d'or pour
400 marcs d'esterlins, le marc à 53 s. poitevins ; somme :
1,060 livres de Poitou.

450 marcs d'esterlins, au poids, le marc à 42 s. 6 d. parisis ;
somme : 956 l. 5 s. parisis, valant 1,195 l. 6 s. 3 d. tournois.

.....
..... 1,000 marcs d'esterlins au poids, le marc à 53 s. 9 d.
tournois ; somme : 4,601 l. tournois.

.....

Somme des esterlins : 1,850 marcs, au poids.

Somme de la dépense pour l'argent et les esterlins achetés :
9,719 l. 12 s. 11 deniers.

.....
Somme de tous les marcs d'argent, tant en esterlins qu'en lingots : 3,639 marcs et 5 onces.

Page xi

La charte de saint Louis, à laquelle il est fait ici allusion, est de 1265 et non de 1262. Nous donnons la partie du texte qui concerne les esterlins :

« Il est ordonné de par le Roy que nuls estellins ne querrent en son royaume pour plus de quatre tournois jusqu'à la mi-aoust, et veut et commande que nuls ne les praignent, ne ne les mettent pour plus jusques audit terme. Et qui pour plus les prendroit ou mettroit dedans le devant du terme, il en feroit l'amende au Roy de son avoir, à sa volonté. Et veut le Roy et commande que estellins ne querrent à nul pris en son Royaume dès la mi aoust en avant, fors à pois et à la valor de l'argent. Et qui les prendrait ou mettrait de la mi aoust en avant à nul pris, fors ainsi comme il est dit par dessus, il perdrait tout ce qu'il auroit pris ou mis. Et veut et commande le Roy que l'on ne vende, n'achate ne ne fasse marchié en son Royaume des ores en avant à estellins, sur la peine devant dite. Et soit gardé ly établissement des autres monoyes estroitement si comme il fut commandé. »

« Facta fuit hæc ordinatio in Parlamento omnium sanctorum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto. Fuit primo scripta Meleduni. »

Une autre charte de saint Louis, celle de 1262, réglait le cours de la monnaie en général (1).

(1) LEBLANC : *Traité des Monnaies de France*, page 175. — BARTHÉLEMY : *Manuel de numismatique*, page 79.

II.

PROVINCES BELGES.

Page 8.

N° 522. Une variété du n° 11 est entrée depuis peu dans ma collection ; elle porte, au droit deux croisettes † après le σ , et au revers, $\alpha\alpha\upsilon-\alpha\chi\varsigma$, avec un α au lieu d'un ς .

Page 10.

N° 523. Une autre pièce de mon cabinet présente, avec le n° 15, cette différence que l'N dans FLANDRIA a la forme ordinaire au lieu d'être de forme gothique, \mathfrak{N} .

Page 20.

En faisant de Maubeuge une ancienne capitale du Hainaut, j'ai été induit en erreur par plusieurs ouvrages recommandables : *Dictionnaire géographique universel, rédigé par une société de géographes*, 10 vol. in-8°, Paris, 1829. — BOUILLET, *Dictionnaire d'histoire et de géographie*. Cette ville, en effet, n'a jamais été la résidence des comtes. Ceux-ci ont habité le château de Mons, ainsi que celui de Valen-

Erratum : Page 3, dernière ligne : in 8°, Gand, 1852, lisez : 1 vol. in-4°, Gand, 1852-1857.

ciennes et celui du Quesnoy. La cour souveraine a toujours été à Mons.

Page 26.

N° 524. Variété du n° 47 : ✠⁺σ⁺μ⁺Η⁺Α⁺Ο⁺Ω⁺Ι⁺Ο :
Ω⁺Η⁺Ω⁺Υ⁺Χ, et au revers, Μ⁺Ο⁺Ω-Ε⁺Τ⁺Η-Ω⁺Η⁺Ν-Ε⁺Ω⁺Χ⁺.

Coll. de M. DANNENBERG.

N° 525. Autre variété du n° 47 : ✠⁺σ⁺μ⁺Η⁺Α⁺Ο⁺Ω⁺Ι⁺Ο :
Ω⁺Η⁺Ω⁺Υ⁺Α.

N° 525 (bis). Même pièce : pas de points après
ΜΑΡΧΙΟ.

N° 526. Variété du n° 48, sans les deux croisettes qui commencent la légende du revers.

N° 527. Autre variété du n° 48, sans les croisettes qui séparent le σ et le μ sur la face.

Ces quatre dernières pièces font partie du musée de la ville de Namur et sont indiquées par M. R. Chalon, dans son *Supplément aux Monnaies de Namur*, page 11.

Page 27.

N° 528. Variété du n° 55. — ✠. σ⁺Υ⁺Ι⁺Ο-Ο⁺Ω⁺Ο⁺Μ-
Ε⁺Σ⁺Φ⁺Ι-Α⁺Ν⁺Ο⁺Α.

Poids : 1 gr. 15.

(R. CHALON, *Suppl^t aux Monnaies de Namur*, n° XI.)

Page 29.

La pièce n° 58 doit être attribuée à Neuville et le n° 59 à Vieuville.

L'abréviation des légendes m'a fait confondre *Viesville* ou *Vieuville* avec *Neuville*. Cette dernière localité n'est autre chose, ainsi que l'a établi M. Ch. Piot, qu'un faubourg de la ville de Namur, où les comtes frappaient monnaie. Là se trouvait une maison, nommée la *Vieille Monnaie*, que Jacques du Pont prit à rente en 1428, et dans laquelle évidemment se trouvait établi l'atelier monétaire.

Vieuville, au contraire, est à 10 lieues de Namur et fait aujourd'hui partie du Hainaut. La plus ancienne mention qu'on en connaisse date de 1161 : c'est la donation que fait Henri l'Aveugle de la cure de Vieuville à l'abbaye de Floresse. Le château de Vieuville fut ruiné et détruit par les Liégeois en 1431. Les comtes de Namur avaient à Vieuville un atelier monétaire, assez actif pendant le xiv^e siècle. (R. CHALON, *Monn. de Namur.*)

Page 31.

La Société archéologique de Namur, ainsi que M. de Jonghe à Bruxelles, possèdent un exemplaire du n^o 66 plus complet que celui qui a été indiqué dans notre texte. On y lit distinctement, à la fin de la légende de face : ANTON (ANTOSIENSIS).

Page 34.

N^o 529. ✠WYLLICUM'COM'NEM. — R. RHM-VAC-ENS-IST.

Erratum : Page 34, ligne 10, Renier Châlon, lisez : Renier Chalon.

N° 530. $\text{BOWINNECOMES} \cdot \text{COMES} \cdot \text{M} \cdot \text{NAM-VAC-ENS-IST}$.

Ces deux esterlins sont des variétés des n° 67 et 68; ils se trouvent au musée de Namur et sont mentionnés dans le *Supplément* de M. R. Chalon, p. 14.

Page 35.

Les comtes de Namur avaient à *Bouvines* ou *Bouvignes* (1) un atelier monétaire où a été fabriqué un charmant esterlin, qui n'est qu'une imitation incomplète de ceux que nous avons décrits, n° 69 et 70 (Pl. VI, *fig. 4*) et qui nous éloigne un peu du point de départ de notre travail. Cet esterlin, le voici :

N° 531. $\text{BOVINNECOMES} \cdot \text{COMES}$, lion debout dans un cercle en grènetis. $\text{R} \cdot \text{MONETA} \cdot \text{BOVYNES}$: croix carlovingienne, anglée de quatre lionceaux; entre un double grènetis. (Pl. XXXV, *fig. 2*.)

Argent; poids: 0 gr. 82.

(*Rev. numism. belge*, 1854, t. IV, 2^e série, page 474.)

Page 37.

Ce paragraphe a été complété plus loin, page 297.

L'interprétation de la légende du n° 73 doit être donnée ainsi: $\text{MONETA} \cdot \text{MONTIS} \cdot \text{SANCTÆ} \cdot \text{GENTRUDIS}$,

(1) Il ne faut pas confondre cette localité, située dans la province de Namur, avec *Bouvines*, autre village à deux lieues de Lille, rendu célèbre par la victoire qu'y remporta Philippe-Auguste en 1214.

Geertruidenberg signifiant *mont* ou *montagne* de *Gertrude*. (Voir p. 299 pour l'attribution de la pièce.)

Page 42.

N° 532. Variété du n° 80. $\text{R}^{\dagger}\text{G}^{\dagger}\text{W}\text{H}\text{R}\text{O}\text{H}\text{O}^{\dagger}\text{R}\text{H}\text{W}\text{H}$.
— R. MON-ETH-MON-TES'.

Musée de Namur.

(R. CHALON, *Suppl. Monn. de Namur*, page 11.)

Page 47.

Il existe en Allemagne plusieurs autres localités du nom de Limbourg; d'abord, *Limbourg* sur la Lahn, non loin des bains d'Ems, dans le duché de Nassau.

Limbourg, sur les confins de la Franconie et de la Souabe. Ses comtes, connus sous le nom de Limpurg-Capustigall, ont joui du droit de battre monnaie.

Enfin, *Hohen-Limbourg* sur la Lenne, chef-lieu d'un ancien comté enclavé dans celui de la Marck, en Westphalie.

Page 55.

Les lettres w H H r qui, sur les n° 89 et 90, se trouvent entre les branches de la croix, pourraient être l'abréviation de *Walterius*, nom d'un monétaire; comme nous voyons ceux de *Johannes* et de *Petrus*, qui figurent sur d'autres monnaies de la

Erratum : Page 49, note 2, ligne 5 : de un siècle, lisez : d'un siècle.

même époque et de la même espèce, à Herstal et ailleurs.

Page 58.

Les doutes que nous émettions relativement à la lecture du revers du n° 100 se trouvent confirmés par les indications que nous fournit M. Dumoulin, archéologue distingué de Maëstricht, qui possède une pièce sur laquelle on lit distinctement : $\text{M} \text{O} \text{N} \text{E} \text{T} \text{---} \text{M} \text{A} \text{I} \text{S} \text{T} \text{R} \text{I} \text{C} \text{T} \text{U} \text{M}$, abréviation du nom latin de Maestricht (*TRAIECTUM*), ainsi que nous l'observons, à propos des esterlins de cette ville, page 74.

Même page.

N° 533. Variété du n° 101 : $\text{M} \text{O} \text{N} \text{E} \text{T} \text{---} \text{M} \text{A} \text{I} \text{S} \text{T} \text{R} \text{I} \text{C} \text{T} \text{U} \text{M}$, tête ornée du chapel de roses.

Collection de M. de JONGHE, à Bruxelles.

Page 60.

Depuis quelques années, l'opinion s'est modifiée relativement à l'origine des esterlins aux deux lions (n° 103 et suivants), que tous les numismatistes, et particulièrement Van-der-Chijs, attribuaient à Jean II de Brabant. Ces monnaies doivent être reportées au règne de Jean I^{er}, ainsi qu'il résulte des observations de M. de Coster, basées sur l'ensemble des pièces d'une trouvaille faite à Hoogstraeten, il y a quatre ou cinq ans. (Confr. page 193, *note 3.*)

Nous ajouterons à ces n° la description de deux

nouveaux exemplaires provenant du trésor en question et appartenant à M. de Jonghe :

N° 534. DUX FLIMB VRSCH , écu aux deux lions de Brabant et de Limbourg. — $\text{R. DUX-BRABANTIE-ET-LIMBURGIE}$ (DUX BRABANTIE ET LIMBURGIE), croix anglaise cantonnée de trèfles.

Collection de M. de JONGHE.

N° 535. DUX FLIMB VRSCH , même type. — $\text{R. DUX-BRABANTIE-ET-LIMBURGIE}$.

Même cabinet.

Page 61.

Ainsi que nous l'avons établi en décrivant les esterlins de Bonn (page 225), notre n° 110 devrait également appartenir au règne de Jean I^{er}. Il aurait été frappé, ainsi que le n° 158, à l'époque où, d'après une convention monétaire passée entre Jean I^{er} et Arnould VIII, un atelier en commun fut établi à Bonn.

A la suite du n° 111, nous devons citer deux variétés d'une autre pièce du même genre, frappées à *Rolduc* par Jean III :

N° 536. +MON ETAB OVEN , écu triangulaire aux lions de Brabant et de Limbourg, divisé en quatre

Erratum : Page 61. N° 108 et 109 : PL. X, lisez PL. IX.

quartiers. — R. DVXB-RHBB-NTHC-NYMB, croix anglaise, cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

(Pl. XXXV, fig. 9.)

Collection de M. DE JONGHE.

N° 537 : $\text{G} \times \text{M} \text{ONET} \text{H} \text{H} \text{O} \text{D}$, même type. — R.

Collection BECKER.

(*Rev. numism. belge*, 1834, 2^e série, t. IV, Pl. VII, fig. 1.)

Page 68.

M. Buvignier, de Verdun, possède un esterlin que je suppose appartenir également à Hugues de Chalon. Cette pièce, fort endommagée, est privée précisément de la partie de la légende qui permettrait d'en reconnaître l'auteur, ainsi que le lieu de fabrication. Voici ce que l'examen de son empreinte m'a permis de découvrir :

N° 538. $\text{H} \text{MONET} \text{H} \text{H} \text{O} \text{D} \cdot \cdot \cdot \text{S} \alpha$, tête de face, couronnée de roses. — R. $\cdot \cdot \cdot \cdot \text{ONS} \text{-} \alpha \alpha \alpha$, croix anglaise, cantonnée de douze besants.

Inédite.

M. Buvignier, dans le désir, sans doute, de compléter une série précieuse pour lui, n'hésite pas à attribuer cette monnaie à l'évêque de Verdun, Hugues de Bar (1352-1362), voisin des ducs de Lorraine et des évêques de Toul, imitateurs d'esterlins. Les lettres $\text{O} \text{N} \text{S} \text{ } \alpha \text{ } \alpha$ représenteraient une portion des mots *Hugonis episcopus*; et, sur la face, les lettres $\text{H} \text{S} \alpha$ seraient l'indication, tronquée et abrégée, de *Hattonis castrum* ou *Hatton Chastel*, petite ville

du département de la Meuse, où l'évêque Hugues de Bar frappait monnaie, ainsi que l'attestent plusieurs ordonnances.

Tout en consignant ici l'aimable communication de M. Buvignier, je me permettrai d'observer que l'analogie de sa pièce avec celle de Hugues de Chalon est aussi complète que possible ; que le *H* qui suit *moneta* peut très-bien s'appliquer à *Huy*, atelier monétaire des évêques de Liège ; que la coiffure de roses sur les esterlins était généralement remplacée, à l'époque de Hugues de Bar, par la couronne tréflée ; que, par suite, faute de preuves suffisantes, il n'y a pas lieu d'enrichir la numismatique verdunoise de l'esterlin ci-dessus.

Page 70.

Le n° 120, reproduit d'après le comte Renesse, pourrait fort bien n'être qu'une pièce fausse ou imaginaire.

(*Rev. numism. belge*, 1855, 2^e série, t. V, page 34.)

Page 71.

Adolphe de la Marck était fils d'Evrard, comte de la Marck, et d'Ermengarde, fille d'Adolphe, comte de Berg. Il mourut en 1344 ou 1349.

Aux monnaies de ce prélat, déjà citées, nous ajou-

Erratum : Page 70, ligne 8 : Adolphe de Valdek, lisez : Adolphe de Waldeck.

terons d'autres variétés des n^{os} 123 et 124, que voici :

N^o 539. ✠ϠΟΥΠΕΥΣ· ·ΕΡΣ ΠΕΟ'. — R. ΜΟΝ-
ΕΤΗ-ΑΥΡ-ΟΤΩ.

N^o 540. ✠ϠΟΥΠΕΥΣ· ·ΕΡΣ ΠΕΟ, même revers.

N^o 541. ✠ϠΟΥΠΕΥΣ· ·ΕΡΣ, même revers.

N^o 542. ✠ϠΟΥΠΕΥΣ· ·ΕΡΣ ΠΕΟ' même revers.

(*Rev. numism. belge*, 1862, 3^e série. t. VI, page 211.)

Page 72.

Engelbert était fils d'Engelbert, comte de la Marck, et de Mathilde d'Arenberg.

La localité, du nom de Saint-Pierre, que j'indique comme faubourg de Maëstricht, était autrefois une seigneurie franche, qui s'étendait jusqu'aux fortifications de la ville. Une partie de cette seigneurie a été, au XIV^e siècle, incorporée dans la cité et, d'après une tradition, l'atelier monétaire du prince-évêque de Liège était situé sur le territoire annexé (1).

Page 74.

N^o 543. Variété du n^o 128, portant au revers la croix accostée de deux points de chaque côté (:✠:).

Cabinet de M. DUMOULIN, à Maestricht.

(1) *Recherches sur l'atelier de Saint-Pierre*, par PERREAU.
(*Rev. num. belge*, 1847, 1^{re} série, t. III, page 57.)

Erratum : Page 75, ligne 9 : de Adolphe, lisez : d'Adolphe.

Page 75.

A la suite du n° 129, pourrait figurer l'esterlin auquel nous faisons allusion plus haut et décrit page 58 :

N° 544. (N° 100.) ⚡:OVX:ΠΙΜΒΥΝΘΧΕ'; tête de face, ornée du chapel de roses. — R. MO-ΝΙΚΤ-ΧΤΗ-ΧΕΧΤ; croix anglaise, cantonnée de douze besants.

Poids : 1 gr.

Cabinet de M. DUMOULIN.

En comparant le revers de cette pièce avec celui du n° 100, il semble bien probable que la légende de ce dernier numéro a été mal lue et que les inscriptions des deux pièces sont identiques.

Page 77.

Van-der-Chijs, dans son ouvrage sur les monnaies des feudataires de Brabant, donne la description des monnaies d'Herstal, en reproduisant simplement le travail de M. Perreau. Nous ajouterons ici, comme nouveau spécimen de ce rare numéraire, une variété des n° 131 et 132 :

N° 545. ·O· ΠΕΝΘ ΘΩΣ....., écu triangulaire au lion. — R. ΜΟΝ-ΕΤΗ-ΑΗΣ-ΤΗΠ, croix à dou-

Errata : Page 78 :

Ligne 8 : *Russen*, lisez : *Russon*.

Ligne 10 : *au lieu de* : des premiers sires de Louvain, lisez : des premiers sires d'Herstal.

Ligne 23 : 2^e série, Pl. I, n° 9, lisez : 2^e série, Pl. I, n° 12.

bles bandes, cantonnée des lettres $\sigma \times \text{S} \alpha$, se rapportant, selon toute apparence, au nom du monnayeur.

(Pl. XXXV, *fig. 3.*)

Coll. de M. DANNENBERG.

Page 79.

Les n^{os} 137 et 138 sont indiqués d'une manière plus complète dans la *Revue numism. belge* (1856, 2^e série, t. VI, page 281).

Page 80.

Une notice fort intéressante, relative à l'esterlin de Vorst, a été publiée, sous forme de lettres, par M. le comte Maurin Nahuys (1). Les détails indiqués par ce savant numismatiste, tous basés sur des documents authentiques, sont destinés à répandre une vive lumière sur la signification des lettres $\pi \circ \nu \text{H}$ dont la présence, dans les angles de la croix du revers (pl. XI, *fig. 8*), nous semblait, avec M. Ren. Chalon, un empiètement frauduleux que rien n'autorisait et destiné à faire confondre plus aisément cette pièce avec celles de Brabant (Pl. VIII, *fig. 2.*)

Malgré la différence d'un siècle environ entre l'époque à laquelle l'esterlin de Louvain du duc Jean I^{er} (1264-1294) fut frappé, et celle où vivait Zwéder, le brigand de 1361, M. Nahuys s'attache à prouver que la pièce en litige est bien de la fin du XIV^e siècle. Les lettres $\pi \circ \nu \text{H}$, tout en provo-

(1) *Revue numism. belge*, 1858, t. III, 4^e série, p. 147-153.

quant, de la part du graveur, une ressemblance intentionnelle, auraient alors chacune leur signification : π o pour *Lon* ou *Loen*, seigneurie sous la domination de l'évêque de Munster et sur laquelle Zwéder, dès 1353, exerçait ses prétentions ; v pour *Vorst*, terre patrimoniale ; \mathfrak{A} pour *Ahuis*, ville et château dont, en 1393, Zwéder était entré en possession par mariage.

Le Zwéder de 1361 et celui de 1393 sont deux personnages différents, l'un aïeul de l'autre. Resterait donc à décider si c'est au grand-père ou bien au petit-fils qu'il faut attribuer ce curieux esterlin. M. Nahuys serait disposé à croire qu'il a été frappé par le petit-fils, entre 1393 et 1397.

Page 88.

N° 546.— Variété du n° 147, portant l'inscription :
 \mathfrak{K} OME: \mathfrak{A} NOLOVS.

Collection de feu le baron VAN VERDUYNEN.

N° 547.— Autre variété du même numéro, offrant au revers une forme différente de l'N et de l'Æ dans
 MON- \mathfrak{E} T \mathfrak{A} .

Même collection.

Au nombre des contrefaçons d'esterlins frappés par Arnould VIII de Looz, nous devons ranger la pièce suivante, décrite par M. de Coster :

N° 548. \mathfrak{K} MONETA COMIT OE IO, tête de face du

n° 143. — R. CXXVI-TAS-MON-DOON, croix anglaise, cantonnée de globules.

(*Rev. num. belge*, 1852, t. II, 2^e série, page 27, sans figure.)

Nous remarquerons à ce sujet que les n° 82, 83 et 84, décrits parmi les esterlins énigmatiques (page 44), pourraient bien être attribués à Arnould VIII, qui, en altérant l'aloï de son numéraire, ne se faisait aucun scrupule de copier servilement les monnaies de ses puissants voisins.

Page 93.

Restitution du n° 158 à Bonn, voir page 225.

Page 95.

La petite ville prussienne de *Bünde* (pas *Bunde*), voisine de Minden en Westphalie, est distincte de la localité dont il s'agit ici.

Le village de *Bunde* (pas *Bünde*) est bien situé sur la Meuse et fait partie du Limbourg hollandais, arrondissement de Maëstricht. Il formait autrefois une seigneurie dont les possesseurs relevaient de la cour féodale de Valkenbourg ou Fauquemont.

Je ne reviendrai pas sur l'origine du n° 161, au sujet duquel j'ai donné suffisamment de détails en traitant des esterlins de Bonn, page 224. Je rappellerai seulement que les seigneurs de Bunde ont fabriqué surtout des monnaies noires, des *mites* et des *doubles mites*, et que ces divers produits ne remontent pas au delà du XV^e siècle, vers 1444.

(*Rev. numism. belge*, 1857, 3^e série, t. I, page 277.)

Page 100.

N° 549.— Le même Guillaume de Hornes a émis un denier, d'un côté, au lion debout dans un contour circulaire, et de l'autre, à la croix simple, coupant la légende, tout à fait analogue au n° 116.

(*Rev. numism. belge*, 1856, 2^e série, t. VI, page 89.)

Page 106.

Le n° 166, décrit dans le catalogue de M. de la Fontaine (*Rev. numism. belge*, 1849, page 11), a été frappé à *Durbuy*, chef-lieu d'une ancienne prévôté du comté de Luxembourg, sur les bords de l'Ourthe. Cette ville, entourée de rochers escarpés, fut ruinée en 1683. La monnaie en question serait la première et la seule connue de l'atelier de Durbuy où, suivant une charte du 12 novembre 1298, Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, battait monnaie en son nom.

(*Rev. num. belge*, 3^e série, t. IV, 1860, page 360.)

Outre l'esterlin n° 167, fabriqué à *Bastogne*, on connaît un beau gros, du même Jean, avec la légende ΜΟΝΕΤΑ·ΡΟΑ (facta) ΒΑΣΤΟΝΙΑΝΩΝ.

(GROTE, *Blatter für Münzkunde*, t. IV, Pl. XIII, n° 289 — SERRURE, *Cabinet monétaire du prince de Ligne*, page 356.)

Errata : Page 100 :

Ligne 5 : se sont succédés, lisez : se sont succédé.

— 13 : est attribué, — et attribué.

Page 109.

Sous le n° 168, j'ai marqué, toujours d'après M. de la Fontaine, une pièce dont la nature, ainsi que l'attribution, n'étaient pas suffisamment expliquées. Cette monnaie n'est pas en argent, mais en billon; c'est la copie d'une monnaie noire de Flandre, la *mite* de Louis de Nevers, dont j'ai donné la description page 13 (n° 20 et 21). La pièce, frappée par Jean l'*Aveugle*, justifie une fois de plus sa manie d'imitation. Elle a été émise à *Marche-en-Famène*, dans le Luxembourg, ville qui reçut sa chartre de Jean. On pourrait donc lire *MONETA MARCHENSIS* pour *Marchensis*, les lettres étant disposées de manière à simuler les monnaies de Bar (*Barensis*).

Page 110.

La formule *Dei gratia*, sur les monnaies, avait déjà été employée en Brabant, sous le duc Jean I^{er}. (N° 87 et suivants, page 54.)

Page 111.

Le *Numism. chron.* (t. xviii, page 121) signale une contrefaçon edwardine de Jean-l'Aveugle dont nous ne saurions garantir l'exactitude, mais qui n'a rien de surprenant, étant donné le savoir-faire du prince auquel nous l'attribuons; c'est la suivante :

N° 550. ✠ EDWARDINO · REYS, tête de face couronnée. — R. · LOC · HEN · SEN · SIS, croix aux douze besants.

Page 113.

Les trois premières lettres $\epsilon \cdot \omega \cdot w$ de la légende, sur le n° 177, tout en ayant en vue l'imitation des pièces anglaises, peuvent s'interpréter comme étant les initiales des mots *electus dominus oannes*; le *w* remplaçant l' ω grec, ainsi que cela a été expliqué page 115.

La pièce n° 178 est de cuivre. C'est une imitation des esterlins de Louis et de Charles, empereurs d'Allemagne, frappés à Aix-la-Chapelle (nos 314 et suivants). Elle est citée dans Grote (*Blätter...., etc., n° 295*).

Page 116.

N° 551. -- Nous tenons de M. Dannenberg une variété du n° 187, sur laquelle la légende de face ne renferme ni aigle, ni points dans l'intervalle des mots.

Les trois premières lettres de W de la légende, sur le n° 177, tout en ayant l'imitation des pièces anglaises, peuvent s'interpréter comme étant les ini-

III.

PROVINCES FRANÇAISES.

Page 126.

J'ai commis ici la même faute que la plupart des numismatistes français qui, d'après Cartier, ont altéré le nom du général Ainslie au point de le rendre méconnaissable, et en ont fait Ainsworth, nom généralement adopté sur le continent, mais tout à fait inconnu en Angleterre.

Page 127.

Deux variétés du rare esterlin de Bar m'ont été communiquées depuis peu:

N° 552. — L'un de ces exemplaires présente la même face que mon n° 193. Le revers diffère : 1° par la forme de l'N ; 2° par un accent entre le T et l's ; 3° par la substitution d'un I à la place du second E : ΜΟΝ-ΕΤ'S-ΜΙC-ΑΥΠ'.

Collection de M. DANNENBERG.

N° 553. — Le second spécimen offre d'autres différences. D'un côté, on lit : ΕΩΥΑΡΩΥS ΩS ΔΕΒΑΒΑ, et au revers : ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΜΙC-ΑΥΠ.

(Pl. XXXV, fig. 4.)

Collection de M. S. A. BERGSOE.

Cette pièce provient d'une trouvaille faite à Kinghorn, en Ecosse, en 1864. Elle appartient aujourd'hui à M. Bergsoë, riche amateur de Danemark, dont le nom a déjà été cité.

Nous observerons que le α du mot *edwardus* est retourné et semble simuler le α du mot *cuens* de l'exemplaire primitif. Le $\alpha\varsigma$ est soumis à diverses interprétations. Il peut être l'abrégé de *princeps*. D'un autre côté la forme assez douteuse du α pourrait permettre d'en faire un α ou un α renversé, ce qui donnerait $\alpha\varsigma$, signifiant *dominus*; ou bien $\alpha\varsigma$, expression de *comes*. Toutes ces manières de voir sont parfaitement licites; nous les soumettons à l'appréciation des personnes compétentes.

Page 129.

N° 554. $\text{✠} \text{ETIOMAS EWISDORVS}$, tête de face au type edwardin. — $\text{§} . \text{IIV}\alpha\text{-EHO-V}\alpha\text{E-S}\text{Y}\text{S}$, croix anglaise cantonnée de douze besants.

(Pl. XXXV, fig. 5.)

Cab. royal de Copenhague.

Sur le n° suivant le nom de l'évêque n'existe pas et se trouve remplacé par une de ces légendes banales et frauduleuses sur lesquelles nous avons si souvent appelé l'attention.

N° 555. $\text{✠} \text{EOWHREANONSHIV}\alpha$, type edwardin. — $\text{§} . \text{IION-}\alpha\text{EH-}\alpha\text{VN-S}\text{Y}\text{S}$, croix aux douze globules.

(Pl. XXXV, fig. 6.)

Cab. royal de Copenhague.

Ces deux pièces m'ont été signalées par M. C. F. Herbst, inspecteur au cabinet royal des monnaies de Copenhague. Leur attribution ne saurait présenter le moindre doute; elles appartiennent l'une et l'autre au même personnage, à Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, et ont été frappées à *Liverdun*, bourgade voisine de Nancy (1).

Plusieurs documents indiqués en note prouvent l'activité de l'atelier monétaire de Liverdun à cette époque. Les deux esterlins précédents ont d'autant plus d'intérêt qu'ils sont jusqu'à présent les seuls produits connus de la fabrication liverdunoise au temps de l'évêque Thomas (2).

Errata :

Page 133, pl XVII, lisez : Pl. XVI.

-- 144, note : HARMAND, lisez : HERMAND.

— 165, ligne 20 : Fleur de lys, lisez : Fleur de lis.

— 167, note 1 : RUDDING, lisez : RUDING.

— — AINSWORTH — AINSLIE.

— 168, ligne 24 : Se sont succédés, lisez : Se sont succédé.

(1) Ces monnaies faisaient partie d'un trésor découvert en 1845 dans la presqu'île danoise du Jutland. Consulter :

Antiquarisk Tidsskrift, 1846-1848, ouvrage publié par la Société royale des Antiquaires du Nord.

Danmark gjorte Myntfund, ved C.-F. HERBST, ou Relation des trouvailles de monnaies faites en Danemark en 1845 et 1846.

(2) Extrait du bail passé avec le monnayeur Xaudrin, acte déjà mentionné page 129 :

« Nous, Thomas de Bourlémont, par la grâce de Dieu et du Saint Siège de Rome, évêques de Toul, faisons savoir à

Page 176.

Aux esterlins du duché d'Aquitaine, il conviendrait d'ajouter ceux qui ont été frappés à Bergerac par Henri de Lancastre, pièces que nous n'avons pas mentionnées, attendu que leur date est postérieure à l'époque généralement embrassée dans cet ouvrage. On en trouvera la description, soit dans l'ouvrage de Ruding, soit dans celui de Poey-d'Avant (1).

tous ceaux qui ces présentes lettres veiront, oïront, que nous avons lassié et ontroïé, lassons et ontroïons par la tenour de ces présentes lettres à notre bien ameï Xaudrin, fils de Jenin Fulvel, demorant à Liverdun, notre monoye par l'aspasse d'un an continuel et accompli, par ency qu'il puet et doit ouvrer et faire ouvrer par li ou par ses ouvriers, ou par autres personnes pour ly en notre évéchiez par tot spécialement, à *Liverdun* ou à *Brixey* nos chastels en notre nom, excepté toutes monoyes du coing le Roi de France et dou Duc de Lhorreine. Et puet avoir lidis maîtres ou ses commandants faire traburgis, eschellins, et toutes autres monoyes de monoye blanche au nom d'autres que de nous, forsque au nom dou Roi et au nom dou Duc, si comme dessus est dit..... » (ROBERT, *Monnaies de Toul*, page 50.)

Dans ses lettres de pardon, adressées du château de Vic à Thomas de Bourlémont en 1350, Adimar, évêque de Metz, cite en plusieurs endroits la *ville de Liverdun* comme siège d'une des monnaieries les plus importantes de l'évêché de Toul. (*Id.*, p. 52).

(1) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales*, t. II. Pl. LVIII, n° 7, 8 et 9, page 61.

IV.

PROVINCES RHÉNANES.

Page 188.

L'attribution du n° 301 à Augsbourg, d'après Benschlag, semble erronée. Ce n'est pas *Ausbourg* qu'il faudrait lire, mais *Duisbourg*, (*CIVNA* pour *Civitas*, ville des Etats-Prussiens sur la Roer et loin de Dusseldorf. Elle était autrefois ville impériale sous la protection des ducs de Limbourg et des comtes de Berg. L'empereur Rodolphe, après lui avoir confirmé ses privilèges en 1290, la transféra à titre d'engagement à Thierry VIII, comte de Clèves.

Page 195.

En discutant la fabrication du n° 312, je donne à entendre que la pièce aurait pu être frappée soit à *Thorn*, soit à *Thoren*. Il est peu probable qu'il s'agisse ici de cette dernière localité ; ce qui est certain, c'est qu'il ne peut être question de Thorn, attendu que cette ville prussienne appartenait au XIV^e siècle à l'ordre teutonique et ne dépendait pas de l'empire.

Pages 210 et 213.

A l'époque où l'impression de cet ouvrage était commencée, Metz et Strasbourg appartenaient, de

fait et de droit, à la France. Malgré tout ce que l'on connaissait des convoitises et des prétentions des Allemands, on ne pouvait guère supposer que ces provinces, si françaises de tradition et de cœur, seraient prochainement et violemment arrachées à la mère patrie. Outre l'argument tiré du droit du plus fort, — à cela l'on n'a rien à dire, — les Prussiens, pour légitimer leurs annexions, ont évoqué des raisons historiques qu'ils ont arrangées pour les besoins de leur cause et qu'il importe de remettre sous un vrai jour. Ne pouvant ici entrer dans la discussion, nous prions le lecteur de se reporter au lucide et consciencieux mémoire rédigé par la municipalité de Metz et adressé à Bordeaux, au moment où furent présentées les conclusions définitives du traité de paix (1).

Page 221.

N° 556. — Variété des numéros 360 et suivants. †FRIDERICVS. R. P. PERSICVS, buste de saint Pierre avec clef et croix. ♂. — MON-STAT-VICX-ANXIS, croix aux douze besants.

Musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

Page 223.

Je me suis efforcé de déchiffrer la monnaie n°

(1) *Alsace et Lorraine ; Récits de l'invasion*, par M. MÉZIERES, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 1 vol. in-12 ; Paris, 1871.

369 et d'en faire l'attribution à un archevêque de Cologne. D'après une étude plus attentive des légendes, il est probable que cette pièce serait de Thierry de Hornes, évêque d'Osnabruck, mort en 1404, et qu'elle aurait été frappée à *Wessem*. Ce Thierry était frère de Guillaume VI, sire de Hornes. En usant de l'atelier de *Wessem*, Thierry cachait son usurpation sous le pavillon des archevêques de Trèves et lui donnait un air de quasi-légitimité par les attributs de saint Pierre, patron de la cathédrale d'Osnabruck.

Page 236.

M. Dannenberg connaît des deniers de Mayence, au nom de prélats, antérieurs à Rothard ; ce sont ceux des archevêques Aribio (1021-1031), frappé à *Erfurt*, et Barjo (1031-1051).

D'après le même savant, l'histoire de la rose, introduite par Willegis sur les armoiries de Mayence, ne serait qu'une légende dépourvue de preuves sérieuses.

Page 241.

L'abbaye de *Corvey* était sous la dépendance de l'archidiocèse de Cologne, aussi certaines monnaies de ce célèbre monastère portent-elles d'un côté le nom de l'abbé et de l'autre celui de l'archevêque. C'est en vertu d'une suzeraineté du même ordre que les archevêques de Cologne signèrent quelques

monnaies du nom d'*Herford* ou d'*Hervord* (pages 216 et 217), ville où se trouvait une abbaye de femmes, soumise à leur juridiction, en même temps qu'au protectorat des abbés de Corvey, qui, de leur côté, ne se faisaient nul scrupule d'y frapper des monnaies à leur nom.

La monnaie de Corvey, tout en présentant un aspect local facile à distinguer offrait, avons-nous dit, quelques imitations du type anglais. Voici encore une pièce, citée par Lelewel (t. III, page 229), sur laquelle on ne peut méconnaître un emprunt de ce genre :

N° 557. — SANCTVS VITVS, profil à gauche dans un champ à quatre lobes. — β. AN-BE-X-HC-X-VIT, croix plantagenette à deux traits, ouverte, posée sur un champ à quatre ogives.

Page 245.

En même temps qu'eut lieu la cession de la terre de Werl aux archevêques de Cologne, les comtes d'Arnsberg reçurent de ces derniers le privilège de forger des monnaies à leur nom.

Page 251.

Grote prolonge le règne de Witékind VI jusqu'en 1203. La date de 1265, donnée dans le texte, est extraite de la *Notice* de M. de Pfaffenhoffen.

Page 261.

N° 558. — Variété du n° 420. BEANHEAOSH A, tête de Henri avec sceptre. — β. NIC-OIE-ONI-

VNO, croix double, pommetée, cantonnée de douze besants disposés trois par trois.

Cabinet de M. THÉODORE ROHDE, à Vienne.

Page 263.

D'après Grote, Simon I^{er} aurait possédé la seigneurie de Lippe de 1275 à 1344 ; d'après Rentzmann, le règne de ce prince serait limité entre 1271 et 1320.

Page 280.

C'est vers 1200 qu'on retrouve les premières pièces de Clèves, de Juliers, de Berg, de Ravensberg et de la Marck. Ces différentes monnaies, tout en ayant sur divers points des relations singulières avec la monnaie épiscopale de l'époque, appartiennent cependant à un système distinct, qui subit passagèrement l'influence anglaise. (LELEWEL, t. III, p. 233.)

Errata :

- Page 206, 223 : *Beghäge*, lisez : *Beiträge*.
 — 209, 224, 257 : *Wessel*, — *Wesel*.
 — 217 : *Masberg*, — *Marsberg*.
 — Id. *Stadsberg*, — *Stadtberg*.
 — 218, ligne 1 : partie d'un, — partie, d'un.
 — 227, — 2 : *Weltberg*, — *Veltberg*.
 — 232, au titre courant : ARCHEVÊCHÉ DE MUNSTER, lisez :
 ÉVÊCHÉ DE MUNSTER.
 — 240, 248, 254, 256 : *Paderbon*, — *Paderborn*.
 — 243 et 244 : *Ausgeismariche*, — *Hofgeismariche*.
 — 248 : *Ministerialem*, — *Ministerialen*.
 — 249, ligne 3 : 1680 — 1690

V.

ÉNIGMATIQUES.

Il existe dans toutes les collections, et l'on cite dans beaucoup d'ouvrages, un certain nombre de pièces dont l'attribution est restée, pour leurs possesseurs, un problème insoluble. Les esterlins présentent, eux aussi, de nombreux exemples de difficultés de ce genre. Déjà nous avons indiqué à diverses reprises (1) une grande variété de ces sortes de monnaies sur l'origine desquelles on était loin d'être fixé. Nous consignons dans ce paragraphe deux nouvelles espèces du même ordre.

559. — ✠...✠...ΑΗΟΥΣ ΨΕΦΟΡΕΩΝ, tête de face couronnée à chevelure ondoyante. — β. ΜΟΝ-ΕΤΑ-ΧΥ...-..., grande croix cantonnée de douze globules.. (Pl. XXXV, fig. 7.)

Collection de M. S. A. BERGSOB.

Cet esterlin a été trouvé avec un très-grand nom-

(1) Nous donnons ici le n° des pièces énigmatiques, ou de celles dont les légendes prêtent aux équivoques : N° 74 à 83 — 196 à 200 — 386 — 406 — 461 — 468 — 469 — 470 — 532 — 548 — 550 — 553.

On peut y ajouter encore une partie des monnaies de Lippe et de Curre.

bre d'autres à Kinghorn, en Ecosse. L'empreinte en plâtre m'a été gracieusement communiquée par M. de Longpérier.

N° 560. — Tête de face à couronne tréflée, accostée de chaque côté d'une croix entre deux points. $\text{ḡ} \cdot \text{v} \cdot \text{---} \cdot \text{R} \cdot \text{---} \cdot \text{E} \cdot \text{---} \cdot \text{X} \cdot$ (*V. REX*), grande croix pattée, cantonnée de douze besants. (Les lettres de la légende sont situées en sens contraire.)

(Pl. XXXV, fig. 8.)

Argent. Poids : 0 gr. 70.

Collection de M. JUSTIN, à Bruxelles.

(*Revue numism. belge* 1856, t. VI, 2^e série, page 367 et Pl. XIII, fig. 5.)

Cette pièce a été offerte, en 1856, comme énigme à la sagacité des lecteurs de la *Revue numismatique de Belgique*.

Je ne sache pas qu'elle ait reçu jusqu'à ce jour une explication satisfaisante.

(1) Nous donnons ici le n° des pièces énigmatiques, ou de celles dont les légendes prêtent aux équivoques : N° 74 à 85 — 108 à 200 — 288 — 406 — 461 — 468 — 469 — 470 — 532 — 548 — 570 — 575.

On peut y ajouter encore une partie des monnaies de Lippe et de Clèves.

VI.

JETONS AU TYPE ESTERLIN (1).

Les jetons, ces modestes monuments qui par suite du bas prix de leur métal sont demeurés longtemps les parias de la numismatique, attirent depuis quelques années déjà l'attention des amateurs. Sous une enveloppe grossière, ils nous ont conservé des témoignages historiques, des particularités intimes qu'on chercherait en vain sur les pièces d'or ou d'argent ; de plus, il est prouvé aujourd'hui que les méreaux, autrefois, étaient de véritables monnaies d'appoint remplissant, vis-à-vis du denier ou de l'obole, le rôle que joue actuellement notre numéraire en cuivre par rapport à la pièce de 1 franc, de 50 ou de 20 centimes. Les méreaux de cuivre ou de plomb, monnaies locales peut-être et dont la circulation se restreignait aux lieux où elles étaient émises, ressemblaient encore aux *coupons* ou *bons* créés par les municipalités

(1) *Revue numism. belge*, 1857, 3^e série, t. 1, page 208. Pl. X et XI. (Art. de M. R. CHALON).

ROUYER et HUCHER, *Histoire du jeton au moyen âge*, 1 vol. in-8°, Paris-Le Mans, 1858.

françaises à l'époque des assignats. Leur usage se maintint dans certains endroits jusqu'à une époque assez rapprochée, puis finit par disparaître lorsque la monnaie proprement dite, par l'affaiblissement successif de son titre, de son poids et de sa valeur, fut arrivée à fournir elle-même les fractions les plus minimales. Il n'est donc pas étonnant de retrouver sur les espèces mérelliques le type et en quelque sorte le coin usité sur les véritables monnaies. Comme spécimen de ce genre de monnayage nous donnons la description de plusieurs pièces qui ont circulé avec le module et l'empreinte des esterlins (1).

Snelling, dans un ouvrage que je n'ai malheureusement pas pu me procurer (2), consacre toute une planche à la reproduction d'anciens jetons anglais qu'il ne considère pas comme antérieurs à Edouard III. Ils ont généralement la dimension des esterlins de ce prince ; quelques-uns sont exceptionnellement d'un plus grand diamètre. Les types les plus habituels, outre la croix diversement ornée

(1) La plus grande partie des documents relatifs à ce paragraphe nous ont été fournis par M. Rouyer, directeur des postes à Nancy, et l'un des auteurs de *l'Histoire du jeton*. Nous nous empressons de témoigner à ce savant numismatiste notre vive et sincère reconnaissance.

(2) SNELLING, *A view of the origin, nature, and use of jettons or counters*, Londres, 1767.

qui couvre habituellement l'un des côtés, sont la tête royale de face et couronnée des esterlins d'Édouard, l'astre rayonnant dans un croissant (1), les armes d'Angleterre aux trois léopards superposés, la rose, une tête grimaçante, un lion, etc.

Les légendes sont presque toujours remplacées par des bordures formées de quinte feuilles, de points et d'autres petits ornements rangés avec symétrie.

La plupart des jetons anglais sont d'ailleurs faciles à distinguer d'après cette particularité qu'ils sont empreints, d'un côté et au centre, d'un point gravé en creux, ce qui leur donne, sous ce rapport, une analogie bien singulière, et sans doute fortuite, avec les monnaies de quelques peuples anciens, et notamment avec celles de l'Égypte sous les Ptolémée et de la Syrie. Il semblerait que, pour que les flans fussent mieux arrondis, on les soumettait à l'action

(1) D'après M. Rouyer, ce type est gravé sur les monnaies, en Navarre, au XII^e siècle ; à Toulouse, au commencement du XIII^e ; à Tripoli, sous la domination des Croisés, de 1200 à 1288. Il ne semble pas exister sur les monnaies anglaises, mais en revanche, il figure sur beaucoup de jetons anglais, et la preuve qu'il était parfaitement naturalisé en Angleterre, c'est qu'on le voit également sur les sceaux des rois Richard Cœur-de-Lion et Henri III (1189-1272). Nous avons vu également ce même type sur deux pièces de Silésie décrites plus haut, page 345.

du tour, et qu'ils étaient retenus pendant ce temps à l'aide d'une pointe en métal dur qui pénétrait profondément dans la pièce. On ne peut guère supposer que la cavité servît à retenir ou à assujettir les flans pendant l'opération de la frappe, au moyen d'une pointe qui aurait été fixée dans le coin même et qui aurait pénétré dans la cavité, car M. Rouyer, qui a bien voulu me confier les pièces de sa collection et me permettre de compléter ainsi mon travail, possède plusieurs jetons où le point en creux existe, et qui n'en sont pas moins tréflés, ainsi que d'autres où ce point occupe, par rapport au type, une place différente sur des exemplaires sortis du même poinçon.

Je passe maintenant à la description des pièces dont j'ai eu connaissance. Presque toutes sont en cuivre jaune, un peu salies par l'usage, mais d'une conservation remarquable.

N° 561. Tête des esterlins d'Edouard, couronne tréflée, chevelure ondoyante ; au lieu de légende, une bordure de douze quinte feuilles et jambages alternés. — §. Trois léopards superposés dans le champ ; bordure analogue à celle de la face ; point concave au centre.

(Pl. XXXVI, fig. 1),

U. rouge ; poids : 2 g. 05.

Collection ROUYER. (*Histoire du jeton*, Pl. XVI, fig. 137.)

N° 562. — Variété au même type. La bordure,

tant du côté de la face que sur le revers, est uniquement composée d'une série de quinte feuilles. Le point concave central traverse la pièce de part en part. (Pl. XXXVI, *fig. 2.*)

C. jaune; poids : 1 g. 3.

Même collection.

N° 563. — Variété au même type. La bordure, du côté de la face, est composée de quinte feuilles, tandis que celle du revers est formée de jambages et de quinte feuilles alternés, comme au n° 561. Le point se trouve du côté du revers.

(Pl. XXXVI, *fig. 3.*)

C. jaune; poids : 1 gr. 25.

Même collection. (*Histoire du jeton.* Pl. XVI, fig. 136.)

N° 564. — Tête des esterlins d'Edouard comme sur les pièces précédentes. Le cou est accosté de deux roses quinte feuilles; la bordure est formée de roses et de points alternés. Point creux sur l'œil droit. — β . Croix ornée et trifurquée aux extrémités, cantonnée, d'une rose aux quatre angles dans le champ, et d'une couronne dans chaque intervalle réservé pour la bordure.

(Pl. XXXVI, *fig. 4.*)

C. jaune; poids ; 2 g. 25.

Même collection.

Cette pièce est plus épaisse que les précédentes.

N° 565. — Une variété de ce jeton est indiquée dans Duby comme monnaie d'Aquitaine. Les roses qui accompagnent le buste n'existent pas et, de plus, la bordure est formée de trèfles et de points alternés.

(DUBY, *Monnaies des Prélats et Barons de France*; Supplément. Pl. III, fig. 4.)

N° 566. — Variété un peu fruste du côté de la face, sur laquelle les roses voisines du buste semblent manquer. — β . Grande croix pattée et trilobée, cantonnée de roses dans le champ, une par canton; chaque segment de la bordure est occupé par trois besants. (Pl. XXXVI, fig. 6.)

C. jaune; poids : 3 g. 85.

Collection ROUYER.

Ce qui caractérise ce jeton, c'est son épaisseur qui au premier abord pourrait le faire prendre pour un pied-fort. Le trou est du côté de la face.

N° 567. — Duby cite la même pièce avec quelque différence; ainsi la bordure de la face serait uniquement composée de globules.

(DUBY. *Id.* Supplément. Pl. III, fig. 3.)

N° 568. — Une autre variété, également indiquée par Duby, porterait des points à la bordure de face; puis, du côté du revers, aurait la croix simplement pattée, sans lobes aux extrémités, et quatre points dans chaque segment de la bordure.

(*Id.* *Id.* *Id.* fig. 2.)

N° 569. — Voici un jeton ayant identiquement la même face que le n° 564, mais se distinguant au revers par une croix profondément ancrée ; une rose dans chaque canton et une autre dans chaque segment du contour. (Pl. XXXVI, *fig. 5.*)

C. jaune ; poids : 0 g. 92.

Collection ROUYER.

Cette pièce est fort mince et le trou central la traverse de part en part.

N° 570. — Tête nue de léopard dans le champ, avec une bordure de besants en guise de légende et un point creux au centre. — R . Grande croix trilobée munie d'un petit lion dans chaque canton, et de trois points dans chaque segment de la bordure. (Pl. XXXVI, *fig. 7.*)

C. jaune ; poids : 3 g. 7.

Collection ROUYER.

N° 571. — Tête grimaçante entourée d'un grènetis circulaire ; puis sur la bordure une série de besants enlacés dans les sinuosités d'une guirlande. — R . Croix ancrée ; l'un des cantons est garni d'une rose quinte feuilles ; les trois autres, d'une rose à quatre feuilles ; un besant termine chaque extrémité recourbée de la croix ; enfin le contour porte quatre points et quatre quinte feuilles correspondant, les premiers avec les intervalles, et les seconds avec les pieds de la croix. (Pl. XXXVI, *fig. 8.*)

C. jaune ; poids : 1 g. 40.

Même collection.

En ce qui concerne les jetons des Pays-Bas, nous n'avons rien à ajouter au Mémoire publié par M. R. Chalon en 1857. Nous lui emprunterons quelques descriptions relatives à l'emploi du type esterlin sur ces sortes de pièces (1).

N° 572. $\text{†}\text{H}\text{O}\text{H}\text{†}\text{V}\text{X}\text{O}\text{A}\text{X}\text{†}\text{O}\text{O}\text{X}\text{H}$, tête nue de face. — $\text{R.}\ \text{S}\text{I}\text{G}\text{-}\text{O}\text{V}\text{O}\text{-}\text{O}\text{H}\text{V}\text{-}\text{O}\text{X}\text{S}$, croix pattée coupant la légende et anglée de douze besants, trois par trois.
(Pl. XXXVI, fig. 9.)

C. rouge.

{*Rev. numism. belge, 1857, t. I, 3^e série. Pl. X, fig. 3.*}

Cette pièce, fort usée, a peut-être été blanchie pour en faire un faux esterlin. La face, en effet, imite celle des esterlins de Namur et de Looz.; le revers est analogue à celui d'un esterlin de Flandre de Gui de Dampierre. Quant à la légende : *amor vincit omnia*, elle ne pouvait compromettre personne. C'est ainsi que les contrefacteurs des douzièmes d'écu de M^{uo} de Montpensier, princesse de Dombes, employaient alternativement : *Pulchra virtutis imago ; gratior in pulchritudine virtus ; hæc est virtutis imago ; hæc est Palladis imago ; placet et pollere videtur, etc.*

N° 573. $\text{†}\text{H}\text{O}\text{H}\text{†}\text{V}\text{X}\text{O}\text{A}\text{X}\text{†}\text{O}\text{O}\text{X}\text{H}$, écu triangu-

(1) *Revue numism. belge, 1857, 3^e série, t. I, page 208.*

laire au lion. — Ὡ. ΟΑΒ-ΟΩΤ-ΟΙΘ-ΤΟΑ, grande croix pallée, cantonnée des lettres α π η.

(Pl. XXXVI, fig. 10.)

C. rouge.

(*Id.*

Id. Pl. X, fig. 6).

Ce jeton présente, du côté de l'écu, la reproduction exacte de l'esterlin au lion de Jean d'Avènes, comte de Hainaut. La légende du revers doit se lire : *CE SONT GIETOR* (*ce sont geton*) ; puis dans la croix : *JEHA* (*Jehan*), ou peut-être encore, car par malheur la première lettre est presque illisible : *α π η* (*DE HAINAUT*), *ce sont geton de Hainaut*, en complétant la lecture de la légende circulaire par les lettres du milieu, comme de nombreux exemples nous y autorisent.

N° 574. ΜΑΒΧΑΒ: ΝΙΔΟΠΑΣ ΟΑΒΤΑΒΑΣ, écu au lion. — Ῥ. ΒΟΟΜ-ΒΕΦΗΑ-ΟΑΙΘ-ΜΑΗΑ; croix à double nervure, coupant la légende en quatre parties et cantonnée des lettres α π χ ο, continuant le mot *Marchio*, dont les premières lettres font partie de la légende même.

(*Revue numism. belge*, t. I, 1^{re} série, page 301.)

Ce jeton est imité des esterlins que Gui de Dampierre faisait frapper à Namur avec le type de l'écu au lion, mais chargé d'une cotice mise en bande, qui n'existe pas sur le jeton. D'après la *Revue numismatique belge*, qui a décrit cette pièce dans le catalogue des monnaies du comté de Namur, — en

faisant remarquer d'ailleurs qu'on ne la regarde pas comme une monnaie, — le personnage dont le nom figure autour de l'écu pourrait avoir appartenu à la famille de *traizegnies* ; mais la *Revue* ne s'explique pas sur les fonctions que ce personnage aurait occupées, et en vertu desquelles son nom se trouverait accolé à celui de Gui de Dampierre.

Un autre méreau, au type du lion également, mais en plomb, rappelle encore l'esterlin de Gui de Dampierre ; toutefois comme le lion est couronné, peut-être est-il postérieur à ce prince, c'est-à-dire du règne de Jean I^{er} (1297-1330), qui plaçait un lion couronné sur ses monnaies. Le voici :

N^o 575. ·NH· ·NYH· ·CEΩ·, écu triangulaire au lion barré et couronné. — B. Grand ω (*merellus*) dans un épicycloïde à cinq lobes.

Revue numism. belge, 1857, t. 1, 3^e série. Pl. X, fig. 2.)

N^o 576. — Un jeton monétiforme qui affecte de se rapprocher du type des esterlins au lion, est encore décrit dans la *Revue numismatique belge* (1857, Pl. XI, fig. 11), et attribué à Louis de Crécy, comte de Flandre.

N^o 577. — Enfin le même recueil (Pl. X, fig. 1), mentionne un joli jeton de cuivre rouge, d'une gravure très-soignée, qui ne peut être attribué qu'à Arnould VIII, comte de Loos (1280-1328). La tête est absolument celle qui figure sur ses esterlins ; elle semble avoir été faite avec le même poinçon.

VII.

POIDS AU TYPE ESTERLIN.

Indépendamment des jetons, il existe une autre catégorie de petits monuments métalliques qui ont avec les monnaies les rapports les plus intimes, ce sont les poids connus d'abord sous le nom de *fiertons*, et plus tard sous celui de *dénéraux* (1).

On nommait autrefois *fiertons* les poids ou petits étalons servant à ajuster les flans pour être monnayés. De ce mot était venu celui de *fiertonneurs*, donné à certains officiers monnayeurs, chargés de visiter deux fois par jour les hôtels des monnaies. Munis de leurs balance et *fiertons*, ils devaient vérifier le poids des espèces à mesure qu'elles étaient confectionnées par les ouvriers. L'office des *fiertonneurs*, créé en 1214 par Philippe-Auguste, fut supprimée sous Henri II et le nom de *fierton* remplacé par celui de *dénéral*, *dénéraux*. Sous ce dernier monarque, en effet, on vit s'opérer tout à coup un changement remarquable dans la confection des

(1) *Revue numismatique française*, 1858, page 413; art. de M. le marquis DE LAGOY, — et 1863, page 270; art. de M. DESCHAMPS DE PAS.

étalons monétaires. Ces pièces n'ayant eu jusqu'alors qu'une seule empreinte, apparaissent pour la première fois frappées des deux côtés, ce qui, à cause de l'épaisseur des flans, leur donne une certaine ressemblance avec les pieds-forts. Ces nouveaux poids portaient tous au revers leur indication pondérale exprimée, non pas en gros et en grains, mais toujours en deniers et fractions de denier. Voilà probablement ce qui aura donné lieu au nouveau nom de *dénéral*, dérivé sans nul doute de celui de *denier*.

Les dénéraux n'étaient pas simplement employés dans les ateliers monétaires, ils se trouvaient aussi entre les mains des changeurs et permettaient au public peu instruit, de s'assurer si les monnaies avaient le poids nécessaire pour circuler légalement.

L'examen de ces pièces pourrait offrir aujourd'hui un immense intérêt en renseignant sur le poids véritable que devaient avoir les espèces correspondantes, poids que le *frai* résultant d'une circulation prolongée a dû singulièrement diminuer. Malheureusement les poids monétaires eux-mêmes, tels que nous les rencontrons, sont souvent altérés par le temps ou par un long usage et ne peuvent plus fournir de données exactes sous ce rapport, et lors même que leur revers indiquerait la quantité de pièces au marc qui devait être fabriquée, il se présente encore une autre question. Quel est le marc

auquel on doit se rapporter? Est-ce celui de Paris, ou celui de toute autre localité, différant souvent du premier, en plus ou en moins, d'une façon très-sensible? On conçoit combien en l'absence de tout autre document, le contrôle du poids des monnaies par celui des dénéraux peut être compliqué et entouré de difficultés.

Quoi qu'il en soit, l'étude des dénéraux forme le complément indispensable de l'histoire des monnaies, aussi croyons-nous devoir dire un mot ici de celles de ces pièces dont l'empreinte offre une nouvelle image de quelques espèces décrites antérieurement.

Les poids dont nous allons parler sont de petites pièces rondes, en cuivre jaune, d'une épaisseur d'un millimètre environ, et ne paraissant avoir reçu l'action du poinçon que d'un seul côté. C'est encore à M. Rouyer que je dois cette précieuse communication.

N° 578. — Tête de face avec couronne et chevelure bouclée au type edwardin, légende entre deux grènetis : ✠ ♂† ♂⊕ ♂⊕⊕⊕⊕⊕⊕ (poids de Maille).

(Pl. XXXVI, fig. 11.)

Poids : 0 gr. 63.

Collection ROUYER.

N° 579. — Croix traversant la légende et canton-

née de douze besants trois par trois ; légende entre deux grènetis : $\rho\omicron\chi-\theta\epsilon-\omega\alpha-\chi\mu\epsilon$.

(Pl. XXXVI, fig. 12.)

Poids : 0 gr. 65.

Même collection.

N° 580. — Type précédent, à la croix cantonnée de douze globules ; la légende, effacée dans deux cantons, ne permet de voir que les lettres suivantes : $\dots-\tau\epsilon\lambda\lambda-\nu\chi\omega-\dots$ (*Estellin.*)

(Pl. XXXVI, fig. 13.)

Poids : 0 gr. 55.

Même collection.

D'après l'estimation à la balance de ces divers échantillons et en tenant compte du frai, nous voyons qu'ils doivent correspondre chacun au poids d'un demi esterlin. D'ailleurs la légende nous l'indique suffisamment par ces mots : *poids de Maille*. La maille étant la moitié du poids de l'esterlin.

On sait que l'esterlin, indépendamment de sa valeur monétaire, avait aussi un usage comme poids reconnu, même en France, ainsi qu'on le voit dans les registres de la Chambre des Comptes, où il est fait mention des divers poids (1).

Ce n'est que sous Philippe I^{er} qu'on a commencé à

(1) JEAN BOIZARD, *Traité des monnaies*, 1 vol. in-12. Paris, 1692.

se servir du marc comme poids ; jusqu'alors la livre de poids était composée de douze onces.

Le marc de Troyes poisoit 14 sols 2 deniers esterlins de poix ;

Le marc de Limoges, 13 sols 3 oboles esterlins de poix ;

Le marc de Tours, 12 sols 11 deniers oboles esterlins de poix ;

Le marc de la Rochelle, dit d'Angleterre, 13 sols, 4 deniers esterlins de poix.

Plus tard le poids du marc et de ses divisions fut ainsi réglé :

Le marc était divisé en 8 onces ; — 64 gros ; — 192 deniers ; — 160 esterlins ; — 320 mailles ; — 640 felins ; 4,608 grains.

L'once en 8 gros ; — 24 deniers ; — 20 esterlins ; — 40 mailles ; — 80 felins ; — 576 grains.

Le gros en 3 deniers ; — 2 esterlins et demi ; — 5 mailles ; 10 felins ; — 72 grains.

Le denier en 24 grains.

L'esterlin en 28 grains $\frac{4}{5}$ de grain.

La maille en 14 grains $\frac{2}{5}$ de grain.

Le felin en 7 grains $\frac{1}{5}$ de grain.

Le grain en demis, en quarts, en huitièmes, etc.



se servir du marc comme poids ; jusqu'alors la livre de poids était composée de douze onces.

Le marc de Troyes pesoit 14 sols 2 deniers ester-

lins de poix ;

Le marc de Limoges, 13 sols 3 oboles esterlins

de poix ;

Le marc de Tours, 12 sols 11 deniers oboles ester-

lins de poix ;

Le marc de la Rochelle, dit d'Angleterre, 13 sols,

4 deniers esterlins de poix.

Plus tard le poids du marc et de ses divisions fut

ESTERLINS

ainsi réglé :

Le marc était divisé en 8 onces ; — 64 gros ; —

192 deniers ; — 160 esterlins ; — 320 mailles ; —

CLASSÉS D'APRÈS

640 félins ; 4,608 grains.

LA NATURE DE L'EMPREINTE.

— 40 mailles ; — 80 félins ; — 576 grains.

Le gros en 3 deniers ; — 2 esterlins et demi ; —

5 mailles ; 10 félins ; — 72 grains.

Le denier en 24 grains.

L'esterlin en 28 grains $\frac{1}{5}$ de grain.

La maille en 14 grains $\frac{2}{5}$ de grain.

Le félin en 7 grains $\frac{1}{5}$ de grain.

Le grain en demis, en quarts, en huitièmes, etc.

TYPE DE HENRI-LE-PLANTAGENET.

(1) C'est, avons-nous déjà dit, dans les contrées si-
 L'ordre géographique et la suite historique ayant été adoptés
 dans la série de nos descriptions, il en est résulté souvent que
 dans une même contrée, et quelquefois à la même époque, se
 sont trouvés confondus des esterlins de types fort divers. Afin
 de compléter la pensée qui nous a guidé en entreprenant ce
 travail, il nous a semblé utile de présenter ici un autre genre de
 classement, de rapprocher, dans un rapide et fidèle résumé,
 les pièces qui d'après leur physionomie offrent le plus de rap-
 ports. Cette nouvelle esquisse permettra ainsi au lecteur d'em-
 brasser d'un seul coup d'œil les lieux et les personnages qui
 ont adopté la même empreinte et simplifiera en même temps
 les recherches auxquelles on pourrait se livrer.

(1) L'origine des esterlins au nom de Henri est très-contestée
 encore aujourd'hui; Rüdiger et M. Dannenberg, entre autres,
 pensent que les esterlins à la croix courte et aux seize besants,
 qui forment l'objet de ce paragraphe, sont des premières années
 de Henri III. Les pièces du paragraphe suivant, qui se distin-
 guent au revers par la double croix, longue, ouverte, pommelée
 et cantonnée de triples globules, appartenaient à la fin du
 règne du même prince (1216-1272). Je me suis conformé ici à
 une distinction généralement admise sur le continent,

I.

TYPE DE HENRI-LE-PLANTAGENET.

C'est, avons-nous déjà dit, dans les contrées limitrophes du Rhin, que les monnaies de Henri (Pl. I, fig. 5) trouvèrent le plus d'imitateurs (1). Là où la copie n'en fut pas faite servilement, on rencontre encore au milieu de modifications bien diverses, la tête de face ornée de points ou de boucles; ou bien le revers à la croix courte, double, cantonnée de seize points, d'étoiles ou de roses, dessins qui contribuèrent d'une manière si directe à l'invention de plusieurs empreintes monétaires adoptées par les prélats et les barons de cette époque (2).

(1) L'origine des esterlins au nom de Henri est très-contestée encore aujourd'hui; Ruding et M. Dannenberg, entre autres, pensent que les esterlins à la croix courte et aux seize besants, qui forment l'objet de ce paragraphe, sont des premières années de Henri III. Les pièces du paragraphe suivant, qui se distinguent au revers par la double croix, longue, ouverte, pommetée et cantonnée de triples globules, appartiendraient à la fin du règne du même prince (1216-1272). Je me suis conformé ici à une distinction généralement admise sur le continent,

(2) INTRODUCTION, page xvii.

A. — Nous citerons comme appartenant plus ou moins au type primitif anglais :

ADOLPHE I^{er}, *comte de la Mark* (1197-1249); n^{os} 455 et 456 (Pl. XXX, *fig. 8 et 9*).

Le n^o 457 (Id., *fig. 10*) offre le même revers, mais présente, au droit, un édifice à trois tours.

BERNARD III, *seigneur de Lippe* (1229-1265); n^{os} 413 à 415 (Pl. XXVII, *fig. 4 à 6*).

Les n^{os} 409 à 412, (Pl. XXVII, *fig. 1 à 3*), diffèrent des précédents par la croix du revers qui est simple, et par la présence d'une lettre dans chaque canton.

VOLKWIN III, *comte de Swalenberg* (1214-1249); n^o 404 (Pl. XXVI, *fig. 7*).

B. — Les empereurs d'Allemagne, OTHON IV (1209-1218) et FRÉDÉRIC II (1218-1250), tout en adoptant sur leurs esterlins la croix et les globules des pièces de Henri, donnèrent à leur portrait une physionomie différente. Le ton en devient plus doux, et la couronne en s'accroissant davantage semble préparer ainsi la transition de ce type à celui des Edouard.

C'est ainsi que nous devons signaler :

Les n^{os} 296 à 306 (Pl. XXI, *fig. 1 à 5*), auxquels nous pouvons réunir les n^{os} 307 et 308, (Id. *fig. 6 et 7*), qui ne diffèrent des précédents que par un contour quadrangulaire substitué au grénéti circulaire qui enveloppe la face des premiers.

C. — Les ateliers épiscopaux de Cologne, d'Osnabruck, et de Munster, employèrent plus spécialement la tête nimbée de saint Pierre, ou celle de saint Paul, en l'honneur des apôtres patrons de ces diverses cités. Cette façon du portrait de face coïncidait spécialement avec le culte que saint Paul recevait à Londres, ce qui occasionna une singulière et servile imitation du coin anglais de Henri II. Les quatre besants, dans les cantons de la croix, sont souvent ici remplacés par une étoile.

CONRAD I^{er}, évêque d'Osnabruck (1227-1238); n^{os} 379 à 382 (Pl. XXIV, fig. 12 et 13).

HENRI I^{er} DE MOLENARCK, archevêque de Cologne (1225-1238); n^{os} 352 et 353 (Pl. XXIV, fig. 1^{re} et 2).

MUNSTER (évêché de) (anonymes); n^{os} 387 à 393 (Pl. XXV, fig. 5 à 7).

OTHON, comte de Ravensberg (1226-1245); n^o 450 (Pl. XXX, fig. 2).

D. — Quelques pièces offrent du côté de la face des nuances plus marquées encore, bien que la forme du revers demeure intacte. La tête traditionnelle est remplacée par un buste complet, debout ou assis, se distinguant : soit par la couronne, le glaive, le sceptre ou le globe; soit par la mitre, la crosse ou le livre des évangiles, attributs qui attestent suffisamment l'origine laïque ou ecclésiastique du numéraire.

ADOLPHE I^{er}, *comte de la Marck* (1197-1249); n^{os} 453 et 454 (Pl. XXX, fig. 6 et 7).

FRÉDÉRIC II, *empereur d'Allemagne* (1218-1250); n^o 309 (Pl. XXI, fig. 8).

MUNSTER (évêché de), n^{os} 383 à 386 (Pl. XXV, fig. 1 à 4).

OTHON I^{er}, *évêque d'Osnabruck* (1226-1227); n^{os} 375 à 378 (Pl. XXIV, fig. 10 et 11).

E. — Sur plusieurs autres monnaies le buste semble prendre une forme intermédiaire :

ADOLPHE I^{er}, *comte de Waldeck* (1214-1270); n^o 407 (Pl. XXVI, fig. 10).

CORVEY (abbaye de); n^o 396 (Pl. XXVI, fig. 1).

F. — Enfin sur l'esterlin de GODEFROY II, *comte d'Arnsberg* (1185-1235), n^o 402 (Pl. XXV, fig. 10), la tête a complètement disparu pour faire place à l'aigle héraldique du comté.

ADOLPHUS I^{er}, comte de la Mark (1197-1248); n^{os} 453 et 454 (Pl. XXX, fig. 6 et 7).
 FRÉDÉRIC II, empereur d'Allemagne (1218-1250);

II. n^o 309 (Pl. XXI, fig. 8).

TYPE DE HENRI III.

La tête de Henri II fut conservée sous Henri III. Ce qui caractérise surtout les esterlins de ce dernier règne, c'est la croix du revers, double encore, mais longue, coupant la légende, ouverte et pommelée à ses extrémités; les globules du champ sont réduits à douze et cantonnés trois par trois. (Pl. I, fig. 6).

Ce modèle se soutint assez uniformément et fut copié aussi fidèlement que possible par certains seigneur de la Basse-Meuse, dont nous indiquons les noms :

BERNARD III, *seigneur de Lippe* (1229-1265); n^{os} 416 et 417, — 420 à 424 (Pl. XXVII, fig. 7 et 8, — 10 à 13), — suppl. n^o 558. — Le n^o 427, semblable quant à la face, se distingue par le revers (Pl. XXVIII, fig. 3).

THIERRY, *comte de Clèves* (1203.... 1305) ; n^o 444 (Pl. XXIX, fig. 7).

SIMON I^{er}, *seigneur de Lippe* (1275-1344) ; n^{os} 429 et 430 (Pl. XXVIII, fig. 5 et 6).

Quelques autres pièces du même prince présentent une face assez analogue, mais au revers la croix simple est substituée à la croix double et les triples besants sont remplacés par une rose quinte-feuille,

figure principale de l'écusson de Lippe; tels sont les n^{os} 430 à 436 (Pl. XXVIII, fig. 7 à 12).

Plusieurs dynastes de la seigneurie de *Cunre* ont fait usage du coin de Henri avec une déloyauté préméditée et ont, de plus, tellement torturé les légendes que beaucoup de leurs pièces sont des énigmes fort difficiles à déchiffrer. Nous rappellerons les n^{os} 475 à 487 (Pl. XXXII, fig. 1 à 13).

Un comte de *Gueldre*, dont je ne saurais préciser le nom, a également imité les monnaies de Henri: n^o 461 (Pl. XXXI, fig. 2).

Enfin nous retrouvons jusqu'en *Norwège* un type quelque peu analogue à celui-ci, sous le roi SVERRE (1177-1202), n^o 490 (Pl. XXXIII, fig. 1).

(1)

Voici la liste alphabétique des princes qui ont
opéré à ce mot d'ordre monétaire :

A. — Type normal des deux côtés de la pièce.

ARNOLD D'ORRYE, seigneur de Rummen (1331-1365); n^{os} 159 et 160 (Pl. XIII, fig. 2 et 3).

CHARLES IV, empereur d'Allemagne (1347-1378); n^{os} 321 à 326 (Pl. XXII, fig. 6 à 8). Le dernier n^o est un double estérin.

DANS I^{er}, roi de Portugal (1279-1325); n^{os} 518 et 519 (Pl. XXIV, fig. 8 et 9).

figure principale de l'écusson de Lippe; tels sont les n^{os} 430 à 436 (Pl. XXVIII, fig. 7 à 12). Plusieurs dynasties de la seigneurie de Curwe ont fait usage du coin de Henri avec une déviation

III. TYPE EDWARDIN PROPREMENT DIT.

L'empreinte edwardine (Pl. I, fig. 8), à la tête de face, munie de la couronne tréflée, avec cheveux épais et bouclés de chaque côté, puis, au revers, à la croix longue, pattée et cantonnée de douze points, trois par trois, semble être le type banal des imitations de la fin du XIII^e et de la plus grande partie du XIV^e siècle, non-seulement dans les Flandres, mais encore dans des provinces souvent fort éloignées (1).

Voici la liste alphabétique des princes qui ont obéi à ce mot d'ordre monétaire :

A. — Type normal des deux côtés de la pièce.

ARNOULD D'OREYE, *seigneur de Rummen* (1331-1365); n^{os} 159 et 160 (Pl. XIII, fig. 2 et 3).

CHARLES IV, *empereur d'Allemagne* (1347-1378); n^{os} 321 à 326 (Pl. XXII, fig. 6 à 8). Le dernier n^o est un double esterlin.

DENIS I^{er}, *roi de Portugal* (1279-1325); n^{os} 518 et 519 (Pl. XXXIV, fig. 8 et 9).

(1) INTRODUCTION, pages XIV et XVIII.

EDOUARD I^{er}, *comte de Bar* (1302-1337); n° 193 (Pl. XVI, *fig. 4*). — suppl. n° 552 et 553 (Pl. XXXV, *fig. 4*).

EDOUARD III, *roi d'Angleterre* (pour la ville de *Calais*, 1347-1377); n° 289 (Pl. XX, *fig. 6*).

Le même prince, *duc d'Aquitaine* (1327-1363), ainsi que, EDOUARD DE GALLES, dit le *Prince noir* (1355-1375), ont émis des esterlins différents du prototype, tant au droit qu'au revers. La face est barbue et la chevelure n'est pas bouclée sur les côtés; puis, dans deux cantons de la croix, 2 et 3, les trois globules sont remplacés par une couronne; n° 254 à 256 (Pl. XX, *fig. 1*) et n° 262 (Id., *fig. 3*).

ENIGMATIQUES; n° 85 (Pl. VII, *fig. 10*), — suppl. n° 559 et 560 (Pl. XXXV, *fig. 7* et *8*).

ETIENNE III, *comte de Sancerre* (1280-1306); n° 252 et 253 (Pl. XIX, *fig. 8* et *7*).

FERRI IV, *duc de Lorraine* (1312-1328); n° 190 à 192 (Pl. XVI, *fig. 2* et *3*).

GAUCHER DE CHATILLON, *comte de Porcien* (1303-1329); n° 241 à 251 (Pl. XIX, *fig. 3* à *6*).

GUILLAUME I^{er}, *comte de Hainaut* (1304-1337); n° 43 (Pl. IV, *fig. 11*).

GUILLAUME I^{er}, *comte de Namur* (1337-1391); n° 67 et 68 (Pl. VI, *fig. 2* et *3*), — suppl. n° 529 et 530.

HARTARD, *seigneur de Schoneck* (1316-1350); n° 437 et 438 (Pl. XXIX, *fig. 1*).

HENRI VII, *empereur d'Allemagne* (1308-1313); n° 311 à 313 (Pl. XXII, *fig. 1* à *3*).

HENRI IV, *roi d'Angleterre* (1399-1413).

HENRI V, *id.* (1413-1422).

HENRI VI, *id.* (1422-1471).

Ces trois princes ont frappé à Calais des esterlins mentionnés sous les n^{os} 290 à 295 (Pl. XX, *fig.* 7 et 8). Il est difficile de faire l'attribution exact des pièces émises sous ces différents règnes.

HENRI DE LANCASTRE, *comte de Derby* (1349-); les esterlins de ce prince, frappés à Bergerac, offrent les altérations indiquées plus haut à l'occasion des pièces d'Edouard III et de celles du Prince noir.

HENRI, *seigneur de Cunre* (? - ?) n^{os} 488 et 489 (XXXII, *fig.* 14 et 15).

JEAN DE FLANDRE, *seigneur d'Arleux* (1313-1325); n^o 224 (Pl. XVIII, *fig.* 2).

JEAN II, *duc de Brabant* (1294-1312); n^o 102 (Pl. IX, *fig.* 1).

JEAN II, *seigneur d'Herstal* (1318-1324); n^o 139 (Pl. XI, *fig.* 7). La figure de cette pièce semble représenter la face d'un lion.

JEAN-L'AVEUGLE, *comte de Luxembourg* (1309-1346); n^{os} 170 à 188 (Pl. XIV, *fig.* 6 à 11 et Pl. XV *fig.* 1 à 11), — suppl. n^{os} 550 et 551.

LOUIS V, *empereur d'Allemagne* (1314-1347); n^{os} 314 à 320 (Pl. XXII, *fig.* 4 et 5).

LOUIS VI, *comte de Looz et de Chiny* (1328-1336); n^{os} 156 et 157 (Pl. XII, *fig.* 11).

LOUIS I DE FLANDRE, *comte de Rethel* (1290-1322); n° 238 (Pl. XIX, *fig. 1*).

MARIE D'ARTOIS, *dame de Poilvache* (1342-1353); n° 66 (Pl. VI, *fig. 1*), et page 372.

RENAULD I, *comte de Gueldre* (1272-1326); n° 462 et 463 (Pl. XXXI, *fig. 3 et 4*).

ROBERT DE BÉTHUNE, *comte de Flandre* (1305-1322); n° 12 à 15-18 (Pl. III, *fig. 1 à 4-6*), — suppl. n° 523.

THOMAS DE BOURLÉMONT, *évêque de Toul* (1330-1353); n° 194 à 200 (Pl. XVI, *fig. 5 à 10*), suppl. n° 554 et 555 (Pl. XXXV, *fig. 5 et 6*).

Plusieurs de ces monnaies, n'étant pas signées d'un nom de prince, laissent quelque incertitude sur l'auteur de leur fabrication.

VALÉРАН II, *comte de Ligny* (1316-1354); n° 226 à 237 (Pl. XVIII, *fig. 4 à 8*).

B. — Multiples ou sous-multiples des esterlins.

Outre le *double* esterlin de l'empereur CHARLES IV, n° 326 (pl. XXII, *fig. 8*), nous signalerons encore les *demis* et les *quarts* d'esterlins frappés à Calais au nom des HENRI, *rois d'Angleterre*; puis un *gros* ou *Half-groat*, émis par le *duc de Brabant* JEAN II, n° 103 et 104, ou ceux qui ont été fabriqués en commun par JEAN-L'AVEUGLE, *roi de Bohême*, ADOLPHE DE LA MARCK, *évêque de Liège* et

GUILLAUME de *Namur*, n° 72 (pl. VI, fig. 7), sur le modèle du gros qu'EDOUARD III d'*Angleterre* forgeait à Calais (pl. VI, fig. 6).

C. — Type normal du côté de la tête et différent au revers.

A la suite des pièces précédentes, nous en mentionnerons d'autres qui, bien qu'identiques, du côté de la tête, aux esterlins d'Edouard, s'en distinguent par un revers d'une toute autre facture. Une croix intérieure, ou bien une grande lettre, ou encore des armoiries, remplacent la croix longue, et cantonnée de globules, des espèces britanniques. Elles émanent des contrées extrêmes de l'Europe, et de plus, les diverses époques de leur émission présentent des écarts considérables.

Les princes auxquelles ces monnaies appartiennent, sont :

ALBERT DE MECKLEMBOURG, *roi de Suède* (1365-1388 ou 1392) ; n° 500 et 501 (Pl. I, fig. 9).

BERTHOLD IV, *seigneur de Büren* (1328-?) ; n° 403 (Pl. XXV, fig. 11).

ERIC II, *roi de Norwége* (1280-1299) ; n° 494 à 496 (Pl. XXXIII, fig. 4 et 5).

ERIC DE POMÉRANIE, *roi de Suède* (1412-1439) ; n° 502 (Pl. XXXIII, fig. 9).

HAQUIN VII, *duc de Norwége* (1280-1299) ; *roi de Norwége* (1299-1319) ; n° 497 à 499 (Pl. XXXIII, fig. 6 à 8).

HENRI III, *roi de Castille* (1390-1406) ; n° 511
(Pl. XXXIV, fig. 4).

JAYME II, *roi de Majorque* (1324-1349) ; n° 517.

MAGNUS VII, *roi de Norwège* (1263-1280) ; n° 492
et 493 (Pl. XXXIII, fig. 2 et 3).

SANCHE, *roi de Majorque* (1311-1324) ; n° 516
(Pl. XXXIV, fig. 7).

STENON-STURE, *administrateur de Suède* (1470-
1502) ; n° 503 à 507.

IV.

TYPE DE LA TÊTE NUE

OU ORNÉE DE ROSES.

Une variété d'esterlins, que l'on rencontre en grande quantité dans les provinces belges, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, ne diffère des précédents que par l'ornement de la tête (1). Celle-ci, au lieu d'être coiffée d'une couronne, est nue ou ceinte de roses; le revers affecte généralement la mode anglaise de la croix aux douze besants. Nous dressons, ainsi qu'il suit, la nomenclature de ces pièces :

ADOLPHE VIII, *comte de Berg* (1308-1348) ; n^o 449 (Pl. XXX, *fig. 1*).

ARNOULD VIII, *comte de Looz* (1280-1328) ; n^{os} 143 à 148 (Pl. XII, *fig. 3 à 6*), — suppl. n^{os} 546 à 548.

Peut-être faudrait-il attribuer au même prince les énigmatiques n^{os} 82 à 84 (Pl. VII, *fig. 7 à 9*).

CAMBRAI (*Chapitre de*) ; n^{os} 219 à 221 (Pl. XVII, *fig. 9 et 10*).

FLORENT V, *comte de Hollande* (1256-1296) ; n^o 459 (Pl. XXXI, *fig. 1*).

(1) INTRODUCTION, page XXI.

GUI DE COLLEMÈDE, *évêque de Cambrai* (1296-1306) ; n° 216 à 218 (Pl. XVII, *fig. 8*).

GUI DE DAMPIERRE, *comte de Flandre* (1280-1305) ; n° 1 à 7, 9 à 11 (Pl. II, *fig. 1 à 5, 7*), — suppl. n° 522.

Le même, *comte de Namur* (1263-1297) ; n° 47 à 54 (Pl. V, *fig. 1 à 6*), — suppl. n° 524 à 527.

GUILLAUME DE HAINAUT, *évêque de Cambrai* (1292-1296) ; n° 209 à 215 (Pl. XVII, *fig. 5 à 7*).

GUILLAUME, *seigneur de Hornes* (1264.... 1343) ; n° 163 et 164 (Pl. XIII, *fig. 6 et 7*).

HENRI IV, *comte de Luxembourg* (1288-1309) ; n° 167 (Pl. XIV, *fig. 3*).

HUGUES DE CHALON, *évêque de Liège* (1296-1301) ; n° 119 (Pl. X, *fig. 2*).

? HUGUES DE BAR, *évêque de Verdun* (1352-1362) ; suppl. n° 538.

JEAN, *seigneur d'Agimont* (1280... 1341) ; n° 162 (Pl. XIII, *fig. 5*).

JEAN I, *duc de Brabant* (1261-1294) ; n° 95 à 101 (Pl. VIII, *fig. 10 et 11*), — suppl. n° 533 et 544.

JEAN D'AVESNES, *comte de Hainaut* (1280-1304) ; n° 23 à 41 (Pl. IV, *fig. 1 à 9*).

Puis à la suite les esterlins énigmatiques : n° 74 à 81 (Pl. VII, *fig. 1 à 6*) ; suppl. n° 532.

JEAN DE LOUVAIN, *seigneur d'Herstal* (1285-1309) ; n° 134 à 138 (Pl. XI, *fig. 4 à 6*).

? LOUIS II, *comte de Valentinois* (1373-1419) ; n° 520 et 521 (Pl. XXXIV, *fig. 10 et 11*).

Citons encore, pour compléter ce paragraphe, deux pièces qui offrent d'un côté l'empreinte d'une tête nue de face. Ce sont les n^{os} 509 et 510 (pl. XXXIV, *fig.* 2 et 3), dues au prince de Silésie-Glogau, HENRI IV (1314-1323). Nous avons donné sur ces monnaies (page 345) des explications qu'il est inutile de reproduire ici.

TYPE ECCLÉSIASTIQUE.

Les principautés ecclésiastiques modifièrent parfois, à leur profit, la forme britannique, en lui empruntant quelques-uns de ses traits les plus saillants, tels que la tête de face à longue chevelure, ou bien la croix aux branches enfoncées dans la légende; toutefois, à la couronne tréflée, on substitua la mitre; les boules des cantons de la croix furent quelquefois supprimées ou remplacées par des attributs divers; enfin, la croix elle-même fit place à d'autres symboles, des clefs, par exemple, qui, par leur croisement, pouvaient simuler, en quelque sorte, l'ornement disparu.

A. — Tête mitrée.

BAUDOIN DE LUXEMBOURG, *archevêque de Trèves* (1309-1354); n^{os} 327 à 331 (Pl. XXIII, *fig. 1, 2 et 3*).

BOEMOND DE SAARBRUCK, *archevêque de Trèves* (1354-1362); n^o 332 (Pl. XXIII, *fig. 4*).

CONON DE FALKENSTEIN, *archevêque de Trèves* (1362-1388); n^o 333.

ENGUERRAND DE CRÉQUI, *évêque de Cambrai* (1273-1292); n^{os} 201 et 202 (Pl. XVII, *fig. 1 et 2*).

HENRI DE VELDE, *évêque de Dorpat* (1355-1357);
n° 508 (Pl. XXXIV, *fig. 1*).

VALÉРАН DE JULIERS, *archevêque de Cologne*
(1332-1349); n° 359 (Pl. XXXV, *fig. 1*).

WERNER, *archevêque de Trèves* (1388-1418);
n° 334.

Le n° 369, décrit à la suite des monnaies de Frédéric de Saarwerden, et au sujet duquel nous avons fait quelques observations page 393, doit trouver place ici.

B. — Buste mitré et accompagné d'insignes divers.

Sur d'autres pièces, la tête cède le pas au buste complet de l'évêque, qui est en outre accosté de ses insignes, tels que la crosse, le livre des évangiles, ou bien l'écusson de famille.

HENRI DE WILDENBERG, *abbé de Werden* (1360-1382); n° 397 (Pl. XXVI, *fig. 2*).

JEAN DE LUXEMBOURG, *archevêque de Mayence* (1371-1374); n° 394 (Pl. XXV, *fig. 8*).

THIBAUT DE BAR, *évêque de Liège* (1303-1312); n° 120 (Pl. X, *fig. 3*). Cette pièce est douteuse.

THIERRY DE BOPPART, *évêque de Metz* (1365-1384); n° 349 (Pl. XXIII, *fig. 8*).

C. — Buste de saint Pierre.

Le portrait de saint Pierre à mi-corps, avec une croix à droite, une clé à gauche, se rencontre

sur les esterlins des pays rhénans (vers la fin du XIV^e siècle).

a. Tantôt sur les espèces purement épiscopales :

CONON DE FALKENSTEIN, *archevêque de Trèves* (1362-1388); n^{os} 335 à 348 (Pl. XXIII, *fig.* 5 à 7).

FRÉDÉRIC DE SAARWERDEN, *archevêque de Cologne* (1370-1414) ; n^{os} 360 à 368, — suppl. n^o 556.

b. Tantôt sur les monnaies des seigneurs laïcs :

FRÉDÉRIC, *comte de Moërs* (fin du XIV^e siècle) ; n^{os} 446 et 447 (Pl. XXIX, *fig.* 9).

GODEFROY, *seigneur de Heinsberg* (1361-1395) ; n^{os} 441 et 442 (Pl. XXIX, *fig.* 4 et 5).

D. — Enfin quelques princes, jaloux de manifester leurs prérogatives régaliennes, remplacèrent l'effigie de saint Pierre par leur propre buste, avec un sceptre à droite et un globe à gauche.

GUILLAUME, *comte d'Isenburg* (1367-1376) ; n^o 458 (Pl. XXX, *fig.* 5).

GUILLAUME II, *comte de Ravensberg* (1360-1380) ; n^{os} 451 et 452 (Pl. XXX, *fig.* 3 et 4).

VI.

TYPE IRLANDAIS.

Les rois d'Angleterre, au lieu d'entourer, sur les monnaies, leur portrait d'un grènetis circulaire, renfermèrent quelquefois celui-ci dans un triangle. (Pl. I, *fig. 6* et *7*.) Ce signe est le caractère propre des espèces irlandaises, sous Henri III aussi bien que sous les Edouard; voir page 366.

Les imitations de ces esterlins sont assez rares et généralement faciles à distinguer de l'original.

A. — Tête de Henri.

BERNARD III, *seigneur de Lippe* (1229-1265); n^{os} 425 et 426 (Pl. XXVIII, *fig. 1* et *2*), auxquels nous joignons, pour indiquer la dégénérescence du type, les n^{os} 418, 419 et 428 (Pl. XXVII, *fig. 9*, et pl. XXVIII, *fig. 4*).

B. — Tête couronnée d'Edouard.

VALÉРАН I OU VALÉРАН II, *seigneurs de Ligny* (1270....1354); n^o 225 (Pl. XVIII, *fig. 3*). Cette pièce est connue seulement par le dessin de Duby.

C. — Tête mitrée.

HENRI III DE VIRNENBURG, *archevêque de Cologne* (1304-1332); n^{os} 354 à 358 (Pl. XXIV, *fig. 3* et *4*).

VII.

TYPE DE LA TÊTE OU DU BUSTE DE PROFIL.

La tête de profil, adoptée par les rois d'Ecosse comme type monétaire, fit de nombreuses et lointaines excursions sur le continent (1). Nous en rencontrons des imitations jusqu'en Espagne, aussi est-il difficile d'assigner le pays où cette empreinte prit véritablement naissance. Le visage de trois-quarts, dont on retrouve le dessin sur quelques esterlins des provinces voisines du Rhin, fut inventé par Etienne, roi d'Angleterre, vers le milieu du XII^e siècle. La croix du revers, longue ou brève, double ou simple, est ordinairement cantonnée d'étoiles à cinq pointes, une par canton, remplaçant les triples globules des esterlins anglais.

A. — Profil écossais proprement dit.

ALEXANDRE III, *roi d'Ecosse* (1249-1285); p. VIII
(Pl. I, fig. 4).

ALPHONSE V, *roi d'Aragon* (1416-1458); n° 515
(Pl. XXXIV, fig. 6).

BRÈME (*archevêché de*) (XIII^e siècle); n° 395 (Pl. XXV, fig. 9).

(1) INTRODUCTION, page VIII.

CORVEY (*Abbaye de*) ; suppl. n° 557.

ENIGMATIQUE, n° 406 (Pl. XXVI, *fig. 9*).

GODSCHALK II, *comte de Pymont* (1231-1259) ; n° 408 (Pl. XXVI, *fig. 11*). Au revers la croix est remplacée par les armes du comté de Pymont.

GUILLAUME, *roi d'Écosse* (1165-1214) ; page VIII (Pl. I, *fig. 3*).

HENRI III, *roi de Castille* (1390-1406) ; n° 512 (Pl. XXXIV, *fig. 5*).

JACQUES I^{er}, *comte de Barcelone et roi d'Aragon* (1213-1276) ; n° 513 (Pl. I, *fig. 1*).

JACQUES II, *id.* (1291-1327) ; n° 514 (Pl. I, *fig. 2*).

ROBERT DE BETHUNE, *comte de Flandre* (1305-1322) ; n° 16 et 17 (Pl. III, *fig. 6*).

WITÉKIND OU WITIKIND VI, *comte de Swalenberg* (1249-1265) ; n° 405 (Pl. XXVI, *fig. 8*).

Sur certaines pièces de billon, nous voyons encore çà et là, en France notamment, la tête de profil couronnée, avec la croix courte dans le champ. (Conf. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*.)

B. — Tête de trois-quarts.

ÉDOUARD III, *roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine* (1327-1363) ; n° 276 à 280 (Pl. XX, *fig. 5*).

ADOLPHE, *abbé d'Helmershausen* (1307-1314) ; n° 401 (Pl. XXVI, *fig. 6*).

CONRAD, *id.* (XIII^e siècle) ; n° 398 (Pl. XXVI, *fig. 3*).

GODEFROY, *abbé d'Helmershausen* (XIII^e siècle) ;
n^o 399 (Pl. XXVI, *fig. 4*).

JEAN, *id.* (1273-1303) ;
n^o 400 (Pl. XXVI, *fig. 5*).

C. — Buste de profil et armé.

Les esterlins d'Aquitaine nous présentent un buste de profil, ayant la main gauche levée, et la droite tenant une épée à l'épaule ; n^{os} 257 à 261, 263 à 275, 281 à 288 (Pl. XX, *fig. 2 et 4*). Ce portrait semble avoir rarement servi de modèle.

D. — Tête nue de profil.

Le type adopté généralement sur les mailles, vers la fin du XIII^e siècle et au début du suivant, — par JEAN I^{er} *duc de Brabant*, RENAUD I^{er} *comte de Gueldre*, ARNOULD VIII *comte de Loos*, GÉRARD VI *comte de Juliers*, GODEFROY II *seigneur de Heinsberg*, FLORENT V, JEAN I^{er} et GUILLAUME III *comtes de Hollande*, — se compose, au droit, d'une tête nue de profil, entourée d'un grènetis ; et au revers, d'une croix toujours simple, longue ou courte, cantonnée parfois de quatre rosettes. Comme exemple de ce genre de monnaie nous reproduisons une petite maille de FLORENT V, *comte de Hollande*, frappée à Dordrecht. (Pl. XXXV, *fig. 12.*)

VIII.

TYPE DU LION.

Les esterlins, dits au lion, ont entre eux un air de parenté qui, au premier abord, peut rendre les méprises assez faciles(1). Beaucoup de princes des contrées flamandes portaient, en effet, sur leur écu un ou plusieurs lions (2), et, comme la couleur des émaux n'était pas indiquée à cette époque sur les blasons monétaires, il en résultait une sorte de confusion dont les seigneurs tiraient

(1) INTRODUCTION, page XXIII.

(2) Il nous est impossible de faire connaître tous les fiefs et arrière-fiefs sur les armoiries desquels figurent le lion. On trouvera dans *les Souverains du Monde* et dans BUTKENS (*Trophées du Brabant*), des renseignements assez nombreux sur cette question.

Berg : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or et lampassé d'azur.

Bohème : de gueules, au lion d'argent, couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir.

Brabant : de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

Cambrésis : d'or, aux trois lions d'azur becqués et membrés de gueules.

parti pour faciliter la circulation de leurs espèces, tantôt d'une manière honnête et loyale, tantôt aussi d'une façon frauduleuse. Quelques barons s'empressèrent aussi de faire fraterniser leurs monnaies avec celles des ateliers voisins, en unissant au lion, ou en lui substituant leur propre écusson.

Parmi toutes ces pièces, j'établirai plusieurs divisions, selon que l'écu est à *un seul* ou à *plusieurs* lions, et suivant aussi la forme de la croix ou la nature des ornements du revers.

Chiny (*) : *de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

Fauquemont ou **Valkinbourg** (armes du Limbourg).

Flandre : *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Gueldre : *d'azur, au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules.*

Hainaut. Les armoiries du Hainaut ont plusieurs fois varié. C'était d'abord : *d'or à trois chevrons de sable*, comme portait le chapitre de sainte Waudru. La famille de Flandre (Baudoin V) prit le *lion de sable, armé et lampassé de gueules, sur champ d'or*. Après avoir acquis par mariage, la Hollande, la Zéelande et la Frise, Jean II d'Avesnes (1299), écartela ses armes avec celles de Hollande.

Helnsberg : *de gueules, au lion d'argent, couronné, à la queue fourchue.*

(*) Les comtes de Chiny ont aussi écartelé des armes de **Salm** qui sont : *de gueules à deux sumons d'argent, adossés et posés en pal, l'écu semé de petites croix d'argent, recroisellées de même.*

A. Ecu triangulaire arrondi, à un seul lion ; revers, à la croix généralement double, longue et cantonnée de lettres.

ENIGMATIQUES ; n^o 468, 469 et 470 (Pl. XXXI, fig. 8, à 10). Sur la dernière pièce, la croix est simple et sans lettres dans les cantons.

HENRI DE LOUVAIN, seigneur d'Herstal (1255-1285) ; n^o 431 (Pl. XI, fig. 1), — suppl. n^o 545 (Pl. XXXV, fig. 3).

Herstal : de sable, au lion d'argent, armé, couronné d'or, lampassé de gueules.

Hollande : d'or, au lion de gueules armé et langué d'azur.

Jullers : d'or, au lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules.

Limbourg (en Pays-Bas) : d'argent au lion de gueules, la queue fourchue passée en sautoir, armé, couronné d'or, lampassé d'azur.

Limbourg (en Westphalie) : d'argent au lion de gueules, couronné d'azur.

Luxembourg : lion de gueules, au champ barré d'azur et d'argent.

Namur : d'or au lion bandé de sable.

Nassau : d'azur, parsemé de billettes d'or au lion rampant de même.

Norwége : de gueules, au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes à la danoise d'argent emmanchée d'or.

Palatinat du Rhin : de sable, au lion d'or, couronné de gueules.

Souabe : d'or, à trois lions de sable.

Veldenz : d'argent, au lion d'azur, couronné d'or.

JEAN I^{er}, *duc de Brabant* (1261-1294); n^{os} 87 à 94 (Pl. VIII, *fig. 2 à 9*).

JEAN IV, *de Flandre, évêque de Liège* (1282-1292); n^o 118 (Pl. X, *fig. 1*). Ici la croix est simple et à branches élargies.

MAESTRICHT; n^{os} 128 et 129 (Pl. X, *fig. 7 et 8*), — suppl. n^o 543.

OTHON, *comte de Clèves* (1305-1311); n^o 445 (Pl. XXIX, *fig. 8*).

RENAUD I^{er}, *comte de Gueldre* (1272-1326); n^{os} 466 et 467 (Pl. XXXI, *fig. 6 et 7*).

THIERRY II, *seigneur de Heinsberg* (1258-1303); n^o 440 (Pl. XXIX, *fig. 3*).

VALÉRIAN III, *seigneur de Limbourg* (1244-1277); n^o 86 (Pl. VIII, *fig. 1*).

ZWEDER *de Vorst*, (? - ?); n^o 140 (Pl. XI, *fig. 8*).

B. — **Même écu**; le revers est à la croix longue, simple ou double, cantonnée de points ou de roses.

GUI DE CHATILLON, *comte de Saint-Pol* (1292-1317); n^{os} 222 et 223 (Pl. XVIII, *fig. 1*).

GUI DE DAMPIERRE, *comte de Namur* (1263-1297); n^{os} 55 et 56 (Pl. V, *fig. 7*). — suppl. n^o 528.

HENRI DE LOUVAIN, *seigneur d'Herstal* (1255-1285); n^o 133 (Pl. XI, *fig. 3*).

HENRI IV, *comte de Luxembourg* (1288-1309); n^{os} 165 et 166 (Pl. XIV, *fig. 1 et 2*).

JEAN D'AVESNES, *comte de Hainaut* (1280-1304); n^o 42 (Pl. IV, *fig. 10*).

JEAN I^{er}, *comte de Namur* (1297-1331); n^{os} 60, 61 et 62 (Pl. V, *fig. 9 et 10*).

C. — **Ecu triangulaire à deux lions**; revers à la croix simple, cantonné d'ornements divers (1).

GAUCHER DE CHATILLON, *comte de Porcien* (1303-1329); n^{os} 239 et 240 (Pl. XIX, *fig. 2*).

JEAN I^{er}, *duc de Brabant* (1261-1294); n^{os} 105 à 109 (Pl. IX, *fig. 2 à 6*), — n^o 155 (Pl. XII, *fig. 10*), — suppl. n^{os} 534 et 535.

Le même pour *Bonn*; n^{os} 158 et 161 (Pl. XIII, *fig. 1 et 4*), — n^{os} 370 à 374 (Pl. XXIV, *fig. 7 à 9*).

JEAN I^{er} *comte de Namur* (1297-1331); n^{os} 64 et 65 (Pl. V, *fig. 12*.)

JEAN, *roi de Bohême et comte de Luxembourg* (1309-1346); n^o 169 (Pl. XIV, *fig. 5*).

Immédiatement à la suite de ces pièces, nous placerons les esterlins :

a. Ecu parti de Looz et de Chiny :

ARNOULD VIII, *comte de Looz* (1280-1328); n^{os} 149 à 154 (Pl. XII, *fig. 7 à 9*).

b. Ecu parti de Looz et de Brabant: (2)

JEAN I^{er}, *duc de Brabant* (1261-1294); n^o 110 (Pl. IX, *fig. 7*).

c. Ecu parti de Gueldre et de Nassau :

RENAUD I^{er}, *comte de Gueldre* (1272-1326); n^{os} 464 et 465 (Pl. XXXI, *fig. 5*).

(1) *Confr* : ADDITIONS ET RECTIFICATIONS, page 375.

(2) Convention monétaire entre Jean I^{er} et Arnould VIII. On peut y joindre les n^{os} 155 et 158.

d. Ecu parti de l'aigle de l'Empire (1) et du lion de Hollande : GUILLAUME DE HOLLANDE, *roi des Romains* (1247-1256); n° 310 (Pl. XXI, *fig. 9*).

D — Ecu triangulaire aux trois lions.

ENGUERRAND DE CRÉQUI, *évêque de Cambrai* (1273-1292); n° 203 à 208 (Pl. XVII, *fig. 3 et 4*).

E — Ecu aux quatre lions. Ce type inauguré probablement en Brabant vers la fin du règne de Jean II ou au début de celui de Jean III, c'est-à-dire dans le premier tiers du XIV^e siècle, a été imité dans toutes les seigneuries belges et limitrophes.

GUILLAUME I^{er}, *comte de Hainaut* (1304-1337); n° 45.

JEAN III, *duc de Brabant* (1312-1355); n° 111 (Pl. IX, *fig. 8*), — suppl. n° 536 et 537 (Pl. XXXV, *fig. 9*), — variété de l'écu (Pl. XXXV, *fig. 10*).

La croix, le plus souvent courte et fleuronée, (Pl. XXXV, *fig. 11*), se distingue de la forme usitée sur les véritables esterlins (2); le dessin de l'écu varie de son côté; aussi, n'ayant pas généralement compris ces pièces dans le cadre de mes descriptions, je ne

(1) Les armes propres de l'empire d'Allemagne étaient : *d'or à une aigle éployée de sable, à deux têtes*, l'aigle étant le symbole de l'ancien empire romain, et les deux têtes faisant allusion aux deux empires d'orient et d'occident.

(2) Consulter, pour les différentes variétés des pièces au lion, les ouvrages de VAN-DER-CHIJS, ainsi que la *Revue numism. belge*, et particulièrement les articles de M. R. CHALON (*Curiosités numismatiques*.)

ferai que citer les princes qui en ont employé l'empreinte.

GERLAC DE NASSAU, *archevêque de Mayence* (1346-1371).

GODEFROID III, *seigneur de Heinsberg* (1361-1395).

GUILLAUME I^{er}, *comte de Hainaut* (1304-1337).

GUILLAUME I^{er}, *seigneur de s'Heerenberg* (1354-1387).

JEAN II, *comte de Namur* (1331-1335).

JEAN-L'AVEUGLE, *comte de Luxembourg* (1309-1346).

MARGUERITE, *de s'Heerenberg* (? -1369).

VENCESLAS, *duc de Luxembourg* (1354-1383).

F.— Lion dans un contour circulaire ou lobé.

Un autre modèle, qui a joui dans les mêmes contrées d'une faveur assez soutenue, offre du côté de la face, un lion renfermé dans un grènetis circulaire ou lobé; puis, au revers, une croix longue ou courte, diversement cantonnée. Plusieurs de ces pièces sont en billon.

GUILLAUME II, *comte de Hainaut* (1337-1345); n° 46, (Pl. IV, fig. 13).

GUILLAUME IV (le même), *comte de Hollande* (1337-1347); n° 73 (Pl. VI, fig. 8). — Voyez page 299.

GUILLAUME, *comte de Hornes* (1327-1343); suppl. n° 549; la croix est longue.

GUILLAUME, *marquis de Juliers* (1329-1361) ; n° 448 (Pl. XXIX, *fig. 10*).

GUILLAUME I^{er}, *comte de Namur* (1337-1391) ; n° 69 à 71 (Pl. VI, *fig. 4 et 5*), — suppl. n° 531 (Pl. XXXV *fig. 2*).

JEAN III, *duc de Brabant* (1312-1355) ; n° 116 (Pl. IX *fig. 11*).

JEAN, *seigneur de Fauquemont*, (1347-1352) ; n° 443 (Pl. XXIX *fig. 6*).

JEAN III DE DIEST, *évêque d'Utrecht*, (1322-1340) ; n° 471.

LOUIS DE CRÉCY, *comte de Flandre* (1322-1346) ; croix courte.

RENAUD II, *duc de Gueldre* (1326-1343).

ROBERT DE BETHUNE, *comte de Flandre* (1305-1322) ; n° 19 (Pl. III, *fig. 7*).

G. — Pour finir cette longue énumération, citons également, sans nous y arrêter, un dessin très-riche et très-orné, quelquefois usité sur les deniers de l'époque et qui consiste en un écu, ou un lion assis, recouvert d'un heaume, dans l'intérieur d'un cercle en grènetis.

JEAN DE VERNENBERG, *évêque d'Utrecht* (1364-1371) ; n° 472.

GUILLAUME V, *comte de Hollande* (1345-1359) ; n° 460.

LOUIS DE MALE, *comte de Flandre* (1346-1383) ; n° 22 (Pl. III, *fig. 10*).

IX.

TYPES DIVERS.

Du conflit des différents symboles propres aux seigneurs des Pays-Bas ou des Pays-Rhénans, résultent encore plusieurs empreintes qui, tout en s'éloignant d'une manière très-sensible de la forme anglaise, au droit de la pièce, attestent cependant, au revers, la même pression et la même influence.

A.— Esterlins à l'écu de Looz ; croix double :

ARNOUD VIII, *comte de Looz* (1280-1328) ; n° 141 et 142 (Pl. XII, *fig. 1 et 2*).

B. — Esterlins à l'aigle ; croix simple, cantonnée de douze besants :

GUI DE DAMPIERRE, *comte de Flandre* (1280-1305) ; n° 8 (Pl. II, *fig. 6*).

ADOLPHE DE LA MARCK, *évêque de Liège* (1313-1344) ; n° 121 à 124 (Pl. X, *fig. 4*) ; — suppl. n° 539 à 542.

ENGELBERT DE LA MARCK, *évêque de Liège* (1345-1364) ; n° 125 et 126 (Pl. X, *fig. 5*).

C. — Esterlins au château brabançon.

JEAN I^{er}, *comte de Namur* (1297-1331); n^o 57 à 59 (Pl. V, *fig. 8*); — Conf. page 371.

JEAN III, *duc de Brabant* (1312-1355); n^o 112 à 114 (Pl. IX *fig. 9*); — variétés : n^o 115 et 117 (Pl. IX, *fig. 10 et 12*).

MAESTRICHT; n^o 130 (Pl. X, *fig. 9*).

D. — Esterlins au monogramme de Hainaut.

GUILLAUME I^{er}, *comte de Hainaut* (1304-1337); n^o 44 (Pl. IV, *fig. 12*).

E. — Esterlins au cavalier armé.

JEAN I^{er}, *comte de Namur* (1297-1331); n^o 63 (Pl. V, *fig. 11*).

X.

DENIERS D'ARGENT OU DE BILLON.

Enfin je groupe, en terminant, un certain nombre de deniers à la croix longue, en argent ou en billon (*mites*), que j'ai signalés sommairement déjà et qui évoquent plus ou moins le souvenir des types dont j'ai entrepris l'étude.

A. — Deniers d'argent.

RENAUD, *seigneur de Schonvorst* (1340- ?); n° 439 (Pl. XXIX, *fig. 2*).

GRONINGUE ; n° 474 (Pl. XXXI, *fig. 11*).

METZ ; n° 350 (Pl. XXIII, *fig. 9*).

STRASBOURG ; n° 351 (Pl. XXIII, *fig. 10*).

UTRECHT ; n° 473 (Pl. XXXI, *fig. 12*).

B. — Deniers de billon.

ARNOULD DE HORNES (1), *évêque de Liège* (1378-1390) ; n° 127 (Pl. X, *fig. 6*).

JEAN, *comte de Luxembourg* (1309-1346) ; n° 168 (Pl. XIV, *fig. 4*) ; — *conf. page 385*.

LOUIS DE NEVERS, *comte de Flandre* (1322-1346) ; n° 20 et 21 (Pl. III, *fig. 8 et 9*).

(1) L'écu de Hornes était : *d'or, à trois trompes de gueules, virolées d'argent.*



Parvenu à ce que je crois être la fin de mes études en cette matière, je n'ajouterai qu'une seule observation. Peut-être me reprochera-t-on de ne pas m'être borné aux imitations des espèces véritablement anglaises de Henri ou d'Edouard ; d'avoir trop élargi mon cadre en introduisant soit des copies imparfaites et souvent lointaines, de la tête de face, soit des pièces au type du lion ; enfin, de m'être trop étendu dans des descriptions qui, au premier abord, peuvent paraître inutiles ou banales. J'avoue que je me suis vu entraîné bien malgré moi sur une pente un peu glissante et qu'il m'eût été difficile de m'arrêter sans m'exposer ou à des lacunes regrettables, ou à de trop grandes disproportions dans un ensemble dont les différentes parties devaient être toutes à la même échelle. Comment en effet saisir la ligne précise de démarcation entre le modèle esterlin proprement dit et celui qui n'en est qu'une reproduction plus ou moins imparfaite ? Tant de monnaies, à cette époque, étant à dessein de même poids, de même module, de même aspect extérieur ; de plus les différents au-

teurs ne s'accordant pas sur les signes qui caractérisent le type esterlin, les uns le trouvant dans le buste de face, d'autres dans la croix longue, pattée du revers, quelle que soit du reste la représentation de l'autre côté de la pièce : lion, aigle, écusson, etc., j'ai donc dû comprendre dans mon programme toutes les imitations de ces diverses empreintes, ne me dissimulant pas l'écart considérable dans lequel j'étais entraîné ; mais mon désir, avant tout, a été de vulgariser certaines pièces peu connues en France, malgré les relations fréquentes de voisinage établies entre notre pays et les provinces où ce numéraire fut employé autrefois en si grande profusion. Puissé-je, sous ce rapport, n'être pas trop resté au-dessous de ma tâche.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ET

TABLES.

I.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

Bien que la plupart des ouvrages qui m'ont servi dans le cours de ces recherches, aient été indiqués en note, je crois bon cependant de reproduire ici la liste exacte de mes sources originales; elle permettra au lecteur de compléter ou de vérifier les descriptions qui ont été données (1).

AINSLIE (général), *Illustrations of the Anglo-French coinage*, 1 vol in-4° avec supplément; Londres, 1830-1847.

Cartier a corrompu on ne sait pourquoi, le nom de ce numismatiste en le désignant sous le nom de *Ainsworth*.

ALKEMADE (van), *De Munt der Graaven van Holland*, (Monnaies des comtes de Hollande), 1 vol. in-folio; Delft, 1700.

ANONYME, *Art de vérifier les Dates*, 3 vol. in-folio; Paris, 1783. — Suppl. 5 vol.; Paris, 1821.

* ANONYME, *Les souverains du monde*, ouvrage qui fait connaître la généalogie de leurs maisons, leurs armoiries... etc., 5 vol. in-12; Paris, 1734.

APPEL'S (Joseph), *Repertorium zur Münzkunde des Mittelalters und der neueren Zeit*. (Répertoire de monnaies du moyen âge et des temps modernes), 7 vol. in-8°; Pesth, 1820; — Vienne, 1829.

(1) Tous les ouvrages de ma bibliothèque sont notés d'un astérisque *.

Je n'ai pu me procurer que les deux premiers volumes de cet ouvrage.

* BARTHÉLEMY (de), *Numismatique ancienne et moderne*, 2 vol. in-18, avec 1 vol. de planches ; Paris, 1851.

BENSCHLAG, *Versuch einer Münzgeschichte Augsburg* (Essai sur les monnaies d'Augsbourg), 1 vol. in-8° : Stuttgart, 1835.

* BERSTETT, *Versuch einer Münzgeschichte der Elsasses*, avec suppl. (Essai sur les monnaies d'Alsace), 1 vol. in-4° ; Fribourg en Brisgau, 1840-1844.

* BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, 8 vol. in-4° ; Luxembourg, 1741.

* BOHL, *Die Trierischen Münzen* (Monnaies de Trèves), 1 vol. in-8° ; Coblenz, 1^{re} édit 1825. — Suppl. Hanovre, 1837. — 2^e édit. 1847. — Additions à Bohl dans les *Travaux de la Société des utiles recherches à Trèves*, in-4° ; années 1856 à 1868.

* BRENNER, *Thesaurus nummorum Sueo-Gothicorum*, 1 vol. in-4° *Holmiæ*, (Stockholm), 1731.

* BÜSCHING, *Géographie universelle*, (traduite de l'allemand), 14 vol. in-12 ; Strasbourg, 1772-1785.

* BUTKENS, *Trophées de la duché de Brabant*, 4 vol. in-fol. ; Anvers, 1641. — La Haye, 1724.

* CALMET (DOIN), *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 7 vol. in-folio, 2^e édition ; Nancy, 1745.

* CAPPE, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige des Mittelalters* (Monnaies des empereurs et des rois d'Allemagne au moyen âge), 2 vol. in-8° ; Dresde, 1848-1850 et 1 vol. de suppl. 1857.

* — *Münzen von Goslar* (Monnaies de Goslar), 1 vol. in-8° ; Dresde, 1850.

* — *Die Mittelalter Münzen von Munster, Osnabruck, Paderborn, Corvei und Hervord* (Monnaies du moyen âge

de Munster, Osnabruck, etc.), 1 vol in-8° ; Dresde, 1851.

* CAPPE, *Beschreibung der Münzen des vormaligen Kaiserlichen freim Weltlichen Stifts Quedlimburg*. (Description des monnaies de l'abbaye impériale de Quedlimbourg), 1 vol. in-8° ; Dresde, 1851.

* — *Beschreibung der Cölnischen Münzen des Mittelalters* (Monnaies de Cologne au moyen âge), 1 vol. in-4° ; Dresde, 1853.

* — *Die Münzen der Stadt und des Bisthüms Hildesheims* (Monnaies de la ville et du diocèse de Hildesheim), 1 vol. in-8° ; Dresde, 1855.

* — *Beschreibung der Mainzer Münzen* (Description des monnaies de Mayence). 1 vol in-8° ; Dresde, 1856.

CHABOUILLET, *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 4 vol. in-8° ; Paris, 1842 à 1846.

* CHALON (RENIER), *Monnaies des comtes de Hainaut*, 1 vol. in-4° ; Bruxelles, 1848.

* — — — — — id.
1^{er} suppl.^t. 1852.

* — — — — — id.
2^{me} suppl.^t. 1854.

* — — — — — id.
3^{me} suppl.^t. 1857.

* — *Notice sur le comté d'Agimont*. (Mémoires de l'Académie de Belgique, 1856 et Rev. num. belge, 1856).

* — *Notice sur la seigneurie de Schoneck*, (Rev. num. belge, 3^{me} série t. III, 1859.)

* — *Monnaies des comtes de Namur*, 1 vol. in-4° ; Bruxelles, 1860.

* — — — — — id.
suppl.^t 1870.

* — * *Monnaies des seigneurs de Florennes*, 1 vol. in-4° ; Bruxelles, 1868.

* CHALON (RENIER), *Curiosités numismatiques*, (Rev. num. belge depuis 1860).

* CUIJS (van-der-), *De Munten der voormalige Hertogdommen Brabant en Limburg* (Monnaies des ducs de Brabant et de Limbourg), 1 vol. in-4°; Harlem, 1851.

* — *De Munten der voormalige Graven en Hertogen van Gelderland* (Monnaies des comtes et des ducs de Gueldre). 1 vol. in-4°; Harlem, 1852.

* — *De Munten der voormalige Heeren an Steden van Gelderland* (Monnaies des feudataires et des villes du duché de Gueldre), 1 vol. in-8°; Harlem, 1853.

* — *De Munten der voormalige Heeren en Steden van Overijssel* (Monnaies des seigneurs et des villes de l'Over-Yssel), 1 vol. in-4°; Harlem, 1854.

* — *De Munten van Friesland, Groningen en Drenthe der Heeren* (Monnaies des seigneurs de Frise, de Groningue, de Drenthe). 1 vol. in-4°; Harlem, 1855.

* — *De Munten der voormalige Graafschappen Holland en Zeeland* (Monnaies des comtes de Hollande et de Zélande), 1 vol. in-4°; Harlem, 1858.

* — *De Munten der Bisschoppen, van de Heerlijkheid en de Stad Utrecht* (Monnaies des évêques et de la ville d'Utrecht, etc.), 1 vol. in-4°; Harlem, 1859.

* — *De Munten der Leeuen van de voormalige Hertogdommen Brabant en Limbourg* (Monnaies des feudataires de Brabant et de Limbourg), 1 vol. in-4°; Harlem, 1862.

— *Notice sur le cabinet numismatique de l'université de Leyde*, 1 vol. in-8°; Bruxelles, 1862.

* CLOUET, *Recherches sur les monnaies de Verdun* (Mémoires de la société philomatique de Verdun pour 1850).

* Danemark (Monnaies de), *Beskrivelse over danske Mynter og Medailler i den kongelige Samling* (Description

des monnaies et médailles danoises de la collection royale de Danemark¹, 2 vol. in-fol. Kiøbenhavn (Copenhague) 1791. — Cet ouvrage a été publié par un comité royal composé de MM. G. Nielsen, A. Müller, P. Kœlle et L. Spengler.

DEN-DUYTS, *Notice sur les monnaies des comtes de Flandre, des ducs de Brabant, etc.*, 1 vol. in-8°; Gand, 1847.

* DIGOT (Auguste), *Histoire de Lorraine*, 6 vol. in-8°; Nancy, 1856.

* DUBY, *Monnaies des prélats et barons de France*, 2 vol. in-4°; Paris, 1790.

DUCANGE, *Glossarium*, 6 vol. in-folio; Paris, 1733. — Suppl. 4 vol. petit in-folio; Paris, 1766.

* DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel*, 4 vol. in-8°; Nancy, 1860.

FILLON (Benjamin), *Monnaies féodales françaises de la collection Rousseau*, 1 vol. in-8°; Paris, 1860.

* FONTAINE (de la), *Description des monnaies de Luxembourg*. (Ouvrage inédit dont les planches seules ont paru en épreuves).

* — *Catalogue des monnaies de Luxembourg* (Rev. numism. belge, 1^{re} série, t. V, 1849).

* GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, 1 vol. in-4°; Gand, 1852-1857.

GOETZ (Christian Jacob.) *Die Deutschlands Kaiser-Münzen des Mittelalters*, (Monnaies des empereurs allemands au moyen âge), 1 vol. in-4°; Dresde, 1827.

— *Groschen Kabinet*, 3 vol. in-8°; Dresde, 1810 à 1811.

GROTE (Dr H.) *Blätter für Münzkunde*. — *Hannoversche numismatische Zeitschrift* (Journal numismatique de Hanovre, 4 vol. in-4°; de 1835 à 1838 publié à Leipzig.

— *Münzstudien*, (continuation à partir de 1855 de la Revue précédente) 7 vol. in-8°, en 19 cahiers; Leipzig.

* — *Die Münzen der Grafen und Herzøge von Berg* Mon-

naies des comtes et des seigneurs de Berg, inséré au t. VII des *Münzstudien*.

GROTE et HÖLZEMAN, *Lippische geld und Munzgeschichte*, (Monnaies de Lippe), inséré au t. V des *Münzstudien*; les planches sont numérotées différemment.

* GESQUIÈRE (abbé), *Mémoire sur trois points de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, 1 vol. in-8°; Bruxelles, 1786.

HARTZHEIM, *Historia rei nummariae Coloniensis*, (Histoire de la monnaie de Cologne), 1 vol. in-8°; Cologne, 1754.

HERMAND, *Histoire monétaire de l'Artois*, 1 vol. in-4° St-Omer, 1843.

HEIS (Aloiss.) *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas desde la invasion de los Arabes*, (Description des monnaies d'Espagne depuis l'invasion des Arabes,) 2 vol. in-4°; Madrid, 1865-1867.

HOFFMANN, *Alter und neuer Munz-Schlüssel*, (Clef des monnaies anciennes et modernes,) 1 vol. petit in-4°; Nuremberg, 1715.

HOUWELINGHEN (van), *Penninck-boeck inhendende alle Figurem van Silvere en de goude penningen*; Leyde, 1597. — autre édition, mêmes planches, 1 vol. in-4°; Rotterdam, 1627.

JOACHIM (D^r Joh. Frid.) *Groschen Kabinet*, 13 parties en 5 vol.; Leipzig, 1749 à 1769.

* LEBLANC, *Traité historique des monnaies de France avec leurs figures*, etc. 1 vol. in-4°; Amsterdam, 1692.

LEITZMANN. *Numismatische Zeitung* (journal numismatique,) in-4° en deux colonnes, depuis 1834; Weissenée en Thuringe.

* LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, 3 vol. in-8°; avec un atlas in-4° composé de tables chronologiques, cartes géographiques et monnaies; Paris, 1835.

LOON (van,) *Groschen Kabinet*, 4 vol. in-12; Leipzig, 1749.

KOEHNÉ (D^r Baron de), *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde* (Gazette de numismatique, de sigillographie et de blason), 6 vol. in-8°; Berlin, 1841 à 1846.

— 1^{re} suite, sous le titre de *Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Petersbourg*, 6 vol. in-8°; Saint-Petersbourg, 1847 à 1859.

— 2^{me} suite, sous le 1^{er} titre, 1 vol. in-4°; Berlin, 1859 à 1862.

— 3^{me} suite; (*Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde*); 5 vol. in-8°; Berlin, en publication.

MADER (Joseph), *Kritische-Beiträge zur Münzkunde des Mittelalters* (Documents critiques sur les monnaies du moyen âge), 6 vol. in-8°; Prague, 1803-1813.

MENAGE, *Dictionnaire étymologique*, 2 vol. in-fol.; Paris, 1750.

Messenger des sciences historiques de Belgique, in-8°; Gand, 1839-1840.

MORERI, *Dictionnaire historique*, 10 vol. in-folio; Paris, 1759.

Numismatic journal, publié par JOHN YONGE AKERMANN, 1^{re} série commencée en 1836 et formant 20 vol. in-8°; Londres.

Numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, 2^{me} série formant la continuation de la précédente publiée par MM. VAUX, EVANS et HEAD, commencée en 1861; Londres.

* PERREAU, *Monnaies d'Herstal* (Rev. Numism. Belge, 1^{re} série t. I. 1842.)

* — id. *des comtes de Loos*, (id. 1^{re} série t. II, 1843.)

* — id. *de Maëstricht*, (id. id.).

* PERREAU *Recherches sur l'atelier monétaire liégeois de Saint-Pierre*, (id., 1^{re} série, t. III, 1847.)

* — *Monnaies de Schoonvorst*, (id. 1^{re} série, t. IV, 1848.)

* — *Catalogue des monnaies de Liège*, (id. (1861-1862-1863-1867.)

* PIOT (Charles), *Essai sur les monnaies des seigneurs de Heinsberg*, (Revue numism. belge, 1^{re} série, t. V, 1849).

* — *Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux en 1846*, 1 vol. in-4°; Bruxelles, 1847, (Académie de Belgique, — Mémoires des savants étrangers, 1846).

* — RENESSE-BREIDBACH (Comte de), *Histoire numismatique de l'évêché et de la principauté de Liège*, 1 vol. de texte. 1 vol. de planches. in-8°; Bruxelles, 1830-1831.

* *Revue de la numismatique belge*, publiée à Bruxelles, depuis 1842.

1^{re} série, 6 vol. 1842 à 1850, par MM. R. CHALON, PIOT et SERRURE.

2^{me} — 1851 à 1856, par MM. R. CHALON et PIOT.

3^{me} — 1857 à 1862, par MM. R. CHALON, DE COSTER et PICQUÉ.

4^{me} — 1863 à 1868, par les mêmes.

5^{me} — en publication.

* *Revue numismatique française*, (1^{re} série publiée par MM. CARTIER et DE LA SAUSSAYE), 20 vol. in-8°; Blois, 1836 à 1855.

* — 2^{me} série, publiée par MM. DE WITTE et de LONGPÉRIER; Paris, de 1856 à 1869.

* ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. in-4°; Paris, 1861.

* — *Recherches sur les monnaies de Toul*, 1 vol. in-4°; Paris, 1844.

RUDING, *Annals of the coinage of Great Britain*, 2 vol. de texte, 1 de planches, in-4°, 3^e édition ; Londres, 1840.

* SABATIER, *Rapport sur la collection royale des monnaies portugaises*, figurant à l'exposition universelle de 1867, 1 broch in-8°, 55 pages.

* SAULCY (de), *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz*, 1 vol. in-8° ; Metz, 1836.

* — *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*, 1 vol. in-8° ; 1833. — Suppl^e. 1835.

* — *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*. 1 vol. in-4° ; Metz, 1841.

* — *Recherches sur les monnaies des ducs de Bar* 1 vol. in-4° ; Paris, 1843.

SCHIVE, *Norges Mjnter i Middelalderen* (Monnaies de Norwége au moyen-âge). in-folio ; Christiania, 1858 à 1865.

SCHŒNVISNER (Etienne), *Catalogus nummorum Hungariæ ac Transilvaniæ*, 1 vol. de texte, in-8° ; 1 vol. de planches in-4° ; Pesth, 1807.

* SERRURE, *Notice sur le cabinet de S. A. le prince de Ligne*, 1 vol. in-12 ; Gand, 1847.

SNELLING (THOMAS), *A view of the silver coin and coinage from the Norman conquest to the present time*, in-folio ; Londres, 1769.

— *Miscellaneous Views of the coins struck by English Princes in France, counterfeit Sterlings, etc.* in-folio ; Londres, 1769.

— *A view of the origin, nature, and use of jettons or counters* ; Londres, 1767.

Souverains du monde (les), voir ANONYME.

TEXEIRA DE ARAGAO, *Description des monnaies et médailles du Portugal à l'exposition de 1867*, 1 vol. in-8, Paris 1868.

VERACHTER, *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas* ; plusieurs brochures publiées à Anvers de 1841 à 1848.

VOIGT DE SANTO GERMANO, *Beschreibung der Bohmischen Munzen* (Description des monnaies de Bohême , 3 vol. in-4° ; Prague, 1771-1774.

* VOOGT (W. J. de), *Bijdragen tot de Numismatiek von Gelderland* (Appendice aux monnaies de Gueldre). 1 broch. in-8° ; Arnheim, 1867.

WOLTERS, *Notice sur l'ancien comté de Hornes... etc.*, 1 vol. in-8° ; Gand, 1850.

* WUERST, *Die Münzen und Medaillen Bonn's* (Monnaies et médailles frappées à Bonn), 1 vol. in-4° ; Bonn, 1868. Cet ouvrage a été distribué en 1868 aux membres du Congrès archéologique de Bonn.

II.

LISTE DES COLLECTIONS & BIBLIOTHÈQUES.

La reconnaissance me fait un devoir de remercier tous les savants numismatistes qui m'ont adressé des documents utiles à mon travail. Je cite par ordre alphabétique les personnes ou les musées dont j'ai reçu des communications :

- M. BERGSOE à *Andigaard* près *Randers* (Danemarck).
M. BRETAGNE, directeur des Contributions directes à *Nancy*.
M. BROSSET (le conseiller d'Etat, conservateur du Cabinet numismatique du Musée impérial de l'Ermitage à *Saint-Petersbourg*.
BRUXELLES (Cabinet royal des Monnaies à)
M. CHALON (RENIER), membre de l'Académie royale, président de la Société de Numismatique, à *Bruxelles*.
COPENHAGUE (id.)
M. DANNENBERG, conseiller au tribunal de *Berlin*.
M. DUMOULIN, notaire à *Maëstricht*.
EPINAL (Musée d')
ERMITAGE (Musée de l') à *Saint-Petersbourg*.
FONTAINE (feu le baron de la), gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, à *Luxembourg*.
FRANCE (Cabinet de)
M. HERBST, inspecteur du Cabinet des médailles à *Copenhague*.
M. HEYE, architecte à *Nienbourg*.
M. JONGHE (le vicomte de) à *Bruxelles*.

- KOEHN (S. Ex. le baron de) conseiller d'Etat à *S^t-Petersbourg*.
- M. LASSOE, sous-inspecteur du Cab. des méd. à *Copenhague*.
- M. LONGPÉRIER (A. de) conservat. du Musée des antiques au Louvre, membre de l'Institut, à *Paris*.
- M. MAURIN-NAHUYS (le comte), membre de l'Institut royal des Pays-Bas, à *Utrecht*.
- M. MEYERS, général du génie, directeur des fortifications à *Anvers*.
- MONNIER (feu) à *Nancy*.
- M. MOREL-FATIO, conservateur du Musée cantonal de Vaud, à *Lausanne*.
- MUNSTER (Musée provincial de).
- NANCY (Bibliothèque de).
- PFAFFENOFFEN (S. Exc. le baron de) chambellan du G. D. de Bade, à *Donaueschingen*.
- M. ROBERT, membre de l'Institut, intendant général à *Paris*.
- M. RONDE (Théodore), à *Vienne* (Autriche).
- M. ROUYER, directeur des postes à *Nancy*.
- M. SAULCY le baron de, membre de l'Institut à *Paris*.
- SERRURE à *Gand*.
- VAN VERDUYNEN (feu) à *Maëstricht*.

III.

LOCALITÉS MONÉTAIRES

DÉSIGNÉES DANS LE COURS DE L'OUVRAGE (*).

Agimont	96	Berg	287, 291, 330
Ahuis	382	Bergen ou Berghen	330
Aix-la-Chapelle (<i>Aquis</i>		Bergerac	169, 390
<i>Granum</i>)	197	Blomberg ou Blomen-	
ALLEMAGNE	185	berich	261
Alleux ou Arleux	147	Bon ou Bonn (<i>Bona</i>)	
Alost	6, 9	218, 220, 222, 224.	
Anvers	54	Bordeaux	170
Acqs ou Dax (<i>Aquæ</i>		Bouvines	24, 373
<i>Augustæ</i>)	169	BRABANT	49
AQUITAINE	167	Braga	358
ARAGON	350	Brême	238
Arensberg ou Arns-		Bruxelles	54
berg	245, 247	Bunde,	95, 383
Arnheim	303	Bünde	id. id.
Arosen (<i>Arosia</i>)	338	Buren	248
Ausbourg	189, 391	Calais	35, 177
Avroye ou Auroy	29, 67	Cambrai	135
BAR	123	Cantorbery	IX
Barcelone	VIII, 351	Carignan (Yvoy)	91
Bastogne	103, 384	CASTILLE	346

(*) Les petites capitales indiquent les provinces ; celles-ci n'ont pas été répétées pour les villes ou bourgs qui portent le même nom.

Chiny	90	Erfurt	393
Clèves	279	Fauquemont	277
Cologne	187, 215	FLANDRE	3
Coblentz	202, 204, 223	Florennes	122, 161
Cork	366	Gand	10
Corvey	240, 493	Gangelt	273, 284
Cunre	316	Geertruidenberg	38, 373
Dalem	54, 306	Geilenkirchen	274
Damme	7	GLOGAU	344
DANEMARK	339	Groningue	314
Danvillers	104	GUELDRE	302
Dax ou Acqs	169	HAINAUT	15, 39
Deutz ou Duytz ou Tuytz	221	Hamm	292
Dinant	24	Hattonchastel	377
Dorpat (<i>Torpatum</i> ou <i>Derpatum</i> .)	341	Heinsberg	272
Dordrecht (<i>Dur-</i> <i>drencis</i>)	299	Herevorte, Herford ou Hervord	217, 394
Dortmund (<i>Tremo-</i> <i>nia</i>)	188, 192	Helmershausen	243
Douai	6	Herstal ou Heristal	76
Drontheim (<i>Nidro-</i> <i>sia</i>)	328	HOLLANDE	37, 297
Dublin	366	Hornes	99
Duisbourg	391	Horn	265
Durbuy	106, 384	Hui, Huy, Hoei	29, 66, 378
Durham	x	ISENBURG	295
Dusseldorf	291	Iserlon ou Isernlohn	293
Einisberg (Heinsberg)	275	Juliers	285
Elincourt	144	La Rochelle	169
Eresberg ou Eres- burg	217	Lemgo	259, 264
		Liège	29, 65
		Liessem ou Lisse	269
		Ligny	150
		LIMBOURG	47
		Limoges	171

Lippe	257	Osnabruck	226
Lisbonne	358	Opslo (<i>Asloia</i>)	332
Liverdun	388	Poilvache ou Mé-	
LIVONIE	341	raude 24, 31, 103, 195	
Lon ou Loen	382	Poitiers	172
Londres	IX	Porcien	158
Looz	87	PORTUGAL	355
LORRAINE	119	Pyrmont	256
Louvain	53	RAVENSBERG	289
Lüde ou Lügde	256	Rethel	154
Luxembourg	103	Rode ou Rolduc 48, 376	
Maëstricht (<i>Trajectum</i>)	29, 73	ROUSSILLON	351
MAJORQUE	353	Rummen	92, 225
Marche-en-Famène	385	Rutten ou Russon	78
MARCK (LA)	292	Saint-Mihiel	127
Marsberg	217	Saint-Pierre	72, 379
Mauberge	20	Saint-Pol	144
Mayence	235	Sancerre	162
Méraude ou Poilvache 24, 31, 103, 196.		Schoneck (<i>Bella-Costa</i>)	266
Metz	210, 391	Schoonvorst	270
Meurs ou Moers	284	Serain	150
Mirecourt	133	SILÉSIE	344
Mons	18	Sinzig	296
Munster (<i>monasterium</i>)	230	Stadtberg	217
Namur	4, 25, 39	Statte	29, 66
Nancy?	123	Sterlin	VI
Neufchâteau	160	Stockolm	336
Neuville	24, 29, 371	Strasbourg (<i>Argentoratium</i>)	213, 391
NORWÈGE	325	SUÈDE	333
Oberwesel	203	Swalenberg	250
		Tarbes	173

Termonde	11	Vorst	80, 381
Thoren ou Thorn		Vroenhof	29
195 ou 391		Waldeck	254
Tonsberg	330	Warterford	366
Toul	128	Werden	242
Trèves	202	Weert	100
Tuytz eu Deutz	221	Wesel (pas Wessel)	257
Utrecht (<i>Utrojcc-</i> <i>tum</i>)	310	Wessel	203, 209, 224
Valenciennes	17	Wessem	100, 393
VALENTINOIS	360	Westeras	338
Valkinbourg	278	Wiedenbruck	229
Vecht ou Vechta	289	Wipperfurth	288
Vesil, Vesseil, Ves-		York	x
sel	203, 224	Yves	159
Viesville ou Vieu-		Yvoy (<i>Carignan</i>)	91
ville	24, 29, 371	Zwoll	320

IV.

PROVINCES, VILLES, ÉVÊCHÉS OU SEIGNEURIES

DONT LES ARMOIRIES ONT ÉTÉ INDIQUÉES.

Allemagne (empire)	442	Hainaut (id.)	438
Aragon (royaume)	347	Heinsberg (seigneurie)	id.
Arnsberg (comté)	245	Herstal (id.)	439
Bavière (royaume)	345	Hollande (comté)	297
Berg (comté)	288, 437	Hornes (id.)	447
Bohême (royaume)	437	Isenburg (id.)	296
Bourgogne (ancien)	347	Juliers (id.)	286
id. (moderne)	id.	Léon (royaume)	347
Brabant (duché)	347, 437	Limbourg (en Pays-Bas)	439
Brême (archev. ou duché)	239	— (en Westphalie)	id.
id. (ville)	id.	Lippe (seigneurie)	261
Büren (seigneurie)	249	Looz (comté)	87
Cambrésis (comté)	136	Luxembourg (comté)	439
Castille (royaume)	347	Marck (la)	294
Chiny (comté)	438	Mayence (archevêché)	236
Cologne (archevêché)	216	Metz (ville)	212
Corvey (abbaye)	241	Moers (comté)	284
Danemark (royaume)	340	Munster (évêché)	230
Falkenstein (seig.)	206	Namur (comté)	439
Fauquemont (id.)	438	Nassau (princ.)	305
Flandre (comté)	id.	Norwége (royaume)	332
Grenade (royaume)	347	Osnabruck (évêché)	226
Groningue (ville)	315	Palatinat du Rhin	439
Gueldre (comté)	305	Portugal (royaume)	355

Pyrmont (comté)	256	Suède (royaume)	334
Ravensberg (id.)	290	Swalenberg (comté)	250
Saarwerden (seign.)	221, 283	Trèves (archev.)	202
Salm (comté)	438	Utrecht (ville)	313
Schoonvorst (seign.)	270	Valkenburg (seign.)	438
Sicile (royaume)	317	Veldenz (princip.)	439
Silésie (province)	315	Waldeck (comté)	254
Souabe (duché)	439	Wetden (abbaye)	242
Strasbourg (ville)	214		



FLORENT V
Comte de Hollande

1256-1296



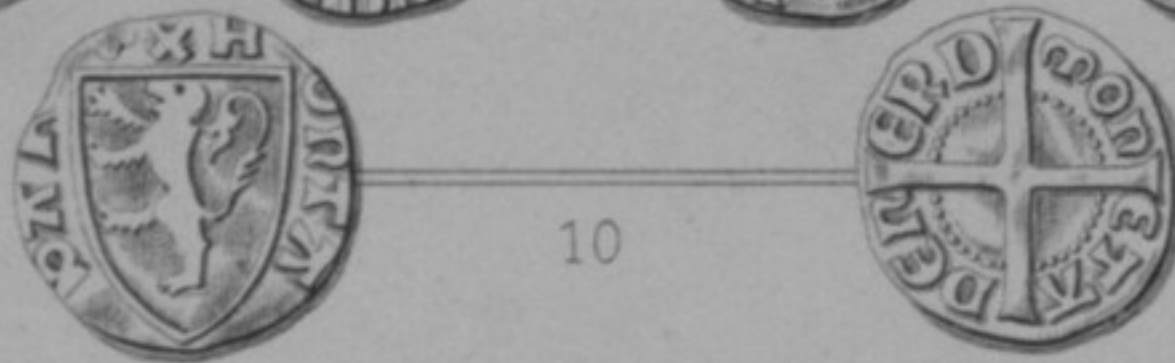
???
Comte de Gueldres



RENAULD I
Comte de Gueldres 1272-1326



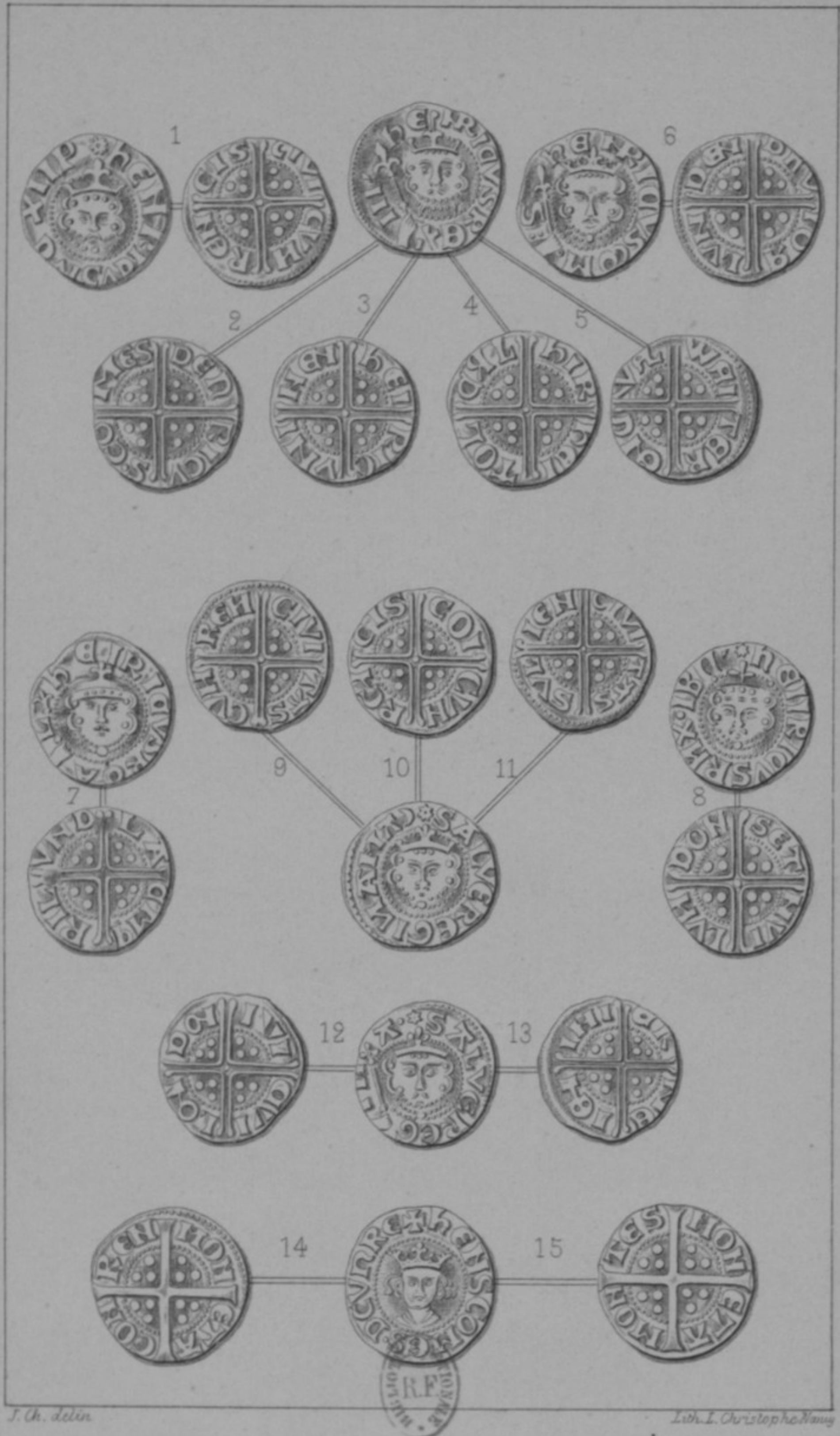
ENIGMATIQUES



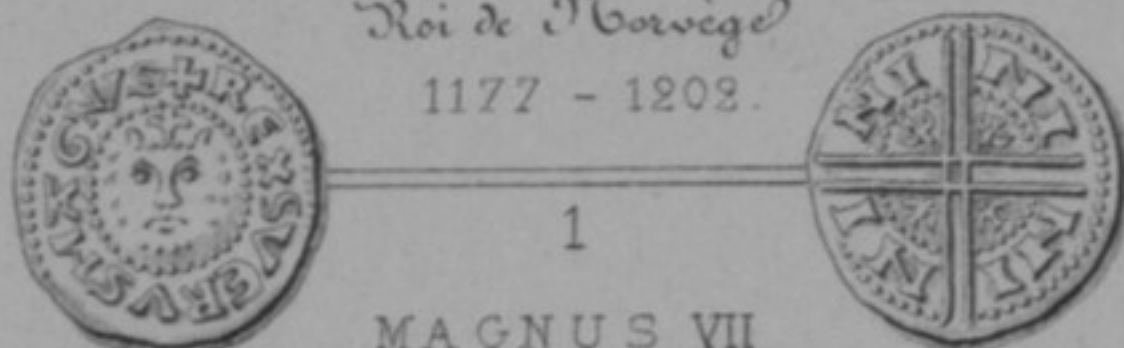
Groningue

Utrecht





SVERRE
Roi de Norvège
1177 - 1202.



1

MAGNUS VII
Roi de Norvège
1263 - 1280.



2

3

ERIC II
Roi de Norvège
1280 - 1299.



4

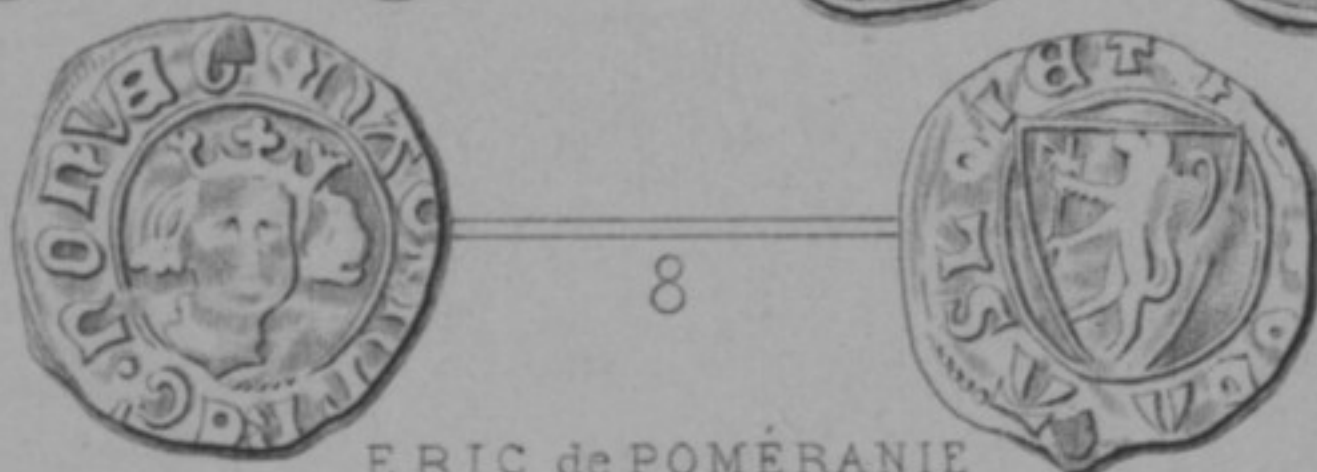
5

HAQUIN VII
Duc de Norvège : 1280 - 1299.
Roi de Norvège : 1299 - 1319.



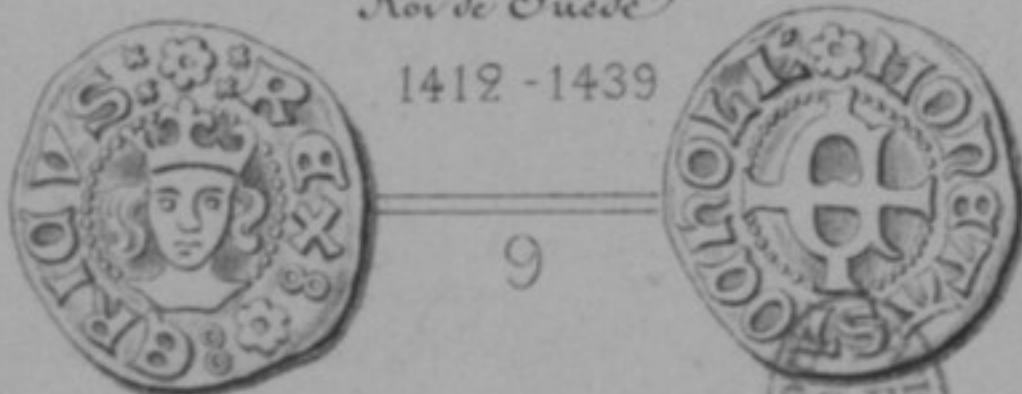
6

7



8

ERIC de POMÉRANIE
Roi de Suède
1412 - 1439



9

PROVINCES DIVERSES
 DU CENTRE ET DU MIDI DE L'EUROPE. PL. XXXIV.

HENRI DE VELDE

Evêque de Dorpat

1355-1357.



1

HENRI IV

Prince de Silésie - glogau

1314-1323



2

3

HENRI III

Roi de Castille

1390-1406.



4

5

ALPHONSE V

Roi d'Aragon

1416-1458



6

SANCHE

Roi de Majorque

1311-1324



7

DENIS 1^{er}

Roi de Portugal

1279-1325.



8

9

LOUIS II

Comte de Valentinois

1373-1419.



10



11



JETONS.



POIDS.

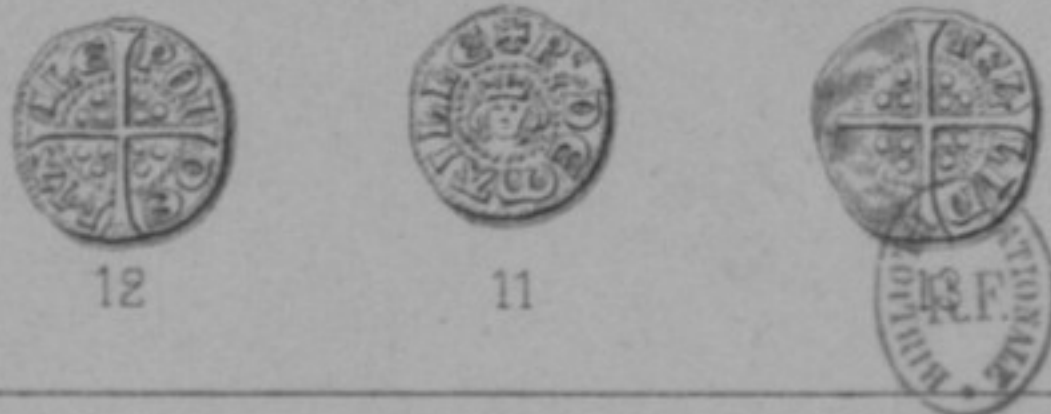


TABLE DES PLANCHES & DES FIGURES

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES (*).

n ^o des figures	n ^o des pages	n ^o des figures	nos des pages
	PL. I.		PL. III.
1	vnt et 350	1, 2, 3,	9
2	id. et 351	4, 5 (**)	10
3	id.	6 (**)	11
	id.	7	12
5	id.	8, 9	13
6	ix	10	14
7	id.		
8	id.		PL. IV.
9	xviii et 335	1	17
		2, 3	18
	PL. II.	4, 5, 6	19
1, 2, 3	5	7, 9	20
4, 5	6	8, 10	21
6, 7	7	11, 12	22
8	8	13	23

(*) On remarquera parfois quelques différences entre les dates du texte et celles qui, sur les planches, suivent le nom du prince. Ces variations proviennent, soit d'époques diverses dans l'entrée en jouissance de successions multiples, soit des incertitudes que laisse le moment de l'arrivée au trône ou celui de la mort de certains personnages. Nous avons conservé les dates indiquées dans les sources où nous avons puisé nos documents historiques ou nos dessins.

(**) Les figures 5 et 6 ont été mal indiquées dans le texte. La première correspond au n^o 16 la seconde au n^o 18.

n ^o des figures	n ^o des pages	n ^o des figures	n ^o des pages
	PL. V.	8, 9, 10, 11	62
1, 2, 3	26	12	63
4, 5, 6, 7	27		PL. X.
8	28	1	68
9, 10	29	2	69
11, 12	30	3	70
	PL. VI.	4 (***)	71
1	31	5 (***)	72
2	33	6	73
3	34	7	74
4, 5, 6	35	8, 9	75
7	36		PL. XI.
8	38	1, 2	77
	PL. VII.	3, 4, 5	78
1	40	6, 7	79
2, 3	41	8	80
4, 5, 6	42		PL. XII.
7, 8	44	1, 2	87
9, 10	45	3, 4, 5	88
	PL. VIII.	6, 7	89
1	48	8, 9, 10	90
2, 3, 4, 9	55	11	91
5, 6, 7	56		PL. XIII.
8, 10	53	1	93 et 225
11	58	2, 3	94
	PL. IX. (*)	4	95 et 224
1	59	5	98
2, 3, 4	60	6, 7	100
5, 6, 7	61 (**)		

Errata :

(*) Pl. IX, au lieu : de 1394, lisez : 1294.

(**) Dans le texte, au lieu de : Pl. X, fig 5, et Pl. X, fig. 6, lisez : Pl. IX, fig. 5, et Pl. IX, fig. 6.

(***) Au lieu de : LAMARK, lisez : LA MARCK.

n ^{os} des figures	n ^{os} des pages	n ^{os} des figures	n ^{os} des pages
PL. XIV.		PL. XIX.	
1, 2, 3	106	1	155
4, 5	110	2, 3	159
6, 7	111	4	160
8, 9	112	5, 6	161
10, 11	113	7, 8	163
PL. XV.		PL. XX.	
1	113	1	169
2, 3, 4, 5, 6	114	2	170
7, 8, 9	115	3, 4	171
10	116	5	174
11	112	6, 7	178
PL. XVI.		PL. XXI.	
1	122	8	179
2, 3	124	PL. XXI.	
4	127	1, 2	187
5	129	3	188
6, 7	130	4	189
8, 9	131	5	190
10	133	6, 7, 8	192
PL. XVII.		PL. XXII.	
1, 2, 3	137	9	194
4	138	PL. XXII.	
5, 6	140	1, 2, 3	195
7, 8	141	4, 5	197
9, 10	143	6, 7	199
PL. XVIII.		PL. XXIII.	
1	146	8	200
2	148	PL. XXIII.	
3, 4	151	1, 2	204
5, 6, 7	152	3, 4	205
8	153	5, 6	208
		7	209
		8	211
		9	212
		10	214

n ^{os} des figures	n ^{os} des pages	n ^{os} des figures	n ^{os} des pages
PL. XXIV.		PL. XXVII.	
1	216	1, 2	258
2	217	3, 4, 5	259
3, 4	218	6, 7	260
5	221	8, 9	261
6	223	10, 11, 12, 13	262
7, 8	224	PL. XXVIII.	
9	225	1	262
10, 11	227	2, 3, 4	263
12	228	5, 6, 7, 8, 9	264
13	229	10, 11, 12	265
PL. XXV.		PL. XXIX.	
1, 2	231	1	268
3, 4	232	2	271
5, 6	233	3, 5	274
7	234	4	275
8	236	6	278
9	239	7	281
10	246	8	282
11	249	9	284
PL. XXVI.		10	285
1	241	PL. XXX.	
2	242	1	288
3	243	2, 3	290
4, 5, 6	244	4	291
7 (*), 8	252	5	296
9	253	6, 7, 8, 9	293
10	255	10	294
11	256		

(*) *Erratum* : au lieu de : WOLKWIN III, lisez : VOLKWIN III.

nos des figures	nos des pages	nos des figures	nos des pages
PL. XXXI.		5	349
	299	6	352
2	303	7	354
3, 4, 5	305	8, 9	357
6, 7	306	10, 11	361
8, 9	307	PL. XXXV.	
10	309	1	220
11	315	2	373
12	313	3	381
PL. XXXII.		4	387
1, 2, 3, 4	318	5, 6	388
5, 6, 7, 8, 9, 10	319	7	396
11	320	8	397
12, 13, 14	321	9	377
15	322	10	442
PL. XXXIII.		11	id.
1	327	12	436
2, 3, 4	329	PL. XXXVI	
5	330	et dernière.	
6, 7	331	1	401
8	332	2, 3, 4	402
9	336	6	403
PL. XXXIV.		5, 7, 8	404
1	342	9	405
2, 3	345	10	406
4	348	11	410
		12, 13.	411

VI.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.....	V
Origine du mot esterlin	VI
Types divers des esterlins copiés sur le continent (Pl. I.)	VII-366
Epoque de l'apparition des esterlins sur le continent.	X-367
Emission des esterlins dans les Pays-Bas.....	XIV
Emission des esterlins en Allemagne, dans le nord de l'Europe.....	XVII
Conventions monétaires	XXI
Caractère spécial des esterlins flamands.....	XXI
Dégénérescence du type esterlin.	XXIV

ESTERLINS DES PROVINCES BELGES.

I.	Comté de Flandre. (Pl. II et III.).....	3
	Gui de Dampierre. (1280-1305.).....	4 370
	Robert de Béthune. (1305-1322.).....	8 370
	Louis de Nevers. (1322-1346.).....	13
	Louis de Male. (1346-1383.).....	13
II.	Comté de Hainaut. (Pl. IV.).....	15
	Jean d'Avesnes. (1280-1304.).....	16 370
	Guillaume I ^{er} , dit <i>le Bon</i> . (1304-1337.).....	21
	Guillaume II. (1337-1345.).....	23
III.	Comté de Namur. (Pl. V et VI.).....	24
	Gui de Dampierre. (1263-1297).....	25 371
	Jean I ^{er} . (1297-1331.).....	28 371
	Marie d'Artois, régente. (1331-1353.)....	30 372

	Jean II, Gui II, Philippe III.....	30	
	Guillaume I ^{er} . (1337-1391.).....	33	373
IV.	Comté de Hollande. (Pl. VI.)... 37, 297		373
	Guillaume III. (1304-1337.).....	37	299
V.	Comtés de Hainaut et de Namur.		39
	Esterlins énigmatiques (Pl. VII.).....	39, 374	396
VI.	Duché de Limbourg. (Pl. VIII.)... 47		374
	Valéran III. (1244-1277.).....		48
VII.	Duché de Brabant. (Pl. VIII et IX.)... 49		
	Jean I ^{er} . (1261-1294.).....	54, 224	374
	Jean II. (1294-1312.).....	59, 224	375
	Jean III. (1312-1355.).....	61	376
VIII.	Évêché de Liège. (Pl. X.).....		64
	Jean IV de Flandre. (1282-1292.).....		68
	Hugues de Chalon. (1296-1301.).....	68	377
	Thibaut de Bar. (1303-1312.).....	70	378
	Adolphe de la Marck. (1313-1344.).....	70	378
	Engelbert de la Marck. (1345-1364.).....		71
	Arnould de Hornes. (1378-1390.).....		72
	Esterlins de Maéstricht	74	379
IX.	Seigneurie d'Herstal. (Pl. XI.).....		76
	Henri de Louvain. (1255-1285.).....	77	380
	Jean I ^{er} , dit <i>Tristan</i> . (1285-1309.).....		78
	Jean II de Montcornet. (1318-1324.).....		79
X.	Seigneurie de Vorst. (Pl. XI.).....	80	381
	Sweder (XIV ^e siècle.) ?.....		id.
XI.	Comtes de Looz et de Chinoy. (Pl. XII.)		83
	Arnould VIII. (1280-1328.).....	87	382
	Louis IV. (1328-1336.).....		90
XII.	Seigneurie de Rummen. (Pl. XIII.)... 92		
	Arnould VIII de Looz. (1280-1328.).....	93	225
	Arnould d'Oreye. (1331-1365.).....		93
XIII.	Seigneurie de Bunde.	95, 224	383

	Jean II de Brabant? (1294-1312.).....	95
XIV.	Comté d'Agimont. (Pl. XIII.).....	96
	Jean III, seigneur d'Agimont. (1310-1341.)....	97
XV.	Comté de Hornes. (Pl. XIII.).....	99
	Guillaume II, III ou IV. (1264.....1343.) 100	384
XVI.	Comté de Luxembourg. (Pl. XIV et XV.)	101
	Henri IV. (1288-1309.).....	105 384
	Jean-l'Aveugle. (1309-1346.).....	107 385

ESTERLINS DES PROVINCES FRANÇAISES

I.	Duché de Lorraine. (Pl. XVI.).....	119
	Thibaut II, sire de Rumigny. (1281-1303.)...	120
	Id. duc de Lorraine. (1303-1312.)....	120
	Ferry IV, id (1312-1328.)...	123
II.	Comté de Bar. (Pl. XVI.).....	125
	Edouard I ^{er} . (1302-1337.).....	125 387
III.	Évêché de Toul. (Pl. XVI.).....	128
	Thomas de Bourlémont. (1330-1353.)....	128 388
	Anonymes.....	130
IV	Évêché de Cambrai. (Pl. XVII.)	135
	Enguerrand de Créqui. (1273-1292.).....	136
	Guillaume de Hainaut. (1292-1296.	139
	Gui de Collemède. (1296-1306.).....	141
	Esterlins capitulaires.....	142
V.	Comté de Saint-Pol. (Pl. XVIII.).....	144
	Gui de Châtillon. (1292-1317.).....	145
VI.	Seigneurie d'Arleux. (Pl. XVIII.).....	147
	Jean de Flandre. (1313-1325.).....	id.
VII.	Comté de Liguy. (Pl. XVIII.).....	149
	Valéran I ^{er} . (1270-1316.).....	151
	Valéran II. (1316-1354.).....	id.
VIII.	Comté de Reibel. (Pl. XIX.).....	154
	Louis I ^{er} de Flandre. (1290-1322.)	155

IX.	Comté de Porcien. (Pl. XIX.).....	156
	Gaucher de Châtillon. (1303-1329.).....	158
X.	Comté de Sancerre, (Pl. XIX.).....	162
	Etienne III. (1280-1306.).....	163
XI.	Buché d'Aquitaine. (Pl. XX.).....	167 390
	Edouard III. (1327-1363.).....	169, 170 174
	Edouard de Galles. (1355-1375.).....	170 175
XII.	Calais. (Pl. XX.).....	177
	Edouard III. (1347-1377.).....	178
	Henri IV. (1399-1413.).....	id.
	Henri V. (1413-1422.).....	id.
	Henri VI. (1422-1471.).....	id.

ESTERLINS DES PROVINCES RHÉNANES.

I.	Empire d'Allemagne. (Pl. XXI et XXII.)	185
	Othon IV. (1198-1218.).....	186 391
	Frédéric II. (1218-1250.).....	189
	Guillaume de Hollande. (1247-1256.).....	192
	Henri VII de Luxembourg. (1308-1313.)..	194 391
	Louis de Bavière. (1314-1346.).....	196
	Charles IV de Luxembourg. (1347-1378.)....	198
II.	Archevêché de Trèves. (Pl. XXIII.)... ..	201
	Baudoin de Luxembourg (1309-1354.).....	203
	Boemond de Saarbruck. (1354-1362.).....	205
	Conon de Falkenstein (1362-1388.).....	205
	Werner de Falkenstein. (1388-1418.).....	206
III.	Metz. (Pl. XXIII.).....	210 391
	Thierry de Boppard (1365-1384.).....	211
	Cité de Metz.....	212
IV.	Strasbourg (Pl. XXIII.).....	213 391
V.	Archevêché de Cologne. (Pl. XXIV.)..	215
	Henri de Molenaarck (1225-1238.).....	216

	Henri de Virnenbourg (1304-1332.)	217
	Valéran de Juliers (1332-1349.)	219
	Frédéric de Saarwerden (1370-1414.)	220 392
	Esterlins de Bonn pendant l'occupation bra- bançonne	224
VI.	Evêché d'Osnabruck. (Pl. XXIV.)	226
	Othon (1226-1227.)	227
	Conrad de Veltberg (1227-1238.)	228
VII.	Evêché de Munster. (Pl. XXV.)	230
	Henri VI, empereur (1190-1197.)	231
	Baudoin de Tecklenbourg, évêque (xii ^e siècle.)	id.
	Louis de Holte, id. (1226-1248.)	232
	Enigmatique	id.
	Anonymes	233
VIII.	Archevêché de Mayence. (Pl. XXV.)	235 393
IX.	Archevêché de Brême. (Pl. XXV.)	238
X.	Abbaye de Corvey. (Pl. XXVI.)	240 393
XI.	Abbaye de Werden. (Pl. XXVI.)	242
	Henri de Wildenberg. (1360-1382.)	id.
XII.	Abbaye d'Helmershausen. (Pl. XXVI.)	243
	Conrad (?)	id.
	Godefroy (?)	244
	Jean (1273-1303.)	id.
	Adolphe (1307-1314.)	id.
XIII.	Comté d'Arnsberg. (Pl. XXV.)	245
	Godefroy II (1185-1235.)	246
XIV.	Seigneurie de Buren. (Pl. XXV.)	248
XV.	Comté de Swalenberg. (Pl. XXVI.)	250
	Volkwin III (1214-1249.)	251
	Witikind ou Witékind VI (1249-1265.)	252 394
	Enigmatique	253
XVI.	Comté de Waldeck. (Pl. XXVI.)	254
	Adolphe I ^{er} (1214-1270.)	255

XVII. Comté de Pymont. (Pl. XXVI.)	256
Godschalk II (1231-1259.)	id.
XVIII. Seigneurie de Lippe. (Pl. XXVII et XXVIII.)	257
Bernard III (1229-1265.)	258 394
Simon (1275-1344.)	263 395
XIX. Seigneurie de Schoneck. (Pl. XXIX.)	266
Hartard (1316-1350.)	267
XX. Seigneurie de Schoonvorst (Pl. XXIX.)	270
Renaud I ^{er} . (1340-1391.)	271
XXI. Seigneurie de Helnsberg. (Pl. XXIX.)	272
Thierry II (1258-1303.)	273
Godefroy III (1361-1395.)	274
XXII. Seigneurie de Fauquemont. (Pl. XXIX.)	277
Jean. (1347-1352.)	278
XXIII. Comté de Clèves. (Pl. XXIX.)	279 395
Thierry. (1203. . . . -1305.)	280
Othon. (1305-1311.)	282
XXIV. Comté de Moërs. (Pl. XXIX.)	283
Fréderic. (xiv ^e siècle.)	284
XXV. Comté de Juliers. (Pl. XXIX.)	285
Guillaume V. (1329-1361.)	id.
XXVI. Comté de Berg. (Pl. XXX.)	287
Adolphe VIII. (1308-1348.)	288
XXVII. Comté de Ravensberg. (Pl. XXX.)	289
Othon. (1226-1245.)	289
Guillaume II. (1360-1380.)	290
XXVIII. Comté de la Marck. (Pl. XXX.)	292
Adolphe I ^{er} . (1197-1249.)	id.
XXIX. Comté d'Isenburg. (Pl. XXX.)	295
Guillaume. (1367-1376.)	296
XXX. Comté de Hollande. (Pl. XXXI.) 37, 297	373
Florent V. (1256-1296.)	298

Guillaume IV. (1337-1345.)	299
Guillaume V. (1345-1359.)	300
XXXI. Comté de Gueldre. (Pl. XXXI.)	302
Henri (? - ?)	303
Renaud I ^{er} . (1272-1326.)	304
Enigmatiques.	307
XXXII. Utrecht. (Pl. XXXI.)	310
Thierry (1198-1212.)	311
Henri de Vianden. (1250-1267.)	312
Jean de Diest. (1322-1340.)	id.
Jean de Vernenburg. (1364-1371.)	id.
Ville d'Utrecht.	313
XXXIII. Groningue. (Pl. XXXI.)	315
XXXIV. Seigneurie de Cuure. (Pl. XXXII.)	316
Anonymes et énigmatiques.	319

ESTERLINS DES PROVINCES DU NORD ET DU MIDI DE L'EUROPE

I. Royaume de Norwége. (Pl. XXXIII.)	325
Swerre (1177-1202.)	327
Magnus VII. (1263-1280.)	328
Eric II. (1280-1299.)	329
Haquin VII. (1299-1319.)	331
II. Royaume de Suède. (Pl. I et XXXIII.)	333
Albert de Mecklembourg. (1365-1392.)	334
Eric de Poméranie. (1412-1439.)	335
Stenon-Sture. (1470-1502.)	336
III. Royaume de Danemarck.	339
IV. Province de Livonie. (Pl. XXXIV.)	341
Henri de Velde. (1355-1357.)	342
V. Principauté de Glogau. (Pl. XXXIV.)	344
Henri IV. (1314-1323.)	345
VI. Royaume de Castille. (Pl. XXXIV.)	346
Henri III (1390-1406.)	348

VII. Royaume d'Aragon. (Pl. I.)	350
Jacques I ^{er} (1213-1276.).....	id.
Jacques II (1291-1327.).....	351
Alphonse V (1416-1458.)	id.
VIII. Royaume de Majorque. (Pl. XXXIV.)..	353
Sanche (1311-1324.).....	354
Jayme II (1324-1349.).....	id.
IX. Royaume de Portugal. (XXXIV.).....	355
Denys I ^{er} (1279-1325.).....	357
X. Comté de Valentinois. (Pl. XXXIV)....	360
Louis II (1373-1419.).....	361

ADDITIONS, RECTIFICATIONS, JETONS ET POIDS.

I. Introduction.....	365
II. Provinces Belges (Pl. XXXV.).....	370
III. — Françaises (id.)	387
IV. — Rhénanes.....	391
V. Enigmatiques (Pl. XXXV.).....	396
VI. Jetons au type esterlin. (Pl. XXXVI.).....	398
VII. Poids id. (id.).....	408

ESTERLINS CLASSÉS D'APRÈS LA NATURE DE L'EMPREINTE.

I. Esterlins au type de Henri II.....	415
II. — de Henri III.....	419
III. — edwardin proprement dit... ..	421
IV. — de la tête nue ou ornée de roses	427
V. — ecclésiastique.....	430
VI. — irlandais.....	433
VII. — de la tête ou du buste de profil	434
VIII. — du lion.....	437
IX. Esterlins à types variés.....	445
X. Deniers d'argent ou de billon	447

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE & TABLES

I.	Index bibliographique.....	453
II.	Liste des collections et bibliothèques.....	463
III.	Localités monétaires.....	465
IV.	Liste des armoiries.....	469
V.	Table de correspondance des figures et des pages	471
VI.	Table générale.....	476

